

MÉMOIRES

DU

CHEVALIER DE QUINCY

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

MÉMOIRES

DU

CHEVALIER DE QUINCY

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

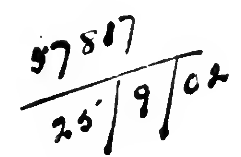
PAR

LÉON LECESTRE

TOME TROISIÈME

1710-1713





A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, Nº 6

MDCCCCI

305

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome III des Mémoires du chevalier de Quincy, *préparé par* M. Léon Lecestre, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 15 novembre 1901.

Signé : A. DE BOISLISLE.

Certifié :

Le Secrétaire adjoint de la Société de l'Histoire de France,

NOËL VALOIS.

NOTICE PRÉLIMINAIRE

Si l'on parcourait, il y a quinze ans à peine, le cycle de la littérature historique du XVIIe et du XVIIIe siècle, il semblait que la haute aristocratie eût eu seule le monopole d'écrire ses souvenirs et de les léguer à la postérité. Sans parler d'une petite-fille de France comme Mlle de Montpensier, d'un duc et pair comme Saint-Simon ou Luynes, d'un cardinal comme Retz et Richelieu, il n'y avait guère que des représentants du monde de la cour dans cette galerie de Mémoires, où figurent, depuis Sully jusqu'à Lauzun, les Dangeau, les Sourches, les Bussy-Rabutin, Torcy, Brienne, Argenson, Mmes de Motteville, de la Fayette et de Caylus. C'est à peine si quelques parlementaires, quelques bourgeois, « domestiques » ou « officiers » de grands seigneurs, se mêlaient à cette brillante phalange. Dans l'ordre militaire il en était de même : Bassompierre, Villars, Berwick, La Fare, Monglat, tous maréchaux ou généraux, semblaient être les seuls qui eussent laissé des Mémoires.

Cependant, depuis quelques années, on a exhumé des archives familiales, où ils dormaient inconnus ou oubliés, un nombre assez considérable de récits de moins grande envergure, dont les auteurs, officiers inférieurs, n'avaient pas la notoriété des noms illustres cités plus haut[1]. Ces souve-

1. Sans vouloir faire la bibliographie des mémoires de cette

nirs modestes ont-ils donc moins d'intérêt que ceux des grands capitaines? Au contraire, dans la simplicité du style, dans la médiocrité des événements racontés, dans la banalité des épisodes journaliers de la vie du soldat, ne peut-on pas trouver une saveur particulière, un cachet plus intime, des sensations plus profondes, et surtout plus vraies? Ne sont-ils pas curieux à écouter, ces vieux officiers qui, sur le déclin de leur vie, retirés dans le château paternel ou dans la demeure plus confortable que leur a value sur le tard un mariage avec quelque veuve aisée, racontent à leurs enfants les souvenirs de leurs campagnes d'autrefois, quand, mousquetaires du roi, cornettes dans Dauphin-dragons ou dans Colonel-général, capitaines dans Picardie ou dans Royal-Vaisseaux, ils battaient le prince d'Orange à Steinkerque, forçaient les lignes de Denain, bouleversaient à Fontenoy l'infanterie impériale, ou défendaient Prague avec Chevert? Ils n'ont point la préoccupation de ce que pensera d'eux la postérité; ils ne pensent point au jugement futur de l'impartiale histoire : ils écrivent pour leurs proches. Et si, parfois, on peut croire qu'ils ont quelque peu embelli leur rôle personnel, du moins la note générale est exacte, leurs sentiments, leurs appréciations sont ceux des hommes de leur temps, de leurs compagnons d'armes, de la masse

espèce publiés dans ces derniers temps, on peut citer : les *Lettres d'un cadet de Gascogne* (François de Sarraméa) *sous Louis XIV* (1890), les *Mémoires du baron de Tricornot, lieutenant-colonel du régiment de Schönberg-Dragons* (1894), les *Souvenirs d'un capitaine au régiment du Roi*, publiés par le marquis de Belleval (1894), les *Mémoires du chevalier de Mautort, capitaine au régiment d'Austrasie* (1894), les *Mémoires du marquis de Franclieu* (1896), les *Mémoires et correspondance du chevalier et du général de la Farelle* (1896), etc., sans oublier les *Lettres du chevalier de Mopinot*, dont la publication a été récemment proposée à la Société de l'Histoire de France.

enfin, qui, si elle se trompe souvent, quelquefois voit si juste et juge si sainement les gens et les choses. Cadets de petite noblesse, presque toujours dépourvus de fortune personnelle, ils vivent chichement de la maigre pension que leur fait leur famille et de la solde mesquine que le roi leur donne. Et, cependant, ils ont une gaieté robuste, un entrain communicatif, une belle insouciance, qui leur font accepter sans peine les fatigues et les privations. Leur garde-robe est pauvre et délabrée ; à force d'industrie et grâce à leur belle tournure, grâce aussi à leurs talents de musiciens[1] ou à leur belle voix, ils trouvent moyen de faire une figure honorable dans la bonne société des villes où se passent les quartiers d'hiver ; ils se reposent des victoires de l'été par des conquêtes plus agréables. Ils débutent très jeunes et obtiennent leurs grades à la pointe de leur épée. Tel lieutenant de dix-neuf ans, qui s'est battu vaillamment, reçoit, après la bataille, la compagnie de grenadiers qu'il a entraînée au combat et dont le capitaine a péri dans l'action. Mais, s'il n'est pas fortement appuyé à la cour, ce grade sera le terme de sa carrière ; il restera capitaine dix ans, vingt ans même, et servira sous les ordres d'un très jeune colonel que sa haute naissance ou ses puissantes protections ont pourvu d'un régiment au sortir des mousquetaires. Il en souffrira certes, il sentira que ses années de campagne lui ont donné des connaissances, des talents même, et surtout une expérience, qui manquent à son jeune chef ; mais, vienne le jour du combat, et tout cela est oublié : sa bonne volonté est entière, et aucun sentiment d'envie ou de rancune ne vient retenir son bras ou amoindrir son courage.

1. On trouvera dans les Mémoires maint passage où le chevalier de Quincy raconte les menus avantages que lui procura son talent à jouer de la basse de viole.

C'est à cette vaillante race qu'appartient Joseph Sevin, chevalier, puis comte de Quincy, dont les Mémoires, sous la forme d'un journal rédigé après coup sur des notes prises au jour le jour, renferment, au milieu d'un récit parfois assez sec, des pages qui ne sont pas sans valeur, et surtout de nombreuses anecdotes et des traits de mœurs de tout genre, qui donnent une juste idée de la vie de l'officier au début du XVIIIe siècle, pendant la guerre de la Succession d'Espagne.

Joseph Sevin descendait d'une bonne famille habituée en Brie[1] et originaire peut-être du Languedoc, mais plutôt de l'Orléanais[2]. Une généalogie du commencement du XVIIe siècle la fait remonter jusqu'à Sewin ou Seguin, archevêque de Sens de 977 à 999, qui eut l'honneur de sacrer à Orléans le roi Robert[3], ou même jusqu'au sénateur Sevinicus, qui vivait

1. Ses armoiries étaient : d'azur à la gerbe d'or.

2. Notre auteur dit (ci-après, tome I, p. 3) que sa famille était du Languedoc, et son frère, Pierre Sevin du Plessis, répète la même chose dans une notice autographe qui se trouve au Cabinet des titres, ms. Franç. 30159. Cependant les représentants actuels de la famille Sevin, notamment Mme Albert de Naurois, née de Sevin, et MM. Armand et Théodore de Sevin, issus d'une branche établie en Agenais et sortie de la même tige que celle de Quincy, dont elle se sépara probablement au XVIe siècle, m'ont très obligeamment communiqué (et je les prie de vouloir bien trouver ici l'expression de ma gratitude) des papiers de famille, des preuves de Malte et des notices généalogiques qui font de l'Orléanais le berceau de la famille. D'Hozier admet, lui aussi, comme tige des Sevin, des bourgeois d'Orléans de la fin du XVe siècle, et c'est également la conclusion du chanoine Hubert dans ses notes généalogiques sur les familles orléanaises (ms. de la bibliothèque d'Orléans, n° 561, fol. 271). Ce qui a pu donner lieu à confusion, c'est que, dès le XVIe siècle, on trouve à Agen et à Toulouse, dans des charges de judicature, des Sevin appartenant à la même famille que ceux d'Orléans.

3. *Gallia christiana*, t. XII, col. 32-34. C'est sans doute à ce

sous Néron[1]. Il est inutile d'insister sur cette origine fantaisiste conforme aux habitudes de l'époque; ce qu'on peut dire, c'est que les Sevin restés au nord de la Loire se subdivisaient, aux XVIe et XVIIe siècles, en plusieurs branches, notamment celles de Villevé et Villemesle[2], de Miramion en

prélat que notre auteur fait allusion (ci-après, p. 2) lorsqu'il dit que sa famille était illustre dans l'Église; il en parle d'ailleurs dans le tome II, p. 235. — Est-il nécessaire de faire remarquer qu'au Xe siècle les noms de famille n'existaient pas, et que ce nom de Sevin était un prénom comme Guérin, Perrin, Liévin, etc.; que, si cet archevêque eut un frère qui ait eu postérité, celui-ci porta un autre prénom; que, lorsque les noms de famille commencèrent, deux ou trois siècles plus tard, à être en usage, il n'y avait aucune raison pour que ses arrière-neveux prissent son nom comme nom patronymique? En tout cas, rien ne l'établit, ou même ne peut le faire supposer. En outre, selon la *Gallia,* cet archevêque aurait été neveu de Rainard, comte de Sens; il serait bien étonnant que les descendants d'un si puissant seigneur soient devenus de simples bourgeois d'Orléans. Enfin, le nom de Sevin, comme tous les noms de baptême pris pour noms patronymiques, n'est point rare en France. On peut citer une ancienne famille de la Tarentaise et une autre du pays d'Alençon qui semblent bien n'avoir aucun lien avec nos Sevin. Il en est de même de ces Sevin du Bordelais dont d'Hozier enregistra les armoiries en 1700 : d'argent à la croix ancrée de sable (ms. Franç. 29184, dernier feuillet), et de ces Sevin de la Cordinière sur lesquels ce même d'Hozier a recueilli un certain nombre de documents généalogiques. A d'autres familles aussi appartenaient Pierre-Paul Sevin, peintre ordinaire du roi (*Dictionnaire critique* de Jal, p. 1132), et l'huissier de la chambre de Madame Victoire qui acheta en 1771, du roi Louis XV, la petite maison de la rue Saint-Médéric, à Versailles, connue sous le nom de Parc-aux-Cerfs (contrat publié par Le Roi, *Histoire de Versailles,* t. II, p. 265). De nos jours, l'on trouverait sûrement bon nombre de Sevin qui n'ont aucune relation avec la famille qui nous occupe.

1. Si le rédacteur de cette généalogie avait connu les lois de la linguistique, il eût dû, avec plus de vraisemblance à ce point de vue, rattacher les Sevin au gaulois Sabinus, le mari de la touchante Éponine, compétiteur malheureux de Vespasien.

2. Eure-et-Loir, arrondissement de Châteaudun.

Beauce, de la Grange en Brie, de Quincy, de Bandeville.

On ne s'occupera ici que de celle de Quincy, et de celle de Bandeville qui en est issue. Les documents généalogiques du Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale[1], et les papiers de famille qu'a bien voulu me communiquer Mme de Naurois, née de Sevin, seront la source principale de cet exposé, que l'on complétera pour le XVIIe siècle par les renseignements tirés des documents originaux. La postérité masculine des Sevin de Quincy s'est éteinte au milieu du XVIIIe siècle.

I.

Généalogie des Sevin de Quincy.

I. Jean Sevin, mort en 1445.

II. Jean II Sevin, mort le 10 août 1471.

III. Guillaume Sevin, mort le 1er septembre 1477.

IV. Jacques Sevin, écuyer, seigneur de la Vove en Dunois, juge-mage d'Agenais, mort le 20 octobre 1507.

V. Pierre Sevin, écuyer, seigneur de la Vove, conseiller au parlement de Bordeaux, marié à Suzanne de Redon le 24 janvier 1528.

[Ces cinq premiers degrés sont ainsi établis dans les preuves présentées en 1633 par Augustin Sevin pour l'ordre de Malte. Ils ne sont pas admis par d'Hozier, et l'on trouvera à l'Appendice du tome III des présents *Mémoires*, p. 285-287, la reproduction de diverses mentions autographes du même d'Hozier relatives à la fausseté qu'il estime y trouver.

1. Manuscrits du fonds Français n°s 29184 (Pièces originales), 30159 (Dossiers bleus), 30812 (Carrés d'Hozier), 31193 (Cabinet d'Hozier). Les pièces du Nouveau d'Hozier, n° 31530, et de la collection Chérin, n° 31752, sont sans importance, ou se rapportent à d'autres familles.

Les divers volumes du Cabinet des titres renferment plusieurs tableaux généalogiques de la famille Sevin qui ne s'accordent pas entre eux pour les degrés antérieurs à François Sevin (ci-après, n° VI). D'Hozier semble admettre les degrés suivants :

I. Jean Sevin, bourgeois d'Orléans en 1494.

II. Macé Sevin, aussi bourgeois d'Orléans. — Sur le tableau généalogique annexé aux preuves pour Saint-Cyr d'Anne-Marguerite Sevin (ci-après, p. XII; ms. Franç. 31193), d'Hozier a ajouté ici de sa main : « Et tavernier à Paris, taxé à cet effet le 9 mars 1499. » — D'après des généalogies qui se trouvent dans le ms. Franç. 29184, fol. 262-264, Macé Sevin ne serait que le troisième fils de Jean Sevin ; les deux aînés auraient été les auteurs des branches établies à Agen et à Toulouse ; un quatrième fils serait la tige de la branche de Miramion.

III. Guillaume Sevin, sieur de la Vove, procureur au Parlement en 1551, puis auditeur en la Chambre des comptes, marié, le 13 août 1561, à Anne Lefèvre de Bizay (contrat de mariage analysé dans le ms. Franç. 30812, fol. 94). — On remarquera que le mariage de Guillaume est postérieur de soixante-deux ans à la date de 1499, à laquelle d'Hozier mentionne son père ; c'est là un intervalle qu'il semble difficile d'admettre.

IV. François Sevin, qu'on va trouver ci-après.

En réalité, il faut reconnaître que la généalogie des Sevin est incertaine avant ce François Sevin. Les intéressés, il y a deux siècles, ne parvenaient déjà pas à l'établir d'une manière évidente ; c'est ce qui résulte des divers tableaux généalogiques du Cabinet des titres. Cependant, il semble ressortir des preuves de Malte du commandeur de Bandeville, que Mme de Naurois a bien voulu me confier, que les degrés de Jacques et Pierre Sevin (n°s IV et V) peuvent être établis tels que nous les donnons plus haut, si toutefois l'on doit ajouter foi entière à ces preuves de Malte contrairement à l'opinion de Charles d'Hozier (voyez ci-après, Appendice du tome III, p. 286-287). En effet, ces preuves rapportent : 1° le contrat de mariage de François Sevin, seigneur de la Vove, avec Antoinette Le Rebours (1er juin 1555), le futur époux assisté de son père, Pierre Sevin, conseiller au parlement de Bordeaux ; 2° un hommage rendu à

Châteaudun, en 1539, par ledit Pierre Sevin, au duc de Longueville, comte de Dunois, pour sa terre de la Vove, dans lequel il est dit que ladite terre lui a été donnée, lors de son mariage avec Suzanne de Redon, par Jacques Sevin, juge-mage d'Agenais, et Jeanne de Coësme, ses père et mère; 3° le contrat de mariage de Pierre Sevin avec Suzanne de Redon; il est assisté de ses père et mère, Jacques Sevin et Jeanne de Coësme. C'est le plus haut degré rapporté par ces preuves.

Reprenons maintenant notre généalogie, dont la suite n'est plus contestée, ni contestable.]

VI. François Sevin, sieur de la Vove, conseiller à la Cour des aides le 23 août 1556, passa président le 3 octobre 1575. Il avait épousé, le 1er juin 1555, Antoinette Le Rebours, dame de Quincy[1].

VII. Thierry Sevin, seigneur de Quincy, près Meaux, de Magny, la Cour-du-Bois et Conflans, nommé conseiller au Parlement le 29 avril 1586 et reçu le 4 février 1587, président aux requêtes du Palais le 16 septembre 1609, puis aux enquêtes le 24 mai 1612, conseiller d'État le 31 janvier 1617. Il avait épousé en premières noces, le 16 juillet 1594[2], Marie de Villemontée, fille de Charles de Villemontée, procureur du roi au Châtelet; elle mourut au commencement de 1607[3]. Thierry se remaria, le 20 juin de la même année, avec Louise du Drac, fille de Jean du Drac, seigneur de Bandeville, président aux requêtes du Palais[4]. Il eut du premier

1. Le frère cadet de ce François, Guillaume, serait l'auteur des Sevin de la Grange (ms. Franç. 29184, fol. 263).

2. Il y a une analyse détaillée du contrat de mariage dans le ms. Franç. 30812, fol. 97.

3. Constitution de tutelle pour son fils Charles en avril 1607 (ibid., fol. 101).

4. Il y a une analyse du contrat de mariage dans les preuves de Malte du commandeur de Bandeville (archives de la famille de Sevin).

lit *Charles*, qui suit, et du second *Jean*, seigneur de Bandeville, rapporté ci-après.

VIII. Charles Sevin, seigneur de Quincy, né le 28 mai 1595, conseiller au parlement de Bretagne (13 juillet 1619), puis à celui de Paris (7 novembre 1621), maître des requêtes le 4 janvier 1634[1], mourut après 1644[2]. Il avait épousé, le 30 mai 1623[3], Marie Le Maistre, fille d'Augustin Le Maistre, conseiller aux requêtes du Palais, dont il eut : 1° *Thierry*, qui suit; 2° *Augustin*, né le 4 juillet 1627[4], reçu chevalier de Malte de minorité en novembre 1633[5], qui fit ses preuves[6] le 6 novembre 1645, et fut tué au combat des Dardanelles le 26 juin 1656; 3° autre *Augustin*, dont la postérité sera rapportée après son frère aîné; 4° *Éléonore*, morte sans alliance.

IX. Thierry Sevin, seigneur de Quincy, Charny et Montgodefroy, conseiller au Parlement (28 mars 1658), président en la seconde chambre des enquêtes le 29 novembre 1673, mort le 6 janvier 1695 et inhumé le 8 aux Feuil-

1. L'analyse des lettres de provisions est dans le ms. Franç. 30812, fol. 115.

2. On le voit, en effet, le 13 août 1644, constituer quatre cents livres de rente annuelle à Claude et Marie Sevin, ses deux filles naturelles, nées de demoiselle Marie Croiset, demeurant rue des Juifs. Lui-même habitait rue des Blancs-Manteaux. Il était stipulé que cette rente serait rachetable pour une somme de six mille livres (Arch. nat., Y 183, fol. 496).

3. Résumé du contrat de mariage : ms. Franç. 30812, fol. 106.

4. Extrait baptistaire : ibid., fol. 112.

5. Registres capitulaires du grand prieuré de France : Arch. nat., MM 42, fol. 285.

6. Ces preuves, présentées pour lui, servirent également pour son cadet, appelé aussi Augustin, père de notre auteur (ci-après). On verra dans le tome III, Appendice, § I, que d'Hozier regardait ces preuves comme inexactes pour les degrés anciens.

lants[1]. Il épousa en premières noces, en 1662, Marie Paris, fille de Claude Paris, receveur à Chartres, morte en mars 1676, dont une fille, *Marie-Anne*, née en 1663, morte le 25 septembre 1680[2]. Il se remaria, le 2 mars 1681, à Marguerite Lefèvre, fille d'Antoine Lefèvre, seigneur de la Barre, lieutenant général des armées du roi, bien connu comme gouverneur des îles de l'Amérique; il n'en eut pas d'enfants.

IX. Augustin Sevin, frère du précédent, seigneur de la Fleur-de-Lis et de la Corbillière en Brie, né vers 1636, d'abord chevalier de Malte (juin 1656), n'assista pas la même année au combat des Dardanelles, où fut tué son frère, quoi qu'en dise notre auteur (tome I, p. 3-4), puisqu'il se présentait à cette époque devant le chapitre du grand prieuré de France[3]. Il quitta l'ordre vers 1658 et épousa clandestinement, le 9 février 1660, Marguerite-Françoise de Glapion, fille de Guillaume de Glapion, sieur de la Boissière, ancien lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Fervacques, et de Marguerite Tartereau. Le contrat avait été passé sous seing privé le 8 février, et la mère de la future, sa grand'mère maternelle, son frère et deux amis du futur assistèrent seuls au mariage. Le frère aîné du nouvel époux avait obtenu, le 31 janvier, un arrêt du Parlement défendant à Augustin de contracter mariage. Celui-ci passa outre, fit opposition à l'arrêt, et le Parlement, mieux informé, débouta l'aîné de sa prétention. Aussitôt les deux époux s'empressèrent de faire

1. L'acte de partage de sa succession entre ses neveux, daté du 11 avril 1695, est analysé dans le ms. Franç. 30812, fol. 125.

2. Elle fut inhumée aux Feuillants le 27 (Bibl. Mazarine, ms. 3334, p. 262).

3. Registres capitulaires : Arch. nat., MM 43, fol. 153, 154 et 158.

réhabiliter leur mariage. Ils obtinrent dispense de bans le 13 août et, le 16, le mariage fut célébré à nouveau à la paroisse de Brie-Comte-Robert[1]. Augustin Sevin[2] perdit sa femme en 1679, à la naissance de son douzième enfant[3]. Il tomba alors dans la débauche et la misère[4], et mourut au commencement de février 1689[5]. Ses enfants furent :

1° AUGUSTIN, sieur de l'Épineux, près Bellegarde en Orléanais, né le 27 novembre 1661, se destina d'abord à l'état ecclésiastique et posséda même pendant quelque temps un bénéfice[6], qu'il résigna pour épouser, le 30 septembre 1690, Marie-Marguerite Médon, fille de Simon Médon, sieur de l'Épineux[7]. Sa femme étant morte le 19 janvier 1697, il se remaria, moins de six mois après[8], avec Marie de Givès, fille d'un conseiller au présidial d'Orléans. Du premier lit, il eut : *Augustin*, qui servait sur mer en mai 1720[9], devint plus tard capitaine au régiment de milice de Lannion,

1. Preuves pour l'ordre de Saint-Lazare présentées par Pierre Sevin, sieur du Plessis : ms. Franç. 30159, et ci-après, tome III, Appendice, p. 291-295.

2. Le 5 juin 1671, il avait fait avec l'Hôtel-Dieu de Paris un échange de terres dans les faubourgs de Brie-Comte-Robert (*Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris,* tome I, p. 168, n° 2318).

3. Ci-après, tome I, p. 5.

4. Ibid., p. 5-8.

5. D'après l'avis de parents, du 10 mai 1689, pour ses enfants mineurs (Arch. nat., Y 4015), son inventaire après décès fut dressé par le greffier du bailliage de Brie-Comte-Robert le 14 février; il avait dû mourir peu de jours avant.

6. Ci-après, tome I, p. 26.

7. Analyse du contrat de mariage, ms. Franç. 30812, fol. 123.

8. Ce terme est établi par le fait qu'il était déjà marié lorsque, le 10 juillet 1697, son frère Thierry (ci-après) épousa Madeleine de Givès, sœur de Marie.

9. Est-ce lui ce sieur de Quincy, commandant du vaisseau *l'Américain,* emprisonné à Nantes en mai 1725 pour malversations

n'était pas encore marié en septembre 1723, et n'eut pas, sans doute, de postérité[1], et une fille, *Anne-Marguerite*, née à Cambray le 17 juillet 1694[2], reçue à Saint-Cyr en juin 1703[3], et ensuite religieuse aux Carmélites de Nantes.

2° Léonore, religieuse aux Ursulines de Melun.

3° René, mort jeune.

4° Charles, dit le marquis de Quincy, seigneur de Charny et Montgodefroy, né en 1664, sous-brigadier de la seconde compagnie des mousquetaires[4], capitaine et grand bailli de Meaux en 1699, lieutenant général de l'artillerie par brevet du 1er octobre 1716, brigadier des armées du roi le 1er février 1719, lieutenant de roi de la Basse-Auvergne par provisions du 9 février 1720[5], chevalier de Saint-Louis, et titulaire, depuis le 1er janvier 1728, d'une pension de quinze cents livres. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye, dans sa maison de la rue aux Miettes, le 10 janvier 1738[6], à soixante-treize ans. C'est l'auteur bien connu et justement réputé de la grande *Histoire militaire du règne de Louis le Grand*

au préjudice de la Compagnie des Indes, qui est mis en liberté sous caution à la demande de ses oncles (Arch. de la Marine, C² 266)?

1. Il est présent en 1738 à l'inventaire après décès de son oncle le marquis de Quincy (ci-après, tome III, p. 301).

2. Extrait baptistaire, ms. Franç. 30812, fol. 124.

3. Ci-après, tome III, Appendice, p. 285.

4. En 1689, lorsque le duc de Bourgogne, incorporé dans les mousquetaires noirs, fit l'exercice en présence du Roi, le marquis de Quincy eut l'honneur de le tenir par la main (P. Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. II, p. 212).

5. Provisions, dans les registres du Parlement, aux Archives nationales, X1A 8724, fol. 10.

6. Son inventaire après décès, daté du 11 février 1738, est aux Archives nationales, carton T 637, n° 3, cote 14; on en trouvera des extraits dans l'Appendice, tome III, p. 300.

publiée en 1726. — Il avait épousé, le 3 juillet 1696, Geneviève Pecquot, fille de Pierre Pecquot, sieur de Saint-Maurice, greffier du Conseil, enrichi dans les affaires de finances, et de Catherine Lattaignant. Il en eut une fille, *Catherine-Charlotte*, née le 17 août 1699, mariée le 3 novembre 1721 à René Jourdan de Launey, gouverneur de la Bastille[1], et morte sans enfants, le 28 février 1736[2], chez les dames Hospitalières de la Roquette[3]. Sa mère, la marquise de Quincy, après la mort de son mari, en 1738, se retira d'abord aux Miramionnes du quai de la Tournelle, puis au monastère de la Visitation de Meaux, où elle mourut le 6 février 1755[4].

5° MARIE-ANNE, religieuse à l'abbaye du Pont-aux-Dames. Notre auteur parle d'elle dans le tome I, p. 5-6, et dans une histoire à clef dont il va être question plus loin, p. XXI.

6° FRANÇOIS-THIERRY, seigneur de Bussy et du Cellier, capitaine au régiment de Chartres-infanterie, qui vivait encore en 1738, lors de la mort de son frère le marquis de Quincy. Il s'était marié, à une date qu'on n'a pu retrouver,

1. Contrat de mariage, du 2 novembre (Arch. nat., carton T 637, n° 7, cote 128, p. 307; on le trouvera ci-après, dans l'Appendice du tome III).

2. *Mercure* de mars, p. 601-602.

3. Son oncle, Mathias Pecquot, docteur de Sorbonne et chanoine de Paris, lui avait donné, le 7 janvier 1716, la nue-propriété d'une maison sise rue des Blancs-Manteaux, dont il se réservait l'usufruit (T 637, n° 1, cote 7). Cet abbé Pecquot ne mourut qu'en janvier 1745, bien après sa nièce.

4. Inventaire après décès, dans T 637, n° 3, cote 14. — Son seul héritier était son neveu Pierre-Claude Pecquot de Saint-Maurice, dont la fille unique, Marie-Angélique, avait épousé Antoine Huet d'Ambrun. C'est ainsi qu'une partie des papiers du marquis de Quincy, venus aux Huet d'Ambrun par cet héritage, se trouvent actuellement mêlés à leurs papiers, sous la cote T 637, aux Archives nationales.

avec Charlotte-Marguerite Médon, dont son frère aîné Augustin avait épousé la sœur (ci-dessus, p. XI). Il en eut un fils, *François*, qui n'était pas marié en 1723, et qui dut mourir sans alliance.

7° LOUIS, sieur de la Martinière, capitaine de grenadiers au régiment de Boisseleau, tué au siège de Limerick en 1689.

8° MARGUERITE, morte jeune.

9° THIERRY, d'abord garde-marine, puis commissaire d'artillerie, tué au siège de Lerida en 1709[1]. Il s'était marié, le 10 juillet 1697, avec Madeleine de Givès, dont la sœur Marie avait épousé peu auparavant son frère aîné Augustin[2]. Il n'eut que deux filles : *Marie-Madeleine-Charles* et *Marguerite-Charlotte;* cette dernière, née le 30 juillet 1708, fut reçue à Saint-Cyr le 23 mai 1720[3]. Toutes deux paraissent, comme représentant leur père décédé, dans l'inventaire après décès du marquis de Quincy, en 1738[4].

10° PIERRE, sieur du Plessis, près Orléans, né le 18 janvier 1676, lieutenant au régiment d'infanterie du Dauphin (17 février 1694), puis capitaine (29 janvier 1696), démissionnaire en 1704[5], chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare en 1719[6], mort le 9 janvier 1752, à soixante-seize ans[7]. Il avait épousé, le 1er février

1. Notre auteur ne parle pas de lui dans ses Mémoires, et ne mentionne même pas sa mort.

2. Ci-dessus, p. XI.

3. Ses preuves de noblesse sont dans le ms. Franç. 30159, fol. 17.

4. Ci-après, tome III, Appendice, p. 300-301.

5. Ci-après, tome II, p. 236-237.

6. Le bordereau de production de ses titres est dans le ms. Franç. 30159.

7. Copie de son acte mortuaire dans le ms. Franç. 30812; son scellé est aux Archives nationales, liasse Y 11169.

1707, Marie-Françoise Margeret, fille de Pierre Margeret ou de Margeret, grand audiencier de France[1], et sœur d'un capitaine aux gardes françaises, Pierre de Margeret de Pontaut[2]; il n'en eut pas d'enfants.

11° JOSEPH, notre auteur, dont nous parlerons bientôt plus en détail.

12° ALEXANDRE, sieur de la Martinière après la mort de son frère (ci-dessus, 7°), né en 1679[3], entré aux mousquetaires en février 1699, lieutenant au régiment de la Vieille-Marine en décembre 1701, puis capitaine[4]. Il avait épousé, le 21 février 1705, Jacqueline-Anne du Buisson, fille de Bon ou Benoît du Buisson, peintre à Paris, dont il eut : *François-Alexandre*, né le 5 janvier 1708, mort jeune; *Michelle-Angélique*, née le 24 décembre 1709, non encore mariée en 1731 ; et *Marie-Madeleine,* née le 26 novembre 1711, reçue à Saint-Cyr en 1723. Il vivait encore en 1738, lors de la mort de son frère le marquis de Quincy, et demeurait alors à Angers[5].

Branche de Bandeville.

VIII. JEAN SEVIN, seigneur de Bandeville, né du second mariage de Thierry Sevin (ci-dessus, p. VIII), conseiller au Grand Conseil (12 janvier 1632), puis au Parlement (5 jan-

1. Extrait du contrat de mariage, ms. Franç. 30159.
2. Ci-après, tome II, p. 237.
3. Il est dit âgé de dix-neuf ans lors de son émancipation (Y 4077).
4. Il dut servir en Italie en même temps que notre auteur, puisque son régiment s'y trouvait. On s'étonne que notre chevalier ne parle pas de lui à cette occasion.
5. Ci-après, tome III, Appendice, p. 301.

vier 1634), maître des requêtes le 1er février 1636 et capitaine des chiens d'Écosse du roi chassant le lièvre. Il résigna ses charges en mars 1642, après la mort de sa femme, pour entrer dans les ordres, et mourut en août 1650. Il avait épousé, le 6 janvier 1637, Marie du Pré, fille de Barthélemy du Pré, secrétaire du roi, et sœur de la présidente Amelot, dont il eut trois fils : 1° *Jean,* qui obtint, le 30 août 1653, la charge de capitaine des chiens d'Écosse qu'avait eue son père; il s'en démit en mars 1662[1]. Ayant acheté un guidon dans la compagnie des gendarmes de Monsieur, il eut la tête emportée d'un coup de canon au siège de Lille, le 18 août 1667; 2° *Louis*, qui suit; 3° *Charles,* dit le commandeur de Bandeville, né le 24 avril 1640, reçu chevalier de Malte de minorité le 9 mai 1647[2], d'abord capitaine dans le régiment de son frère Louis, lui succéda comme colonel à sa mort, en 1674, et céda le régiment en 1677 à M. de Vaubecourt. Il obtint la commanderie de Villedieu-lès-Bailleul en 1684, celle de Villedieu-en-Dreugesin en 1691, celle de Fieffes en 1696, celle de Boncourt, avec la charge de grand hospitalier du prieuré de France, en 1705, devint grand prieur de Champagne en 1707, et mourut à Paris le 24 novembre 1718[3], laissant toute sa fortune, assez considérable, à son ordre[4].

1. Ms. Franç. 30812.

2. Ses preuves pour l'ordre de Malte existent encore dans les archives de la famille de Sevin, et m'ont été bienveillamment communiquées.

3. *Gazette de France* du 3 décembre; son scellé après décès est dans la liasse Y 10835.

4. On trouvera à l'Appendice du tome III, p. 309-310, le texte de l'inscription commémorative qui fut érigée à Malte en son honneur, pour rappeler cette libéralité; voyez aussi ce qu'en dit notre auteur, tome III, p 280-281.

IX. Louis Sevin, seigneur de Bandeville, lieutenant au régiment des gardes françaises en 1668, devint en 1669 colonel du régiment d'infanterie d'Espagny; il mourut le 3 novembre 1674, de blessures reçues à la bataille d'Ensheim. Il avait épousé Angélique-Marie-Madeleine Guérapin de Vauréal, morte le 3 décembre 1712, dont il eut un fils, qui suit.

X. Louis Sevin, marquis de Bandeville, d'abord capitaine dans le régiment de dragons de la Reine, puis colonel d'un régiment d'infanterie qu'il leva par commission (4 janvier 1702), fut tué à la bataille d'Hochstedt, le 13 août 1704, sans alliance.

Il convient d'ajouter à cette généalogie que les Sevin étaient parents ou alliés des principales familles parlementaires de Paris, les Courtin, les Catinat, les Portail, les Colbert, les Chamillart, les Ormesson, les Le Rebours, les Cabart de Villermont, etc., et même à quelques familles de la cour comme les Alègre et les Frezeau de la Frezelière.

II.

L'auteur des Mémoires et son œuvre.

Après avoir établi la filiation de notre auteur, il y a lieu de s'étendre davantage sur lui-même. Onzième enfant d'Augustin Sevin et de Marguerite de Glapion, né en 1677[1], ayant perdu sa mère peu après, Joseph Sevin eut une enfance assez malheureuse. Recueilli par son oncle le prési-

1. Il est dit âgé de vingt-un ans lorsqu'il est émancipé le 28 janvier 1699 (Y 4077).

dent au Parlement, et placé par lui dans divers collèges, il fut admis en janvier 1697 dans la seconde compagnie des mousquetaires du roi, dits mousquetaires noirs, et prit alors le nom de chevalier de Quincy. Il y resta quatre ans et demi, et les quitta le 20 octobre 1701 pour entrer comme enseigne dans la compagnie colonelle du régiment de Bourgogne. Ce régiment, alors en Italie, était commandé par le marquis de Dreux, gendre du ministre d'État Chamillart, allié des Sevin. Notre chevalier n'eut pas le temps de remplir les fonctions de cet emploi : il reçut le grade de lieutenant le 16 janvier 1702, un peu avant de partir pour rejoindre son poste.

Il gagna donc l'Italie au printemps de cette même année et y resta jusqu'à la déroute de Turin (septembre 1706) ; il rentra alors en France avec l'armée. Entre-temps, il avait été nommé capitaine (31 janvier 1703), grade qu'il devait conserver jusqu'à la fin de sa carrière militaire. Il servit en Provence et en Dauphiné en 1707, en Flandre de 1708 à 1712, et fit sur le Rhin la campagne de 1713. Sa compagnie fut réformée à la paix d'Utrecht ; mais il ne quitta définitivement le service qu'en 1720, après avoir, à mainte reprise, sollicité du Régent un régiment, qu'il ne put obtenir ; on lui donna comme compensation la croix de chevalier de Saint-Louis.

Six ans auparavant, le 28 mai 1714, il avait épousé une riche veuve, de famille parisienne et d'âge déjà mûr, puisqu'elle était née en 1678, Madeleine de Sève, parente d'un évêque d'Arras et veuve en premières noces d'Anne Potier, seigneur de Notre-Dame-du-Parc[1]. La fortune que

1. Il parle assez longuement des débuts de leur connaissance dans ses *Mémoires*, tome III, p. 207-209.

cette union lui procura lui permit d'acheter une des charges de lieutenant de roi au gouvernement d'Orléanais[1]; il en fut pourvu le 8 mars 1720, et il la conserva jusqu'à sa mort. Madeleine de Sève lui apporta, en outre, les terres de Villarson et de Villefalier, près Cléry; elle mourut au bout de quinze ans de mariage, le 2 octobre 1729, laissant une fille, *Charlotte-Geneviève*, née en 1715, mais qui mourut à seize ans, le 3 janvier 1732. La mort de sa fille décida le comte[2] de Quincy à se remarier. Par contrat du 26 juin 1732[3], il épousa Marie-Madeleine-Eugénie de Tournay d'Assignies d'Oisy, fille de Jean-Eustache, comte d'Oisy, et de Marguerite-Claire de Berghes-Saint-Winocq, et veuve, elle aussi, de Louis-Albert de Dreux, seigneur de Marsan; elle appartenait à une bonne maison de Flandre. M. de Quincy la perdit six ans après, le 11 mai 1738[4], à l'âge de quarante-sept ans[5]; il n'en avait point eu d'enfants. Il

1. Voyez les lettres de provisions à l'Appendice du tome III, p. 295. — Il avait d'abord acheté la lieutenance de roi d'Auvergne; mais, ayant trouvé jour à acquérir celle d'Orléanais, qu'il préférait, il céda la première à son frère le marquis (lettres de provisions de celui-ci : Arch. nat., X1A 8724, fol. 10, 22 juin).

2. Il est déjà qualifié ainsi dans ses provisions de lieutenant de roi en 1720; mais on n'a pu retrouver s'il portait ce titre auparavant. C'est certainement un titre de courtoisie; car il n'y eut aucune érection de comté en sa faveur.

3. Voyez tome III, Appendice, p. 298, des extraits de ce contrat, d'après le registre Y 334 des Archives nationales.

4. Joseph Sevin habitait alors rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch (inventaire du marquis de Quincy, février 1738); il avait demeuré auparavant rue de Poitou, au Marais.

5. Cet âge nous est fourni par les tableaux généalogiques du Cabinet des titres, et il est probablement exact, puisque sa mère était morte avant 1694, époque du second mariage de son père; notre auteur s'est certainement trompé en ne lui donnant que seize ans en 1711 (tome III, p. 74), ce qui la ferait naître en 1695.

lui survécut onze ans, et ne mourut que le 22 juin 1749[1].

C'est après la mort de sa seconde femme que le chevalier de Quincy, pour occuper sa solitude, se mit à rédiger ses Mémoires. On peut préciser assez exactement leur date de rédaction. L'auteur fait, en effet, plusieurs allusions à des événements contemporains de l'époque à laquelle il écrit. Parlant d'un de ses condisciples (tome I, p. 27), Jean Lavaud, il ajoute qu'il est actuellement provincial des Jésuites; or, le P. Lavaud fut provincial de 1738 à 1742. A la fin de la campagne de 1706 (tome II, p. 237), il parle de M. de Margeret comme mort; or, il mourut le 16 février 1738. Enfin, il semble que le cardinal de Fleury, mort le 29 janvier 1743, n'existait déjà plus lorsqu'il parle de lui dans le récit de la campagne de 1707 (tome II, p. 254). On peut donc dire que les Mémoires ont été rédigés entre 1738 et 1745 au plus tard. Il y avait alors environ vingt-cinq ans que l'auteur avait quitté le service.

Comment se fait-il donc qu'il ait pu, après un si long intervalle, se souvenir assez exactement des événements de sa carrière militaire pour indiquer avec une précision scrupuleuse la succession des faits selon l'ordre des dates? C'est qu'il avait d'autres guides, et plus sûrs, que sa mémoire. D'abord, il avait fait naguère, au jour le jour, des relations sommaires de ses campagnes[2], et ensuite, de même que Saint-Simon, à la même époque, brode ses brillantes fantaisies sur la trame régulière et correcte, mais froide et sans vie, du *Journal de Dangeau*, de même le chevalier de Quincy, s'il est permis de le comparer de bien loin à si illustre écri-

1. On trouvera son acte d'inhumation à l'Appendice du tome III, p. 299.

2. Ci-après, tome I, p. 2.

vain, trouve dans l'*Histoire militaire du règne de Louis le Grand,* parue en 1726, et dont l'auteur est son frère aîné, un canevas très exact, auquel il ajoute les anecdotes et les détails que lui fournissent sa mémoire et ses notes personnelles. Parfois, grâce à ces dernières, il corrige, il amende le récit de l'*Histoire militaire*, et même il lui arrive de se plaindre de ce que l'auteur n'a pas suffisamment tenu compte des relations que lui-même lui fournissait pendant ses campagnes[1]. Il est certain, cependant, que le marquis usa à diverses reprises des renseignements de son cadet ; on peut même lui reprocher de n'avoir point contrôlé ses dires avec assez de soin et d'avoir reproduit trop légèrement des erreurs de faits et de noms géographiques[2].

Le manuscrit des Mémoires, que nous avons eu entre les mains, et qui semble être unique, forme deux gros volumes in-quarto, de six cents pages environ chacun, composés de cahiers d'épaisseur variable, paginés séparément, et reliés ensemble après coup ; chaque cahier comprend le récit d'une campagne. Le premier volume s'arrête à la fin de 1706 ; le second va de 1707 à 1713. Ce dernier renferme en outre, en quatre-vingt-dix-sept pages, une sorte de roman à clef intitulé *Histoire véritable de Philinte et d'Almasinde*, qui contient, sous des noms supposés, l'histoire des amours platoniques de Marie-Anne Sevin de Quincy, sœur aînée de notre auteur, avec un jeune gentilhomme des environs, qu'elle ne put épouser ; ce qui la fit entrer en religion à l'abbaye du Pont-aux-Dames[3]. On trouve dans ce récit tous

1. Dans le récit de la campagne de 1704, notamment (tome II, p. 73).

2. On en verra plusieurs exemples, entre bien d'autres, dans la campagne du Trentin en 1703 : tome I, p. 287 et suivantes.

3. Voyez ci-après, tome I, p. 5.

les noms des romans à clef du XVIIe siècle, outre ceux des deux héros : Bélise, Almintor, Amaranthe, Théramène, Artémise, Euphrosine, Cléobule, etc. Nous n'avons pas cru devoir publier cette histoire longue, diffuse, et assez ennuyeuse. Le chevalier de Quincy, alors très jeune, n'y joue d'ailleurs aucun rôle.

Les deux volumes du manuscrit sont écrits en entier de la même main ; mais ce n'est pas celle du chevalier de Quincy. Il semble que l'auteur ait dicté son récit à un secrétaire assez peu lettré, qui parfois entendait mal, et parfois ne comprenait pas ce qu'on lui dictait. On trouve par exemple : *la nuit du quinze au soir* pour *la nuit du quinze au seize*, — *les doux amants* pour *les douze amants*, — *qu'avoit vous fait, vous ne resteroient* pour *qu'avez-vous fait, vous ne resterez*, — *être apporté* pour *être à portée*, — *le prince Eugène commandé* pour *commandoit*, — *mensaique remotai* pour *mensæque remotæ*, etc. Les quelques additions portées en marge du manuscrit, et écrites de la même main que le texte, ne sont point une preuve que le manuscrit soit autographe ; car elles ont pu être dictées après coup au même secrétaire.

De la valeur littéraire des Mémoires il n'y a rien à dire. Le style en est un peu lâché, parfois lourd et diffus ; mais, cependant, ils se lisent facilement. L'auteur n'avait pas trop mal profité de l'enseignement des Jésuites du collège de Louis-le-Grand.

Leur valeur historique est plus considérable, encore qu'il serait fort exagéré de les regarder comme un document de premier ordre. L'auteur ne raconte guère que ce qu'il a vu ; à ce titre, son témoignage est précieux, et, s'il ne modifie pas les grandes lignes connues des événements, du moins il les complète, les précise, leur donne une vie et un relief qu'on

ne trouve pas toujours dans les Mémoires de plus hauts personnages. C'est surtout par les détails, par les épisodes journaliers de la vie militaire, qu'ils sont intéressants et qu'ils se recommandent à l'attention des historiens.

Le manuscrit des Mémoires appartient actuellement au général Pierre-Élie Fabre, commandant la 29e division d'infanterie. Il est venu en sa possession par l'héritage d'une tante de Mme la générale Fabre, qui, elle-même, le tenait de son mari, M. Faure de Rochefontaine, issu d'une bonne famille d'Anjou et né vers 1785. M. Faure de Rochefontaine ne semblant avoir aucun lien de parenté avec les Sevin de Quincy, il y a lieu de penser qu'il dut acquérir le manuscrit de quelque libraire, entre les mains duquel il serait parvenu à la suite de la Révolution.

Le général Fabre, grâce à la bienveillante entremise de M. le colonel d'Aboville, a libéralement communiqué le manuscrit des Mémoires à la Société de l'Histoire de France et à l'éditeur chargé par elle de les publier. Je les prie tous deux de bien vouloir agréer mes remerciements et l'expression de ma gratitude.

MÉMOIRES

DU

CHEVALIER DE QUINCY

CAMPAGNE DE 1710

ET L'HIVER SUIVANT.

La campagne de 1710 fut des plus funestes à la France par la conquête de quatre places considérables que les alliés firent sur nous en Flandres.

Le Roi, bien informé que les ennemis avoient une armée supérieure d'un tiers au moins à la nôtre et qu'ils avoient fait des amas extraordinaires de fourrage pendant tout l'hiver, ce qui les mettroit en état de se mettre de bonne heure en campagne, prit le parti de rester pendant tout le cours de cette campagne sur la défensive, et il chargea le maréchal de Villars du commandement de son armée de Flandres.

Le 13 avril, un détachement de l'armée des ennemis, qui étoit déjà assemblée, marcha à Mortagne, petit bourg situé sur la Scarpe à l'endroit où cette rivière se jette dans l'Escaut. Il s'en empara, et y fit prisonniers un capitaine, un lieutenant et cinquante hommes. Le 14, le chevalier de Luxembourg se rendit maître de ce poste, et il fit prisonnier le même

nombre de troupes qu'on nous avoient pris la veille, et il le garda jusqu'au 18, que les ennemis s'en emparèrent de nouveau[1].

Je partis de [Quincy] le 21, lendemain de Pâques. En trois jours de temps, je me rendis à Chauny, où M. de Gaut, officier de la compagnie des grenadiers à cheval[2], avec qui j'avois été mousquetaire du Roi, me donna un très bon souper. Il m'apprit que, le jour de Pâques, le prince Eugène et le duc de Marlborough, à la tête de soixante mille hommes, s'étoient emparés de nos lignes élevées dans la plaine de Lens, qu'ils n'avoient pas osé attaquer l'année précédente[3]. Le fin et rusé maréchal de Villars, persuadé, non seulement de l'impossibilité d'acquérir de la gloire dans le commencement de cette campagne, mais encore qu'il hasarderoit à perdre celle qu'il avoit acquise, jugea à propos d'en laisser la besogne au maréchal de Montesquiou[4]. Pour cela, il feignit que la blessure qu'il avoit reçue à la bataille de Malplaquet[5] ne lui permettoit pas encore d'aller se mettre à la tête de l'armée du Roi[6]. Il est à remarquer que, lorsque ce général

1. *Mémoires militaires*, t. X, p. 14-15. C'est le duc d'Albemarle, à la tête d'un corps hollandais, qui reprit définitivement Mortagne.

2. Cette compagnie, créée en 1676, avec un effectif de cent trente hommes, porté plus tard à deux cent cinquante, faisait partie de la Maison du roi (P. Daniel, *Milice françoise*, t. II, p. 180-181).

3. *Gazette*, p. 215 ; *Mémoires militaires*, p. 18-20.

4. Pierre de Montesquiou d'Artagnan (tome I, p. 80), que Louis XIV avait fait maréchal de France à la suite de la bataille de Malplaquet, le 20 septembre 1709.

5. Tome II, p. 368.

6. Voyez ce que dit Saint-Simon sur la conduite de Villars

sortoit de son appartement de Versailles pour aller chez S. M., qui lui avoit fait prêter l'appartement de Madame la Duchesse, afin d'aller conférer de temps en temps avec lui, il ne boitoit point; mais, à mesure qu'il approchoit de la chambre du Roi, il commençoit à boiter, et, lorsqu'il y entroit, il boitoit presque jusque à terre.

Le maréchal de Montesquiou eut ordre de la cour d'abandonner les lignes aussitôt que les ennemis marcheroient à lui[1], d'autant plus qu'il n'avoit pu, faute de fourrage, assembler que neuf mille hommes d'infanterie pour les soutenir[2]. Ce général fut si mal informé de la marche des alliés, que, le jour même, qui étoit le 20 avril, qu'ils vinrent pour les attaquer, il avoit envoyé au fourrage. Il est vrai, nos troupes se retirèrent bien à propos; mais la plus grande partie des équipages et des chevaux des officiers de cette infanterie furent pris. Cette grande faute nous donna très mauvaise opinion de ce nouveau maréchal de France. Les soldats firent des chansons sur lui, dont le refrain étoit : *Montre ton cul*, en faisant allusion à son nom de Montesquiou.

Je ne sais la raison pour laquelle ce général prit ce nom de Montesquiou[3], en quittant celui d'Artagnan, qu'il avoit toujours porté jusqu'au moment qu'il fut

au début de cette campagne (*Mémoires*, éd. 1873, t. VIII, p. 32-35).

1. Cela semble contraire à la lettre du Roi du 20 avril (*Mémoires militaires*, p. 17), d'où il résulte que le maréchal pensait pouvoir défendre les lignes, et que le Roi l'y encouragea.

2. *Gazette*, p. 215.

3. C'était le nom de sa maison; de même Gacé s'était appelé le maréchal de Matignon en recevant son bâton, en 1708.

fait maréchal de France, d'autant plus qu'il s'étoit acquis beaucoup de réputation sous ce dernier nom, ce nom de Montesquiou étant en quelque manière en horreur en France, surtout dans la maison de Condé, depuis, comme tout le monde le sait, que le baron de Montesquiou[1], capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou, eut tué de sang-froid, d'un coup de pistolet, Louis Ier, prince de Condé, en 1569, la bataille de Jarnac finie[2].

Le 26 avril, j'arrivai à Valenciennes, où notre régiment étoit en garnison. En y allant, je passai par Bouchain, où je trouvai le chevalier des Touches[3], nommé *le Chancreux*, qui commandoit dans cette place; il étoit brigadier des armées du Roi et colonel du régiment de Cotentin. Comme je le voyois, et que j'étois de société avec lui à Paris, il me fit part du chagrin qu'il venoit de recevoir de la cour. Lui et son régiment avoient passé l'hiver à Douay. Naturellement, ils devoient rester pour la défense de cette place, menacée d'un siège; mais les gens de cour sont insatiables,

1. François de Montesquiou, dernier de la branche aînée de cette maison.

2. *Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, t. III, p. 52; *Œuvres de Brantôme*, t. IV, p. 346-348. — Saint-Simon raconte (*Mémoires*, éd. 1873, t. VII, p. 110-111) qu'à la nouvelle de ce changement de nom, le duc de Bourbon, cinquième descendant du prince tué, « entra en furie, vomit tout ce qu'il est possible de plus violent et de plus injurieux, dit qu'il étoit bien insolent de prendre le nom d'un traître qui avoit assassiné son aïeul, et publia que, partout où il le rencontreroit, il lui feroit un affront et une insulte publique. » Le maréchal ne s'en émut point, et Monsieur le Duc ne mit pas ses menaces à exécution.

3. Michel le Camus des Touches : tome II, p. 74.

ils ne songent qu'à leurs propres intérêts. Le duc de Beauvillier, quoique dévot, eut le crédit de faire envoyer le chevalier des Touches et son régiment à Bouchain, et de faire mettre en sa place le duc de Mortemart, son gendre[1], afin de le faire faire maréchal de camp, comme cela arriva après la prise de Douay[2]. Le pauvre des Touches en fut si piqué et pénétré de chagrin, qu'après la campagne finie il quitta le service. C'est ainsi que le Roi perd souvent d'excellents sujets. En vérité, les ministres de la guerre devroient avoir plus d'attention aux mérites et aux services des anciens officiers; S. M. en seroit certainement mieux servie.

Quelques jours après que je fus arrivé à Valenciennes, l'électeur de Cologne[3], qui y faisoit sa résidence, fit l'honneur à notre régiment d'en bénir les drapeaux. Il célébra la messe pontificalement, et il ordonna aux officiers d'avoir l'épée nue à la main pendant l'Évangile et au lever-Dieu[4]. Le service fait, nous fûmes baiser les uns après les autres son anneau

1. Louis II de Rochechouart (1681-1746), duc de Mortemart, avait épousé, en 1703, Marie-Henriette de Beauvillier, sa cousine germaine; sa mère, fille de Colbert, était sœur cadette des duchesses de Beauvillier et de Chevreuse. « Il n'avoit ni les mœurs ni la conduite d'un homme à devenir gendre du duc de Beauvillier, » dit Saint-Simon. (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. XI, p. 331.)

2. Promotion du 2 juillet 1710, faite pour lui seul.

3. Joseph-Clément de Bavière (1671-1723), frère de l'électeur-duc de Bavière, avait obtenu l'électorat de Cologne en 1688, en compétition avec le cardinal de Fürstenberg, soutenu par la France.

4. L'élévation.

pastoral, pendant qu'il étoit assis dans un fauteuil, et nous à genoux; il nous embrassoit ensuite. Il nous dit après : « Messieurs, de tous les drapeaux que j'ai « bénits jusqu'à présent, aucun n'a été pris par l'en- « nemi. Ainsi, je suis persuadé que les vôtres auront « ce même bonheur. » Nous dîmes à S. A. Électorale que nous en acceptions l'augure, que, jusques à présent, aucun de ceux de notre régiment n'avoit eu le malheur de tomber entre les mains de nos ennemis, mais, qu'au contraire, nous leur en avions pris plusieurs.

Cet électeur étoit un peu ratier et bouffon; en voici un exemple. Quelques jours auparavant le mois d'avril, il avoit fait publier dans toute la ville qu'il prêcheroit le premier jour du mois dans la collégiale. Le jour venu, tout ce qu'il y avoit de plus considérable, tant à la ville qu'aux environs, se rendit dans cette église. Entendre prêcher un évêque, et surtout un archevêque-électeur, étoit la chose la plus rare et la plus renouvelée des Grecs[1]. L'Électeur y arriva avec pompe, et précédé de toute sa maison et de toute sa cour; il monta en chaire avec une gravité telle qu'il convient à un grand prédicateur. Il fut quelque temps sans ouvrir la bouche, en regardant son auditoire. Enfin, il se fit entendre par ces paroles, et en les prononçant trois fois : « Poisson d'avril! Poisson d'avril! « Poisson d'avril! » Et ensuite il disparut en éclatant de rire. Chacun s'en retourna chez soi riant, et en même temps confus, de la sottise qu'il avoit eu de

1. Littré dit que *renouvelé des Grecs* signifie connu depuis longtemps; notre auteur emploie au contraire cette expression dans le sens de rare, de peu ordinaire.

donner dans ce panneau, car le caractère de l'Électeur étoit déjà bien connu[1].

Cependant il prêchoit quelquefois. J'ai assisté à un de ses sermons, dont le texte étoit[2] : . . . . Après nous avoir fait le détail du bonheur qui avoit toujours accompagné les armes de la France jusques au combat de Donauwerth et la bataille d'Hochstedt[3], époque malheureuse pour ce royaume, il nous fit un détail que trop circonstancié du funeste revers qui nous étoit arrivé depuis, en attribuant nos malheurs au trop de confiance que nous avions eu à nos armées et à nos forces, et non à la toute-puissance de Dieu, et au peu de confiance que nous avions eu en lui. Il prêcha parfaitement bien.

Pendant le peu de temps que je restai à Valenciennes, j'assistai à plusieurs fêtes qu'il donna. Je fus à sa comédie, représentée par ses domestiques. Entre les actes, il y avoit des ballets et des chœurs de voix. Il se mettoit toujours dans une loge au milieu du fond, accompagné des dames de sa cour, fort mal mises et fort laides, et qui, cependant, faisoient les aimables et les agréables. Il donnoit lui-même le coup de sifflet pour le changement des décorations. J'y vis une autre fois représenter *la Chasse de Morin*[4]. Un véritable cerf traversa plusieurs fois le théâtre, suivi d'une meute de soixante-dix chiens. Ce spectacle me fit beaucoup de plaisir, aussi bien que ces concerts

1. Saint-Simon (*Mémoires*, éd. 1873, t. VIII, p. 172) raconte aussi cette anecdote.

2. En blanc dans le manuscrit.

3. En 1704.

4. Nous n'avons pu trouver de renseignements sur cette pièce.

composés de belles voix. Le jour que j'y fus, on exécuta le prologue et le premier acte de *Roland*[1]. Il chantoit dans les chœurs; il avoit une basse-taille, et sa voix s'élevoit au-dessus des autres. Ensuite, il ne faisoit que polissonner avec les dames. Le Roi lui avoit fait présent d'un fauteuil de damas cramoisi, tout brodé en or, sur des roulettes, que l'on faisoit aller où l'on vouloit moyennant un bâton à vis; il y promenoit les dames les unes après les autres.

Un jour, à deux heures après-dîner, lisant dans ma chambre, j'entendis un grand bruit de trompettes et de timbales; je courus à la fenêtre. C'étoient quatre-vingts hommes habillés à la turque, dont vingt habillés de rouge, vingt de vert, vingt de bleu et vingt de blanc, tous montés à poil sur de mauvais chevaux, ayant chacun une lance élevée dans la main. Ils étoient précédés par ses timbales et ses trompettes. Je suivis cette cavalcade, qui, après être sortie de la ville, se partagea en quatre dans une plaine. À côté, on avoit construit des tribunes faites de planches, pour la commodité des spectateurs. Au bout d'une demi-heure, je vis arriver l'Électeur, accompagné de toute sa cour. Dès qu'il fut placé, il donna le signal. Le bruit des trompettes et des timbales se fit entendre. Ensuite, nous vîmes partir Messieurs les Turcs au galop, moitié d'un côté et moitié de l'autre, venir s'affronter les uns contre les autres avec leurs lances baissées. Il y en eut bien la moitié de culbutés par terre. Ils tomboient

1. Tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, musique de Lully, paroles de Quinault, représentée pour la première fois à Versailles en janvier 1685.

étendus comme des crapauds, ce qui faisoit rire tout le monde, d'autant plus qu'ils ne se faisoient point de mal, par la précaution qu'ils avoient prise de se bourrer de beaucoup de foin. Ils firent jusqu'à trois fois ce combat, et après ils le firent un contre un. Les combats finis, S. A. Électorale distribua elle-même les prix à ceux qui les avoient mérités, c'est-à-dire à ceux qui en avoient culbuté le plus et qui n'avoient point été jetés par terre. Ainsi, cet électeur, chassé de ses États, tâchoit de se distraire des malheurs arrivés à sa maison.

Le Roi, persuadé depuis longtemps que le dessein des alliés étoit de faire le siège de Douay, dont M. de Pomereu étoit gouverneur[1], chargea M. d'Albergotti, lieutenant général, de la défense de cette place. Ce général avoit toutes les qualités requises pour bien exécuter la commission dont S. M. venoit de l'honorer. Il avoit sous ses ordres le marquis de Dreux et M. de Brendlé[2], maréchaux de camp; M. de Valori[3], aussi maréchal de camp, étoit à la tête des ingénieurs; trois brigadiers, savoir : le duc de Mortemart, le comte de Lannion[4] et M. de Chastenay, lieutenant-colonel du régiment de Piémont. La garnison étoit composée des

1. Alexandre-Jacques de Pomereu, chevalier de Saint-Louis, avait depuis 1688 le gouvernement de Douay. Il mourut le 29 septembre 1718, à quatre-vingt-quatre ans. Pendant le siège, il vendit sa vaisselle d'argent et avança quarante mille livres pour subvenir aux besoins des troupes.

2. Tome II, p. 387.

3. Charles-Guy, marquis de Valori (1655-1734), avait fait toute sa carrière dans le corps des ingénieurs, sous Vauban. Sa belle conduite pendant le siège de Lille, en 1708, lui avait fait obtenir le grade de maréchal de camp; il eut celui de lieutenant général après la reddition de Douay.

4. Tome I, p. 134.

trois bataillons de Piémont, des deux de Charost, des deux de Touraine, d'un de la Sarre, deux de Solre, deux de Saintonge[1], d'un de Royal-artillerie et d'un de Montboissier[2], de deux compagnies de canonniers, d'une brigade de mineurs et d'une de bombardiers. Il y avoit dans le fort de Scarpe[3] trois bataillons, six compagnies d'invalides et un détachement de bombardiers et de canonniers[4].

Pendant que toutes nos troupes étoient dans leurs garnisons et dans leurs quartiers d'hiver, et qu'elles n'en pouvoient sortir faute de fourrages secs, les ennemis se mirent en état de faire le siège de cette place, comme on l'avoit prévu. Ils arrivèrent devant, le 22 avril, au nombre de quarante escadrons et de quarante bataillons. Sur-le-champ, ils firent travailler aux lignes de circonvallation[5]. Quelques jours après, il leur arriva quatre-vingts pièces de canon de batterie, quatre-vingts mortiers et vingt-cinq pierriers[6]. Toutes leurs troupes, tant celles destinées pour ce siège que celles qui composoient l'armée d'observation, mon-

1. Régiment créé en 1584; il avait alors pour colonel M. de Lannion, ci-dessus.

2. Levé en 1702 par Philippe-Claude, marquis de Montboissier-Beaufort, ce régiment était passé, le 18 avril 1710, entre les mains de M. de Longuerue; il fut licencié en 1713.

3. Au nord-est de la ville, sur le bord de la Scarpe, qui en formait les fossés. Voyez le plan donné par le général Pelet dans l'Atlas des *Mémoires militaires*.

4. Le général Pelet a donné un état de la garnison de Douay au 14 avril : p. 266.

5. *Mémoires militaires*, p. 20-21; *Gazette*, p. 215; *Histoire militaire* de Quincy, t. VI, p. 318-319.

6. Soixante-dix pièces de canon et quatre-vingts mortiers ou pierriers, dit le marquis de Quincy.

toient à cent quarante mille hommes, aux ordres du prince Eugène et du duc de Marlborough. Ainsi, ces armées étoient de dix mille hommes de plus que l'année précédente. Il y eut beaucoup de nos officiers qui furent faits prisonniers en voulant se jeter dans Douay pour aller rejoindre leurs régiments.

Nous apprîmes que, le 1er de mai, les assiégeants s'étoient emparés du fort de Dorignies[1], qui protégoit la communication de Douay au fort de Scarpe.

L'armée d'observation, commandée par milord Marlborough, avoit sa droite à Vitry-sur-Scarpe[2], qui étoit le quartier de ce général, sa gauche au canal du Moulinet[3], près d'Arleux[4], et son centre à Tortequenne[5].

Le prince Eugène, qui s'étoit chargé du siège, et dont le quartier général étoit à Belleforière[6], château appartenant au marquis de ce nom[7], parent de notre colonel par sa mère[8], ayant fait tout préparer pour l'ouverture de la tranchée, elle se fit la nuit du 4 au 5 de mai, à deux endroits différents, entre les portes d'Esquerchin et d'Ocre[9].

1. Petit village au nord de Douay et maintenant compris dans les faubourgs de la ville.

2. Aujourd'hui chef-lieu de canton du Pas-de-Calais, sur la Scarpe, en amont de Douay.

3. Canal de communication entre la Scarpe et la Sensée.

4. Chef-lieu de canton du Nord, au sud-est de Douay.

5. Village à quelques kilomètres à l'est de Vitry.

6. Autrefois paroisse, aujourd'hui simple château de la commune d'Auby, au nord de Douay.

7. Philippe-Maximilien-Ignace de Belleforière, descendant d'une branche cadette qui avait acheté la terre patrimoniale à la fin du XVIe siècle.

8. Voyez tome II, p. 92.

9. *Mémoires militaires*, p. 26; *Gazette*, p. 238-239.

Le 9, les déserteurs nous dirent que, le 7, à dix heures du soir, le duc de Mortemart, à la tête de deux cents dragons et de mille grenadiers, avoit fait une sortie, qui avoit eu tout le succès possible; qu'il avoit taillé en pièces le régiment de Sutton, anglois, et le régiment de Schmidt, suisse; que nos soldats avoient fait bon quartier aux Suisses, mais qu'ils n'en avoient fait aucun aux Anglois[1].

Le 10 mai, notre régiment eut ordre de sortir de Valenciennes pour aller camper sous le canon de Cambray. Quelques jours après, je fus détaché à la tête de cinquante hommes pour aller au Catelet pendant l'espace de vingt-quatre heures.

Le Catelet. — Cette petite ville étoit anciennement très forte. Charles-Quint, en ayant fait la conquête, la fit raser, et des démolitions il fit bâtir la citadelle de Cambray, sous prétexte de protéger cette dernière ville[2]. Le Catelet dépend de la Picardie et est situé sur l'Escaut, sur les frontières du Cambrésis et du Hainaut.

Enfin, le maréchal de Villars, qui avoit assemblé la plus grande partie de nos troupes près de Péronne[3], arriva sous Cambray à la tête desdites troupes, le 23 mai, avec le roi d'Angleterre, toujours sous le nom de chevalier de Saint-Georges, Monsieur le Duc et les maréchaux de Berwick et de Montesquiou. Toute notre armée, étant assemblée, étoit composée de deux cent

1. *Gazette*, p. 239.

2. Déjà dit tome I, p. 66.

3. Le maréchal était depuis le 14 dans cette ville, s'occupant de réunir des approvisionnements. Au sujet de son plan de campagne, on peut voir sa lettre au Roi, du 16 mai, et la réponse, du 17, dans les *Mémoires militaires*, p. 29-32.

soixante-deux escadrons et de cent cinquante-trois bataillons[1].

Le 24, la gauche de l'armée s'étendit jusqu'au bourg d'Oisy[2], éloigné d'un petit quart de lieue du Censet[3]. Nous apprîmes ce jour-là que, le jour d'auparavant, le cardinal de Bouillon, mécontent de la cour, dont il étoit disgracié depuis longtemps, s'étoit retiré dans l'armée ennemie[4]. Le prince d'Auvergne, son neveu, qui étoit au service des Hollandois, s'étoit avancé à la tête d'une vingtaine d'escadrons jusqu'auprès d'Arras pour le recevoir. Ce cardinal étoit doyen du sacré collège. Je demandai ce jour-là à des déserteurs ce qu'il y avoit de nouveau : ils me dirent qu'il étoit arrivé un grand général françois, qu'on nommoit le cardinal de Bouillon, dans l'armée ennemie, et qu'on lui avoit fait une très belle réception. Ce mot de général nous fit bien rire[5].

Depuis le moment que notre armée étoit assemblée, le bruit couroit que le maréchal de Villars, quoique son armée fût d'un tiers moins forte que celle des alliés, avoit ordre de livrer une bataille, et ce qui nous le faisoit d'autant plus croire étoit l'arrivée du maré-

1. *Histoire militaire*, p. 324.

2. Tome I, p. 34.

3. Ou plutôt la Sensée, affluent de gauche de l'Escaut.

4. Saint-Simon a raconté (*Mémoires*, éd. 1873, t. VIII, p. 59 et suivantes) cette « évasion » du cardinal et en a exposé les causes et les suites. Voyez encore les *Mémoires de Sourches*, t. XII, p. 229-233, le *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 160 et suivantes, les *Mémoires de Torcy*, p. 174 et suivantes, et l'ouvrage récent de M. Félix Reyssié, p. 218-226.

5. La confusion était excusable, puisque, le premier soir, Eugène et Marlborough prirent l'ordre du cardinal (*Saint-Simon*, p. 60).

chal de Berwick, qui devoit commander l'armée de Dauphiné[1].

Le 26, notre armée décampa, et, après avoir passé le Marqui[2], petite rivière qui prend sa source à Inchy[3], village dépendant anciennement du comté d'Oisy, et va se jeter dans le Censet à Arleux, elle fut camper, sa droite à Marquion et sa gauche à Monchy-le-Preux[4].

Le 27, elle fut camper près d'Arras. On fit ce jour-là plusieurs ponts sur la Scarpe, entre l'abbaye d'Avesnes[5], près d'Arras, et Athies[6].

Le 28 et le 29 furent employés à passer cette rivière. Trois cents housards voulurent inquiéter notre arrière-garde; mais ils en furent châtiés : il y en eut plusieurs de tués, et on fit cinquante prisonniers.

Après avoir passé la Scarpe, nous fûmes camper dans une plaine dont le terrain étoit élevé. La droite de notre armée étoit appuyée à Fampoux[7], situé sur la Scarpe, et la gauche à la petite rivière du Souchet[8], près de Lens. Par ce passage, nous jugeâmes

1. C'était Villars qui avait demandé instamment au Roi que Berwick lui fût adjoint, quoiqu'il y eût déjà à l'armée de Flandre le maréchal de Montesquiou et le maréchal bavarois comte d'Arco (*Mémoires militaires*, p. 28 et 33).

2. Appelée plus communément l'Agache.

3. Inchy-Beaumont, département du Nord, canton du Cateau.

4. Marquion, gros bourg sur la route de Cambray à Arras, à trois lieues de la première ville; Monchy-le-Preux, village sur la même route, à deux lieues d'Arras.

5. Abbaye de bénédictines fondée au XII[e] siècle, près de Bapaume, et transférée au XVI[e] sous les murs d'Arras.

6. A deux lieues en amont d'Arras.

7. Village du canton est d'Arras.

8. Affluent de la Deule. Le front de l'armée s'étendait ainsi sur plus de douze kilomètres (*Mémoires militaires*, p. 37).

que le dessein du maréchal de Villars étoit d'aller attaquer les ennemis entre Vitry et Hennin-Liétard. Le soir, on distribua de la poudre et des balles à nos soldats[1]. Le bruit étoit que, le lendemain 30, nous attaquerions les ennemis.

Il me prit une envie extraordinaire de me confesser, envie, depuis que je servois, qui ne m'avoit jamais pris, c'est-à-dire à la veille et auparavant d'aller à une attaque. Après avoir soupé, je fus me promener auprès de la tente de notre aumônier, pour prendre le temps qu'il seroit seul, afin d'exécuter mon dessein; car je ne voulois pas que personne s'en aperçût. Mais malheureusement il donnoit à souper à quelques officiers : ce qui me fit attendre si longtemps, que je pris le parti de m'aller coucher.

Les généraux ennemis, bien informés de nos mouvements, firent passer la Scarpe à toutes leurs troupes, qui étoient campées sur la rive droite de cette rivière. Ils mirent la droite de leur armée à Montigny[2], village situé au bord d'un marais que forme la petite rivière du Souchet, et leur gauche à Vitry, village assez considérable sur la Scarpe. Ils avoient devant le front de leur armée des redans de distance en distance, à contenir six à sept cents hommes. Entre les distances des redans, il n'y avoit aucun retranchement, afin d'être en état de nous suivre en cas que nous eussions été repoussés. Ces redans étoient aussi garnis de canons[3].

1. Et du pain pour quatre jours, dit l'*Hist. militaire*, p. 331.
2. Montigny-en-Gohelle, dans le canton de Carvin.
3. *Mémoires militaires*, p. 33 et 37; *Histoire militaire*, p. 331-332.

Le 30 mai, à une heure de jour, notre armée s'ébranla. Toute l'infanterie se forma dans un instant sur douze colonnes, notre cavalerie, à l'ordinaire, formant la droite et la gauche. C'étoit une chose admirable de voir l'armée d'un seul coup d'œil descendre la pente de cette hauteur où nous avions campé pour entrer dans la plaine d'Isse[1]. Nous fîmes ainsi une demi-heure de chemin; ensuite, nous fîmes halte pour attendre les ordres du maréchal de Villars, qui s'étoit avancé avec les maréchaux de Berwick, de Montesquiou et d'Arco, et plusieurs lieutenants généraux, sur la hauteur du Bois-Bernard[2], afin de reconnoître par eux-mêmes la position des ennemis. Ils virent trois lignes au delà des redans, une d'infanterie et deux de cavalerie. Après avoir été quelque temps sur cette hauteur, et après y avoir tenu un conseil de guerre, ces Messieurs, jugeant apparemment qu'on hasarderoit infiniment à les attaquer, nous envoyèrent l'ordre de retourner dans le camp que nous venions de quitter. Autant l'officier et le soldat avoient marqué de joie en marchant à l'ennemi, autant paroissoit-il de tristesse et de consternation sur leurs visages. On gardoit un morne silence, et c'est ainsi que nous arrivâmes dans le camp.

On prétend que le maréchal de Villars, qui avoit une envie extraordinaire de donner bataille, tâchoit, pendant le conseil de guerre, d'aplanir autant qu'il pouvoit les difficultés que les autres généraux allé-

1. Aujourd'hui Izel-lès-Esquerchin. — L'ordre de bataille de l'armée française est dans les Pièces des *Mémoires militaires*, p. 276-277, et dans l'*Histoire militaire* de Quincy, p. 324.

2. Petit village au nord-ouest d'Izel.

guoient pour ne point combattre une armée qui étoit d'un tiers au moins, comme je l'ai déjà dit, supérieure à la nôtre, et dans un poste si avantageux, et qu'il eut beau représenter l'ardeur de l'officier et du soldat, et que les ennemis battus n'avoient aucune espérance de retraite, les autres généraux restèrent fermes dans leurs premiers sentiments, auxquels, à la fin, le maréchal de Villars se rendit malgré lui[1].

Il est très certain que, si l'armée des alliés avoit été obligée de succomber, elle n'avoit aucune retraite. A sa droite, des marais impraticables; à sa gauche, la Scarpe, qu'il falloit passer et repasser; derrière elle, Douay, des marais, et le canal de Douay à Lille : elle étoit enfermée comme dans un entonnoir. Ainsi, cette armée auroit été entièrement anéantie. La France, par conséquent, auroit été encore en état de donner la loi à ses ennemis.

A l'égard de nous, si la fortune nous avoit été contraire, nous nous serions retirés sous le canon d'Ar-

1. Le général Pelet a publié (*Mémoires militaires*, p. 38-40) la lettre par laquelle Villars rendit compte au Roi de cette décision, lettre écrite du camp d'Arleux le 31 mai. Le maréchal disait : « M. le maréchal de Berwick, M. le maréchal de Montesquiou et tout ce qu'il y a d'officiers généraux... sont persuadés que l'on ne peut attaquer l'armée ennemie sans mettre celle de V. M. dans un péril très apparent de recevoir un très grand échec, et je ne désavouerai point que je n'y croie aussi quelque péril. Vos troupes sont dans une bonne disposition; mais, de marcher à une ligne où le canon est placé, et dont il faut essuyer quinze coups de chaque pièce avant que d'entrer, trouver ensuite des troupes qui tirent à couvert, une cavalerie qui vient nous charger entre les redans, une armée toute rassemblée, je dirai encore qu'il n'est pas impossible de forcer l'ennemi, mais que le désavantage est trop grand pour attaquer. »

ras; nous avions encore nos ponts pour repasser la Scarpe. Nous abattus, les ennemis n'auroient pas fait plus de conquêtes qu'ils en ont fait cette campagne. Dans un temps aussi critique où étoit alors malheureusement la France, il étoit nécessaire d'hasarder cette bataille et de faire un coup hardi pour rétablir la réputation des troupes du Roi.

Le maréchal de Berwick partit deux jours après. Il étoit venu par ordre de la cour pour aider le maréchal de Villars en cas de bataille. On lui attribue d'avoir été de l'avis contraire à celui de M. de Villars. Ce fut lui aussi qui empêcha qu'on attaquât le prince Eugène et le duc de Marlborough, l'année 1708, lorsque ces deux généraux faisoient le siège de Lille, malgré le sentiment du duc de Vendôme, qui vouloit les attaquer en arrivant devant leurs lignes. Trop de prudence et de précaution sont souvent hors de saison[1].

Je me logeai dans une cense[2], à la tête de l'armée, au bas de la hauteur où elle étoit campée. Nous y étions plusieurs officiers avec notre colonel. Cette maison étoit entourée de bonnes murailles, et nous avions une garde de cent hommes, ce qui nous mettoit hors d'insulte par rapport aux housards ennemis. Nous y restâmes jusqu'au 17 juin, pendant lequel temps nous consommâmes tous les fourrages de la plaine d'Isse et de Lens.

Notre cense étant entre l'armée ennemie et la nôtre,

1. Sur le désaccord permanent entre Berwick et Vendôme pendant la campagne de 1708, voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. VI, p. 129 et 192-193.

2. Une métairie, une petite ferme.

nous étions témoins presque tous les jours des combats qui se donnoient entre nos housards et ceux des ennemis, dans lesquels il y avoit fort peu de sang répandu. Nous ne voyions jamais culbuter aucun de ces malpeignés; ils se disoient des injures, et voilà le plus grand mal qu'ils se faisoient.

Les lieutenants de plusieurs régiments d'infanterie, ennuyés d'avoir toujours les bras croisés, imaginèrent de s'habiller à la housarde. Ainsi déguisés, moitié à cheval, moitié à pied, ils s'avançoient près des retranchements des alliés. Ils étoient au nombre de deux cents dans ces deux troupes. Auparavant d'en approcher, ils avoient la précaution d'embusquer ceux qui étoient à pied. Les housards ennemis ne manquoient pas de sortir promptement de leur camp pour courir après. Nos faux housards feignoient de fuir, et insensiblement ils les attiroient dans l'embuscade, d'où il partoit un feu de mousqueterie qui en culbutoit toujours quelques-uns. Ensuite, nos faux housards à pied se joignoient à ceux qui étoient à cheval, et ils marchoient ensemble avec rapidité sur les ennemis, qui ne demandoient point leur reste. Ces combats durèrent pendant quelques jours; mais notre général, qui en craignoit les suites, ordonna, sous peine de prison, à ces officiers, d'abandonner cette petite guerre.

Le maréchal de Villars, informé que Douay ne pouvoit tenir encore que quelques jours[1], nous fit repas-

1. Il y a dans les Pièces des *Mémoires militaires*, t. X, p. 262-265 et 271-275, plusieurs mémoires sur les moyens de secourir Douay, dont un du marquis de Bauffremont. Albergotti avait écrit, le 15 juin, au maréchal qu'il ne pouvait prolonger la défense, les ennemis étant maîtres de plusieurs angles du chemin couvert.

ser, le 17 juin, la Scarpe près d'Arras, après avoir jeté les troupes nécessaires dans Béthune, Ypres, Saint-Venant, Saint-Omer et Aire, pour leur défense en cas que ces places fussent attaquées[1]. Il mit la droite de son armée à Monchy-le-Preux[2] et sa gauche à la hauteur d'Arras.

Le 18, il poussa la droite de l'armée à Marquion et il mit la gauche à Monchy-le-Preux, et son quartier général à Haucourt[3]. Nous avions devant nous une petite rivière qui prend sa source dans une cense située près de Monchy-le-Preux, ce qui lui a donné le nom de Censet[4]. Elle va se jeter dans l'Escaut à Bouchain, après avoir passé à l'Écluse[5], à Arleux, à Aubencheul[6] et à Paillencourt[7]. On avoit fait une coupure à la Scarpe, vis-à-vis de Fampoux, qui inondoit le terrain depuis cette dernière rivière jusqu'au Censet. Ainsi, nous étions dans un camp inattaquable.

Le 19, le chevalier de Luxembourg partit de l'armée, à la tête d'un gros détachement, pour former un camp volant près de Valenciennes. Le même jour, il en partit un autre, aux ordres du comte de Coigny[8], pour aller camper près de Bouchain, et un autre fut

1. *Mémoires militaires*, p. 46.

2. Ci-dessus, p. 14.

3. Petit village à peu de distance de la route d'Arras à Cambray.

4. On a vu plus haut que le nom réel est la Sensée.

5. L'Écluse, commune du canton d'Arleux, arrondissement de Douay.

6. Notre auteur écrit *Bencheu*. C'est Aubencheul-au-Bac, dans l'arrondissement de Cambray.

7. Paillencourt n'est point sur la Sensée, mais à quelque distance, sur la rive droite.

8. François de Franquetot : ci-dessus, tome II, p. 75.

camper à Paillencourt pour protéger notre pont qui étoit à Étrun[1], sur l'Escaut, afin de pouvoir communiquer avec Bouchain, Valenciennes, Condé, et avec les places de la Sambre.

Les ennemis firent les mêmes mouvements que nous : ils repassèrent la Scarpe, et ils mirent leur droite à Vitry et leur gauche à une demi-lieue et vis-à-vis d'Arleux.

Pendant les mouvements des deux armées, les assiégeants poussoient le siège vigoureusement; mais ils avoient à faire à un homme qui ne s'endormoit point. Il faut rendre justice à M. d'Albergotti : il avoit d'excellents talents pour la guerre, fermeté, valeur, beaucoup de détail, aimant la discipline, enfin tout ce qui est nécessaire à un général pour bien défendre une place. Il trouva le moyen de faire subsister sa garnison et de faire remplir les magasins du Roi sans argent. Il faisoit donner des billets payables après le siège. Un charpentier n'ayant pas voulu travailler pour le Roi sans argent, il le fit attacher par des grenadiers à une palissade du côté de l'attaque. Cette sage et cruelle sévérité engagea tous les bourgeois à exécuter ses ordres promptement et exactement.

J'étois logé à Saint-Quentin[2], village dont les habitants ne subsistent que par le travail des tourbes; ils en envoient jusqu'en Hollande[3]. Le comte d'Oisy est

1. Nord, arrondissement de Cambray.

2. Écourt-Saint-Quentin, un peu à l'ouest d'Oisy, sur un petit affluent de la Sensée.

3. Sur l'industrie et le commerce de la tourbe en ce temps-là, on peut voir l'article du *Dictionnaire du commerce* de Savary, t. V, col. 1071-1073.

avoué de ce village, c'est-à-dire protecteur[1]. Nous allions presque tous les jours nous promener au bourg d'Arleux, qui appartient au beau-frère du comte d'Oisy[2]. Il est de la maison de Berghes-Saint-Winocq, qui est une des plus anciennes de la Flandre[3]. Il y a un temps infini qu'elle est reçue dans les chapitres des chanoinesses de Mons, de Maubeuge et des autres, où il faut prouver les trente-deux quartiers. Nous n'y avions aucune garde; ainsi, nous nous exposions à nous faire prendre.

Un jour, nous y fûmes, six capitaines de notre régiment, à pied; nous hasardâmes de sortir de ce bourg du côté de l'armée ennemie, dont la gauche, comme il a été dit ci-dessus, n'étoit qu'à une demi-lieue. Après avoir monté une petite colline d'où nous apercevions toute cette gauche, je me mis à crier : « Voilà des hou« sards! » et en même temps je fis semblant de fuir. A mon cri, mes cinq capitaines se mettent à fuir sérieusement, ce qui me fit éclater de rire et me donna occasion de les bien railler; car personne ne paroissoit. En vérité, nous étions fols de nous exposer ainsi.

1. Les avoués, au moyen âge, étaient chargés de la défense et de la protection des intérêts temporels des églises, et spécialement d'accomplir le service militaire que les clercs ne pouvaient faire en personne pour les fiefs possédés par les églises ou monastères.

2. Philippe-Albert de Berghes-Saint-Winocq, vicomte d'Arleux. Sa sœur, Marguerite-Claire, fut la première femme du comte d'Oisy, futur beau-père de notre auteur (ci-dessus, tome I, p. 67).

3. Les généalogistes la font descendre de Jean, sire de Glyme, fils naturel de Jean II, duc de Brabant, légitimé par l'Empereur en 1344.

Ce fut dans ce camp que M. du Cheray[1], alors conseiller au Parlement de Paris, mon parent[2] et mon ami, et fils de M. d'Ormesson, intendant de la généralité de Soissons[3], vint me voir. La curiosité seule l'avoit engagé à s'y rendre; il resta quelques jours dans notre armée. Il me pria un jour très instamment de lui faire voir de près les ennemis du Roi. Je le menai à une de nos grandes gardes, composée de cinq cents hommes, vis-à-vis de l'Écluse, aux ordres en ce moment de M. de Middelbourg[4], dont il étoit connu. Il y avoit vis-à-vis un poste des ennemis de six cents hommes, qui n'étoit séparé du nôtre que par le Censet, et qui étoit sur une chaussée. Je savois parfaitement bien qu'il y avoit ordre de part et d'autre de ne point tirer. C'étoit la raison pour laquelle je l'avois conduit de ce côté-là. Il eut le temps de les voir et de leur parler bien à son aise sans aucune crainte et sans aucun risque.

En revenant, nous apprîmes que la plus grande partie de l'armée, dont notre régiment étoit, après avoir passé le Marqui, étoit allée camper à Oisy. En sortant

1. Olivier-François-de-Paule Le Fèvre d'Ormesson, seigneur du Cheray, né en 1686, était conseiller au Parlement depuis le mois de janvier 1709; il devint maître des requêtes en 1713, et mourut en mars 1718, au moment où il venait d'être nommé intendant de Franche-Comté.

2. Sa mère était Jeanne Le Fèvre de la Barre, dont la sœur avait épousé Thierry Sevin, oncle de notre auteur (tome I, p. 26, note 1, et p. 67).

3. Ci-dessus, tome II, p. 389.

4. Alexandre-Maximilien-Balthazar-Dominique de Gand de Mérode de Montmorency, comte de Middelbourg, puis comte de Mérode, était depuis 1704 colonel du régiment des Landes.

de Marquion, nous nous embrassâmes, M. du Cheray et moi; il fut coucher à Cambray, et moi je me rendis à Oisy. J'étois logé chez le maître d'école, où j'étois parfaitement bien. Je fus me promener au château; le maréchal de Villars y étoit déjà. J'y vis le comte d'Oisy, avec qui j'eus une grande conversation. Aurois-je cru dans ce moment que je parlois à mon futur beau-père? Je ne savois pas seulement qu'il y eût des demoiselles d'Oisy.

A minuit, dans le temps que je m'allois coucher, un de mes sergents vint m'avertir que l'armée alloit marcher. Je me rendis au plus vite au régiment, que je trouvai sous les armes. Nous y restâmes pendant toute la nuit.

Aussitôt que la ville de Douay et le fort de Scarpe eurent capitulé, les ennemis se mirent en mouvement pour faire un autre siège. Il y avoit à craindre qu'ils ne se jetassent sur Bouchain, ou sur Valenciennes, ou sur Condé. C'est ce qui avoit engagé le maréchal à nous faire marcher à Oisy, pour être plus à portée de nous opposer à ce dessein.

Oisy. — Auparavant de décamper d'Oisy, je ferai un petit détail de cette terre, qui est une des plus considérables de toute la Flandre, quoiqu'elle ait été beaucoup démembrée lorsqu'elle appartenoit à Henri IV, roi de France. Cette terre n'a jamais été vendue que quatre-vingt-dix mille livres par ce grand prince[1]. Cependant il y a huit paroisses, et, ce qu'on a peine à croire, dix-huit cents fiefs qui en relèvent. Il y a de beaux péages, de bons bois, de belles prai-

1. Ci-après, p. 25.

ries, de grands étangs et des droits magnifiques; outre cela, le seigneur dîme sur toute sa terre, ce qui lui fait un revenu bien commode. Je compte qu'année par année, elle rapporte bien soixante mille livres de rente[1]. On me demandera d'où vient que ce prince donna cette terre à si bon marché. En voici la raison : il faisoit argent de tout, afin de se mettre en état de conquérir et de conserver son royaume, que la maison d'Autriche et la maison de Guise, sous prétexte de religion, vouloient lui enlever. Cette terre venoit de la maison de Coucy[2], qui la possédoit du règne de Philippe-Auguste : un sire de Coucy qui vivoit de ce temps-là a fondé l'abbaye du Verger, qui est à un gros quart de lieue du bourg d'Oisy; il est enterré, lui et sa femme, dans l'église de l'abbaye; ils ont chacun leur tombeau. Cette terre est tombée depuis par mariage dans la maison de Luxembourg[3] et ensuite, encore par mariage, dans la maison de Bourbon[4]. Ce fut Antoine de Tournay et Charlotte Franeau, sa femme, qui l'achetèrent du commissaire d'Henri IV, le 4 mars 1605, du temps que l'Artois, d'où dépend la terre d'Oisy, étoit possédé par les Archiducs. Depuis, elle est venue dans la maison d'Assignies, par la dona-

1. Voyez le *Grand Dictionnaire géographique* d'Expilly, t. V, p. 296, et le *Dictionnaire historique du département du Pas-de-Calais*, publié en 1874, arrondissement d'Arras, t. II, p. 152-155.

2. Il a déjà dit tout ce qui va suivre dans le tome I, p. 34 et 35.

3. Tome I, p. 34, note 1.

4. Par le mariage, en 1487, de Marie de Luxembourg avec François de Bourbon, comte de Vendôme, arrière-grand-père d'Henri IV.

tion qu'en a faite Philippe de Tournay à Julien-Eustache d'Assignies, comte d'Oisy, son cousin et père de Jean-Eustache d'Assignies, comte d'Oisy[1], qui est père de Mlle d'Oisy que j'ai épousée depuis en secondes noces[2].

Nous ne nous mîmes en marche qu'à la pointe du jour pour nous rendre précipitamment du côté d'Arras, où nous appuyâmes notre gauche et notre droite à Wailly[3]. C'étoit le 10 juillet. Nous avions appris auparavant que Douay, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte, pendant lequel temps les assiégés avoient fait plus de trente sorties, s'étoit rendu par capitulation le 25 juin; que M. d'Albergotti avoit obtenu la capitulation la plus honorable, telle que méritoit une garnison qui avoit fait une si belle défense. Le fort de Scarpe se rendit le même jour[4]. La garnison sortit, et de la ville et du fort, le 29, avec six pièces de canon et deux mortiers; elle fut conduite à Cambray. Les Hollandois donnèrent le gouvernement de Douay à M. Hompesch[5], lieutenant général de leurs troupes, et celui du fort à M. des Roques, ingénieur en chef et François réfugié.

Les ennemis, ayant ravitaillé Douay et fait combler les tranchées, marchèrent le 10 juillet du côté de

1. Mort le 17 septembre 1716, s'étant marié deux fois.

2. Tome I, p. 34, note 2, et p. 67, note 2.

3. Notre auteur a mis *Sailly*. C'est Wailly, petit village au sud d'Arras, sur le Crinchon (*Mémoires militaires*, p. 51).

4. Le texte de la capitulation de Douay et du fort de Scarpe est dans les *Mémoires militaires*, p. 285-294.

5. Reinhard-Vincent van Hompesch (1660-1744) était général-major dans les troupes de Hollande et gouverneur de Namur.

Saint-Éloi[1], où ils appuyèrent leur droite, leur gauche s'appuyant vers Vitry. Ainsi, ils avoient Béthune derrière eux. M. du Puy-Vauban[2], neveu du maréchal de Vauban, en étoit gouverneur, M. de la Roche-Aymon de Saint-Maixent lieutenant de roi[3], et M. de la Nave[4] major. M. du Puy-Vauban, qui étoit lieutenant général, avoit sous ses ordres M. de Rothe[5], maréchal de camp, MM. de Mony[6] et de Miroménil[7], brigadiers, le régiment de Saint-Sernin-dragons[8], neuf bataillons, savoir : deux de Luxembourg[9], deux de Miroménil[10], deux de

1. Mont-Saint-Éloi : tome II, p. 331.

2. Antoine Le Prestre, seigneur du Puy-Vauban, qui avait commencé par servir comme ingénieur sous son oncle, avait eu le gouvernement de Béthune en septembre 1704 et était lieutenant général depuis le 26 octobre de la même année; il mourut en 1731.

3. Gilbert de la Roche-Aymon, marquis de Saint-Maixent, ancien capitaine et aide-major au régiment de dragons du Roi.

4. Il appartenait à la maison de Regniaulme, originaire du Cambrésis.

5. Michel de Rothe (1665-1741), d'origine anglaise, avait d'abord servi comme capitaine aux gardes du roi d'Angleterre réfugié en France; il était maréchal de camp depuis le 29 mars 1710 et devint lieutenant général en 1720.

6. Bernard de Joisel de Mony, colonel du régiment de Luxembourg depuis 1698, brigadier en 1708, maréchal de camp en 1718, mort en 1725.

7. Jean-Baptiste Hue, marquis de Miromesnil, avait eu un régiment d'infanterie de son nom en 1694 et était brigadier depuis 1704; il deviendra maréchal de camp à la suite du siège de Béthune (16 septembre 1710).

8. Régiment levé en 1702 par le marquis de Saint-Sernin, et qui fut réformé en 1714.

9. Formé en 1684 et affecté à la garnison de Luxembourg, ce régiment fut incorporé dans celui de Vexin en 1749.

10. Levé en 1688 par Boufflers et licencié en 1714.

Torigny[1], un de Saint-Évremond[2], un d'Artagnan[3] et un du Thil, une compagnie de canonniers et une de bombardiers[4].

En arrivant au camp près d'Arras, je fus commandé pour la grande garde sur le bord de la Scarpe. Je n'y fus pas plus tôt arrivé, que j'entendis un grand bruit de mousqueterie sur ma droite. C'étoit un corps de quatre mille grenadiers qui étoit venu vis-à-vis le poste de la brigade du Roi pour jeter un pont sur la Scarpe, près Fampoux; mais, dès qu'ils virent venir un gros corps de nos troupes au secours du capitaine de la brigade du Roi, ils se retirèrent. Un autre détachement ennemi voulut aussi occuper pendant ce temps-là l'abbaye de Mareuil[5], qui est près d'Arras; il en fut aussi repoussé par nos troupes.

Les mouvements des alliés nous firent conjecturer que leur dessein avoit été de tâcher de passer la Scarpe, pour nous venir combattre ou pour faire le siège d'Arras; mais la rapide marche du maréchal de Villars les fit changer de projet. Je fus très alerte pendant toute la nuit; j'entendois un mouvement con-

1. Formé en 1706 avec des milices normandes, il fut supprimé en 1713.

2. Ce régiment et celui du Thil furent levés en 1702 et licenciés à la fin de la guerre; le premier était commandé par un neveu du fameux Saint-Évremond.

3. Composé de compagnies franches en 1702 et commandé par le futur maréchal de Montesquiou, puis par son neveu, il fut incorporé en 1714 dans le régiment de Tallard.

4. Il y a dans les *Mémoires militaires*, p. 295, un état de la garnison de Béthune, qui diffère sensiblement de celui donné par notre auteur.

5. Abbaye d'Augustins fondée au xe siècle, à deux lieues nord-ouest d'Arras.

tinuel de troupes qui étoient en marche de l'autre côté de la rivière, assez près de mon poste. J'en fis avertir notre brigadier et notre colonel.

Le 12, de notre camp nous entendîmes la générale, l'assemblée et la marche de l'armée ennemie, qui fut camper à Acq[1], où elle appuya sa droite et sa gauche près du Mont-Saint-Éloi. Le maréchal de Villars, à la tête de quatre-vingts escadrons et de dix bataillons, voulut charger leur arrière-garde; mais il arriva trop tard. On prit un adjudant général du prince de Hesse-Cassel, avec six chevaux de main[2].

La marche des ennemis nous fit décamper et marcher sur le Crinchon, petite rivière qui prend sa source au village de Bailleulmont, à trois lieues et demie au-dessus d'Arras[3]. Nous avions notre droite près de cette ville et notre gauche appuyée à Héduise[4], près d'un bois, dans lequel on fit un grand abatis, afin de l'assurer, et nous nous retranchâmes le long du Crinchon. Comme nous étions de la droite, il n'y avoit qu'un pas de notre camp à Arras, où nous allions tous les jours, ou à la comédie, qui étoit assez bonne, ou à des assemblées : ce qui nous faisoit passer agréablement notre temps.

Le 15 au soir, nous apprîmes que les ennemis avoient investi Béthune, et que MM. Fagel[5] et de Schu-

1. Le chevalier a écrit : *Aire*, ou *Acre*. C'est Acq, Pas-de-Calais, canton de Vimy.

2. *Histoire militaire*, p. 344.

3. Au sud-ouest d'Arras, dans le canton de Beaumetz-les-Loges. Il y a *Baillarmont* dans le manuscrit.

4. Localité qu'on n'a pu identifier. L'*Histoire militaire*, que notre auteur suit textuellement, donne le même nom; les *Mémoires militaires* disent : au ruisseau de Miraumont.

5. Tome I, p. 56.

lenbourg[1] étoient chargés de faire ce siège avec trente bataillons et vingt escadrons. Aussitôt qu'ils furent arrivés, ils firent travailler aux lignes de circonvallation. Tout étant préparé le 24 pour ouvrir la tranchée, elle se fit la nuit du 24 au 25 juillet, à deux endroits différents[2].

Béthune. — Auparavant de retourner à notre armée, il est nécessaire de parler de la ville de Béthune. Elle est située sur la Biette[3], petite rivière qui prend sa source à Ourton[4], et qui, après avoir passé dans Béthune, va se jeter dans la Lawe, rivière qui se perd dans la Lys, près et presque vis-à-vis d'Estaires[5]. Béthune est à six lieues de Lille, à cinq d'Aire, à cinq d'Arras et à six de Douay. Elle avoit autrefois des seigneurs particuliers. Cette ancienne maison est fondue dans la maison de Flandres par Mahaud, fille unique, qui épousa Guy de Dampierre, comte de Flandres[6]. Cette place est parfaitement bien fortifiée; elle a six bastions avec beaucoup d'ouvrages extérieurs et doubles chemins couverts[7]. Elle est à la France depuis l'année 1645[8].

1. Tome II, p. 252.

2. *Histoire militaire*, p. 345, avec un plan du siège; *Mémoires militaires*, p. 65-66.

3. Ce nom s'applique à un des bras de la Lawe.

4. Village du canton d'Houdain.

5. Département du Nord, arrondissement d'Hazebrouck.

6. Les seigneurs de Béthune étaient avoués de l'abbaye de Saint-Vast d'Arras. Le dernier mâle, Robert VII, mourut en 1248, et sa fille aînée, mariée depuis 1245 au comte de Flandre, porta la seigneurie à celui-ci.

7. Il y a une description des fortifications dans le *Grand Dictionnaire géographique* d'Expilly, t. I, p. 622.

8. Le traité des Pyrénées en assura la possession à la France.

Le 27, le maréchal de Villars fit la revue générale de l'armée. Beaucoup de dames sortirent d'Arras ce jour-là pour la voir.

Nous restâmes dans notre camp du Crinchon jusqu'au 30, que nous en décampâmes pour marcher en avant. La veille, on distribua de la poudre et des balles aux soldats, et il fut dit à l'ordre, le soir, que tous les officiers généraux, tous les officiers particuliers et tous les soldats fussent dans leurs postes respectifs, parce que la marche de l'armée se feroit sur l'ennemi.

A la pointe du jour, nous sortîmes de notre camp, sans battre ni générale, ni assemblée, ni drapeaux, sur huit colonnes, quatre d'infanterie et quatre de cavalerie. Après avoir passé le Crinchon, nous trouvâmes une belle plaine qui s'étend jusqu'à Aubigny[1]. Les ennemis, qui ne s'attendoient pas à cette marche hardie, avoient envoyé au fourrage, ce jour-là, dans cette plaine : ainsi, il y eut beaucoup de fourrageurs et de chevaux pris par nos housards. Le maréchal établit sa droite à Montenescourt[2], village appartenant à la maison de Croÿ, qui est près de la source de la Scarpe, son centre à Fosseux[3] et sa gauche au Cauroy[4], près de la source de la Canche[5]. Ce camp nous étoit très important, non seulement parce que nous serrions les alliés par rapport au fourrage, mais aussi, par notre position, nous couvrions Hesdin et Montreuil. Les ennemis, en se portant précipitamment sur ces

1. Aubigny-en-Artois, sur la route d'Arras à Saint-Pol.
2. Dans le canton de Beaumetz-les-Loges.
3. Dans le même canton, au sud de Montenescourt.
4. Hameau de la commune de Berlencourt.
5. *Mémoires militaires*, p. 66-68.

deux places, nous auroient coupé la communication de Boulogne, de Dunkerque, de Berghes, d'Ypres, de Saint-Omer, d'Aire et de Saint-Venant.

Aussitôt que nous fûmes arrivés, nous ne perdîmes point de temps à nous retrancher. A la demi-portée de canon, devant notre droite, il y avoit une hauteur qui la dominoit considérablement. S'il avoit pris envie aux généraux ennemis de nous attaquer, cette hauteur nous auroit fait perdre bien du monde par le canon, dont les boulets auroient plongé dans notre camp et nous auroient pris à revers.

Quelques jours après que nous y fûmes arrivés, nous vîmes la grande garde de cavalerie qui y étoit postée se retirer sous nos retranchements, et sur-le-champ paroître un corps de trois mille chevaux, qui se mirent en bataille, partie sur cette hauteur et partie dans la plaine, vis-à-vis de nos retranchements. Nous jugeâmes que Messieurs les officiers généraux ennemis venoient pour nous reconnoître. Nous restâmes très tranquillement dans notre camp pendant tout le temps qu'ils furent devant nous.

Lorsque cette cavalerie se fut retirée, je m'avançai avec trois de mes camarades le long de la lisière d'un bois qui étoit à côté de cette hauteur. Nous aperçûmes un housard ennemi, ayant le sabre à la main, qui alloit fendre la tête au lieutenant de la grande garde de cavalerie, qui montoit cette colline pour examiner ce que ce corps devenoit. L'officier ne songeoit qu'à ce qui étoit devant lui, et non derrière. Nous nous mîmes à crier : « Monsieur, prenez garde à vous! » Il n'eut que le temps de se tourner et de prendre au plus vite un pistolet. Il tira le housard; il le man-

qua. Nous crûmes dans ce moment qu'il alloit être sabré; mais, sans perdre un instant, il prit son autre pistolet, et il ajusta si bien son adversaire que nous le vîmes tomber sur son cheval, qui l'emporta d'une grande vitesse dans le corps des trois mille chevaux, en abandonnant son sabre sur le champ de bataille. Nous fûmes à l'officier, qui revenoit de poursuivre son ennemi; nous lui fîmes notre compliment touchant la victoire qu'il venoit de remporter, et nous lui remîmes le sabre qu'il avoit si bien gagné. Il nous remercia beaucoup de l'avoir sauvé d'un si grand danger; « car, ajouta-t-il, j'étois perdu, si vous ne « m'aviez pas averti. Je ne savois pas que ce coquin-là « fût derrière et si près de moi. »

Nous apprîmes par les déserteurs que c'étoit le prince d'Hesse-Cassel qui étoit venu pour reconnoître la droite de notre armée. Cette visite engagea le maréchal de Villars à faire augmenter les retranchements de ce côté-là.

Comme il y avoit beaucoup de gibier dans ce pays, nous allions souvent courir le lièvre avec des lévriers, devant et derrière notre armée; nous en avions de bons dans le régiment, et nous ne revenions jamais de la chasse sans avoir gagné notre souper. Un jour, le lièvre nous mena dans nos grandes gardes de cavalerie. Nous vîmes sur-le-champ les cavaliers monter à cheval, ce qui donna l'alarme à toute l'armée, d'autant plus que nous étions plusieurs et éparpillés; on nous prit pour des housards. Une autre fois, le lièvre nous mena dans un ravin, où nous trouvâmes huit officiers ennemis qui chassoient à pied. Après nous être salués, ils demandèrent à nous parler. Nous nous

approchâmes d'eux. Notre conversation dura un bon quart d'heure; elle roula sur la ville de Paris. Ils nous dirent qu'ils seroient charmés que la paix fût faite pour aller voir cette grande ville, où ils n'avoient jamais été. Ils nous firent plusieurs politesses, auxquelles nous répondimes comme nous devions. Notre conférence finie, ils prirent le chemin de leur armée, et nous de la nôtre. Quand ils furent à la portée du fusil de nous, ils nous saluèrent de bons coups de fusil, dont une balle me siffla aux oreilles. Nous trouvâmes leur procédé si traître et si méchant, que, après avoir déchargé nos fusils sur eux, nous fûmes au grand galop pour les en punir, quoique nous n'étions que six; mais, outre nos fusils, nous avions toujours nos pistolets bien chargés. Ils se jetèrent dans un bois, où nous ne jugeâmes pas à propos de les suivre, craignant quelque embuscade. C'étoit des officiers anglois : il ne faut jamais se fier à cette cruelle nation. Par bonheur, nous n'eûmes personne de blessé de la décharge qu'ils nous firent; nous n'avons point su si nous en avions blessé quelqu'un.

La nouvelle nous vint, au commencement d'août, que les conférences qui se tenoient à Gertruydenberg[1] pour la paix générale avoient été rompues par rapport aux demandes excessives, injustes et impossibles que les alliés faisoient au Roi[2]. La maison de

1. Ville du Brabant hollandais, à quelques lieues au nord de Breda. Des conférences prétendues secrètes s'y tenaient, depuis le mois de mars, entre le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, pour la France, et deux commissaires hollandais.

2. Non contents des concessions énormes et humiliantes que faisait Louis XIV, les alliés exigeaient qu'il chassât lui-même

Bourbon ne doit jamais oublier la noire ingratitude des Hollandois envers elle dans ces conférences[1].

Pendant toute cette campagne, le partisan Du Moulin fit plusieurs expéditions, dont la plus considérable fut la surprise de la ville de Louvain par escalade, le 5 août. Après avoir fait prisonniers le major de la place et plusieurs soldats qui étoient de garde, et après avoir pillé plusieurs maisons, il se retira heureusement, avec perte seulement de huit hommes[2].

Le 24, je suivis le comte de Broglie, lieutenant général[3], nommé *Chonchon* par les dames[4], qui alloit à la guerre à la tête de cinq cents chevaux. M. de Tarneau[5], brigadier des armées du Roi, étoit de ce détachement. Nous partîmes à la petite pointe du jour. Nous tombâmes sur une escorte de fourrageurs, que nous poussâmes vivement; nous fîmes prisonniers un capitaine housard, avec douze housards et

son petit-fils d'Espagne. Les plénipotentiaires français repartirent le 25 juillet. L'Extraordinaire n° LXIII de la *Gazette d'Amsterdam* rejeta sur la France toute la responsabilité de cette rupture.

1. Le grand pensionnaire Heinsius s'était particulièrement montré exigeant et intraitable.

2. *Gazette*, p. 393; *Gazette d'Amsterdam*, n° LXIV.

3. François-Marie, lieutenant général depuis le mois de mars précédent : tome II, p. 42.

4. Il semble que ce nom devrait mieux s'appliquer à son frère aîné, Charles-Guillaume, marquis de Broglie (tome II, p. 20), qui fut un des roués du régent, et dont Saint-Simon a tracé un curieux portrait (*Mémoires*, t. XIII, p. 196).

5. Charles de Tarneau avait eu un régiment de cavalerie en 1702 et était brigadier depuis janvier 1709; il devint maréchal de camp en 1719, lieutenant général en 1734, et mourut en 1744, à soixante-seize ans.

une quarantaine de cavaliers. En revenant de notre expédition, il fit mettre pied à terre à nos cavaliers, afin d'attaquer quelque infanterie qui étoit dans un bois que nous étions obligés de côtoyer pour nous retirer. Dans le temps que nous marchions pour les attaquer, nous vîmes paroître une quinzaine d'escadrons ennemis qui s'avançoient vers nous. Nos cavaliers remontèrent bien vite à cheval, et nous prîmes le parti de nous retirer promptement le long de la lisière du bois : ce qui nous fit essuyer une salve de mousqueterie, qui nous jeta par terre plus de cent cavaliers et nous fit redoubler le galop. Je n'ai jamais vu fuir de si bonne grâce; nos éperons nous servirent bien[1]. A un bon quart de lieue, nous trouvâmes heureusement le maréchal de Villars, à la tête de vingt-cinq escadrons, qui venoit à notre secours. Ce renfort arrêta les ennemis. Notre général fit une réprimande à M. de Broglie de ce que, contre ses ordres, il s'étoit trop avancé. Nous regagnâmes notre camp assez tristement. Il faut faire quelquefois plus que son devoir à la guerre; mais il faut que l'entreprise soit presque sûre, et que ce ne soit pas aux dépens des autres. M. de Broglie avoit ordre que, s'il trouvoit les ennemis, il devoit seulement les amuser jusqu'à l'arrivée du maréchal.

Le 25 août, le feu prit à plusieurs chariots ennemis chargés de poudre, dans la place de la Bassée, dont

1. La *Gazette de France* (p. 419) dit formellement que les Français furent entièrement rompus et poursuivis jusqu'à trois quarts de lieue de leur camp, et les *Mémoires militaires* (p. 76-77) expliquent le détail du combat.

il y eut beaucoup de soldats de l'escorte de ce convoi et de charretiers de tués[1].

Le 28, à l'entrée de la nuit, nous entendîmes trois décharges générales, tant du canon que de la mousqueterie, que les armées des alliés firent au sujet de la victoire remportée par le comte Guy de Stahremberg, général de l'armée de l'Archiduc, sur le marquis de Bay[2], commandant celle du roi d'Espagne, le 20 de ce mois, près de Saragosse[3]. Cette défaite mit les affaires de Sa Majesté Catholique dans un pitoyable état. Il étoit à présumer que ce prince seroit obligé d'abandonner son royaume; car cette bataille avoit été précédée par plusieurs avantages[4] que ses ennemis avoient remportés sur lui pendant la campagne de 1710, ce qui les mit en état de pousser jusqu'à Madrid[5].

La garnison de Béthune se rendit enfin par capitulation, le 29 août, avec tous les honneurs de la guerre[6]. Elle le méritoit bien; tout le monde a con-

1. *Gazette*, p. 419 et 430.

2. Alexandre Maître, marquis de Bay, que Saint-Simon prétend fils d'un cabaretier de Gray, servait depuis 1702 dans les troupes espagnoles et était lieutenant général et capitaine général des deux Castilles; Philippe V lui avait donné la Toison d'or en 1707.

3. *Gazette*, p. 431-432, 437-439, et 449-452; *Gazette d'Amsterdam*, nos LXXIII et LXXIV, et Extraordinaires; relation particulière dans les *Mémoires de Sourches*, t. XII, p. 345-349.

4. Notamment un combat heureux le 27 juillet, à Almenara.

5. A la suite de la défaite de son armée, près de Saragosse, Philippe V avait transporté le gouvernement à Valladolid.

6. Le texte de la capitulation est dans les *Mémoires militaires*, p. 298-306. La *Gazette d'Amsterdam* (nos LX-LXX) donna un journal détaillé du siège.

venu que jamais place ne s'étoit si bien défendue selon les règles de la guerre pendant le règne de Louis XIV. Cela n'est pas étonnant, puisque c'étoit le neveu du grand maréchal de Vauban qui avoit été chargé de la défendre. Cependant M. de Saint-Sernin[1], colonel d'un régiment de dragons portant son nom[2] et brigadier des armées du Roi, qu'on appeloit *le maréchal-duc* parce qu'il prétendoit que, dans la suite, ses signalés services lui mériteroient ces titres[3], refusa seul de signer la capitulation. Ce bravache en fut puni ; car le Roi, bien informé de la régularité de la défense, dit tout haut : « M. de Saint-Sernin a eu grand tort de « n'avoir pas voulu signer la capitulation. Faire le brave « mal à propos est le moyen de se faire moquer de soi. » Il m'a été dit que, S. M. lui ayant donné l'agrément de lever un régiment de dragons, il choisit une couleur si bizarre que, le marchand de l'habillement du régiment lui ayant fait apporter tous les draps pour habiller ses dragons, il ne voulut point les recevoir, en disant qu'il les lui vendoit trop cher. Le pauvre marchand, ne sachant que faire de cette quantité de draps par rapport à cette couleur extraordinaire, fut obligé de les lui laisser à un prix des plus modiques. Si cela est vrai, ce tour est d'un véritable Gascon.

1. Jean-Benoît-César-Auguste des Porcelets de Mailhane, marquis de Saint-Sernin, brigadier depuis le mois de mars 1710, ne devint maréchal de camp qu'en février 1734, mais fut nommé lieutenant général au mois d'octobre de la même année.

2. Ci-dessus, p. 27.

3. Ne serait-ce pas plutôt par suite de son attachement au maréchal de Villars, et peut-être de sa ressemblance avec lui, qui lui avait fait donner le surnom de *faux Villars* ? (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. XIII, p. 319, note 3.)

Les alliés n'étant point encore contents de la conquête de deux places aussi considérables que celles de Douay et de Béthune, ils songèrent à profiter de la supériorité de leurs troupes pour en faire d'autres. Dès que cette dernière fut bien ravitaillée, ils décampèrent, le 2 septembre, pour se mettre en état de faire deux sièges à la fois, savoir : celui d'Aire et celui de Saint-Venant. Ils vinrent camper près de Lillers[1], où ils séjournèrent le 3, et, le 4, ils se mirent en mouvement pour appuyer leur droite à Thérouanne[2], ville anciennement très bien fortifiée, et démolie par Charles-Quint. Elle est située sur la Lys, rivière qui prend sa source à Lysbourg[3], à quatre lieues d'Aire, et qui, après l'avoir traversée et passé à Saint-Venant, Armentières, Warneton, Comines, Menin, Courtray et Deynze, va se jeter dans l'Escaut à Gand. Ils appuyèrent leur gauche à Lillers sur la Nave. Ils envoyèrent le même jour un gros corps de troupes de l'autre côté de la Lys pour investir les deux places de ce côté-là[4].

Les mouvements des ennemis nous firent décamper le 3 septembre pour mettre notre droite où nous avions notre gauche, qui s'allongea du côté d'Hesdin.

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béthune, à trois lieues à l'ouest de cette ville.

2. Cette ancienne ville épiscopale, aujourd'hui simple commune de l'arrondissement de Saint-Omer, fut emportée d'assaut par Charles-Quint en avril 1553 et détruite de fond en comble. Le territoire de son évêché forma les nouveaux diocèses de Boulogne, Ypres et Saint-Omer.

3. Aujourd'hui Lisbourg, arrondissement de Saint-Pol, canton d'Heuchin.

4. *Mémoires militaires*, p. 81-82.

La Canche couvroit le front de notre armée. Cette rivière prend sa source près d'Avesne-le-Comte, passe à Hesdin et se jette dans la mer au-dessous de Montreuil.

Le maréchal de Villars, craignant avec raison que les ennemis ne fissent le siège d'Aire et celui de Saint-Venant[1], fit jeter dans cette première place trois régiments de dragons, Listenois[2], Bélabre[3] et Flavacourt[4], et quatorze bataillons, savoir : deux de Bueil[5], deux de Lorraine[6], deux de Provence[7], deux d'Aunis[8], deux de Du Fort[9], un de Montviel[10], un de Brancas et

1. *Mémoires militaires*, p. 85 : lettre du secrétaire d'État Voysin au maréchal de Villars, 11 septembre.

2. Créé en 1673, ce régiment prit en 1773 le nom de Lorraine-dragons, ayant été commandé presque exclusivement, pendant un siècle, par les Bauffremont.

3. Levé en 1675 par un Dreux-Nancré, il avait pour colonel Jacques Le Coigneux, marquis de Bélabre; il devint, en 1787, le régiment de chasseurs de Franche-Comté.

4. C'était un régiment espagnol, commandé par le marquis de Flavacourt (ci-après, p. 41, note 4).

5. Ce régiment est celui qu'avait commandé jusqu'en 1674 le marquis de Bandeville, cousin de notre auteur, dont il a été question dans le tome I, p. 51.

6. Tome I, p. 357.

7. Levé en 1694 par le comte de Grignan, il prit le nom de Provence en 1684 et celui de Monsieur en 1774; son colonel était le marquis de Nonant.

8. Ce régiment datait de la grande création de trente-deux corps portant des noms de provinces, faite en 1684.

9. C'est le régiment que nous avons déjà rencontré (tome II, p. 19) sous le nom de Maulévrier; il avait pour colonel Pierre Le Normand du Fort. Les *Mémoires militaires* disent à tort : le régiment de *Durfort*.

10. Ce régiment et celui de Brancas qui suit furent levés en 1702 et 1703; le colonel du premier était Jacques de Vassal,

deux de Greder-Suisse[1], aux ordres du marquis de Goësbriand, lieutenant général, excellent homme de guerre (il en donna des preuves au siège de Toulon), du comte d'Estrades[2], maréchal de camp, de MM. de Listenois[3], de Flavacourt[4], de Bueil[5] et de Grimaldi[6], brigadiers des armées du Roi, de M. Le Jay[7], gouverneur de la place, de M. de Capestan, lieutenant de roi, MM. de Robelin[8] et de Fréville[9], ingénieurs

marquis de Montviel, celui du second Henri-Antoine, chevalier de Brancas-Courbon.

1. C'était le cinquième des régiments suisses au service de France; créé en 1673, il était commandé par Balthazar Greder, qui avait succédé à deux autres colonels du même nom.

2. Tome I, p. 367.

3. Jacques-Antoine de Bauffremont, marquis de Listenois, colonel depuis 1699, venait d'être fait maréchal de camp (mars 1710); il fut tué le 24 septembre, dans une sortie de la garnison d'Aire.

4. Alexandre-Louis-Philippe de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, était passé au service d'Espagne à la suite d'une affaire d'honneur. Rentré en France en 1714, il devint lieutenant général en 1734 et mourut la même année.

5. Antoine-Pierre, comte de Bueil-Racan, colonel depuis 1708, fut fait maréchal de camp à la suite du siège d'Aire (décembre 1710); lieutenant général en 1720, il mourut en 1747.

6. Louis, baron de Grimaldi, de même famille que le prince de Monaco, était au service de France depuis 1674; il devint aussi maréchal de camp en novembre 1710, et mourut commandant à Saint-Omer en 1715.

7. Il était sans doute de même famille que le premier président du Parlement mort en 1640.

8. Charles de Robelin, directeur des fortifications de la Flandre et brigadier depuis 1709, fut récompensé de ses services au siège d'Aire par le grade de maréchal de camp.

9. Antoine-Michel de Roger de Fréville avait été fait briga-

en chef, et M. de Vallière[1], commandant l'artillerie.

Aire. — La ville d'Aire a dix bastions royaux, dix demi-lunes et deux ouvrages à cornes. Elle est située, comme je l'ai déjà dit, sur la Lys; elle est de la province d'Artois. Les rues en sont larges, les églises belles, aussi bien que les places. Elle est à la France depuis le 31 juillet 1676, que le Roi s'en rendit maître, après cinq jours seulement de tranchée ouverte[2]. Cette place n'est éloignée de Saint-Venant que de deux lieues. Cette proximité engagea les alliés à faire ces deux sièges en même temps[3].

Saint-Venant. — A l'égard de Saint-Venant, le maréchal de Villars y envoya quatre bataillons et six compagnies de grenadiers aux ordres de M. de Selve, lieutenant-colonel du régiment de Picardie et brigadier des armées du Roi[4]. Les fortifications de cette petite place ne sont que de terre; cependant sa défense fut aussi belle à proportion que celle des

dier en même temps que Robelin; il ne devint maréchal de camp qu'en 1719 et mourut en 1727.

1. Jean-Florent de Vallière, un des plus habiles artilleurs de son temps, était capitaine général des mineurs et lieutenant de l'artillerie depuis 1705. La défense d'Aire lui valut le grade de brigadier. Il mourut en 1759, à quatre-vingt-treize ans, lieutenant général et directeur des écoles d'artillerie.

2. *Histoire militaire*, par le marquis de Quincy, t. I, p. 481-482.

3. Villars avait d'abord cru qu'ils commenceraient par Saint-Venant (*Mémoires militaires*, p. 82).

4. Jean-Pierre, chevalier de Selve, entré au régiment de Picardie en 1667, en était devenu lieutenant-colonel en 1698; brigadier en 1704, il avait eu le gouvernement de Saint-Venant en avril 1710, et fut fait maréchal de camp à la suite de sa belle défense.

autres places que nous perdîmes cette année[1]. Le Roi fut si content de ce commandant, qu'il le fit maréchal de camp. Il seroit à souhaiter, pour le bien du service, que S. M. n'élevât aux grades militaires que ceux qui l'ont mérité par des actions distinguées, et non pas, comme il est malheureusement pratiqué en France, par le rang du tableau[2]. Ce seroit le moyen de donner de l'émulation, non seulement aux officiers généraux et aux officiers particuliers, mais même aux simples soldats, et le moyen de faire de véritables officiers généraux. Les Romains en usoient ainsi.

Les ennemis ouvrirent la tranchée devant Aire la nuit du 12 au 13 septembre, à deux endroits différents. Le prince de Nassau[3], chargé de faire le siège de Saint-Venant, ne fut en état, par rapport aux inondations qui environnoient cette place, d'ouvrir la tranchée que la nuit du 16 au 17[4].

Le 20, nous apprîmes que M. de Ravignan, maréchal de camp[5], à la tête du régiment de Saint-Chaumont-dragons et de trois mille cinq cents hommes

1. Ci-après, p. 50.

2. L' « ordre du tableau, » qui réglait l'avancement et le rang de commandement des officiers supérieurs, fut établi par l'ordonnance du 1er août 1675. Saint-Simon a critiqué à mainte reprise cette « pernicieuse invention » de Louvois, notamment dans le tome XII des *Mémoires*, éd. 1873, p. 52-54. On voit que notre auteur se rencontre avec lui, mais pour des motifs d'ordre différent, et plus équitables.

3. Jean-Ernest, comte de Nassau-Weilbourg, général de cavalerie impériale, mort en 1719.

4. *Mémoires militaires*, p. 86-87.

5. Ci-dessus, tome II, p. 337.

d'infanterie, dont moitié grenadiers, avoit attaqué et défait, le jour auparavant, deux mille hommes, tant infanterie que cavalerie, qui escortoient un convoi considérable de munitions de guerre, savoir : plusieurs pièces de canons et de mortiers, boulets, bombes, carcasses et grenades, et quatorze cents milliers de poudre. Le tout étoit parti de Gand et destiné pour les armées des ennemis. L'action se passa près et vis-à-vis de Saint-Éloi-Vive[1], sur le bord de la rivière de la Lys, entre Courtray et Deynze. Le comte d'Athlone, qui commandoit les troupes qui escortoient ce convoi, fut fait prisonnier de guerre, aussi bien que M. Quinket, sergent-major général[2], une quarantaine d'officiers et environ six cents hommes. Nos soldats y firent un butin considérable, et ils prirent quatre cents chevaux. M. de Ravignan, après avoir fait mettre le feu aux belandres sur lesquelles étoient chargés les quatorze cents milliers de poudre, se retira à Ypres, d'où il étoit parti pour son expédition, sans être inquiété dans sa retraite[3]. Le bruit que l'éclat de la

1. Vive-Saint-Éloi, tome I, p. 55.

2. Toutes les relations disent : le comte d'Athlone, et ne parlent pas de ce « M. Quinket. » Dangeau seul est plus précis : il dit que le chef de l'escorte du convoi était M. Ginkel, major général et fils du comte d'Athlone. C'est en effet M. de Rude de Guinckel, fils du général qui commandait alors les troupes anglaises en Espagne. Notre auteur en a fait deux personnages différents.

3. La relation officielle de cette expédition, par M. de Ravignan, a été publiée par le général Pelet, p. 309-313. Voyez aussi la *Gazette*, p. 466-467 et 477-478, et une relation particulière apportée à Paris par le chevalier de Valence et insérée dans les *Mémoires de Sourches*, t. XII, p. 364-366.

poudre fit se fit entendre à notre armée et dans toute la Flandre. Ce combat fit beaùcoup d'honneur au marquis de Ravignan, d'autant plus qu'il y avoit longtemps que nos armées ne faisoient point parler d'elles. M. Le Blanc, intendant d'Ypres[1], ne quitta point M. de Ravignan pendant toute l'action.

Comme nos fourrages et ceux des ennemis se faisoient entre leurs armées et la nôtre, il y avoit presque tous les jours de petits combats. Je suivois souvent l'officier général de jour, avec quelques-uns de mes camarades. Nous en avions le temps; car, notre service fait, nous étions dans une oisiveté insupportable. Je voulois donc, non seulement m'amuser, mais en même temps m'instruire et examiner de quelle manière on devoit se conduire pour poster les troupes destinées pour l'escorte et la chaîne des fourrageurs, et pour la petite guerre. « Mais, me dira-t-on, à quoi « pouvoit vous servir cette science? Vous ne serez « jamais officier général; vous n'avez plus de protec- « teurs. » Je répondrai à cela que je le faisois pour mon seul plaisir, et que j'y en avois pour le moins autant qu'au plus magnifique et brillant spectacle de Paris. J'aimois le métier.

Un jour, je fus dîner chez le maréchal de Villars; j'en étois encore connu. Pendant le repas, nous vîmes arriver le marquis d'Heudicourt, maréchal de camp[2].

1. Claude Le Blanc, intendant en Flandre maritime depuis juillet 1708, devint secrétaire d'État de la guerre en 1718, et mourut en 1728.

2. Pons-Auguste Sublet, marquis d'Heudicourt (1675-1742), avait eu un régiment de cavalerie en 1702 et n'était alors que brigadier; il fut maréchal de camp en 1719, lieutenant général en 1734 et succéda à son père comme grand louvetier en 1720.

On le nommoit par ironie à la cour *le Petit-Bon*. Il avoit infiniment d'esprit; mais on le craignoit partout par rapport à sa langue[1], surtout depuis la chanson qu'il avoit faite contre MM. de Sourches de Montsoreau[2] :

Messieurs, voilà des couteaux
Pour châtrer les grands Montsoreaux,
Pour les empêcher de faire,
Tic tic tac et lon lan la,
Pour les empêcher de faire
Ce qu'on appelle cela.

Et voilà des bistouris
Pour châtrer les plus petits,
Pour les empêcher de faire, etc.[3].

Dès que le maréchal le vit, il lui tint ce discours : « Vous ai-je fait quelque tort, Monsieur? Ne vous « ai-je pas rendu tous les services qui ont dépendu « de moi? Je vous ai prêté de l'argent autant de fois « que vous m'en avez demandé[4]; vous m'en devez

1. « C'étoit, dit Saint-Simon, une manière de chèvre-pied, aussi méchant et plus laid encore que son père... Il faisoit les plus jolies chansons du monde, où il excelloit à peindre les gens avec naïveté, et leurs ridicules avec le sel le plus fin. »

2. Le marquis de Sourches, grand prévôt de France, et ses deux fils, le comte de Montsoreau et le chevalier de Sourches, nommés dans le tome I, p. 282 et 296.

3. Voyez ce que Saint-Simon raconte à propos de cette chanson sur les Montsoreau (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. XIII, p. 261-262 et 549-550, et éd. 1873, t. VI, p. 246-247).

4. Villars, dit Saint-Simon (*Mémoires*, éd. 1873, t. VIII, p. 49), « pour faire sa cour à sa mère (Mme d'Heudicourt), ce mauvais ange de Mme de Maintenon..., l'avoit adomestiqué, protégé, et, chose fort étrange pour le maréchal, lui avoit souvent, non pas prêté, mais donné de l'argent. »

« même encore. Ce n'est pas par reproche que je « vous le dis, et je ne vous en aurois jamais parlé. « Cependant, par reconnoissance, vous écrivez à la « cour contre moi. Vous avez mandé par plusieurs « lettres aux dames de Mme la duchesse de Bourgogne « que j'ai eu l'indiscrétion de dire qu'on avoit autant « de peine à me mettre à cheval, par rapport à ma « blessure, qu'on en avoit à y mettre les p... qui « accompagnent cette princesse à la chasse. Je ne me « suis jamais servi de ce terme de p...; tout le monde le « sait. Il est vrai que j'ai dit qu'on avoit autant de peine « à me mettre à cheval qu'on en avoit à y mettre les « dames de Mme de Bourgogne. » Je n'ai jamais vu un homme si confus. Il tâcha le mieux qu'il put de s'excuser; mais le maréchal, ne voulant nullement l'entendre, ordonna à un aide-major général de l'armée de le faire conduire avec une escorte dans les prisons de Boulogne. « Vous aurez le temps, continua-t-il, de faire « des chansons contre moi; mais je m'en f... » Le dîner fini, il écrivit au Roi ce qu'il venoit de faire contre M. d'Heudicourt. S. M. l'approuva très fort, et elle lui fit mander qu'il étoit le maître de le laisser en prison autant de temps qu'il le voudroit[1]. Beau-

1. Saint-Simon, en racontant cette anecdote (*Mémoires*, éd. 1873, t. VIII, p. 49-50, et Addition à *Dangeau*, t. XIII, p. 250), ne doute pas que Villars n'ait tenu le propos qui lui était imputé. Voici le récit de Dangeau (p. 240, 25 septembre) : « M. de Villars a fait mettre en prison M. d'Heudicourt, qu'il accuse d'avoir inventé un discours qu'il faisoit tenir à ce maréchal. Il le fit venir devant beaucoup d'officiers et prétendit l'avoir convaincu. M. de Villars a rendu compte au Roi des raisons qu'il avoit eues pour faire arrêter d'Heudicourt, et le Roi le laisse le maître de le laisser en prison tant qu'il jugera à propos. On

coup de personnes furent charmées de ce qui venoit de lui arriver, entre autres MM. de Montsoreau, qui en triomphèrent. Il y resta pendant six semaines. Ce fut le maréchal qui le fit sortir[1]. Il s'attacha depuis si sincèrement à lui, que le maréchal lui rendit son amitié, et qu'il lui donna par préférence un camp volant à commander, pendant l'année 1713, en Allemagne.

Le 23 septembre, notre armée fit un mouvement sur sa gauche, vers Montreuil, en côtoyant la Canche. Notre droite étoit presque vis-à-vis Hesdin. Ce fut le dernier camp de cette campagne, où le maréchal de Villars nous quitta le 24 pour aller aux eaux. Le Roi envoya le maréchal d'Harcourt à sa place, quoique fort incommodé, qui arriva le 25[2].

Ce même jour, un de mes caporaux, brave et déterminé, fut malheureusement pris en maraude par le grand prévôt. Voulant le sauver à quelque prix que ce fût, je me trouvai à l'arrivée de notre nouveau général, à qui je demandai sa grâce. Il me dit que ce seroit très mal commencer son commandement que de m'accorder ma demande; qu'il vouloit absolument empêcher la maraude, et qu'ainsi il falloit que justice fût faite. Je lui répliquai qu'il y avoit trente ans que ce soldat étoit dans ma compagnie, que c'étoit la

l'a envoyé dans un fort auprès de Calais. » Les *Mémoires* attribués au marquis de Sourches disent (t. XII, p. 366) : « Au fort de Nieulay, » et ne parlent qu'en quelques mots d'une aventure qui aurait dû cependant intéresser particulièrement l'auteur, si c'est réellement ce marquis.

1. Les *Mémoires de Sourches* (p. 373) annoncent cette mise en liberté, à la prière du maréchal, dès le 3 octobre.

2. *Mémoires militaires*, p. 91-92; *Mémoires de Sourches*, p. 350, 359, 366 et 367.

première faute qu'il avoit commise. « C'est pour cela « même, me répliqua-t-il, qu'il doit être puni ; car « son ancienneté dans les services devoit l'engager à « montrer l'exemple aux autres. » Cependant, malgré la solidité de ces répliques, je ne me rebutai point, et je le pressai si vivement, qu'enfin j'obtins grâce. Il ordonna qu'on me remît ce pauvre diable, qui étoit déjà en marche pour subir son funeste sort. Aussitôt qu'il me vit, il se jeta à mon cou, et il m'embrassa les larmes aux yeux. Je lui fis une réprimande des plus sévères, et ensuite je le renvoyai à la compagnie. Cette grâce me donna occasion de faire presque tous les jours ma cour à Monsieur le maréchal, qui me faisoit l'honneur de m'adresser quelquefois la parole. Je me sus bon gré d'avoir sauvé mon caporal ; c'étoit un très bon sujet.

Comme nous étions près d'Hesdin, nous allions souvent nous y promener. Le marquis d'Havrincourt, en son nom Cardevac[1], en étoit gouverneur. Il avoit épousé M[lle] d'Osmont[2], fille de qualité d'une ancienne maison de Normandie, mais qui, comme bien d'autres, n'avoit aucun bien. Elle avoit été à Saint-Cyr, d'où M[me] de Maintenon, qui l'aimoit tendrement, l'avoit retirée pour être auprès d'elle[3]. Par rapport à ce mariage, M. d'Havrincourt, qui avoit servi autrefois

1. François-Dominique de Cardevac, marquis d'Havrincourt, mort le 4 avril 1747.

2. Anne-Gabrielle d'Osmont, née en 1681, mariée à M. d'Havrincourt le 10 mars 1705, ne mourut qu'en 1761.

3. Le Roi lui donna cent mille francs en rentes sur l'hôtel de ville (*Dangeau*, t. X, p. 266). Voyez sur ce mariage les *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 422-425, avec le commentaire de M. de Boislisle.

à la tête d'un régiment de dragons portant son nom[1], avoit eu l'agrément d'acheter ce gouvernement[2]. Quoique Artésien, c'étoit un des plus fins et des plus habiles hommes qu'il y ait jamais eu pour ses intérêts[3]; les gens de la Garonne n'étoient pas plus rusés que lui. J'aurai occasion, dans la suite, d'en parler encore[4].

Hesdin. — La ville d'Hesdin est sur la Canche; elle est du pays d'Artois, et elle a été construite, l'année 1554, par Philibert-Emmanuel le Grand, duc de Savoie, alors chassé de ses États par François Ier; il étoit général des troupes de l'Empereur[5]. Il la fit bâtir à une lieue de l'ancienne ville d'Hesdin, qui avoit été démolie et détruite quelques années auparavant[6]. Elle est à quatre lieues de Montreuil, à sept lieues d'Abbeville. Cette place, assez bien fortifiée, est fort petite.

Saint-Venant se rendit par capitulation le 29 septembre, avec tous les honneurs de la guerre, après

1. Il avait seulement commandé quelque temps les dragons d'Artois en 1690.

2. Il paya vingt-cinq mille écus aux enfants de M. de Courtebonne; le gouvernement rapportait douze mille livres.

3. « Homme d'esprit et adroit, qui, au lieu de se laisser estranger, et sa femme, sut plaire et en tirer les meilleurs partis » (*Saint-Simon*).

4. Notamment pendant la campagne de 1712, où il racontera plusieurs anecdotes sur le compte de M. d'Havrincourt.

5. C'est pour cela, dit-on, que la ville d'Hesdin est souvent appelée Hesdin-Fert, à cause des quatre lettres F. E. R. T., qui forment la devise de la maison de Savoie.

6. Le Vieil-Hesdin, détruit par Charles-Quint en 1553, est encore aujourd'hui une commune de l'arrondissement de Saint-Pol.

treize jours de tranchée ouverte[1]; Aire, le 12 octobre, après deux mois de tranchée ouverte moins quelques jours[2], avec tous les honneurs qu'on peut accorder à une garnison qui s'étoit si bien défendue, et qui, si elle avoit pu tenir cinq ou six jours, auroit obligé les deux plus grands capitaines de l'Europe à lever le siège ; car, dans un conseil de guerre que les officiers généraux ennemis tinrent, la plus grande partie fut de cet avis. On prétend que ce fut le prince Eugène et milord Marlborough seuls qui [les] ramenèrent à leur sentiment, qui étoit de s'ensevelir plutôt devant cette dernière place que de se retirer honteusement.

Il est remarquable et bien surprenant, et presque sans exemple, qu'il n'y ait jamais eu aucune altercation entre ces deux grands hommes, lorsqu'ils ont servi ensemble, quoique de nation et de religion différentes et aux services d'un autre prince, dont les intérêts sont toujours bien différents. Ils alloient tous deux au bien de l'affaire générale, sans aucune jalousie de métier, union que trop fatale à la France, et qui marquoit bien le grand génie de ces deux héros[3]. Il n'en étoit pas de même de nos généraux : quoique de même religion et servant le même maître, ils ne

1. Voyez la capitulation, datée du 30 septembre, dans les Pièces des *Mémoires militaires,* p. 313-318.

2. Ce n'est pas le 12 octobre, mais seulement le 9 novembre (*Ibidem,* p. 334-339, texte de la capitulation), qu'Aire se rendit. La tranchée avait été ouverte le 12 septembre. Voyez l'*Histoire militaire,* par Quincy, p. 365-388, et les *Mémoires de Sourches,* t. XII, p. 356-399, *passim.*

3. Saint-Simon (*Mémoires,* éd. Boislisle, t. XV, p. 435) confirme cette remarque.

pouvoient le plus souvent s'accorder ensemble[1].

Le Roi donna le cordon bleu à M. de Goësbriand; le comte d'Estrades fut fait lieutenant général, MM. de Bueil et de Grimaldi maréchaux de camp; il y eut beaucoup d'officiers particuliers récompensés[2]. Nous perdîmes donc, pendant le cours de cette campagne, trois places considérables; qu'aurions-nous perdu de plus, si nous avions été battus lorsque nous marchâmes pour faire lever le siège de Douay? Certainement, nous n'en aurions pas perdu davantage. Ainsi le maréchal de Villars avoit raison, vu les circonstances, d'hasarder une bataille[3]. Les conseils timides et trop mesurés sont le plus souvent très dangereux : il y a des occasions où il faut nécessairement donner à la fortune.

Nos semestres étant arrivés, et les armées des ennemis s'étant retirées pour aller dans leurs quartiers d'hiver, je partis, avec Boisduval et mon ami La Bussière, le 30 octobre. Nous fûmes coucher à Abbeville.

Crécy. — En y allant, nous passâmes à Crécy, bourg situé sur l'Authie[4], rivière qui prend sa source à Authies[5], village qui lui a donné son nom. Elle passe

1. Comme, par exemple, Berwick et Vendôme : ci-dessus, p. 18.

2. *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 287 et 290; *Mémoires de Sourches*, t. XII, p. 404 et 406.

3. Ci-dessus, p. 16-18.

4. Crécy-en-Ponthieu, département de la Somme, n'est point situé sur l'Authie, mais sur la Maye.

5. Somme, arrondissement de Doullens. L'Authie prend sa source à quelques kilomètres en amont de cette localité, près de Coigneux.

à Doullens et elle se jette dans l'Océan à Groffliers[1]. Crécy est célèbre par la défaite de Philippe de Valois, qui étoit à la tête d'une des plus belles armées que la France ait jamais eues, par Édouard III, roi d'Angleterre, qui n'avoit pas le tiers des troupes de son adversaire; mais la position du camp étoit inattaquable. Cette bataille fut donnée le 26 août 1346, et elle fut des plus funestes à ce royaume.

Abbeville. — La ville d'Abbeville, située sur la Somme, à cinq lieues de la mer, est une des plus considérables du royaume, et capitale du Ponthieu. Elle est de l'évêché d'Amiens. Il y a beaucoup d'hôtels : anciennement, la plus grande partie de la noblesse de Picardie y venoit passer l'hiver. Il y a douze paroisses, plusieurs maisons religieuses et un présidial. Elle est nommée la Pucelle du pays, parce qu'elle n'a jamais été prise. Sa devise est : *Toujours fidèle*[2]. Elle a de beaux privilèges. Nous y couchâmes, et nous en partîmes le lendemain pour aller à Amiens en côtoyant toujours la Somme.

Aussitôt que nous y fûmes arrivés, nous allâmes voir mon ancien camarade, le chevalier de Moyenneville, qui avoit été premier capitaine des grenadiers de notre régiment; il quitta le service, comme je l'ai dit[3], pendant le siège de Verue, piqué de ce que le

1. Village du département du Pas-de-Calais, canton de Montreuil-sur-Mer.

2. *Semper fidelis*, et pour armes celles des comtes de Ponthieu avec le chef de France ancien. Voyez, sur Abbeville, le *Grand dictionnaire géographique* d'Expilly, t. I, p. 4-9.

3. Ci-dessus, tome II, p. 84.

marquis de Dreux avoit donné la majorité du régiment à Filleul, qui étoit moins ancien que lui. Il nous donna un très grand souper, bon vin de Bourgogne, bon vin de Champagne et bon vin d'Espagne ; nous fûmes coucher bien gris.

Amiens. — La ville d'Amiens est sur la Somme, qui s'y partage en plusieurs canaux : ce qui est très utile pour les manufactures qui y sont. Elle est la capitale de la Picardie[1]. La cathédrale est une des plus belles églises du royaume, bâtie par les Anglois[2]; on dit la nef d'Amiens comme tout ce qu'il y a de plus parfait. On conserve dans cette église le chef de saint Jean-Baptiste. Cette ville est dans une agréable situation. Il y a deux belles places; les rues sont droites, larges et belles. La citadelle a été bâtie par Henri IV[3] après que ce grand roi l'eut reprise sur les Espagnols, qui s'en étoient emparés par stratagème aux ordres du sieur Portocarrero, gouverneur de Doullens[4]. L'évêché est suffragant de Reims. Il y a un présidial, un bailliage et un bureau des trésoriers de France.

Le lendemain, nous nous séparâmes. La Bussière et Boisduval furent à Paris, et moi je me rendis en trois

1. Le *Dictionnaire* d'Expilly, t. I, p. 144-159, donne une notice détaillée sur Amiens et une description de la ville.

2. C'est une erreur : la cathédrale fut construite de 1220 à 1259, et l'Amiénois faisait alors partie du domaine royal.

3. Sur la rive droite de la Somme, qui la sépare de la ville.

4. Hernandez Portocarrero s'empara d'Amiens par surprise en mars 1597; mais Henri IV vint immédiatement l'y assiéger et reprit la ville le 19 septembre, après six mois de siège (*Chronologie novenaire* de Palma Cayet, éd. Michaud et Poujoulat, p. 758-760 et 765-772).

jours de temps à Q[uincy], par la ville de Roye. Depuis Amiens jusqu'à cette dernière ville, il y a un chemin fort large qui a été anciennement pavé. Il est droit comme un I; on prétend qu'il a été construit par les Romains[1]. D'Amiens à Roye, on compte neuf lieues.

Je passai la plus grande partie de l'hiver à Q[uincy]. J'allois cependant de temps en temps à Paris, tant pour mes affaires que pour mes plaisirs. Un jour, j'eus affaire avec un grand fripon. Le Roi donnoit cent écus à chaque capitaine d'infanterie pour ses recrues; le major du régiment nous donnoit un billet de ladite somme, pour en être payés par le trésorier général des guerres. C'étoit M. de Mongelas[2], parfaitement honnête homme et toujours connu pour tel de tout le monde, qui étoit d'exercice pendant cette année. Après l'avoir sollicité plusieurs jours pour le payement, il écrivit un mot sur mon billet; je savois précisément que ce mot étoit un ordre à son caissier de me payer sur-le-champ et argent sonnant. L'ayant présenté à Monsieur le caissier : « Je ne puis vous « payer ce billet, me dit-il, que par un autre de « subsistance. » Il est à remarquer que nous perdions quatre-vingt-trois livres pour cent sur ces sortes de billets[3]; ainsi, au lieu de trois cents livres, je n'aurois

1. C'est l'ancienne voie romaine d'Amiens à Noyon, Soissons et Reims.

2. Romain Dru de Mongelas, originaire de Dauphiné, était trésorier alternatif de l'extraordinaire des guerres depuis 1705; il acheta en décembre 1710 une des deux charges de secrétaire des commandements du duc de Berry.

3. Il a déjà été parlé de ces billets de subsistance dans le tome II, p. 321.

eu pour faire mes recrues que cinquante et une livres, deux cent quarante-neuf livres de perte. J'envoyai faire lanlaire Monsieur le caissier, et je lui dis brusquement que j'allois m'en plaindre à son maître. Il me pria de ne point faire de bruit, et ensuite il me donna mes trois cents livres argent sonnant.

En vérité, le Roi devroit bien faire punir de pareils fripons; car pour qui faisons-nous la guerre? Ce n'est qu'en faveur de ces Messieurs. Ils prêtent leur argent à usure aux personnes de qualité et aux gentilshommes, qui se ruinent si bien, que la plupart sont obligés de vendre à un prix médiocre leurs terres à ces coquins et à ces voleurs publics, après que la guerre est finie. Tout le monde sait qu'un certain trésorier général de l'extraordinaire des guerres gagna des richesses immenses pendant son exercice; il n'avoit cependant exercé cette charge qu'un an. Il envoyoit à l'armée de petits commis, qui, ouvertement, escomptoient nos billets de subsistance à quatre-vingt-trois livres de perte sur cent francs. Il est à présumer que cet homme, qui a acheté depuis une charge considérable dans la robe pour se décorer, avoit un protecteur très puissant à la cour, puisque cette indigne manœuvre se faisoit au su et à la vue de toute une armée.

Pendant que j'étois à Q[uincy], nous apprîmes que M. de Vendôme, étant arrivé en Espagne, et ayant rassemblé sans perdre de temps l'armée des Espagnols, avoit marché précipitamment avec le roi d'Espagne sur celle des alliés, dont il avoit atteint le 9 décembre l'arrière-garde, composée de huit mille

hommes, tous Anglois, aux ordres du général Stanhope[1], à Brihuega[2], et que, après un combat des plus vifs et des plus opiniâtrés, il avoit obligé ce général à se rendre, le lendemain 10, avec toutes ses troupes, prisonnier de guerre; que, ce même jour 10, M. de Stahremberg étant venu à la tête de son armée pour délivrer M. Stanhope, il s'étoit donné une bataille des plus sanglantes, dans laquelle le roi d'Espagne et le duc de Vendôme avoient donné des marques d'une si grande valeur et fait faire des mouvements si à propos, que, malgré la résistance opiniâtrée des ennemis, commandés par un des plus grands capitaines de l'Europe, ils les avoient obligés d'abandonner le champ de bataille[3].

Cette grande nouvelle me fit beaucoup de plaisir, non seulement par rapport aux affaires générales, mais aussi par rapport à la gloire et à la réputation de M. de Vendôme, pour qui je m'intéressois infiniment. Sa seule personne fit entièrement changer de face la fortune en faveur de Philippe V, presque réduit

1. Jacques, comte de Stanhope, né en 1673, servit d'abord en Italie comme brigadier général, puis en Portugal et en Espagne depuis 1705. Disgracié après cette défaite de Brihuega, il devint secrétaire d'État en 1714 et mourut en 1721.

2. Dans l'extrême nord de la Vieille-Castille, à quatre-vingt-quinze kilomètres de Madrid.

3. Sur ces deux victoires de Brihuega et de Villaviciosa, on peut consulter l'*Histoire militaire*, par Quincy, t. VI, p. 444-451; les *Mémoires de Sourches*, t. XII, p. 413-415, 417-418 et 421-426; le *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 302-303 et 305; la *Gazette*, p. 617-619 et 625-631 (relation particulière); la *Gazette d'Amsterdam* de 1711, n^os^ I et II, etc.

auparavant à abandonner son royaume. Le Roi, en apprenant cette nouvelle, dit au seigneur qui avoit été envoyé pour en faire part à S. M. : « Un seul homme a fait ce miracle[1]. » Quelle gloire et quelle louange pour M. de Vendôme!

1. Ni Dangeau ni Sourches ne rapportent ces paroles.

CAMPAGNE DE L'ANNÉE 1711

ET L'HIVER SUIVANT.

La campagne de l'année 1711 en Flandres ne nous fut pas plus heureuse que les années précédentes, quoique les alliés ne firent la conquête que d'une seule place; mais elle étoit pour eux si importante, qu'elle leur ouvroit, pour ainsi dire, le chemin pour pénétrer en France.

Je partis de Q[uincy] le 15 avril, pour me rendre à Bapaume, où le régiment avoit passé son quartier d'hiver. A une lieue de Q[uincy], je trouvai le curé de la paroisse, qui m'apprit la cruelle et irréparable perte que nous venions de faire, celle de Monseigneur le Dauphin, mort le jour d'auparavant au château de Meudon, de la petite vérole[1], prince que nous ne saurions trop regretter par l'espérance que nous avions d'un doux gouvernement; c'étoit la bonté même, et d'une valeur bien reconnue[2].

1. Louis, dauphin de France, dit Monseigneur, né le 1er novembre 1661, mourut le 17 avril 1711. Sur sa maladie et sa mort, on peut voir le *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 377-382; les *Mémoires de Sourches*, t. XIII, p. 82-86; la *Gazette de France*, p. 204; la *Gazette d'Amsterdam*, nos XXXII et XXXIII; les *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. VIII, p. 233-249, etc.

2. « De caractère, il n'en avoit aucun, a dit Saint-Simon (*ibidem*, p. 262), du sens assez, sans aucune sorte d'ésprit...; doux par paresse et par une sorte de stupidité, dur au fond, avec un extérieur de bonté qui ne portoit que sur des subalternes...; silencieux jusqu'à l'incroyable... L'épaisseur d'une part, la

Histoire du nommé Jourdain. — En entrant à Péronne, je vis un spectacle qui fit beaucoup de peine à mes soldats de recrue : c'étoit la cuisse du nommé Jourdain, qui avoit été condamné, dans un conseil de guerre tenu à Arras, à être rompu vif, et ensuite ses membres attachés à des potences près des portes de Péronne. Ce misérable avoit voulu livrer cette dernière ville aux ennemis. Voilà ce qui me fut raconté de lui en dînant à Péronne. Les commissaires des vivres ayant besoin d'un endroit pour établir des fours, ils s'emparèrent de la maison de ce Jourdain, brasseur de son métier, qui, n'ayant plus de place pour brasser sa bière, fit des remontrances à l'intendant de la province[1] touchant la violence qu'on venoit de lui faire, ce qui le mettroit, lui et sa famille, à la mendicité. L'intendant lui promit qu'il lui feroit rendre justice et qu'il le feroit dédommager du tort qu'on lui faisoit. Au bout de plusieurs mois, Jourdain, outré de ce qu'on ne lui tenoit point parole, fit le complot de livrer Péronne aux ennemis ; mais, malheureusement pour lui, il se jeta dans un de nos partis, s'imaginant que c'étoit les troupes que M. Hompesch, gouverneur de Douay[2], lui envoyoit pour exécuter son entreprise. Il fut conduit à Arras, où son procès fut fait dans le moment. Si cette histoire est véritable, quel chagrin et

crainte de l'autre formoient en ce prince une retenue qui a peu d'exemples. » Au point de vue du courage : « Il avoit peur de tout et n'avoit pas brillé à la guerre plus que dans le Conseil. » (Addition de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 384.)

1. Louis de Bernage, intendant à Amiens depuis le mois de juillet 1708.

2. Ci-dessus, p. 26.

quels remords de conscience ne devroit pas avoir Monseigneur l'intendant de n'avoir pas rendu justice à ce misérable! Ce fut le désespoir qui lui fit prendre ce parti[1].

Sédition apaisée à Cambray. — Je ne trouvai point notre régiment à Bapaume. Il en étoit parti précipitamment quelques jours auparavant pour se rendre à Cambray, afin d'apaiser une sédition qui s'y étoit élevée par rapport à quelques impôts. Cette affaire finie, il fut camper sur le Censet.

Il me fut rapporté que M. de Brendlé, lieutenant général des armées du Roi, qui avoit été chargé de mettre à la raison le peuple de cette ville, se rendit après, avec plusieurs officiers, chez Monsieur l'archevêque[2], qui voulut excuser et prendre un peu trop vivement le parti de son troupeau; que M. de Brendlé lui répondit avec tant d'éloquence, et qu'il cita si à propos un passage de *Télémaque* touchant les séditions[3], qu'il ferma la bouche à ce grand prélat.

Notre lieutenant-colonel étoit resté à Bapaume. Il

1. L'*Histoire militaire*, par le marquis de Quincy, donne (t. VI, p. 488-489), sur la conspiration de Jourdain, des détails circonstanciés, mais très différents de ceux recueillis par notre auteur, qui cependant devait avoir sous les yeux le récit de son frère.

2. Fénelon, en disgrâce depuis 1698, mais que les officiers qui passaient à Cambray ne manquaient pas d'aller visiter depuis qu'on ne pouvait ignorer l'affection que lui avait conservée le duc de Bourgogne, dont le règne s'annonçait si proche après la mort de Monseigneur.

3. Sans doute le passage du livre VI, où Mentor dit à Idoménée : « C'est une clémence que de faire d'abord des exemples qui arrêtent le cours de l'iniquité; par un peu de sang répandu à propos, on en épargne beaucoup. »

avoit eu pendant l'hiver une attaque d'apoplexie, dont la paralysie lui avoit resté dans la tête. N'ayant pas fini ses affaires, il me pria de rester deux jours avec lui dans cette place. Il donnoit des noms biscornus à tous les officiers du régiment : il me nommoit M. Konocq; cependant, lorsqu'il écrivoit, il nous nommoit bien. Nous allâmes ensemble joindre le régiment, que nous trouvâmes campés près de l'Écluse.

Deux jours après, il pensa m'arriver malheur, que j'avois bien mérité. Étant de grande garde sur le bord du Censet, il me prit envie de passer au delà de cette rivière, sur une mauvaise planche que les soldats avoient mise pour aller à la picorée[1]. Il faisoit froid; j'avois mon manteau sur les épaules. Comme j'étois au milieu de la planche, il vint un coup de vent si violent, qu'il me culbuta dans la rivière. Mon manteau étendu me retint par bonheur un moment sur l'eau, ce qui donna le temps à plusieurs soldats de venir à mon secours et de me retirer de l'eau. J'en fus quitte pour la peur et pour avoir un peu bu. Je leur donnai de quoi boire à ma santé. Un peu de retardement, j'étois noyé; car la rivière étoit très rapide à cet endroit, par rapport à la coupure qu'on avoit faite à la Scarpe vis-à-vis de Fampoux. Lorsque je fais réflexion à cet accident, j'en frémis encore.

Pendant le temps que je fus dans ce camp, je fus voir M. l'archevêque de Cambray, à qui je remis une lettre de mon frère le lieutenant général de l'artillerie[2], son ami. Ils s'étoient vus aux eaux, et depuis

1. « Petite guerre, pillage que font des soldats qui se détachent de leurs corps » (*Dictionnaire de Trévoux*).

2. Charles Sevin : tome I, p. 26.

ils avoient lié ensemble un commerce de lettres[1]. Il me retint à dîner, et il me fit mille politesses. Quelle sagesse, quelle douceur et quelle affabilité dans sa conversation! Je m'imaginois de voir le Mentor de *Télémaque*. Je m'aperçus qu'il mangeoit très peu[2].

Le 25 avril, le maréchal de Villars, qui étoit arrivé la veille à Arras, assembla son armée. Elle étoit composée de cent vingt-six escadrons et cent vingt-deux bataillons. Il mit la droite à Étrun sur l'Escaut, où nous avions plusieurs ponts, la gauche à Monchy-le-Preux et son quartier général à Oisy, afin d'être à portée de marcher du côté de la Sambre ou sur la Canche[3]. Il avoit encore à garder depuis la Meuse jusqu'à la mer. Il prétendoit, par le moyen des retranchements qu'il avoit fait faire le long de la Canche, de la Scarpe, du Censet et de l'Escaut, d'empêcher les ennemis de pénétrer dans le Boulonnois, dans l'Artois et dans le Cambrésis, et de faire les sièges de Valenciennes et de Bouchain. Il appeloit cette position le *nec plus ultra* des alliés; mais il s'en flatta vainement, comme il se verra dans la suite de la relation de cette campagne.

1. Les onze volumes de la *Correspondance de Fénelon*, publiés en 1827, ne renferment aucune des lettres dont parle notre auteur.

2. « Il mangeoit peu et peu solidement, mais demeuroit longtemps à table pour les autres, et les charmoit par l'aisance, la variété, le naturel et la gaieté de sa conversation » (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. XI, p. 61).

3. Le projet du maréchal avait été de surprendre les cantonnements ennemis sur la Deule et la Scarpe et d'aller investir Douay; mais les mouvements des alliés le forcèrent à se tenir sur la défensive (*Mémoires militaires*, t. X, p. 382-384 et 584-587, lettre au Roi du 23 avril, et lettre du Roi du 26, p. 590-592).

Quelques jours auparavant, la nouvelle de la mort de l'empereur Joseph se répandit dans notre armée. Il mourut à Vienne, de la petite vérole, le 17 avril, trois jours après celle du Dauphin. Tout le monde fut persuadé que la mort de ce prince apporteroit bien du changement dans les affaires de l'Europe, car il étoit indubitable que l'Archiduc[1] seroit élevé au trône impérial : il n'étoit donc pas de l'intérêt des puissances que la couronne de l'Empire et celle de l'Espagne fussent sur la même tête, par rapport à la balance de l'Europe[2].

Les ennemis, ayant rassemblé leurs armées près d'Orchies et Pont-à-Marcq, se mirent en mouvement le 1er mai pour passer la Scarpe près de l'abbaye d'Anchin, autrement dite les Quatre-Clochers[3], et de Lalaing[4], village au-dessous de Douay. Ils envoyèrent des détachements pour occuper plusieurs postes, entre autres l'abbaye de Flines[5] et celle de Saint-Amand[6]. Leurs

1. Le compétiteur de Philippe V au trône d'Espagne que les alliés appelaient le roi Charles III.

2. Sur la mort de Joseph Ier, on peut voir les correspondances de la *Gazette d'Amsterdam*, nos XXXV à XXXVIII, et les Extraordinaires, surtout les réflexions insérées dans l'Extraordinaire XXXVI.

3. Il a déjà été parlé de l'abbaye d'Anchin dans le tome II, p. 330. Elle était située dans une île de la Scarpe, à deux lieues en aval de Douay. Son nom des Quatre-Clochers venait des quatre tours qui flanquaient l'église abbatiale; il n'en reste aujourd'hui que des ruines sans intérêt.

4. Sur la rive droite de la Scarpe, à une lieue au nord-est de Douay.

5. Importante abbaye de cisterciennes fondée au milieu du XIIIe siècle par Marguerite de Flandre, fille de l'empereur Baudouin de Constantinople.

6. Tome II, p. 330.

armées étoient composées de deux cent cinquante-six escadrons et de cent quarante bataillons, savoir : celle du prince Eugène, de quarante-six bataillons et de cent onze escadrons, et celle du duc de Marlborough, de cent quarante-cinq escadrons et de quatre-vingt-quatorze bataillons[1]. Ils mirent leur droite à Lalaing, et leur gauche s'étendant du côté de Bouchain.

Le 4, ils envoyèrent un gros détachement pour s'emparer de Chantereine, château situé près du Censet et au delà, dans des marais, à une portée de fusil du bourg d'Arleux. Les pluies les empêchèrent de réussir dans leur dessein.

Le 7, ils ne furent pas plus heureux. Ils y furent repoussés avec perte de cent soldats. Nous avions dans ce château huit cents hommes, qu'on relevoit de temps en temps, commandés par un lieutenant-colonel.

Le 10 au soir, nous apprîmes que M. de Permangle[2], maréchal de camp, qui commandoit à Condé[3], avoit, le jour auparavant, défait à Hauterive, entre Mortagne et Saint-Amand, deux bataillons qui escortoient plusieurs belandres chargées de munitions de guerre et de bouche, qui remontoient la Scarpe pour aller aux

1. Il y a, dans les *Mémoires militaires*, p. 598 et 600, deux tableaux de la composition des armées d'Eugène et de Marlborough; la première aurait compté quarante-huit bataillons et cent dix escadrons, la seconde quatre-vingt-quatorze bataillons et cent cinquante-neuf escadrons. Notre auteur a pris les chiffres donnés par son frère dans l'*Histoire militaire*, t. VI, p. 496-502.

2. Tome II, p. 362; il devint lieutenant général en 1719 et mourut en 1741.

3. Depuis octobre 1710.

armées ennemies. Il brûla après cette action trente-cinq belandres; il fit prisonnier M. Chambrier, qui commandoit ce convoi, un lieutenant-colonel, quinze officiers et cent cinquante soldats; le reste fut tué et mis en fuite[1].

Le 12 et le 13, le maréchal de Villars fit la revue générale de son armée. Toutes les troupes qui la composoient se trouvèrent complètes. Moyennant le dixième que le Roi avoit imposé l'hiver dernier sur tous les revenus de son royaume[2], toutes ses autres troupes qui composoient ses autres armées furent aussi complètes. Cependant nos appointements ne nous étoient payés que par des billets de subsistance, sur lesquels nous perdions toujours quatre-vingt-trois livres par cent[3]. On peut dire avec justice qu'il n'y a pas une nation comme la nôtre : elle se fait un véritable plaisir de se ruiner pour le service de son prince.

Le 15, le prince Eugène et milord Marlborough dînèrent ensemble à Pont-à-Marcq, et ils y eurent une conférence, apparemment par rapport aux opérations de la campagne, dont Milord alloit être seul chargé; car le prince Eugène partit quelque temps après pour se rendre dans l'Empire, à cause de l'élection d'un empereur[4].

1. *Histoire militaire*, p. 503; *Mémoires militaires*, p. 390; *Mémoires de Villars*, t. III, p. 106-107.

2. Déclaration du 14 octobre 1710.

3. Ci-dessus, p. 55 et 56.

4. Surtout par crainte des troubles qui pourraient se produire en Allemagne pendant la vacance de l'Empire; l'électeur de Bavière cherchait en effet à en fomenter. Eugène ne partit qu'après le 15 juin : ci-après, p. 70.

Le 25, le comte de Villars, frère du maréchal[1], qui commandoit dans Ypres, envoya M. d'Harling[2], brigadier des armées du Roi, à la tête d'un gros détachement, pour faire sauter l'écluse d'Harlebeke, à une lieue au-dessous de Courtray. Cette écluse étoit protégée par une redoute et un moulin bien retranchés. Le 26, la redoute et le moulin furent emportés l'épée à la main, et ensuite M. d'Harling fit détruire le moulin et la redoute, après avoir fait sauter l'écluse. Il ne fut point inquiété dans son expédition, ni dans sa retraite[3].

Le dernier jour de mai, nos housards, ayant traversé le bourg d'Arleux, favorisés d'un grand brouillard, donnèrent sur quatre grandes gardes de cavalerie, qu'ils surprirent. Ils amenèrent plusieurs cavaliers et plusieurs chevaux à notre armée.

Nous étions des plus tranquilles dans notre camp, où le fourrage étoit bien rare. Nos chevaux souffroient beaucoup; le regain qu'on leur donnoit leur causoit des maladies qui les faisoient mourir. Nous allions quelquefois à la comédie à Arras pour tâcher de nous dissiper.

M. de Saint-Frémond partit, le 12 juin, de notre armée, à la tête de dix-huit mille hommes[4], tant

1. Tome II, p. 362.

2. Éberhard-Ernest, comte d'Harling, neveu de la gouvernante de Madame, était colonel du régiment de Guyenne et brigadier depuis 1705; il eut, en 1715, la charge de capitaine des gardes de la duchesse de Berry.

3. *Histoire militaire*, p. 504-505; *Mémoires militaires*, p. 396, et, p. 609-613, rapport officiel sur cette opération; *Gazette*, p. 287-288 et 299-300.

4. Avec quinze bataillons et quinze escadrons. Le tableau des

infanterie que cavalerie, pour se rendre sur le Rhin[1].

Le duc de Marlborough, ayant préparé toutes choses pour ses opérations, fit repasser la Scarpe à son armée sur plusieurs ponts entre Douay et Vitry, la nuit du 15 au 16. Cette armée fut camper dans la plaine de Lens, sa droite à Liévin[2], sur le Souchet, et sa gauche à Auby[3], sur le canal de Douay à Lille. Ce mouvement nous fit décamper bien vite le 16; nous marchâmes du côté d'Arras. Nous mîmes notre droite à Monchy-le-Preux, notre gauche à Montenescourt, village où nous avions, l'autre année, notre droite. Ainsi, nous avions la Scarpe devant nous, sur laquelle nous fîmes plusieurs ponts.

Le 18, étant à Arras, qui étoit le quartier général, je vis passer le maréchal, qui, accompagné de plusieurs officiers généraux, alloit reconnoître la position des ennemis. Je le suivis. Lorsque nous en fûmes à portée, il se détacha de nous avec six housards seulement et un de leurs officiers, après nous avoir priés de rester. Il s'approcha très près de l'armée des ennemis, que nous vîmes se mettre en bataille; ils crurent

troupes détachées et de leurs étapes jusqu'à Givet est dans les *Mémoires militaires*, p. 615-616.

1. Cet envoi de troupes en Allemagne était fait dans l'intention d'influencer l'élection du nouvel empereur. Villars, déjà plus faible que ses adversaires, s'était opposé énergiquement à toute diminution de son armée; il ne fut pas écouté (*Mémoires*, t. III, p. 109, et la lettre qu'il écrivit à Voysin le 2 juin, p. 293-295).

2. A trois kilomètres sud-ouest de Lens; c'est aujourd'hui un important centre minier.

3. Village à quatre lieues sud-est de Lens, au delà d'Hennin-Liétard.

apparemment que nous allions les attaquer : nous avions une escorte de trois cents chevaux. Nous ne fûmes pas plus tôt de retour à Arras, qu'il fit partir un courrier pour la cour, afin de prier le Roi de lui permettre de livrer bataille[1]. Apparemment qu'il ne savoit pas encore les négociations qui se tenoient à Londres pour la paix. Le Roi lui ordonna de ne rien hasarder[2]. Il est à présumer que ce fut alors que S. M. lui fit part qu'on travailloit sérieusement, et depuis quelque temps, à la paix avec la reine Anne, car certainement il n'auroit pas laissé échapper l'occasion qui se présenta plusieurs jours après pour défaire sérieusement une partie de l'armée de milord Marlborough sans, pour ainsi dire, rien hasarder. J'en parlerai bientôt.

Le 19, le maréchal fit marcher, à la petite pointe du jour, quatre cents dragons, ayant chacun un grenadier en croupe derrière lui, pour aller enlever un détachement des ennemis qui étoit dans le château de Vimy[3], éloigné d'une petite lieue de Carency et d'une petite demi-lieue de leur armée ; mais celui qui le

1. On peut voir une lettre du maréchal, datée du 15 juin, dans les *Mémoires militaires*, p. 400-401. Villars y disait : « Jamais les armées de Votre Majesté, telles que je les connois, ne peuvent espérer de plus grands avantages que de marcher à l'arme blanche, en plaine, à l'ennemi... Je fais préparer tous les ponts, et, si, par le retour de mon premier courrier, qui peut être ici demain avant midi, Votre Majesté m'en donne la liberté, je les attaquerai après-demain de bonne heure. » Voyez aussi les *Mémoires du maréchal*, p. 110-111.

2. Lettre du 17 juin (*Mémoires militaires*, p. 402-403), prescrivant au maréchal de rester sur la défensive.

3. Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arras.

commandoit se défendit si bien, qu'il obligea les nôtres de se retirer bien vite de peur d'être coupés[1].

Ce fut dans ce temps-là que le prince Eugène quitta les armées des alliés pour se rendre en Allemagne, où sa présence étoit nécessaire par rapport à l'élection d'un empereur. Il avoit envoyé sur le Rhin auparavant six mille chevaux et douze mille hommes d'infanterie[2], aux ordres du comte de Mercy[3]. Le maréchal de Villars, ayant appris la marche de ce détachement, fit partir encore de notre armée vingt-six escadrons et dix bataillons, aux ordres du marquis de Bouzols[4], lieutenant général, pour l'Allemagne[5].

Le château de Chantereine emporté par les ennemis. — Enfin les ennemis emportèrent d'assaut, le 6 juillet, le château de Chantereine, près d'Arleux, où nous avions huit cents hommes, comme je l'ai dit ci-dessus[6], qui se défendirent jusqu'à la dernière extrémité[7]. Ils eurent la cruauté de dépouiller nos pauvres soldats nus comme la main. Ils furent conduits à Douay. Tout le monde en fut indigné. Dans la suite, comme il se verra[8], nous usâmes de représailles.

1. *Histoire militaire*, p. 507.

2. Le départ de ces troupes fut quelque temps douteux (*Mémoires militaires*, p. 401, lettre de Villars au Roi).

3. Tome II, p. 347.

4. *Ibidem*, p. 362.

5. La lettre du ministre de la guerre, du 25 juin, ordonnant l'envoi de ce second détachement et indiquant sa composition et la route qu'il devait suivre, a été publiée par le général Pelet, p. 618-620.

6. P. 65.

7. *Mémoires militaires*, p. 406-407; *Histoire militaire*, p. 508-509; *Mémoires de Villars*, p. 113.

8. Ci-après, p. 74.

Pendant que les ennemis attaquoient ce château, le maréchal, pour divertir les dames d'Arras, nous faisoit faire, c'est-à-dire à toute l'infanterie, des évolutions militaires. Il apprit, le 8, que le camp que les ennemis avoient près de Douay, sur la rive droite de la Scarpe, pouvoit être insulté. Il étoit composé de dix bataillons et douze escadrons aux ordres de M. Hompesch[1], gouverneur de Douay. Ce camp étoit pour être à portée de protéger le château de Chantereine, que les ennemis faisoient fortifier.

Le camp près de Douay insulté. — Le 9, notre général fit partir de notre armée, à l'entrée de la nuit, six escadrons de housards commandés par M. le baron de Ratsky[2], colonel, vingt escadrons de dragons aux ordres du comte de Coigny, qui, après avoir passé l'Escaut à Cambray, aussi bien que nos housards, le repassèrent à Bouchain. Ces détachements étoient suivis de vingt-quatre escadrons, dont plusieurs de la maison du Roi[3]. Toutes ces troupes étoient aux ordres du comte de Gassion, lieutenant général[4]. Le dernier détachement passa l'Escaut sur des ponts que nous avions à Étrun, et joignit M. de Coigny à Bouchain.

1. Ci-dessus, p. 26.

2. Georges Bor, baron de Ratsky, de nationalité hongroise, avait d'abord servi sous Ragotzi et était passé au service de France, en 1707, comme colonel de housards. Naturalisé en 1715, il devint brigadier en 1719, maréchal de camp en 1734, et mourut en 1742, pendant le siège de Prague. « Il étoit très honnête homme, et même homme de bien, » dit l'annotateur des *Mémoires de Sourches*, t. XIII, p. 132.

3. Le tableau des troupes engagées est dans les *Mémoires militaires*, p. 621.

4. Tome I, p. 39.

M. de Gassion laissa dix escadrons à une demi-lieue de cette dernière place, pour favoriser sa retraite. Il arriva le 10, à la petite pointe du jour, sur le camp ennemi, qui ne s'attendoit pas à être réveillé si matin, et sur-le-champ il lâcha tous nos housards et la moitié de nos dragons dans ce camp. Ils n'eurent pas grande peine à massacrer tous ceux qui se présentèrent, cavaliers, soldats, qui tâchoient de se sauver en chemise vers Douay. Le camp fut pillé, et ensuite on y mit le feu. L'alarme se répandit bien vite dans Douay. On fit beaucoup de prisonniers, et on amena à notre armée environ quatorze cents chevaux. Nous prîmes trois étendards et un drapeau[1]. Un de nos housards revint de cette expédition dans une berline tirée par quatre beaux chevaux, qu'il avoit prise ; il passa devant notre régiment et devant toute notre infanterie : ce qui nous fit beaucoup rire, en voyant la gravité de ce personnage.

Après cette affaire finie, le comte de Gassion se retira à Bouchain, sans être nullement inquiété. Il perdit peu de monde. M. de Coëtmen, colonel réformé de dragons[2], fut tué, et le baron de Ratsky blessé. Pour assurer davantage l'expédition de M. de Gas-

1. Voyez les rapports officiels du maréchal de Villars et du comte de Gassion sur cette affaire, et la lettre de félicitation du Roi, dans les *Mémoires militaires*, p. 621-626, et dans les *Mémoires du maréchal*, p. 113-117, les récits de l'*Histoire militaire*, p. 509-513, de la *Gazette*, p. 398-400, de la *Gazette d'Amsterdam*, n° LVI et Extraordinaire, et des *Mémoires de Sourches*, t. XIII, p. 152-154.

2. Il commandait un régiment de dragons depuis juin 1708. Son frère, qui devait devenir maréchal de camp en 1748, lui succéda.

sion et sa retraite, le maréchal avoit envoyé M. d'Albergotti au village d'Aubigny[1], situé au delà du Censet et vis-à-vis d'Aubencheul[2], à la tête de deux mille grenadiers, et il fit attaquer les grandes gardes de cavalerie de l'armée ennemie, afin d'attirer l'attention de Marlborough de ce côté-là.

Je ne sais point la raison pour laquelle le maréchal de Villars ne fit point attaquer en même temps le poste de Chantereine, d'autant plus que toute notre infanterie étoit sous les armes, à qui on fit faire, pendant presque tout ce jour-là, toutes sortes d'évolutions. La retraite de M. de Gassion auroit été plus assurée par Arleux, et il auroit épargné par là six lieues au moins à faire à nos troupes. Il lui étoit cependant très important d'enlever ce poste à l'ennemi le plus tôt qu'il lui seroit possible. L'affaire de Douay fut très bien projetée et très bien exécutée.

Le château de Chantereine repris sur l'ennemi. — Le 23, le maréchal ayant appris que les ennemis avoient décampé pour aller le 20 à Bruay[3] et le 21 à Lillers, et que M. de Marlborough avoit rappelé une partie des troupes qui composoient le camp sous Douay, il profita de cet éloignement pour reprendre le château de Chantereine. Il chargea le maréchal de Montesquiou de cette besogne, qui se trouva, à la petite pointe du jour, le 24, avec vingt-cinq bataillons et vingt-six escadrons devant ce poste, que les ennemis avoient très bien fortifié[4], et dans lequel ils

1. Aubigny-au-Bac, dans le canton d'Arleux, qu'il ne faut pas confondre avec Aubigny-en-Artois (ci-dessus, p. 31).

2. Ci-dessus, p. 20; ici encore, *Bencheu*, dans le manuscrit.

3. Bruay, à trois lieues sud-ouest de Béthune.

4. Ils y avaient fait trois redoutes, bien palissadées, avec

avoient mis huit pièces de canons de vingt-quatre livres de balles et deux mortiers. En arrivant, nos troupes donnèrent, sans perdre de temps, un assaut général. Cette attaque fut si vive, qu'elles emportèrent brusquement le poste, quoique nos soldats avoient de l'eau jusqu'aux épaules pour y aller, ce qui les obligeoit de tenir haut leurs fusils[1].

On prit M. Savary, colonel[2], qui commandoit les huit cents hommes qui défendoient ce poste. Il y eut ordre de dépouiller ceux qui avoient été faits prisonniers, en représailles d'avoir dépouillé les nôtres lorsque les ennemis s'étoient emparés de ce poste[3]. Ils furent conduits tous nus à Cambray. Beaucoup de dames sortirent de cette ville pour les voir arriver, entre autres la comtesse d'Oisy[4], qui mena dans son carrosse la marquise d'Havrincourt[5] et Mlle d'Oisy, sa belle-fille, âgée de seize ans[6], qui sortoit du couvent. C'est celle que j'ai épousée en secondes noces[7], et qui, dans la suite, m'a raconté l'imprudence de sa

des fossés profonds remplis d'eau, et armées de dix pièces de canon (*Sourches*, t. XIII, p. 160).

1. *Mémoires de Villars*, p. 118; *Mémoires militaires*, p. 413-414 et 627-629, lettre du maréchal de Montesquiou.

2. Partisan mis à la tête du régiment de cavalerie de ce Guethem cité ci-dessus, tome II, p. 241-242.

3. Ci-dessus, p. 70.

4. Marie-Antoinette de Rouvroy, seconde femme de Jean-Eustache de Tournay d'Assignies, comte d'Oisy, qui l'avait épousée le 10 novembre 1694.

5. Ci-dessus, p. 49.

6. Elle avait au moins dix-huit ans, sa mère étant morte en 1693, et plus probablement vingt (voyez la Notice préliminaire dans le tome I).

7. Tome I, p. 67, et ci-dessus, p. 26.

belle-mère; car ces pauvres prisonniers n'avoient rien pour se cacher. Nous eûmes, dans cette attaque, environ une centaine de soldats tant tués que blessés, un capitaine de tué, le marquis du Thil[1], brigadier des armées du Roi, et quelques autres officiers blessés.

Le maréchal de Montesquiou vint rejoindre ensuite notre armée, après avoir laissé huit cents hommes aux ordres d'un lieutenant-colonel dans ce poste, et six bataillons à Palluel[2], village en deçà du Censet, dépendant de la terre d'Oisy, pour être à portée de protéger Chantereine. Ce même jour, notre armée avoit fait un mouvement pour marcher sur sa gauche, qui fut appuyée à Givenchy-le-Noble[3], près de la source de la Canche, et sa droite à Arras.

Le 26, sur les dix heures du matin, nous vîmes paroître une vingtaine d'escadrons, dont plusieurs housards : c'étoit milord Marlborough, accompagné de ses officiers généraux, qui venoit pour reconnoître notre position.

Ce général ayant rassemblé, le 1er août, toutes les troupes qui composoient son armée, il décampa de Lillers et il marcha sur nous, en faisant courir le bruit que c'étoit pour nous attaquer. Ce mouvement de l'ennemi nous fit resserrer le front de notre armée[4].

1. François-Édouard Jubert, marquis du Thil, commandait un régiment d'infanterie depuis 1704 et était brigadier du mois de novembre 1708. « Très brave homme, dit l'annotateur des *Mémoires de Sourches* (p. 160), mais qui étoit toujours blessé dans toutes les occasions. » Il mourut peu de jours après.

2. A deux kilomètres au sud d'Arleux, sur un bras de la Sensée.

3. Commune du canton d'Avesnes-le-Comte.

4. Villars rappela même les corps séparés commandés par MM. de Magnac et de Coigny (*Mémoires militaires*, p. 416).

Nous mîmes notre droite à Montenescourt. Ainsi, comme nous étions de la droite, notre brigade se trouva occuper le même terrain que nous occupions la campagne précédente. Nous n'y fûmes pas plus tôt arrivés, qu'on nous fit travailler sans relâche à perfectionner nos lignes : ce que nous fîmes jusqu'au 5, d'autant plus que le général ennemi faisoit toujours courir le bruit qu'il nous attaqueroit, et, pour le persuader davantage, il fit travailler pendant deux jours à faire des fascines, afin, disoit-il, de combler nos retranchements.

Le 4, il s'approcha si près de notre armée, que, ne doutant nullement que nous serions attaqués le lendemain, nous nous préparâmes tout de bon à le bien recevoir. Nous fûmes sous les armes toute la nuit et le lendemain 5 jusqu'à dix heures du matin, que nous apprîmes enfin que l'armée ennemie avoit décampé précipitamment, la veille, à la retraite battue, et qu'elle avoit marché sans s'arrêter, afin de joindre M. de Cadogan[1] et M. Hompesch, à qui milord Marlborough avoit ordonné de passer le Censet à Arleux, celui-ci à la tête d'une partie de la garnison de Douay, et l'autre ayant sous ses ordres un gros détachement de l'armée des alliés[2].

Il est à remarquer que, quatre jours auparavant, le maréchal de Villars avoit ordonné assez mal à propos au commandant du château de Chantereine de l'abandonner, aussi bien que les redoutes élevées dans les

1. Tome II, p. 332.

2. *Mémoires militaires*, p. 418; *Histoire militaire*, p. 515; *Mémoires de Villars*, p. 123.

marais près d'Arleux : ainsi les ennemis n'eurent aucun obstacle à passer le Censet.

Réflexion sur la marche de Marlborough. — Je ne puis m'empêcher de faire ici une réflexion[1]; car je suis persuadé que cette marche forcée des alliés n'a été faite que dans le dessein de faire le siège de Cambray. Si milord Marlborough n'avoit eu seulement en vue que le siège de Bouchain, auroit-il hasardé de perdre une partie de son armée, comme il hasarda en la faisant passer le Censet et ensuite l'Escaut? Il n'avoit qu'à passer cette dernière rivière ou à Neuville[2] ou à Denain : il nous auroit été impossible de nous y opposer. Mais, me dira-t-on, le camp volant aux ordres du chevalier de Luxembourg les auroit empêchés d'y jeter des ponts. Je répondrai à cette objection que, ne l'ayant pas fait lorsqu'ils ont passé l'Escaut à Étrun, par la même raison, il ne se seroit pas opposé au passage de cette rivière à Neuville et à Denain. Ainsi je trouve extraordinaire que le duc de Marlborough, à qui je donne toujours le projet de faire le siège de Cambray, n'ait pas ordonné à M. de Cadogan et à M. Hompesch qu'aussitôt qu'ils auroient passé le Censet à Arleux avec leurs troupes, de les faire couler le long du Marqui jusqu'à Inchy[3]. Ils auroient eu le temps de bien s'établir sur cette petite rivière, et, par

1. Comparez l'exposé des mouvements de Marlborough et de Villars dans l'*Histoire militaire*, p. 516.

2. Neuville-sur-l'Escaut, arrondissement de Valenciennes, canton de Bouchain.

3. Inchy-en-Artois (qu'il ne faut pas confondre avec Inchy-Beaumont, ci-dessus, p. 14), à six kilomètres au sud de Marquion et dix à l'ouest de Cambray.

cette position, ils nous auroient empêchés de nous rendre à Cambray, et ils auroient été les maîtres par conséquent de faire le siège de cette place. Quelle différence pour eux! Cette grande faute et notre rapide marche empêchèrent le duc de Marlborough de profiter de douze heures de marche qu'il avoit d'avance sur notre armée. Revenons-y.

Dès que le maréchal de Villars fut informé de la marche des ennemis, il se mit à la tête de la Maison du Roi, qui fut suivie de toute notre armée, pour marcher du côté de Cambray. Notre marche fut si précipitée, comme je viens de le dire, que nous arrivâmes près de Marquion, à quatre heures du soir, dans le temps que les ennemis défiloient dans le village de Palluel, pour gagner Oisy. De Montenescourt, d'où nous venions de partir, à Marquion, il y a huit lieues; nous ne fîmes qu'une halte d'une demi-heure; après quoi, nous nous remîmes en marche, pour passer la petite rivière de Marqui, afin de nous rendre à Bourlon[1], qui fut le centre de notre armée, dont nous appuyâmes la droite aux glacis de Cambray et la gauche à Inchy, village situé sur un marais qui assuroit cette aile. Nous avions devant notre droite le ravin de Sailly[2] dans le centre, la petite montagne de Bourlon[3], dans laquelle on plaça la plus grande partie de notre canon, et de laquelle on découvroit non seulement notre droite et

1. Village du canton actuel de Marquion, à huit kilomètres ouest de Cambray.

2. Sailly-lès-Cambray, village sur le territoire duquel se trouvait l'abbaye augustine de Cantimpré.

3. Dont la pente qui regardait Cambray était protégée par un petit bois.

notre gauche, mais tout le terrain jusqu'au Censet. Ainsi, d'un coup d'œil, on découvroit les deux armées, qui n'étoient éloignées l'une de l'autre que de deux lieues. Celle des ennemis avoit sa droite à Oisy et sa gauche à Étrun sur l'Escaut[1]. Rien ne séparoit les deux armées; il étoit donc à présumer qu'il y auroit une bataille, livrée ou par milord Malborough ou par notre général. Mais ces messieurs en décidèrent autrement, comme il se verra dans la suite de cette relation.

Ce dernier[2], en sortant de Marquion à la tête de la Maison du Roi, pour gagner Cambray, trouva le marquis d'Havrincourt, à qui il dit : « Monsieur, je viens exprès donner une bataille à l'ennemi pour sauver votre terre d'Havrincourt[3]; ce dessein, ajouta-t-il, n'est-il pas bien honnête? » Il le pria en même temps d'envoyer un de ses fermiers à l'armée des alliés, sous prétexte de demander une sauvegarde, pour tâcher de pénétrer le parti qu'ils alloient prendre.

M. de Cadogan, en arrivant à Oisy, fit sommer un capitaine, qui étoit dans une tour avec cent dragons, à se rendre. Cette tour sert présentement de colombier. L'officier lui fit réponse qu'il s'enseveliroit plutôt, lui et ses dragons, sous les ruines de la tour. On eut beau le menacer qu'il n'y auroit aucun quartier pour lui et pour ses dragons, s'il ne se rendoit prisonnier de guerre sur-le-champ; ce capitaine s'opiniâtra si fort à vouloir

1. *Mémoires militaires*, p. 419-420; *Histoire militaire*, p. 516-517.

2. Le maréchal de Villars.

3. Cette terre, érigée en marquisat en 1693, se trouvait à quelques kilomètres en arrière des positions de l'armée française, au delà du grand chemin de Cambray à Bapaume.

se défendre, que M. de Cadogan envoya chercher du canon pour le mettre à la raison. Le comte d'Oisy, mon futur beau-père, voyant que l'opiniâtreté de cet officier seroit cause que le canon alloit renverser non seulement sa tour, mais encore son château, fut lui-même parler au capitaine de dragons. Il lui fit entendre que certainement on le feroit pendre de vouloir résister à une armée si formidable, s'il attendoit que le canon fût arrivé, et qu'il occasionneroit par là la ruine de sa tour et de son château. Enfin, il le persuada si bien, qu'il se rendit prisonnier de guerre avec ses cent dragons.

Le duc de Malborough, surpris de la diligence que nous venions de faire, par laquelle nous rompions le dessein qu'il avoit de marcher sur Cambray, et se voyant par là dans une situation des plus critiques, ayant le Censet et des marais impraticables derrière son armée, à sa droite des marais aussi impraticables, et la petite rivière du Marqui, et à sa gauche l'Escaut, et devant lui une armée composée d'une seule nation et commandée par un grand capitaine, prit le parti, pour réparer son imprudence, de décamper à l'entrée de la nuit et de passer l'Escaut à Étrun, sur plusieurs ponts qu'il fit faire sur-le-champ.

Dès que ce général fut arrivé à Oisy, dont il fit son quartier général, il monta dans un appartement dans le haut du château pour observer ce que nous faisions. Il s'aperçut qu'on dressoit toutes les tentes, ce qui lui fit dire : « J'aurai le temps de faire passer l'Escaut à mon armée, puisque les François ne s'approchent pas de moi. » Le comte d'Oisy, qui étoit avec lui, entendit ce propos.

Il ne fut pas plus tôt nuit, qu'il fit décamper son armée à petit bruit, malgré la pluie qui tomboit à verse, et qui dura toute la nuit[1].

Revenons à notre armée. On fit distribuer de la poudre et des balles à toute notre infanterie. Le maréchal de Villars prit toutes les précautions et toutes les mesures nécessaires pour recevoir les ennemis, persuadé comme tout le monde que, le lendemain, les alliés nous feroient l'honneur de nous rendre visite. J'étois de piquet, ainsi obligé de rester à la tête du camp; j'essuyai pendant toute la nuit la pluie sur le corps. A la petite pointe du jour, nous apprîmes par les déserteurs que les ennemis avoient marché toute la nuit, qu'une partie de leur armée avoit passé l'Escaut à Étrun, qu'il y avoit un grand désordre dans leurs troupes, qui croyoient que nous allions tomber à tout moment sur eux, ce qui les obligeoit de passer cette rivière avec précipitation. Nous étions dans l'attente, persuadés que notre général nous feroit marcher pour attaquer leur arrière-garde, d'autant plus qu'il étoit instruit de leur marche, non seulement par les déserteurs et par les espions, mais aussi par le chevalier de Luxembourg, qui étoit au delà de l'Escaut avec son camp volant; il l'informoit tous les quarts d'heure de la quantité de troupes qui avoient passé cette rivière. Malgré tous les avis que notre général recevoit, il restoit dans une tranquillité qui étonnoit tous les officiers généraux, tous les officiers particu-

1. Voyez les correspondances de la *Gazette d'Amsterdam*, nos LXIII et LXIV et Extraordinaire LXIV, qui donnent d'intéressants détails sur la marche de l'armée de Marlborough et sur son retour en arrière vers Bouchain.

liers et tous les soldats. Il y avoit un murmure général répandu dans toute l'armée. Nous nous disions les uns aux autres : « La terreur a gagné le cœur de tous « nos officiers généraux d'aujourd'hui. Voici une occa« sion des plus sûres que nous ayons jamais eues pour « détruire une partie de l'armée ennemie, et cepen« dant on nous laisse les bras croisés dans une funeste « tranquillité. » Enfin, sur les onze heures du matin, on bat la générale et l'assemblée presque en même temps, et sur-le-champ l'armée s'ébranle pour marcher à elle. Mais il n'étoit plus temps : toute leur armée étoit passée, et leurs ponts pliés. On fit prisonniers quelques traîneurs et quelques maraudeurs. Ce fut là à quoi se termina toute cette belle expédition.

On peut dire dans cette occasion que le général anglois fut plus heureux que sage ; car, si le maréchal de Villars avoit fait marcher son armée le 6, deux heures avant le jour, sur l'ennemi, nous aurions trouvé son arrière-garde en deçà de l'Escaut, et, sans en venir aux mains, notre seul canon l'auroit détruite ; car, un peu en deçà de l'endroit où l'armée ennemie campoit, il y a des hauteurs qui règnent presque jusqu'à Aubencheul et qui dominent tout le terrain jusqu'au Censet et jusqu'à Étrun.

Dans la suite, nous apprîmes le motif qui avoit empêché le maréchal de Villars d'attaquer l'ennemi. Le voici :

Le Roi lui avoit fait part, à lui seul, qu'il travailloit à faire la paix avec la reine Anne ; que, pour y parvenir, M. l'abbé Gaultier[1], chanoine de Bayeux, et M. Mesna-

1. François Gaultier, d'abord sacristain de Saint-Germain-en-Laye, ayant accompagné comme chapelain le maréchal de

ger[1], célèbre négociant, s'étoient rendus à Londres incognito, lesquels, avec le maréchal de Tallard, qui étoit toujours prisonnier, avoient des conférences secrètes avec les ministres de la Reine à ce sujet; qu'il y avoit toute apparence que les négociations se termineroient heureusement; que, pour ne point donner aucun prétexte à la reine de la Grande-Bretagne de rompre les négociations, le Roi lui avoit donné des ordres précis de se tenir seulement sur la défensive. Milord Marlborough avoit reçu les mêmes ordres de sa souveraine; mais, comme il étoit de son intérêt, par rapport à sa gloire et par rapport au profit qu'il tiroit de la guerre (personne ne faisoit plus valoir les sauvegardes que lui[2]), il n'eut aucun égard à ce que cette reine lui avoit ordonné : ce qui, dans la suite, lui causa, et à sa femme[3], leurs disgrâces.

Tallard lors de son ambassade en Angleterre en 1693, entra en relation avec le comte de Jersey et s'établit à Londres. Il ne revint en France qu'après la conclusion de la paix d'Utrecht, et mourut en 1720 au château de Saint-Germain, pensionné à la fois par la France, l'Espagne et l'Angleterre. Louis XIV lui avait donné les abbayes de Savigny et d'Olivet. On voit dans les *Mémoires de Saint-Simon* (éd. 1873, t. XVII, p. 72) ce que ce duc pensait de l'habileté et de la modestie de l'abbé Gaultier.

1. Nicolas Mesnager (1658-1714), gros négociant de Rouen, intéressé dans les entreprises maritimes, était député au Conseil de commerce depuis 1700 et avait été chargé de différentes missions en Espagne et en Hollande. Son rôle comme troisième plénipotentiaire aux conférences d'Utrecht a été étudié à diverses reprises.

2. Si ce n'est Villars, son adversaire actuel, dont les contemporains ont signalé les scandaleux profits sur les contributions.

3. Sarah Jennings (1660-1744), mariée en 1678, dame d'hon-

Une seule parole nous procura cette paix, qui fut suivie, deux ans et demie après, de la paix générale. L'abbé Gaultier avoit un commerce de lettres avec un de ses amis à Londres. Dans une, il mit simplement ces mots : « Eh ! mon Dieu ! n'aurons-nous donc jamais la paix? » Cet ami lui fit cette réponse : « Tant que vous vous adresserez à d'autres qu'à nous, ne comptez point sur cette paix. » L'abbé ne fit d'abord aucune attention à ce discours; mais, un jour, ayant fait lire la lettre à un de ses amis, cet ami lui fit entendre que cela pouvoit être de conséquence, et il lui conseilla de la faire voir à M. de Torcy, alors secrétaire d'État des Affaires étrangères : ce qu'il fit. Ce ministre le pria de lui remettre la lettre ; il la fit voir au Roi. Ce prince ordonna à M. Gaultier, par M. de Torcy, de récrire à son ami pour l'engager à s'expliquer davantage. Sa réponse fut que, si nous voulions avoir la paix, il falloit s'adresser à l'Angleterre, et non à d'autres puissances, et dans la même lettre, il lui mandoit qu'il feroit bien de venir à Londres, d'amener avec lui une personne entendue au commerce. Le Roi, informé de cette réponse, fit partir cet abbé et M. Mesnager, qui se rendirent dans cette ville incognito, comme je l'ai déjà dit[1].

neur de la princesse Anne de Danemark, devint en grande faveur lorsque celle-ci succéda à Guillaume III. Disgraciée en 1710, et son mari en 1711, elle se retira avec lui en Allemagne et ne revint en Angleterre qu'à l'avènement de Georges Ier.

1. Le *Journal inédit du marquis de Torcy*, publié en 1884 par M. Frédéric Masson, et qui malheureusement s'arrête brusquement au mois de mai 1711, mais est complété par les *Mémoires* du même (éd. Michaud et Poujoulat, p. 665 et suiv.), détruit presque entièrement (p. 347 et suiv.) ce récit de notre

En voilà assez pour justifier le maréchal de Villars dans cette occasion; mais peut-on le justifier de n'avoir pas fait faire des ponts sur le Censet aussitôt que les ennemis eurent passé l'Escaut, afin de faire passer à la plus grande partie de son armée cette première rivière et ensuite faire longer les troupes qui auroient passé? En les étendant jusqu'à Neuville et à Denain le long de l'Escaut, sur la rive gauche, il auroit certainement empêché les alliés de passer, et par conséquent il auroit empêché le siège de Bouchain; car il leur auroit ôté la communication de leur armée avec Douay, d'où ils tirèrent les munitions de guerre et de bouche pendant tout le siège. Il envoya bien, le soir, le comte de Broglie, avec sa réserve, pour s'opposer à leur passage; mais il arriva trop tard[1]. Les ennemis, plus habiles que nous, sans perdre de temps, avoient fait faire plusieurs ponts à Denain et à Neuville. Ainsi, Chonchon (sobriquet que l'on donnoit au comte de Broglie)[2] fut obligé de s'en revenir bien vite; car il trouva des troupes bien supérieures en nombre aux siennes qui étoient déjà en deçà de l'Escaut. Si le maréchal avoit pris sur-le-champ ce parti, à quoi

auteur. L'abbé Gaultier était à Londres depuis longtemps; il était en correspondance avec Torcy sous des noms supposés depuis 1709, et des négociations préliminaires s'étaient engagées par son canal dès cette époque. Dans les premiers mois de 1711, il fit plusieurs voyages de Londres à Paris, et Mesnager ne lui fut adjoint qu'au mois d'août, pour discuter les questions commerciales.

1. Il ne réussit qu'à faire trois cents prisonniers (*Mémoires militaires*, p. 421).

2. Déjà dit ci-dessus, p. 35. Peut-être faudrait-il lire *Chouchou*, quoique le manuscrit porte clairement *Chonchon*.

auroit abouti cette grande marche de milord Marlborough? Il auroit été obligé de se retirer du côté de Mons par rapport aux subsistances. Quelle honte pour lui, et quelle gloire pour le maréchal, qui auroit fait une des plus belles campagnes!

Il m'a été dit, par rapport au passage des ennemis à Étrun, que, le chevalier de Luxembourg étant venu rendre compte à M. de Villars, ce général lui avoit dit en présence de plusieurs officiers généraux : « Pourquoi, Monsieur, n'avez-vous pas attaqué la tête « de l'avant-garde de l'armée ennemie? Vous pouviez « le faire facilement sans rien risquer. » — « Pourquoi, « Monsieur? répliqua le chevalier. Parce que vous me « l'avez ordonné; en voici l'ordre signé de votre main. » Le maréchal voulut le voir, et, dès qu'il lui eut été remis, il le mit dans sa poche. On fut étonné du peu de fermeté du chevalier de Luxembourg à redemander son ordre, d'autant plus que cela pouvoit lui faire grand tort. Cela se passa cependant tranquillement. On trouva le procédé du maréchal injuste et malhonnête.

Les ennemis, ayant passé l'Escaut, mirent leur droite à Avesnes-le-Sec[1] et leur gauche à Haspres[2], sur la Selle, petite rivière qui prend sa source à Vaux-en-Arrouaise[3], passe au Cateau-Cambrésis et va se jeter dans l'Escaut presque vis-à-vis de Denain. Ils avoient un ravin devant le front de leur armée, et ils envoyèrent un gros détachement pour faire faire des

1. Village situé à six kilomètres sud-est de Bouchain.

2. A quatre kilomètres est d'Avesnes-le-Sec.

3. Ou Vaux-Andigny, département de l'Aisne, arrondissement de Vervins, canton de Wassigny.

ponts à Denain et à Neuville, comme il a été dit ci-dessus[1].

A l'égard de notre armée, le maréchal mit la droite un peu au-dessous de Cambray et sa gauche à Paillencourt, sur le Censet. Ensuite, il fit construire un pont à Wasnes[2] et un autre à Aubencheul, afin de se mettre en état d'inquiéter les ennemis par rapport à leurs convois. Il envoya le même jour M. d'Affry[3], à la tête de cinq cents grenadiers, dans Bouchain, pour renforcer la garnison[4]. Il y avoit dans cette place les deux bataillons de Lannoy, les deux de Foix[5], un de Choiseul[6], un de la Chau-Montauban[7], un de la Tour[8], un de Senneterre[9], et cinq cents Suisses, aux ordres

1. Ci-dessus, p. 85.

2. Wasnes-au-Bac, à cinq kilomètres ouest de Bouchain, dans des marais formés par la Sensée.

3. François d'Affry, d'origine suisse, était brigadier depuis 1709; il eut en 1714 un régiment suisse, devint maréchal de camp en 1719, lieutenant général en août 1734, et fut tué quelques jours plus tard à la bataille de Guastalla.

4. Outre ses grenadiers, M. d'Affry amena dans la place deux bataillons d'infanterie, deux régiments de dragons à pied et quatre cents sacs de farine (*Mémoires militaires*, p. 421).

5. Créé en 1684, ce régiment avait pour colonel M. de Thomé.

6. Levé en 1702 et licencié en 1714.

7. Levé aussi en 1702, ce régiment fut incorporé dans Tallard en 1714; il était commandé par François-Hector de la Tour-du-Pin, comte de la Chau-Montauban.

8. Nous n'avons pu trouver quel était ce régiment. Les *Mémoires militaires* ne contiennent pas d'état de la garnison de Bouchain. L'*Histoire militaire* dit aussi la Tour; mais c'est là que notre auteur a pris ce nom.

9. Commandé par Jean-Charles, marquis de la Ferté-Senneterre, ce corps n'exista que pendant la durée de la guerre (1702-1714).

de M. de Selve[1] et de M. de Ravignan[2], tous deux d'une grande réputation. On étoit assuré que les alliés en feroient le siège.

Le lendemain, notre armée fit un mouvement en arrière, afin que les troupes fussent plus à portée des fourrages. La droite fut appuyée à Rumilly[3], village sur l'Escaut, entre Cambray et Étrun, et la gauche à Marquion.

Le 9, le maréchal de Villars, au désespoir de voir que les ennemis alloient faire le siège, à sa barbe, d'une place qui n'étoit éloignée de son armée que d'une lieue, fit passer le maréchal de Montesquiou, à la tête de trente bataillons, au delà du Censet, pour élever un retranchement depuis Wavrechain[4] jusqu'à Wasnes, pour tâcher de conserver une communication avec Bouchain. Ce retranchement s'allongeoit jusqu'à l'Escaut, et il fit faire, depuis ce retranchement jusqu'à cette place, un chemin de fascines sur le marais, sur la rive gauche de la rivière, à passer deux hommes seulement de front[5].

Le 10, après avoir dîné, je me retirai dans ma

1. Ci-dessus, p. 42.

2. Tome II, p. 337.

3. A quelques kilomètres au sud de Cambray. Ni les *Mémoires militaires* (p. 422), ni l'*Histoire militaire* (p. 517) ne disent que les lignes fussent aussi étendues.

4. Wavrechain-sous-Faulx, à l'ouest de Bouchain, sur la Sensée.

5. C'est Albergotti qui commandait les trente bataillons envoyés le 9; le maréchal de Montesquiou alla le rejoindre, le 10, avec quarante-cinq autres bataillons (*Mémoires militaires*, p. 422-423).

chambre pour lire, ce que j'ai toujours pratiqué lorsque je n'avois rien à faire; j'aperçus que nos housards poursuivoient vivement ceux des alliés, et en même temps j'entendis battre la générale, et, sur-le-champ, l'assemblée. Je montai promptement à cheval; je me rendis au régiment, qui étoit déjà en marche pour passer l'Escaut au-dessous de Rumilly, aussi bien que toute l'armée. En moins d'une demi-heure, elle passa cette rivière, et elle se trouva à portée du canon de celle des ennemis, que nous vîmes en bataille, le ravin de la Fosse-Cerclain entre les deux armées. Ce mouvement hardi et fait à propos en imposa si bien aux alliés, que le duc de Marlborough fit promptement retirer cinquante escadrons et soixante bataillons qu'il avoit détachés de son armée pour attaquer le maréchal de Montesquiou, qui faisoit travailler au retranchement au delà du Censet, comme je l'ai remarqué déjà. Ce milord avoit voulu faire cette attaque auparavant que nous eussions achevé le camp retranché[1].

Les ennemis s'étant retirés dans leur camp, nous en fîmes de même de notre côté. Nous restâmes dans cette position pendant tout le siège de Bouchain et pendant tout le reste de la campagne. Nous y étions dans une tranquillité des plus profondes. Nous nous assemblions une cinquantaine d'officiers, trois fois la semaine, chez le duc de la Trémoïlle[2], qui étoit logé

1. C'est dans l'*Histoire militaire*, p. 518, que notre auteur prend tous ces détails.

2. Charles-Louis-Bretagne, duc de la Trémoïlle (1683-1719), était colonel d'un régiment de son nom et brigadier depuis le mois de janvier 1709.

aussi dans le village de Rumilly. Nous y faisions des concerts. Je faisois porter toujours ma basse de viole sur un mulet de mon petit équipage. C'étoit une grande ressource pour moi, aussi bien que la lecture, dont je faisois ma principale occupation lorsque mon service étoit fait, et que je ne montois pas à cheval pour suivre les officiers généraux; car je ne me lassois point de les accompagner le plus souvent que je pouvois.

Les trente bataillons, aux ordres du maréchal de Montesquiou, destinés pour travailler et pour défendre le camp de Wasnes se relevoient tous les jours. Notre régiment y fut le 12. Sur les onze heures du matin, nous fûmes spectateurs d'un combat de cavalerie qui se donna à portée du canon de nos retranchements. Le maréchal de Villars, accompagné d'une trentaine d'officiers généraux ou d'autres, en étoit sorti pour aller reconnoître les lignes de circonvallation des ennemis, qui étoient du même côté que le camp de M. de Montesquiou. Une centaine de housards et un seul escadron de carabiniers marchoient devant lui. Dès que nos carabiniers furent sur une hauteur, ils se virent attaqués par six escadrons ennemis, qui enveloppèrent si bien nos carabiniers, qu'ils furent obligés de se faire jour au travers de leurs escadrons, qu'ils percèrent le sabre à la main. Nous admirâmes la valeur de ce corps respectable; mais la retraite précipitée de la troupe dorée[1] dans nos retranche-

1. C'est-à-dire la troupe des officiers généraux qui accompagnaient le maréchal. On a déjà eu occasion de voir à plusieurs reprises que notre auteur n'aimait pas l'état-major et ne perdait aucune occasion de s'en moquer.

ments nous fit éclater de rire. Mauvaise troupe pour charger que la cour d'un général! M. Clouet, maréchal de camp[1], qui commandoit ce détachement, et M. de Prémont, major des carabiniers, furent pris. Une vingtaine de carabiniers eurent le même sort; outre cela, il y en eut trente de tués ou de blessés. Nos cent housards favorisèrent assez bien les carabiniers; ils étoient sur le flanc des escadrons ennemis, et de là ils tiroient sur eux continuellement avec leurs carabines. L'affaire finie, nous fûmes nous promener, plusieurs officiers et moi, sur ce champ de bataille, d'où nous apercevions les lignes de circonvallation. Les alliés n'en avoient point fait sur la rive droite de l'Escaut, leur armée étant en sûreté de ce côté-là, d'autant plus que le camp volant du chevalier de Luxembourg, campé sous le canon de Valenciennes, n'étoit pas assez considérable pour les inquiéter.

Les ennemis, qui vouloient nous empêcher d'achever nos retranchements entre Wavrechain et Wasnes et nous ôter la communication de ce camp avec Bouchain, firent élever un retranchement sur la même hauteur où s'étoit passé le combat de nos carabiniers; ils y mirent du canon, qui tiroit sur nos travailleurs. Nous leur répondions des nôtres vivement.

Tous nos officiers d'infanterie étoient bien persua-

1. « Soldat de fortune originaire de Vitry-le-François, » dit l'annotateur des *Mémoires de Sourches*, t. XIII, p. 170. Il n'était que brigadier, et non pas maréchal de camp. C'est dans l'*Histoire militaire*, p. 519, que notre chevalier prend ce récit; cependant, il le rectifie en disant que MM. Clouet et de Prémont furent faits prisonniers; le marquis de Quincy les disait tués.

dès que la communication de fascines que nous avions faite depuis le retranchement de Wavrechain jusqu'à Bouchain ne pouvoit pas se soutenir. Les ennemis étant les maîtres de la rive gauche du Censet depuis cette hauteur, dont nous avons parlé, et de la rive droite de l'Escaut jusqu'à cette place, ils pouvoient aisément se rendre maîtres de cette communication par le même travail que nous avions fait, c'est-à-dire en y arrivant par des levées de fascines : ce qu'ils firent ; et, l'ayant poussé assez près des deux côtés, ils l'attaquèrent dans la nuit du 16 au 17 d'août, et ils obligèrent nos grenadiers de se retirer avec précipitation. Les uns gagnèrent le camp de M. de Montesquiou, et les autres Bouchain[1]. Ainsi, cette communication ayant été coupée, les alliés songèrent sérieusement à faire le siège de cette place. Parlons un peu de Bouchain.

Bouchain[2]. — La ville de Bouchain est assez bien fortifiée ; elle est située sur l'Escaut, qui la partage en deux ; elle est entre Cambray et Valenciennes. Son château est très fort. Elle est la capitale du pays d'Ostrevant[3]. Du temps des comtes particuliers du

1. C'est dans la nuit du 16 au 17 août que les ennemis rompirent la communication établie avec Bouchain. A la cour, on blâma beaucoup Villars de ne s'y être pas opposé, et le Roi fut tellement mécontent, que le maréchal crut utile d'envoyer à Versailles M. de Contades, major général de l'armée, pour expliquer sa conduite (*Mémoires militaires*, p. 426-428 et 641-647, lettres du maréchal, de M. de Contades et du ministre Voysin ; *Histoire militaire*, p. 520 ; *Mémoires de Sourches*, p. 173, etc.).

2. Le *Grand dictionnaire géographique* d'Expilly, t. I, p. 707, contient une description de Bouchain au XVIIIe siècle.

3. Ce petit pays portait aussi le nom d'île de Saint-Amand,

Hainaut, leurs fils aînés portoient le nom de cette châtellenie. On prétend que la ville de Bouchain est bâtie depuis mille ans[1]; elle n'est pas plus grande qu'elle étoit dans son commencement. Il y a une prévôté et un seul magistrat. Elle est de l'évêché d'Arras et du gouvernement général de Flandres.

Tout étant prêt pour l'ouverture de la tranchée, elle se fit la nuit du 21 au 22 d'août, à deux endroits différents, et, le 24, on fit une troisième attaque, afin de fatiguer la garnison. Le 31, nous entendîmes le bruit du canon des assiégeants qui ne discontinuoit de tirer. Il étoit à présumer que la nombreuse artillerie qu'ils avoient devant Bouchain mettroit bientôt en poussière cette place et l'obligeroit à se rendre : ce qu'elle fit le 14 de septembre, après vingt-deux jours de tranchée ouverte[2]. La garnison fut forcée de se rendre prisonnière de guerre, M. de Marlborough n'ayant pas voulu consentir aux conditions convenues entre MM. de Ravignan et de Selve, d'une part, et M. Fagel, de l'autre, celui-ci chargé de faire le siège, savoir : que les troupes qui composoient la garnison ne serviroient point jusqu'au moment qu'elles auroient été échangées[3].

parce qu'il était compris entre l'Escaut, la Scarpe et la Sensée, et que, après Bouchain, Saint-Amand-les-Eaux en était la ville principale.

1. On la disait fondée par Pépin le Bref.

2. *Histoire militaire*, p. 518-526; *Mémoires militaires*, p. 429-437; *Mémoires de Sourches*, p. 180, 192 et 194; *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 468, 471, 475, 478 et 480; *Gazette de France*, p. 443, 444, 454-456 et 468; surtout les correspondances de la *Gazette d'Amsterdam*, n°s LXVIII-LXXV, avec les Extraordinaires.

3. Dans les pièces des *Mémoires militaires* (p. 667-670), il y a

Pendant le siège, le maréchal de Villars *(leo circuit quœrens quem devoret)* fit deux entreprises : la première réussit assez bien, et la seconde échoua. Si celle-ci avoit eu un succès favorable, il auroit non seulement obligé le duc de Marlborough de lever le siège de Bouchain, mais encore il auroit mis l'armée de ce grand capitaine dans une situation des plus critiques. Parlons d'abord de la première.

Attaque d'Hordain[1]. — Le 31, le marquis de Soyecourt, notre colonel, me proposa d'aller souper ensemble chez M. de ***, qui étoit logé à une demi-lieue de nous. Le souper fut très gai, et il auroit été poussé très loin, sans un officier-major du régiment qui vint, à onze heures, avertir M. de Soyecourt qu'il étoit commandé avec un gros détachement d'infanterie pour une expédition. Il ajouta que le maréchal de Villars étoit déjà à cheval, accompagné des officiers généraux. Cet avis nous fit quitter bien vite la table pour monter à cheval. Nous joignîmes le détachement, composé de trois mille grenadiers et de trois mille fusiliers, qui marchoient droit à Étrun.

En chemin faisant, nous apprîmes que le comte de Coigny avoit défait huit escadrons qui couvroient un fourrage que les ennemis faisoient du côté du Ques-

un rapport de M. de Ravignan, signé par les autres officiers de la garnison, sur le manquement à la parole donnée dont ils accusèrent les généraux ennemis. Les *Mémoires de Sourches* (t. XIII, p. 195-196) racontent sommairement l'incident, et la *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXV, donne la version des alliés.

1. Commune du canton de Bouchain, à quatre kilomètres sud de cette place, sur la rive droite de l'Escaut.

noy[1]; que le comte d'Herbac, lieutenant général[2], et le comte de Wassenaer, sergent-major général[3], et beaucoup d'officiers particuliers avoient été faits prisonniers de guerre.

Aussitôt que le détachement fut arrivé près de l'Escaut, le maréchal de Villars fit faire plusieurs ponts de fascines appuyées sur des troncs d'arbres, sur lesquels il fit passer nos troupes. Le marquis de Châteaumorand, maréchal de camp[4], commandoit le tout. Lorsqu'il fut près du village d'Hordain, auprès duquel les alliés avoient quatre bataillons campés pour assurer la droite de leur armée, il envoya quinze cents hommes, tant grenadiers que fusiliers, aux ordres de MM. de Soyecourt et de Fénelon, celui-ci colonel du régiment de Bigorre[5], pour les attaquer. Il fallut traverser auparavant ce gros village pour aller à eux. Cette marche se fit avec si peu de bruit, quoique beaucoup d'officiers généraux et particuliers y étoient logés, que MM. de Soyecourt et de Fénelon tombèrent sur les deux bataillons qui y étoient restés, les deux autres étant de tranchée devant Bouchain, auparavant

1. C'est le 31 août qu'eut lieu cette escarmouche : *Mémoires militaires*.

2. Ou plutôt Esback, comme disent les *Mémoires militaires*.

3. Adrien, baron de Wassenaer, qui avait épousé une fille de Bentinck, comte de Portland.

4. Jean-François Joubert de la Bastide, marquis de Châteaumorand, avait levé en 1696 un régiment de cavalerie. Fait maréchal de camp en mars 1710, il devint lieutenant général en 1720 et mourut en 1729.

5. Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de Fénelon, neveu de l'archevêque de Cambray, avait ce régiment depuis mars 1709. Il fut grièvement blessé à la jambe dans cette affaire et en resta estropié pour la vie (ci-après, p. 99).

qu'ils eussent la moindre nouvelle. La plus grande partie fut tuée, et le reste mis en fuite. M. le comte d'Aubigny[1], brigadier des armées du Roi et colonel de Royal-infanterie[2], avec le chevalier de Livry[3], colonel de Nivernois[4], devoit attaquer, à la tête d'un autre détachement, deux cents hommes qui gardoient un retranchement qui étoit le long de l'Escaut, vis-à-vis où étoit construit le pont d'Étrun, dès qu'ils entendroient tirer du côté d'Hordain : ce qu'ils firent. Pendant ces deux attaques, M. de Collande[5], brigadier des armées du Roi et colonel du régiment des Vaisseaux, fit une fausse attaque, à la tête de son détachement, au village d'Iwuy[6], dans lequel il y avoit six bataillons bien retranchés, afin de favoriser les autres[7].

Aussitôt que M. d'Aubigny se fut rendu maître des retranchements d'Étrun, on travailla promptement à rétablir le pont que les ennemis avoient rompu.

1. Tome I, p. 170.

2. Créé en 1656, ce régiment engloba en 1660 le régiment de l'Altesse levé dès 1644 par Gaston d'Orléans.

3. Paul-Hippolyte Sanguin, frère du premier maître d'hôtel du Roi, possédait le régiment de Nivernois depuis 1704 et avait été fait brigadier en mars 1710; il mourut le 4 octobre 1720, maréchal de camp depuis l'année précédente.

4. Ce régiment, formé en 1684 avec des compagnies de Picardie, fut incorporé en 1775 dans celui de Périgord.

5. Tome II, p. 74.

6. A quelques kilomètres au sud de Bouchain, dans le canton de Cambray.

7. Sur l'attaque du poste d'Hordain, on peut voir l'*Histoire militaire*, t. VI, p. 522-524, et les *Mémoires militaires*, p. 432-433, avec la lettre de Villars au Roi, 1er septembre, p. 653-654.

Aussitôt qu'il fut en état, on y fit repasser bien vite tous nos détachements. Il n'y avoit pas de temps à perdre ; car toute l'armée ennemie étoit en mouvement pour les couper et tomber dessus. Au premier coup de fusil, nous entendîmes battre leur générale et crier de tous côtés : « Aux armes ! Alerte ! »

J'avois suivi le marquis de *** et tous les jeunes seigneurs qui avoient soupé chez lui[1]. Étant près d'Étrun, nous étions descendus de cheval et nous avions monté sur une levée, où nous avions trouvé plusieurs autres seigneurs, tous gens de la cour, excepté le marquis de Mézières, lieutenant général des armées du Roi[2], d'une valeur et d'une capacité distinguées[3]. Un silence régnoit de toutes parts ; nous attendions avec impatience le moment de nos attaques. Ces petits Messieurs nous donnèrent bientôt occasion d'en rire beaucoup, M. de Mézières et moi. Dans l'attaque que fit M. d'Aubigny, les deux cents hommes ennemis ne firent qu'une seule décharge, dont quelques balles nous sifflèrent aux oreilles, ce qui fit disparoître comme un éclair nos petits-maîtres. Je restai seul sur la levée avec le marquis de Mézières, dont j'étois connu. En s'approchant de moi, il me dit : « Que dites-vous, chevalier, « de nos seigneurs de la cour? Ils seroient mieux à « Versailles qu'à l'armée. Un jour, cependant, ils

1. Ci-dessus, p. 94.

2. Eugène-Marie de Béthisy (1656-1721), marquis de Mézières, avait été promu lieutenant général le 29 mars 1710.

3. « Estimé pour son courage et pour son application à la guerre, » dit Saint-Simon (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. XIV, p. 319-320), quoique « bossu devant et derrière à l'excès, la tête dans la poitrine au-dessous des épaules. »

« seront officiers généraux ; et voilà des troupes bien « commandées ! »

Faisons ici une petite réflexion. M. de Vendôme n'avoit-il pas bien raison de dire qu'il aimoit mieux un bon lieutenant-colonel et un bon capitaine de grenadiers dans son armée, que tous ces messieurs les courtisans ? Il n'y en a pas un seul qui ne veuille devenir officier général ; mais aucun ne se donne la peine d'en avoir la capacité. La plupart ne servent que pour obtenir la survivance ou d'un gouvernement de province, ou d'une grande charge à la cour. On ne l'a pas plus tôt, qu'il leur vient, soi-disant, une incommodité qui les oblige à quitter le service. Tous les jours, nous ne voyons que trop cette manœuvre. En vérité, le Roi ne devroit jamais donner aucune survivance ; il en seroit mieux servi. Mais, me dira-t-on, il faut bien récompenser les grands hommes dans leurs enfants. A quoi je répondrai : si ces enfants l'ont mérité par leurs propres services, cela est juste ; je leur donnerois la préférence pour avoir des régiments, afin de se mettre en état d'obtenir par leurs services distingués les grâces du Roi. Si cela s'exécutoit, il y auroit une véritable émulation à servir bien S. M. Ce seroit le moyen de faire de bons officiers généraux, et ensuite de grands capitaines. Car, de la manière dont cela se pratique en France, je crains, avec raison, de n'en voir plus dans ce florissant royaume. Je dis donc, pour le présent, que le vrai militaire, le bon sujet, le bon François sont certainement dans les subalternes : les premiers ne songent qu'à leur propres intérêts et à bien établir leurs maisons ; ceux-ci, à la gloire du Roi, de la patrie et du nom françois. Le peu de

bien qu'ils ont, ils le sacrifient au service du Roi. Je le répéterai encore : nous n'aurons jamais de bons officiers tant qu'on donnera des régiments aux enfants qui sortent du collège. Il faudroit les faire servir subalternes et capitaines, pendant un certain temps, dans les deux armes, c'est-à-dire et dans la cavalerie et dans l'infanterie, auparavant que de leur donner l'agrément d'un régiment, et ne le donner qu'à ceux qui se seroient le plus appliqués au service. Revenons à notre petite affaire d'Hordain.

Nos troupes ramenèrent avec elles deux cents prisonniers, du nombre desquels étoient le comte de Denhoff[1], sergent général de bataille, le major général Borech[2], M. Tivel, colonel, et plusieurs autres officiers. Dans le temps qu'on nous les amenoit, le bruit se répandit qu'on avoit fait prisonniers les députés de Hollande. La capture auroit été bonne; mais cette nouvelle se trouva fausse. Nous n'eûmes personne de tué. Le marquis de Fénelon fut blessé si dangereusement à la cuisse, qu'il en est estropié pour toujours. Le marquis de Soyecourt eut un cheval tué sous lui. Le pauvre animal eut cependant la force de le ramener jusqu'en deçà de l'Escaut; il n'eut pas plus tôt repassé cette rivière, qu'il tomba roide mort. Ce cheval appartenoit à Mazancourt, capitaine au régiment; c'étoit le même dont un colonel allemand lui avoit fait présent pour lui avoir sauvé la vie pendant notre

1. Otto-Magnus, comte de Denhoff et du Saint-Empire, devint par la suite lieutenant général de l'infanterie et ministre de la guerre du royaume de Prusse.

2. Les *Mémoires militaires* disent : *Borck;* mais ils ne nomment pas d'autres prisonniers.

belle sortie de Toulon[1] : ce qui[2] obligea les alliés à lever le siège de la ville.

Entreprise sur Douay manquée. — La seconde entreprise[3] étoit d'une très grande conséquence.

Le maréchal de Villars, bien informé que les troupes qui composoient la garnison de Douay n'étoient pas suffisantes pour la garde d'une si grande ville, fit le projet de tâcher de la surprendre. Dans ce dessein, il ordonna à M. d'Albergotti, qui en connoissoit parfaitement le fort et le foible, de marcher à la tête de huit mille hommes, dont trois mille grenadiers, du côté de la porte Saint-Éloi, près de laquelle on avoit fait assembler plusieurs bateaux afin de passer l'inondation. Dans le temps qu'on alloit planter les échelles, malheureusement la lune vint à paroître. La sentinelle qui étoit sur le rempart, apercevant nos soldats, se mit à crier : « *Gunezuine*[4]*!* Aux armes! » et tira son coup de fusil : ce qui mit l'alarme de ce côté-là. Ainsi, la mèche étant découverte[5], il fallut se retirer bien vite. Il est certain que, si cette entreprise avoit réussi, Marlborough auroit été obligé de lever le siège de Bouchain[6].

1. Ci-dessus, tome II, p. 273; le colonel allemand se nommait M. de Wartmann.

2. Laquelle sortie.

3. Ci-dessus, p. 94.

4. Ainsi dans le manuscrit.

5. « On dit figurément *découvrir* ou *éventer la mèche* pour dire découvrir quelque trame, quelque entreprise secrète et nuisible, par allusion à la mèche d'une mine qu'on empêche de jouer quand on la peut découvrir » (*Dictionnaire de Trévoux*).

6. C'est dans la nuit du 7 au 8 septembre qu'eut lieu cette tentative, sous le commandement, non pas d'Albergotti, mais du comte de Villars, frère du maréchal (*Mémoires militaires*,

La petite guerre nous fut assez heureuse pendant le cours de cette campagne, comme on a pu le remarquer dans ce que je décris ci-dessus, jointe aux expéditions que firent les partisans La Croix[1] et Dumoulin[2]. Le premier, après avoir traversé les pays de Clèves et de Juliers et s'être arrêté en deçà du Rhin, près de Nimègue, envoya un détachement à Anholt, sur l'Yssel[3], qui enleva le prince de Salm[4] dans son château[5] et qui fit un butin considérable dans le pays de Zutphen. Le second fit contribuer le pays de Bois-le-Duc et de Breda, l'île d'Altena[6] et partie du Brabant hollandois. Mais ces petites guerres, non seulement n'avançoient point nos affaires générales, mais,

p. 434-435). La *Gazette d'Amsterdam* (n° LXXIV) raconte que l'entreprise échoua par la trahison d'un lieutenant français qui vint avertir le général Fagel.

1. Ce La Croix était un Luxembourgeois qui avait été soldat dans les troupes de Cologne et dans celles du cardinal de Fürstenberg. Dès 1695, il commandait une compagnie franche dans les Ardennes pour le compte de la France; il obtint en 1697 un brevet de colonel, et le grade de brigadier en 1704.

2. Le général Pelet (*Mémoires militaires*, t. X, p. 439) a fait une courte note sur les exploits de Dumoulin pendant cette campagne; mais il ne parle pas de La Croix.

3. En Westphalie, au nord-ouest de Wesel, et sur un bras du Rhin qu'on appelle l'Yssel, mais qui n'est pas le grand bras qui donne son nom à la province hollandaise d'Over-Yssel.

4. Louis-Othon, prince de Salm, baron d'Anholt, fils du célèbre feld-maréchal Charles-Théodore-Othon, mort l'année précédente.

5. Les *Mémoires de Sourches* (t. XIII, p. 200-202) reproduisent une très curieuse lettre de La Croix, dans laquelle il raconte son expédition et la manière dont il s'empara du prince de Salm et tira de lui une rançon.

6. Portion de pays enfermée entre deux bras de la Meuse, à l'ouest de Bois-le-Duc.

au contraire, elles ne faisoient qu'aigrir les esprits des peuples contre nous.

M. de Marlborough, content de sa campagne après la conquête de Bouchain, ne songea plus qu'à faire envoyer les troupes qui composoient son armée dans les quartiers d'hiver. Il la fit décamper le 20 d'octobre pour cet effet : ce que le maréchal de Villars ayant appris, il fit décamper la sienne six jours après, pour nous envoyer dans les nôtres. Et moi je me rendis à Q[uincy] en quatre jours, où je passai encore une partie de l'hiver.

Je n'y fus pas plus tôt arrivé, que je travaillai à faire mes recrues, dont je vins à bout très facilement, m'étant acquis la confiance du pays, en observant exactement les paroles que je donnois aux personnes que j'engageois : ce que j'observai toujours pendant tout le temps que j'ai été capitaine d'infanterie. Ainsi, Dieu merci! je n'ai rien à me reprocher touchant les hommes que j'ai engagés. Je les ai toujours engagés de bonne volonté et je ne me suis jamais servi d'aucune ruse et d'aucun artifice. La bonne foi doit toujours régner dans toutes les actions de notre vie; la récompense en vient toujours après. Le véritable moyen donc pour faire ses recrues aisément est de suivre ce que j'ai fait. Je conseille à tous les officiers de m'imiter, s'ils veulent réussir[1].

Pendant que j'étois à la campagne, nous apprîmes, par une lettre de mon frère du Plessis, la mort de Madame la Dauphine, arrivée le 12 février 1712, celle

1. Comparez ce qu'il a déjà dit sur sa manière de faire ses recrues, dans le tome II, p. 325.

de Monseigneur le Dauphin, qui ne survécut que six jours à Madame la Dauphine son épouse, aussi bien que celle du duc de Bretagne, leur fils aîné, qui mourut le même jour que Madame la Dauphine[1]. Quel triste événement, et cruel pour la France, accablée depuis si longtemps de malheurs et d'accidents fâcheux et tristes! Le Roi eut besoin de sa fermeté pour soutenir tant de disgrâces et de pertes. Leurs corps furent transportés dans le même chariot funèbre à Saint-Denis. Je suis persuadé que, dans toutes les histoires anciennes et modernes, il ne s'y trouve point un pareil et si funeste événement.

Du Plessis nous mandoit, par la même lettre, la mort de M. d'Ormesson, maître des requêtes et intendant de la généralité de Soissons, notre parent et notre ami[2]. Voici les propres termes dont il se servoit dans sa lettre pour nous faire part de ces tristes nouvelles : « Monsieur le Dauphin est mort, Madame la Dauphine « est morte, M. le duc de Bretagne est mort, M. d'Or- « messon, intendant de Soissons, est mort, et nous « mourrons tous un jour. » Ce style laconique ne nous fait que trop connoître le caractère de l'indifférent philosophe pour tout ce qui ne le regardoit point en particulier.

1. Le duc de Bretagne, né en 1706, ne mourut que le 8 mars. Pour la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, il faut remarquer que notre chevalier ne parle pas des bruits de poison qui coururent alors à la cour, et dont Saint-Simon s'est fait l'écho, comme d'autres contemporains.

2. M. d'Ormesson (tome II, p. 389) mourut le 21 février.

CAMPAGNE DE L'ANNÉE 1712

ET L'HIVER SUIVANT.

Enfin la fortune, ennuyée et se repentant, pour ainsi dire, de nous avoir été contraire dans nos précédentes campagnes des Pays-Bas, pendant tout le cours de cette cruelle guerre, se déclara entièrement pour les armes du Roi au milieu de celle-ci. Elle nous fut si favorable, que, d'une guerre défensive, dans laquelle nous aurions été obligés de nous soumettre, elle se tourna tout à coup sur l'offensive. On peut dire avec raison que, si le maréchal de Villars, qui avoit déjà acquis la réputation d'un des plus grands généraux du siècle, n'avoit fait que cette seule campagne, il auroit mérité d'être compris parmi les plus célèbres capitaines. Cette campagne en Flandres et la campagne que j'ai faite, l'année 1704, en Italie, sous les ordres du duc de Vendôme, sont celles qui m'ont fait le plus grand plaisir. On y remarque la valeur, la prudence et la capacité de ces deux grands hommes, et, en même temps, la grande présomption du prince Eugène, qui, voulant en Italie garder plus de postes que n'avoit fait le comte de Linange, officier général consommé dans l'art militaire, l'année d'auparavant, allongea ses quartiers d'hiver par une pointe au milieu des nôtres : ce qui lui attira la déroute

entière de son armée à Calcinato, au mois d'avril 1706[1], et, dans la campagne de 1712, l'affaire de Denain; car n'est-ce point par une pointe que ce général a voulu pénétrer en France, savoir : par Marchiennes, par Denain, par le Quesnoy, et enfin par Landrecies? Je le répète encore après M. de Vendôme : c'est une des plus grandes fautes à un général d'armée que de vouloir, par ce moyen, entrer dans le pays ennemi; on en sera toujours la dupe[2]. Suivons notre relation.

Pendant que tous les ministres plénipotentiaires des alliés contre la France, et que ceux du Roi et de ses alliés étoient assemblés à Utrecht pour la paix générale, les ennemis travailloient de tous côtés à se mettre en état d'attaquer la France pour la réduire dans ses anciennes limites, ou peut-être pour la partager, étant très persuadés que, pendant le cours de cette campagne, ils la mettroient si bas, qu'elle seroit obligée de se soumettre aux conditions qu'on voudroit lui imposer.

Auparavant de faire le détail de cette campagne, il est nécessaire de rapporter ce qui se passa pendant que j'étois encore à Q[uincy] ou à Paris.

Mort du maréchal Catinat, son éloge. — Le maréchal de Catinat, un des plus grands, des plus sages et des plus prudents capitaines que la France ait jamais eus, mourut à sa terre de Saint-Gratien, le 23 février[3] de cette année, âgé de soixante-quatorze ans.

1. Tome II, p. 163 et suivantes.

2. Il a déjà mis cette remarque dans la bouche de Vendôme : tome II, p. 171-172.

3. Le *Journal de Dangeau* et les *Mémoires de Sourches* annoncent cette mort le 22, ce qui est la vraie date.

Depuis qu'il s'étoit retiré, il vivoit dans cette terre comme un simple particulier. Tout le monde sait que sa modestie lui fit refuser le cordon bleu, dont le Roi vouloit l'honorer, faisant entendre par ce refus que, par sa naissance, il ne pouvoit prétendre à ce titre d'honneur[1]. Plusieurs personnes l'en ont blâmé; car il ne lui falloit que très peu d'années pour avoir les cent ans et un jour de noblesse qu'il faut afin d'être reçu de droit dans l'ordre du Saint-Esprit[2]. Son père et son grand-père avoient été conseillers de la Grand'-Chambre du Parlement de Paris[3], et son bisaïeul avoit été lieutenant général au présidial de Tours[4]. Voici un éloge de lui que peu de personnes savent, et qu'il est bon de transmettre à la postérité; c'est un seigneur piémontois qui me l'a rapporté, lorsque je passai à Turin, l'année 1702 : « Messieurs les François, nous « dit-il, vous ne faites pas assez grand cas d'un grand « homme que vous avez chez vous; je parle de M. de « Catinat. » Et, après avoir parlé de ses grandes actions, il ajouta qu'il étoit présent lorsque ce général dîna avec le duc de Savoie, son maître, à Turin, lorsqu'il passa par cette ville, en 1701, pour aller commander l'armée du Roi en Italie, et que ce prince

1. *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. XII, p. 360-364.

2. Les articles XXI et XXII des statuts prescrivent seulement trois degrés de noblesse paternelle.

3. Pierre I[er] et Pierre II Catinat, le premier mort en 1626, le second en 1674.

4. Le bisaïeul, Nicolas Catinat, était lieutenant particulier au siège royal de Mortagne-au-Perche; c'est le trisaïeul qui fut, non pas lieutenant général au présidial de Tours, mais receveur du chapitre de Saint-Martin. — En admettant que le père et l'aïeul du maréchal eussent la noblesse attributive par leurs offices de robe, il lui manquait néanmoins un degré.

dit : « Lorsque j'étois jeune, j'aurois donné, si on « m'avoit voulu croire, une bataille tous les jours ; « mais Monsieur le maréchal que voilà, en montrant « M. de Catinat, m'a bien corrigé de cette envie. » Quel honneur pour ce général, et pour le duc de Savoie même ! Revenons à ce qui se passa en Flandres.

On s'aperçut à Arras, le 2 mars, à sept heures du matin, du côté de la porte de Rouville, que des travailleurs, soutenus par un corps considérable ennemi, travailloient à une parallèle, et qu'ils élevoient déjà des batteries, et de canons, et de mortiers, à quatre cents toises de cette place[1]. Le maréchal de Montesquiou, à qui le Roi avoit donné le commandement de ses troupes en Flandres pendant l'hiver, et qui faisoit sa résidence à Arras, après avoir fait prendre les armes à toute la garnison, ordonna à M. de Belsunce, brigadier des armées du Roi[2], de sortir à la tête de cinq bataillons et de toute la cavalerie qui étoit dans cette place, par la porte de Rouville, afin de reconnoître de plus près les travaux des ennemis et d'attaquer en même temps les troupes qui s'étoient emparées du faubourg : ce qu'il exécuta. Mais, malheureusement pour lui, s'étant trop avancé pour reconnoître par lui-même leurs forces et leurs travaux, il fut blessé dangereusement et fait prisonnier. On apprit, par les prisonniers que l'on fit, que le comte d'Albemarle, ayant rassemblé une trentaine de bataillons près de Douay,

1. *Gazette*, p. 144 et 168 ; *Gazette d'Amsterdam*, n°s XX et XXI ; *Sourches*, p. 317 ; *Histoire militaire*, t. VII, p. 32-34 ; *Mémoires militaires*, t. VII, p. 10-12.

2. Armand de Belsunce, colonel du régiment de Nivernois, et brigadier depuis janvier 1709, mourut le 18 juillet suivant, des blessures reçues dans cette affaire.

étoit sorti le jour précédent de cette ville, et qu'il étoit arrivé à quatre heures du matin devant Arras pour tâcher de brûler nos magasins de fourrages, qui étoient sur le glacis et sur l'esplanade entre la ville et la citadelle, et de bombarder cette place. Les ennemis, après avoir brûlé la plus grande partie de nos fourrages, se retirèrent le 3, à six heures du matin. Ils nous brûlèrent environ soixante mille rations de fourrage[1]. Cette perte nous fut très désavantageuse; car, au commencement de la campagne, nos chevaux souffrirent beaucoup. On ne leur donnoit que du regain et de la traînasse[2]. Cette nourriture en fit périr beaucoup.

Le comte Dohna[3], gouverneur de Mons, voulant aussi faire parler de lui, sortit, le 4 avant le jour, de sa place, pour faire une irruption, à la tête des garnisons de Bruxelles, de Malines, de Louvain et de Mons, du côté de la Sambre. Il fit sauter plusieurs écluses et plusieurs moulins sur cette rivière, et il enleva quelques postes; ensuite, il se retira[4]. M. de S'Graven-

1. D'après une lettre d'Arras, du 20 février, insérée dans la *Gazette d'Amsterdam*, n° xx, il y avait sur l'esplanade de la citadelle plus de trente tas de foin de cent pieds de long, quarante de large et soixante de haut. Les ennemis exagérèrent les dégâts occasionnés par l'incendie.

2. On appelle *traînasse* les rameaux que certaines herbes ou plantes, comme les fraisiers, poussent sur la surface du sol (*Dictionnaire de Trévoux*).

3. Jean-Frédéric, comte de Dohna, général au service de la Hollande, avait été fait prisonnier à Almanza en 1707. Échangé et revenu en Flandre, il reçut le gouvernement de Mons en 1709; nous le verrons périr à Denain le 24 juillet de la présente année : ci-après, p. 149.

4. Il y a des détails sur cette affaire dans une lettre de Tournay du 6 mars insérée dans la *Gazette d'Amsterdam*, n° xxi.

moër[1], brigadier des armées des Hollandois, ne fut pas si heureux; car, en s'en retournant à Mons, d'où il étoit parti à la tête de six cents chevaux pour enlever plusieurs chevaux des vivres qui pâturoient autour du château de Solre, et ayant fait halte près de Malplaquet, M. de Fraula[2], colonel des troupes d'Espagne, à la tête de trois cents grenadiers ou fantassins et de trois cents chevaux, tomba si subitement sur son détachement, qu'il le mit en déroute, lui reprit tous les chevaux des vivres, le fit prisonnier avec une centaine de son détachement, et poursuivit le reste jusques assez près de Mons[3]. Le même jour, le maréchal de Montesquiou envoya un détachement pour faire sauter les écluses de Vitry, sur la Scarpe; son ordre fut très bien exécuté.

Les ennemis ne furent pas plus heureux dans deux projets qu'ils firent : le premier, de vouloir surprendre le Cateau-Cambrésis; le marquis de Vieuxpont en fut averti assez à temps pour faire échouer leur entreprise; le second, pour enlever un convoi qui alloit à Maubeuge; le détachement, envoyé pour l'exécuter, fut défait par l'escorte.

Le comte de Broglie fut plus heureux. Pour empêcher les alliés de s'établir dans le poste de l'Écluse, il partit d'Arras le 29 mars, à la tête d'un gros détachement, et il arriva à la nuit près de ce village, qui est

1. Il était beau-frère du duc d'Albemarle et fut échangé quelques jours plus tard contre le chevalier de Belsunce (*Mémoires de Sourches*, t. XIII, p. 334 et 339).

2. Ou Frola. C'était un Italien dont le frère servait également dans les troupes d'Espagne avec le grade de maréchal de camp (*ibidem*, p. 334).

3. *Gazette*, p. 178-179.

en deçà du Censet. Il le fit investir aussitôt, et obligea le lendemain sept cents hommes de se rendre prisonniers de guerre. Ce détachement étoit composé moitié infanterie et moitié cavalerie, commandé par le fameux partisan Savary[1]. Il étoit de la dernière conséquence d'empêcher les ennemis de se fortifier en deçà de cette rivière, par rapport aux suites fâcheuses qui certainement en seroient arrivées[2].

Je partis de Quincy le 16 avril. Je passai à Meaux, où Mme Benoist, maîtresse de l'hôtellerie de l'Ours, connue de tous les officiers françois et de beaucoup d'étrangers, me donna un très bon déjeuner, que je voulus payer. Elle m'en fit des reproches, en me disant : « Croyez-vous que je ne sois pas en état de « vous donner un mauvais déjeuner? » Elle me dit qu'elle n'avoit jamais perdu un sol avec les officiers; qu'elle leur avoit obligation de sa petite fortune; qu'elle leur avoit prêté plusieurs fois de l'argent, et qu'ils lui avoient toujours bien rendu. Ensuite, elle me conta l'action d'un officier qui avoit couché chez elle avec plusieurs de ses camarades, à la fin de la campagne dernière. Cet officier fut le seul qui s'étoit le plus opiniâtré à vouloir lui diminuer sur chaque article, lorsqu'elle vint leur apporter la feuille pour la dépense de leur souper, et qui fut le seul qui ne lui

1. Ci-dessus, p. 74.

2. Notre auteur confond deux faits d'armes successifs très distincts dans les *Mémoires de Sourches* (p. 340-341) d'après le rapport de M. d'Artagnan, envoyé à la cour par le comte de Broglie. Celui-ci s'empara d'abord du fort de l'Écluse et des sept cents hommes qu'il contenait; le lendemain, en revenant dans ses cantonnements, il rencontra la troupe du partisan Savary, l'attaqua et la fit prisonnière tout entière.

donna pas de l'argent. Le lendemain, elle s'aperçut que son domestique sortoit de chez elle et portoit dessous le bras un habit de son maître, apparemment pour le vendre: elle jugea par là que cet officier n'avoit pas le sol pour la payer. Après avoir obligé le laquais de reporter ses hardes, elle vint sur-le-champ parler au maître. En entrant dans la chambre : « Parbleu! « Monsieur, dit-elle, vous n'avez guère d'esprit ! Vous « n'avez pas le liard dans votre poche, et cependant « vous avez été le seul hier au soir à vouloir retran- « cher une partie de ce que je demandois pour votre « repas. Vous ne me connoissez pas, poursuivit-elle. « Non seulement je vous ferai crédit pour cet article; « mais encore voilà de l'argent pour vous rendre, « vous et votre laquais, à Paris, et de l'argent pour « y subsister pendant quinze jours, afin de vous don- « ner le temps d'en recevoir des personnes qui vous « en doivent, ou de vos connoissances. A l'égard de « celui que je vous prête, vous me le rendrez à votre « loisir. » Ce procédé généreux rendit si confus l'officier, et il en fut si pénétré, qu'il se jeta à son col et qu'il l'embrassa tendrement, après lui avoir fait mille excuses de sa mauvaise humeur. Il lui renvoya son argent au bout de huit jours, et il lui écrivit une lettre des plus obligeantes, qu'elle me montra.

J'arrivai à Bapaume le 19 au soir. Le lendemain, dans le moment que j'allois monter à cheval, je ne trouvai point ma chienne, que j'aimois infiniment. Ma belle-sœur[1] m'en avoit fait présent. Je la fis chercher partout, et je fis battre la caisse inutilement. Enfin,

1. La marquise de Quincy, Geneviève Pecquot de Saint-Maurice.

étant à cheval, une servante vint me l'apporter; elle s'étoit cachée dans du foin au grenier. La peur qu'elle avoit eue d'entendre le bruit des tambours l'avoit fait fuir jusqu'à cet endroit. Jamais chienne n'a été si peureuse; le moindre bruit la faisoit fuir. J'en parle ici, parce que dans la suite il en sera question[1].

Je me rendis à Arras de bonne heure : ce qui m'engagea d'aller à la comédie, après m'être adonisé. Je comptois de rester dans cette ville tranquille pendant quelques jours. Le lendemain 21, il fallut en partir précipitamment à midi, pour nous rendre sur le Censet, près de l'Écluse. L'officier particulier, qui ordinairement ne connoît pas les conséquences des mouvements que les officiers généraux font faire aux troupes, murmura un peu de ce qu'on nous mettoit de si bonne heure en campagne, d'autant plus qu'il y avoit très peu d'herbe sur la terre. Il s'imagina que la seule inquiétude du maréchal de Montesquiou étoit la cause de cette marche précipitée; mais on rendit justice à ce général lorsqu'on apprit que les ennemis, au nombre de quarante mille hommes, se portoient sur le Censet, pour tâcher de passer cette rivière auparavant que nous fussions assemblés pour nous y opposer. Nous arrivâmes bien à propos; car, dans le temps que chaque bataillon arrivoit dans son poste, nous vîmes paroître les ennemis de l'autre côté du Censet. Il y eut quelque escarmouche : après quoi, les ennemis se retirèrent vers Douay.

Belle action de M. de Mézières. — Le maréchal de Villars arriva quelques jours après à Arras. Je fus lui faire ma cour. Lorsque j'étois chez lui, le marquis de

1. Après la bataille de Denain : ci-après, p. 150-151.

Mézières vint lui rendre compte de ce qui s'étoit passé entre cent housards des ennemis et quarante carabiniers qui l'escortoient. Il présenta au maréchal le lieutenant des carabiniers[1], dont le cheval avoit été tué sous lui ; il pria notre général de lui donner la préférence d'acheter le premier cheval qui seroit pris sur l'ennemi, petite grâce par rapport à la valeur avec laquelle cet officier s'étoit comporté dans ce combat. En voici le détail.

Le marquis de Mézières, lieutenant général des armées du Roi, et qui avoit commandé sur la Somme pendant l'hiver, voulant venir joindre l'armée, partit d'Amiens, dont il étoit gouverneur, le 27 avril, dans sa chaise de poste, escorté seulement de quarante carabiniers. A deux lieues en deçà de Doullens, il fut averti que cent housards des alliés sortoient d'un bois pour tomber sur lui. Il monta vite à cheval, et il se mit à la tête de la petite troupe, à qui il ordonna de se tenir toujours bien serrée. Les housards vinrent d'abord par petits pelotons, avec leurs hurlements ordinaires, pour la charger; mais ils en furent reçus avec une si grande fermeté, qu'ils furent obligés de se retirer bien vite. Les housards ne se rebutèrent point : ils firent jusqu'à huit charges par différentes manœuvres, et enfin ils prirent le parti, après s'être tous assemblés en un seul corps, de l'enfoncer, et ils vinrent jusqu'à la portée du pistolet, en faisant des hurlements affreux, pour exécuter leur dessein. Nos carabiniers, les voyant de si près, marchent à eux, les enfoncent, et enfin ils les mettent si fort en déroute, qu'ils se débarrassent pour toujours de ces mal pei-

1. Il s'appelait Saint-Anthoine : ci-après, p. 114, note 1.

gnés. Nous eûmes onze carabiniers de blessés, un seul tué, quelques chevaux tués et blessés, le cornette blessé dangereusement. Les housards perdirent trente des leurs tués sur le champ de bataille, sans les blessés. Le maréchal de Villars loua infiniment le marquis de Mézières, en présence de tous les officiers, de sa valeur et de sa fermeté. Il eut trois chevaux tués sous lui. On peut dire avec raison qu'il sauva cette petite troupe[1].

Notre général, après avoir resté deux jours à Arras, fut prendre son quartier à Oisy, et il envoya notre brigade sur le Crinchon, aux ordres de M. d'Albergotti. Nous y trouvâmes d'autres brigades. Ce Monsieur général ne nous donna pas un verre d'eau pendant tout le temps que nous fûmes sous ses ordres[2]. Le maréchal de Montesquiou prit le sien[3] à Monchy-le-Preux.

Enfin, les ennemis sortirent de leurs quartiers. Après avoir assemblé leur armée le 20 mai, ils en mirent la droite à Ferin et la gauche à Pecquencourt[4], sur la rive droite de la Scarpe.

Le duc d'Ormond[5], que la reine Anne avoit chargé

1. *Mémoires de Sourches*, p. 378-379. L'auteur, dont le récit est absolument conforme à celui de notre chevalier, ajoute : « Le Roi s'étendit fort sur les louanges des carabiniers et de leurs officiers, qu'il nomma tous par leurs noms, et appuya fort sur un nommé Saint-Anthoine, lieutenant, qui étoit un soldat de fortune. »

2. On a déjà vu, tome II, p. 173-177, que notre chevalier n'aimait pas Albergotti.

3. Son quartier.

4. Ferin, dans le canton de Douay; Pecquencourt, dans le canton de Marchiennes, entre cette localité et la ville de Douay.

5. Jacques Butler, duc d'Ormond (1665-1747), fut gentil-

de commander les Anglois, au nombre de dix-huit mille hommes, à la place de milord Marlborough, étoit arrivé à l'armée des alliés avec ses troupes. Il y étoit arrivé dès le 9. En arrivant, le prince Eugène voulut l'engager à les entremêler avec les Hollandois et les Allemands; mais milord d'Ormond ne voulut jamais le souffrir. Pendant tout le temps qu'elles restèrent à l'armée, elles campèrent toujours séparément. Nous en verrons la raison par la suite.

Les ennemis firent plusieurs mouvements jusqu'au 26, qu'ils passèrent l'Escaut sur plusieurs ponts, à Denain et à Neuville, pour aller sur la Selle. Leur armée étoit composée de cent cinquante-cinq bataillons et de deux cent soixante-douze escadrons[1]. Ils en appuyèrent la droite à cette rivière, près de Noyelle[2], village appartenant au baron de ce nom[3], et leur gauche au Saulzoir[4]. Le prince Eugène prit son quartier général à Haspres[5], qui étoit celui de Marlborough,

homme de la chambre et capitaine des gardes de Guillaume III, puis vice-roi d'Irlande sous la reine Anne. Disgracié à la mort de celle-ci, il se rallia au prétendant Jacques III et passa en France, où il mourut.

1. Le général Pelet (*Mémoires militaires*, p. 40) compte cent cinquante-huit bataillons et environ trois cents escadrons. La *Gazette d'Amsterdam* (n° XLIII et XLIV) donne l'ordre de bataille de l'armée alliée, y compris les troupes anglaises : le total en monte à cent quarante-trois bataillons et deux cent quatre-vingt-quinze escadrons.

2. Noyelle-sur-Selle, département du Nord, canton de Bouchain.

3. Alexandre de Carondelet, baron de Noyelle (1657-1719); il sera plus loin (p. 143) question de son fils le chevalier de Carondelet.

4. Petit village situé sur la Selle, au sud de Noyelle.

5. Ci-dessus, p. 86.

l'année précédente, pendant le siège de Bouchain. Le duc d'Ormond prit le sien à Solesmes[1]. Ses troupes, faisant toujours un corps à part, étoient campées à la gauche de l'armée des alliés. Le prince Eugène avoit laissé un camp volant entre la Scarpe et l'Escaut, aux ordres de M. d'Albemarle. Le 27, la marche des ennemis nous fit décamper; nous nous rendîmes en deux jours sur l'Escaut. La droite de notre armée fut appuyée à un ravin, près de Marcoing, et la gauche à Étrun : ainsi, cette rivière nous servit de retranchements. Le maréchal de Villars prit son quartier général à Noyelle, à une lieue et demie au-dessus de Cambray, et le maréchal de Montesquiou à Cantaing[2], près de cette ville; le comte de Broglie resta avec un camp volant à l'Écluse, le marquis de Vieuxpont avec un autre à Arleux, tous deux en deçà du Censet, et le chevalier de Luxembourg, avec son camp volant, à Valenciennes[3]. Notre armée étoit composée de cent trente-neuf bataillons et de deux cent cinquante-sept escadrons[4] : ainsi, moins forte que celle des ennemis, non seulement par le nombre des escadrons et des bataillons, mais aussi parce que leurs bataillons et leurs escadrons étoient beaucoup plus forts que les nôtres.

Le prince Eugène fit travailler jusqu'au 8 juin à faire

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cambray. Pour les positions des alliés sur la Selle, voyez, dans la *Gazette d'Amsterdam*, n° XLIV, une lettre du camp d'Haspres.

2. Dans le canton de Marcoing.

3. Il y a un tableau de l'ordre de bataille de l'armée française dans l'*Histoire militaire*, t. VII, p. 40-41.

4. Les *Mémoires militaires*, p. 40, disent cent trente bataillons et deux cent cinquante-six escadrons, en y comprenant les troupes de l'électeur de Cologne.

faire tous les préparatifs nécessaires pour faire un siège et à sa retranchée sur la Selle, afin de se mettre hors d'insulte[1].

Siège du Quesnoy. — Ce même jour, M. Fagel fut envoyé pour investir le Quesnoy avec trente escadrons et vingt bataillons. Il y avoit dans cette place deux bataillons, un régiment de dragons et deux cent cinquante maîtres[2], aux ordres de M. de la Badie[3], lieutenant général des armées du Roi, qui avoit sous lui le chevalier de Damas[4], maréchal de camp, MM. de Lespinay[5] et de Jarnac[6], brigadiers. M. de Montlezun

1. *Gazette d'Amsterdam*, nº XLVI.

2. Notre chevalier lit mal l'*Histoire militaire* (p. 47), qu'il a sous les yeux, et qui dit dix bataillons, et non deux, et en donne l'énumération. Ce chiffre est confirmé par les *Mémoires militaires* (p. 50), qui ajoutent que la garnison comprenait ainsi environ cinq mille hommes.

3. Charles d'Espalungue de la Badie avait été fait brigadier en 1694, quoique n'étant que lieutenant-colonel du régiment de Louvigny; maréchal de camp en 1702 et lieutenant général en 1704, il mourut en 1724, gouverneur de la citadelle de Lille. Il était d'une famille de Gascogne.

4. Jean-Jacques, chevalier de Damas, maréchal de camp depuis février 1711, avait servi en Italie, en Dauphiné et en Espagne, et n'était passé en Flandre qu'au commencement de la présente campagne; il parvint en 1720 au grade de lieutenant général.

5. Jacques de Lespinay, marquis de Marteville, entré au service comme simple cavalier en 1671, avait eu un régiment en 1704, et était brigadier depuis 1709.

6. D'abord connu sous le nom de chevalier de Montandre, Pons-Auguste-Gaston de la Rochefoucauld avait pris le titre de comte de Jarnac en juillet 1709, à la suite de son mariage avec Anne-Marie-Louise Chabot. Il avait eu le régiment de Béarn en 1704, et mourut à trente-neuf ans, le 19 décembre 1714, brigadier depuis avril 1710.

étoit lieutenant de roi de la place, et M. de Saint-Martin major; M. de la Combe[1] étoit pour le génie, M. de Rouby pour l'artillerie, et M. de la Fosse pour les mineurs[2].

Irruption du comte de Growestein en France. — Le général de l'Empereur, voyant son armée en sûreté par les précautions qu'il avoit prises en retranchant les plus foibles endroits de son camp, fit partir le comte de Growestein[3] à la tête de trois mille chevaux, pour faire une irruption dans la France. Ce détachement, sans s'arrêter pendant trois jours et trois nuits de marche, passa entre la Capelle et Guise, traversa le pays de Laonnois, les diocèses de Reims et de Châlons. Ensuite, après avoir passé près de la ville de Sainte-Menehould, dont il brûla une partie, il traversa le Verdunois, la Lorraine, passa la Meuse à Saint-Mihiel et la Moselle à Pont-à-Mousson, et, de là, il parut devant Metz; et, après avoir fait piller plusieurs villages du pays Messin, il finit sa course en arrivant à Traërbach. Le maréchal de Villars, ayant appris la marche de ce détachement, fit partir sur-le-champ quatre mille chevaux et huit régiments de dragons, commandés par M. de Saint-Frémond et le comte de Coigny, pour aller après; mais la fatale étoile, qui n'avoit jamais quitté le premier dans toutes les com-

1. Jacques de la Combe commandait en chef les ingénieurs de l'armée de Flandre depuis 1704; il reçut en 1718 le grade de maréchal de camp.

2. Les assiégeants espéraient que la circonvallation serait achevée en trois jours, et qu'on pourrait ouvrir la tranchée le 12 juin.

3. Il était gouverneur de Bouchain pour les alliés.

missions qu'on lui avoit données, l'empêcha encore d'atteindre le comte de Growestein. Ainsi nos troupes en furent pour leurs fatigues[1]. Il m'a été dit depuis qu'elles firent plus de ravages, dans les endroits où elles passèrent, que n'avoient fait nos ennemis.

On ne devroit jamais employer de certaines personnes à la guerre, qui portent toujours avec elles un malheur continuel. A la Porte, on a beau avoir tout le mérite et toute la capacité possibles, tant dans le ministère que dans le militaire : dès qu'un homme est connu pour être malheureux, il est déposé sur-le-champ, et quelquefois lui en coûte-t-il la tête. Ces exemples sont très fréquents.

J'étois de grand'garde dans un village près de Crèvecœur, appartenant à M. le marquis de Wargnies[2], lorsque le détachement de M. de Saint-Frémond passa à trois cents pas de moi. Comme je ne savois pas de quoi il étoit question, si c'étoient les ennemis ou les François, je me mis en état de me défendre le mieux que je pouvois. J'appris depuis ce qui en étoit.

Le 12, nous entendîmes un grand bruit de mousqueterie et de canon, à six heures du soir, du côté du Quesnoy. Le lendemain, nous fûmes informés que c'étoit une sortie que M. de la Badie avoit fait faire sur des travailleurs qui élevoient un retranchement

1. *Mémoires militaires*, p. 47-48; *Histoire militaire*, p. 43-44; *Gazette*, p. 335; *Mémoires de Sourches*, p. 410-413 et 471, note. La *Gazette d'Amsterdam* (n° L) prétend que M. de Growestein s'avança jusqu'à dix lieues de Paris.

2. Ce marquis de Wargnies avait eu le gouvernement de Courtray; sa terre, voisine du Quesnoy, avait été érigée en marquisat par lettres patentes du 26 janvier 1651.

vis-à-vis la porte de Valenciennes; que le comte de Jarnac, de la maison de la Rochefoucauld, colonel du régiment de Béarn[1], à la tête de cent dragons et de mille fantassins, étoit tombé si brusquement sur les troupes des ennemis qui soutenoient ces travailleurs, qu'il en avoit tué une partie, dissipé l'autre, et avoit aussi ruiné leurs travaux; il s'étoit retiré en amenant avec lui deux cents prisonniers. Il lui en coûta une trentaine de soldats et de dragons de tués ou de blessés[2]. Cette sortie se fit auparavant que les alliés eussent ouvert la tranchée, qui se fit à trois endroits différents, la nuit du 19 au 20; la première, du côté de la porte de la Forêt[3]; la seconde, le long d'un étang qu'ils laissèrent sur leur droite, et la troisième, sur la droite de cet étang.

Mort du duc de Vendôme, son éloge. — Ce fut à peu près dans ce temps que nous apprîmes la mort du duc de Vendôme, qui mourut à Viñaroz, d'une indigestion, le 11 juin, âgé de cinquante-huit ans[4]. Les vrais militaires et les bons citoyens regrettèrent infiniment la perte de ce grand homme. Pour moi, comme bon François, je le regretterai toute ma vie. Quelle valeur, quelle fermeté et quelle grandeur d'âme! Ce prince étoit admirable dans ses projets; il étoit aussi entreprenant que le grand prince de Condé, et son coup

1. Créé en 1684 avec un bataillon de Picardie, ce régiment fut licencié en 1762.

2. *Mémoires militaires*, p. 49; *Gazette*, p. 323.

3. Ainsi appelée parce qu'elle était du côté de la forêt de Mormal.

4. *Gazette*, p. 323; *Mémoires de Sourches*, p. 414; *Journal de Dangeau*, p. 164-174; *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. IX, p. 318-319.

d'œil aussi sûr. Par la précipitation avec laquelle les Impériaux arrivoient, et qu'ils se mettoient en bataille sur une hauteur près de Calcinato, il jugea parfaitement bien que les ennemis avoient été surpris : ce qui l'engagea, malgré le sentiment des officiers généraux de son armée, de les faire attaquer par l'avant-garde de son armée[1]. Ses talents pour profiter d'un mouvement fait mal à propos, ses lumières le jour d'une bataille, profitant de tout, s'exposant comme un simple soldat, rempli de ressources lorsque ses troupes avoient du désavantage, ne se désespérant et ne se rebutant jamais, témoin ce qu'il fit au combat de Cassano, au milieu duquel il mit à profit la fuite même d'une partie de ses soldats, ce qui contribua le plus à la victoire qu'il remporta[2]. Il faisoit la guerre en héros, en grand homme, et en honnête homme. Son jugement et son grand sang-froid dans les plus grands périls, sa maxime de se camper presque toujours près de son ennemi, afin d'être informé par lui-même du moindre de ses mouvements, attirèrent l'admiration continuelle des bons officiers généraux. Il étoit bon citoyen, bon François, et attaché véritablement à son prince, et si peu intéressé que ses affaires particulières en souffroient beaucoup. Adoré du soldat, il ne servoit que pour sa gloire, celle du Roi et celle de sa nation. Philippe V lui doit entièrement sa couronne. Enfin il avoit toutes les qualités requises et que doit avoir un grand général, excepté deux essentielles : la première, de donner trop sa confiance à des généraux qu'il croyoit de ses amis, et dont la capacité étoit

1. Tome II, p. 164.
2. Tome II, p. 128.

des plus médiocres; ne fut-il pas la dupe du traître Colmenero qui, gagné par le duc de Savoie et par le prince Eugène, le trompa dans plusieurs occasions, entre autres à l'affaire du Paradiso, qui précéda le combat de Cassano, comme je l'ai marqué[1] dans le détail de la campagne de 1705 en Italie? La seconde, le peu de discipline qu'il faisoit régner dans ses armées, ce qui pensa nous faire perdre la bataille de Luzzara[2]. Il faut qu'un général d'armée se réserve toujours à donner les grâces, et qu'il charge en même temps les officiers majors généraux de son armée de la discipline militaire, et qu'il s'en prenne à eux lorsqu'on y manque. Ce sera le moyen d'avoir une armée bien disciplinée.

Pendant le temps que nous restâmes dans le camp de Noyelle, le duc et la duchesse de Saint-Pierre[3], sœur du comte de Croissy, lieutenant général des armées du Roi[4], nommé par les soldats le *Petit général* ou le *Poupin d'amour*, arrivèrent à Cambray; ils y restèrent une dizaine de jours. Tous les officiers généraux leur donnoient des fêtes les uns après les autres. Le maréchal de Villars, après leur avoir donné à dîner, fit monter à cheval toute la cavalerie de la

1. Tome II, p. 118.

2. Tome I, p. 223.

3. François-Marie-Spinola, duc de Saint-Pierre (1659-1727), avait alors le titre peu enviable de majordome-major de la reine douairière d'Espagne reléguée à Bayonne. Il devint vice-roi de Valence en 1717. Veuf d'une Spinola de los Balbasès, il avait épousé en janvier 1704 Marguerite-Thérèse Colbert de Croissy (1682-1769), veuve depuis 1702 du marquis de Renel.

4. Louis-François-Henri Colbert, chevalier, puis comte de Croissy (1677-1747), avait toujours servi en Allemagne ou en Flandre; nommé lieutenant général en mars 1710, il reçut sous la Régence l'ambassade de Suède.

droite de l'armée, à l'exception de la Maison du Roi; il lui fit faire plusieurs mouvements en leur présence. La duchesse de Saint-Pierre étoit une des belles personnes que j'aie jamais vues[1]. Je devois souper avec elle chez le prince de Montbazon[2], chez qui nous devions faire un concert; mais, le jour qu'elle devoit y venir, il fit un orage si affreux, que la plus grande partie de nos tentes en furent renversées. Plusieurs de nos soldats furent noyés par un torrent d'eau qui vint si rapidement, qu'ils n'eurent pas le temps de se sauver. C'étoit un spectacle des plus tristes. Le duc et la duchesse de Saint-Pierre alloient à Utrecht, où les plénipotentiaires de tous les souverains de l'Europe étoient assemblés pour la paix générale. Ce seigneur y alloit pour réclamer la souveraineté de Sabionette, que l'Empereur lui retenoit[3]. Il étoit de la maison de Spinola, une des plus anciennes et des plus illustres de Gênes.

Quelques jours après que le duc et la duchesse de Saint-Pierre furent partis, M. de Villars exerça une action des plus noires contre le marquis d'Havrincourt[4]. Ce maréchal, piqué au vif de ce que, de temps

1. *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. XI, p. 338; *Lettres de Mme Dunoyer*, lettre XCVII.

2. Louis-Henri de Rohan-Guémené, fils du duc de Montbazon, commandait le régiment de Picardie; il était brigadier depuis 1708, et il mourut en 1717.

3. Petit duché indépendant situé entre le Mantouan et le Crémonais. Le duc de Saint-Pierre l'avait acheté en 1693 des Espagnols, pour cinq cent mille écus; mais l'Empereur s'en était emparé avant même que l'acheteur fût entré en possession.

4. Ci-dessus, p. 49.

en temps, il recevoit des reproches de Mme de Maintenon touchant le peu d'attention qu'il avoit de conserver les bois et les blés de la terre de ce marquis, dont la femme, comme je l'ai dit ailleurs[1], étoit la bonne amie de Mme de Maintenon, pria à dîner la marquise d'Havrincourt, la comtesse d'Oisy, avec Mlle d'Oisy, sa belle-fille. Après dîner, il proposa à ces dames de venir voir faire l'exercice à toute l'infanterie de son armée. Elles acceptèrent avec grand plaisir la proposition. Nous les vîmes paroître, sur les quatre heures, dans un carrosse à six chevaux, sur une éminence où M. de Contades[2], major général, les avoit conduites. Une petite réflexion : aurois-je pensé dans ce moment que ma future épouse étoit là présente? Je n'avois certainement aucun pressentiment que Mlle d'Oisy seroit un jour ma femme.

Après l'exercice, toute l'infanterie se partagea en deux pour donner aux dames l'image d'un combat d'infanterie. L'on nous fit marcher, ce qui nous fit beaucoup de peine, dans les plus beaux blés du monde, qui avoient été conservés jusqu'au fatal moment, quoiqu'à deux pas du camp, et que nous allions au fourrage à six lieues. En peu de temps, tout fut renversé et écrasé sous les pieds du soldat. Il est bon de dire, pour rendre la chose plus touchante, que le maréchal envoyoit de quart d'heure en quart d'heure des aides

1. Anne d'Osmont : ci-dessus, p. 49.

2. Georges-Gaspard de Contades (1666-1735) avait commencé par servir aux gardes françaises et en devint major en 1706. De 1706 à 1712, il fit, chaque campagne, les fonctions de major général de l'armée de Flandre, et s'y distingua. Il parvint en 1720 au grade de lieutenant général.

de camp pour savoir si les dames prenoient beaucoup de plaisir à cette comédie. La marquise d'Havrincourt, qui ignoroit que cette farce devoit être pour elle une véritable tragédie, prioit les personnes que notre général envoyoit de le bien remercier de sa galanterie, de ses politesses et de son attention. Mais on doit s'imaginer dans quel chagrin et dans quel désespoir cette dame fut plongée, lorsqu'elle apprit que c'étoit à ses dépens. Il fallut cependant avaler cette pilule, quoique très amère, et passer cette triste scène sous silence, de peur que, dans la suite, elle n'en essuyât d'autres. Cet exemple nous apprend que les plaintes que l'on fait à la cour ont souvent des suites des plus fâcheuses. M. et Mme d'Havrincourt perdirent dans un moment pour plus de quinze mille francs.

Il me dit, quelques années après, que ceci l'avoit bien corrigé, et qu'il s'étoit pris d'une autre manière pour sauver ses bois. « Étant allé un jour, poursuivit-il, « pour faire ma cour au maréchal de Villars, dès « qu'il me vit, il s'approcha de moi : « Monsieur, me « dit-il, j'en suis bien fâché; jusqu'à ce moment, j'ai « fait conserver vos bois le mieux qu'il m'a été pos- « sible; mais l'armée en manque entièrement : aussi « je ne puis empêcher dorénavant qu'on en prenne « dans vos forêts. » Le fin Artésien ne répliqua pas un mot à M. de Villars; mais, sur-le-champ, s'étant rendu à son château, qui n'étoit éloigné que d'une lieue de l'armée, il monte dans sa chaise de poste, et, sans s'arrêter un seul moment, il se rend à Versailles en poste, n'étant suivi d'aucun de ses domestiques. Il y arriva le lendemain à dix heures du matin. Il apprit que Mme de Maintenon étoit à Saint-Cyr. Il remonte en

chaise, et il arrive dans la cour de cette maison dans le moment même que Mme de Maintenon en sortoit. Il lui dit, le visage consterné : « Madame, si vous ne m'ac« cordez votre protection, Mme d'Havrincourt est rui« née! » Ensuite, il lui répéta le discours de M. de Villars. « Monsieur, rassurez-vous, lui répondit « Mme de Maintenon ; aussitôt que je serai arrivée à « Versailles, j'écrirai à Monsieur le maréchal. » — « Eh! mon Dieu, Madame, lui répliqua-t-il, si vous « aviez la bonté de lui écrire dans le moment ; le « temps presse ; je lui porterois moi-même la lettre. « Voici du papier, de l'encre, une plume et de la cire. » Le rusé Artésien s'étoit muni de tout, jusqu'à un cachet. Mme de Maintenon ayant écrit la lettre et l'ayant cachetée, il part promptement pour Cambray, où étant arrivé, il pria le directeur de la poste de mettre son empreinte sur la lettre et la faire rendre aussitôt à M. de Villars. Cette cérémonie faite, il se rend à son château, et, après avoir changé de linge et de perruque, il va à Noyelle. Personne ne savoit le voyage qu'il venoit de faire. Dès que le maréchal l'aperçut, il s'en approcha, et, en lui adressant la parole : « Monsieur, lui dit-il, toujours des recom« mandations ! Toujours des recommandations ! Ce sont « des ordres pour moi. L'armée en souffrira ; mais il « faut obéir. » M. de Villars fit défendre de ne point toucher absolument aux bois d'Havrincourt. Ainsi, cette petite fatigue sauva pour toujours ses bois. Le plus fin et le plus rusé habitant près de la Garonne auroit-il mieux agi pour ses intérêts? Après ce détail, il me dit que Mme d'Havrincourt ne lui avoit pas apporté un sol en mariage, excepté le don de la mai-

son de Saint-Cyr[1], mais qu'elle lui avoit valu plus de cinq cent mille francs, par rapport aux ordres qui avoient été donnés pour la conservation et de ses bois et de ses blés, qu'il vendoit pendant tout le cours de la guerre tout ce qu'il vouloit. C'est assez parler de M. d'Havrincourt ; retournons à notre armée.

Pendant que nous étions dans une tranquillité et une oisiveté insupportables pour de vrais militaires, le prince Eugène poussoit le siège du Quesnoy avec toute la vigueur possible. Il avoit une nombreuse artillerie, avec laquelle il mettoit en poussière cette place : ainsi les défenses furent bientôt ruinées. Ce prince, ayant fait tout préparer pour l'attaque du chemin couvert, le fit attaquer le 1er juillet, à huit heures du soir, du côté de l'attaque de la porte de la Forêt, et, après une grande résistance des assiégés, il s'en empara. Les ennemis y perdirent bien du monde[2].

Prise du Quesnoy. — Le 3, M. de la Badie fit battre la chamade. Il craignoit avec raison que sa place ne fût emportée d'assaut : elle étoit ouverte de tous côtés. Les ennemis ne voulurent lui accorder aucune capitulation qu'il ne se rendît lui et sa garni-

1. Ce n'était pas exact; car le Roi avait donné à Mlle d'Osmont cent mille livres en rentes sur l'hôtel de ville et l'autorisation à M. d'Havrincourt d'acheter pour vingt-cinq mille écus le gouvernement d'Hesdin, qui rapportait douze mille livres (*Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. XII, p. 423).

2. *Mémoires militaires*, p. 55; *Histoire militaire*, p. 48 et 49. Il y a un journal du siège dans la *Gazette d'Amsterdam*, nos L et LII-LIV, d'après les lettres du camp des assiégeants. Un autre journal, tenu par les assiégés, a été publié dans les *Mémoires militaires*, p. 483-486, et un plan de la place se trouve dans l'atlas de ce dernier ouvrage.

son prisonniers de guerre : à quoi M. de la Badie ne voulant consentir, le feu recommença de part et d'autre jusqu'au lendemain 4, sur les dix heures du matin, qu'il se rendit aux mêmes conditions qui lui avoient été proposées la veille. Cependant on accorda aux officiers, et aux soldats mêmes, de garder leurs épées. Cette ville se rendit après seize jours de tranchée ouverte. La garnison en sortit le 6, et elle fut conduite en Hollande[1].

Les ennemis de M. de la Badie écrivirent à la cour si malignement contre cette capitulation et contre la défense qu'il avoit faite, que le Roi le fit mettre à la Bastille[2], quoique, selon ce que j'ai entendu dire par des officiers de la garnison qui étoient bien au fait de la défense des places, ce commandant avoit fait tout ce qui convenoit pour bien se défendre, mais que la nombreuse artillerie des alliés avoit si fort ouvert sa place, qu'il avoit été contraint de se soumettre aux conditions des alliés. Le Roi, qui, dans la suite, fut bien informé des particularités de la défense de cette place, lui rendit la justice qui lui étoit due, et il le fit sortir de la Bastille. Dans le métier de la guerre, comme dans les autres états, la jalousie et l'envie n'y règnent que trop. M. d'Ivoy[3], officier général de

1. Le texte de la capitulation est dans les *Mémoires militaires*, p. 480-483; voyez aussi le nº LV de la *Gazette d'Amsterdam*.

2. « Le 12 juillet, on apprit que le Roi avoit fait mettre à la Bastille La Badie, qui commandoit dans le Quesnoy, et qu'on vouloit en faire un exemple » (*Sourches*, t. XIII, p. 445).

3. M. d'Ivoy ou d'Yvoy, fils d'un protestant français et né à Genève, était général major dans l'armée impériale; c'était d'ailleurs un homme estimé et un bon ingénieur (*ibidem*, p. 497).

réputation, fut mis dans cette place par les Hollandois, pour y commander.

Le comte de Broglie fait prisonnier M. de Saint-Amour. — Le comte de Broglie, qui avoit son camp volant à Monchy-le-Preux, faisoit de temps en temps des fourrages au delà de la Scarpe. M. de Saint-Amour, fameux partisan de l'armée ennemie[1], en ayant été informé, prit ses mesures pour être averti du jour, afin de pouvoir tomber sur lui. Il se servoit d'un espion qui, malheureusement pour lui, le trompoit. Apparemment que le comte de Broglie le payoit mieux que lui. Ces sortes de personnes sont à craindre; on doit toujours s'en méfier. Cet espion rapporta au général françois ce que M. de Saint-Amour lui avoit dit. Il chargea cet homme de lui dire qu'il feroit sûrement un fourrage le 7. M. de Saint-Amour, étant assuré du jour, s'embusque, lui et son détachement composé de huit cents chevaux, une heure avant le jour, près de l'endroit où M. de Broglie devoit faire son fourrage. Au soleil levant, il voit venir l'escorte, ensuite les fourrageurs, qui paroissoient n'être armés que de leurs faux. Ils avoient leur bonnet sur leur tête et vêtus seulement de leurs buffles[2]. Il laisse faire la chaîne du fourrage, et ensuite, ayant partagé son détachement en seize troupes, il marche à celles qui la composoient; mais quelle fut sa surprise dès qu'il s'aperçut que nos fourrageurs, ayant jeté leurs faux par terre, se forment promptement en bataille et marchent sans perdre de temps à lui rapidement,

1. Tome II, p. 186. Les *Mémoires militaires* lui donnent le titre de colonel des cuirassiers de l'Empereur.

2. Justaucorps en cuir.

le sabre à la main! Il ne laissa pas que de faire quelque résistance; mais, accablé par le nombre, il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre. La plus grande partie de son détachement fut tuée ou faite prisonnière. Le reste, en fuyant, se précipita dans le canal de Douay à Lille, où plusieurs se noyèrent[1]. Cette affaire fut aussi bien exécutée que projetée, et elle fit présumer que Chonchon seroit un jour un grand général. Le maréchal de Villars, ayant reçu la nouvelle de cette défaite, en marqua tout haut le plaisir qu'il en avoit. Il aimoit le comte de Broglie aussi bien que tous les officiers particuliers.

Le marquis de Broglie repoussé en Dauphiné. — Le marquis de Broglie, son frère aîné, ne fut pas si heureux, ou plutôt si habile, en Dauphiné; car, ayant été commandé cette même année avec un gros détachement, tant grenadiers que fantassins, par le maréchal de Berwick, pour se présenter devant un poste ennemi, afin de l'amuser jusqu'à l'arrivée de la tête de notre armée, M. de Broglie, oubliant les ordres qu'il avoit reçus, fit attaquer ce poste si imprudemment, qu'il fut repoussé par les troupes qui le défendoient, non sans beaucoup de pertes. Le maréchal de Berwick, sévère observateur de la discipline militaire, après l'avoir réprimandé fortement en présence des officiers généraux, écrivit à la cour contre lui. Il ne tint pas à ce milord qu'il ne fût mis au conseil de guerre[2]. En vérité, pour le bien de la discipline, on

1. *Gazette*, p. 360; *Mémoires militaires*, p. 62.

2. Notre chevalier se trompe dans ce qu'il raconte du marquis de Broglie. Nulle part il n'est question d'un échec éprouvé par cet officier, et Berwick n'en parle pas dans ses Mémoires;

devroit quelquefois faire des exemples. J'ai toujours remarqué que les personnes qui avoient le plus d'esprit, c'est-à-dire de l'esprit brillant, faisoient les plus grandes fautes. La présomption et l'amour-propre les aveuglent si fort, qu'ils ne veulent suivre que leurs propres idées. Les affaires publiques en souffrent toujours; nous n'en voyons que trop d'exemples.

Le prince de Tingry repousse un détachement des ennemis. — Trois jours après l'affaire du comte de Broglie, le prince de Tingry, nommé ci-devant le chevalier de Luxembourg[1], fit attaquer plusieurs troupes qui s'étoient postées dans un faubourg de Valenciennes, situé sur la rive gauche de l'Escaut, et dans un village à la grande portée du canon de cette place[2]. M. d'Albemarle, qui commandoit le camp volant de Denain, les y avoit postées pour favoriser un fourrage qu'il faisoit de ce côté-là. Ses troupes, après un combat assez opiniâtre, furent obligées d'abandonner le terrain et d'aller chercher du fourrage ailleurs. Les ennemis y perdirent bien du monde; on leur fit beaucoup de prisonniers. De notre côté, nous eûmes une centaine de soldats de tués ou de blessés; un lieutenant-colonel, deux capitaines de grenadiers et trois lieutenants furent du nombre des premiers. Le chevalier de Montmorency[3], colonel, fut blessé dangereusement.

il y a même une lettre élogieuse de ce général, en date du 15 septembre, dans les *Mémoires militaires*, p. 175.

1. Tome II, p. 119.

2. *Mémoires militaires*, p. 63; *Gazette*, p. 372. Le village dont il est question est Anzin, aujourd'hui important centre minier.

3. Jean-Nicolas de Montmorency-Châteaubrun, chevalier,

Le 16 juillet, je fus faire ma cour au maréchal de Montesquiou, dont le quartier général étoit toujours à Cantaing, près de Cambray. Il étoit enfermé avec un officier anglois que le duc d'Ormond lui avoit envoyé. En le reconduisant, le maréchal lui demanda sans affectation si le corps de troupes aux ordres de M. d'Albemarle étoit toujours campé à Denain. L'officier lui répondit qu'il y étoit encore. Cette demande me fit faire quelques réflexions. Dès ce moment, l'idée me resta dans l'esprit que, dans la suite, nos généraux pourroient avoir des vues sur ce camp : ce qui arriva, comme je le dirai dans la relation de cette campagne.

Le 17, au soir, nous apprîmes que les dix-huit mille Anglois commandés par le duc d'Ormond avoient quitté l'armée des alliés. Ce même jour, on publia dans notre armée et dans celle des Anglois une suspension d'armes, pour quatre mois, entre les deux nations. Ensuite le général anglois se rendit à la tête de ses troupes, en plusieurs jours de marche, sur le canal de Bruges[1].

Il étoit à présumer que, l'armée des alliés étant diminuée de dix-huit mille hommes de bonnes troupes, le prince Eugène feroit reposer ses lauriers, et qu'il ne songeroit plus à faire de nouvelles entreprises;

puis marquis de Montmorency : tome II, p. 378; il avait acheté en 1710 le régiment de cavalerie du Maine.

1. Depuis le mois de mai, Villars était en correspondance avec le duc d'Ormond (*Mémoires militaires*, p. 462-464, 476-478 et 495; *Mémoires de Villars*, t. III, p. 147). Le texte de la suspension d'armes est dans les *Mémoires militaires*, p. 469-471, et dans l'*Histoire militaire* de Quincy, p. 60-62.

mais ce général pensoit autrement. Il se persuada qu'il lui restoit encore assez de troupes pour pousser ses conquêtes au milieu de la France et pour obliger le Roi à faire une paix des plus humiliantes. Apparemment qu'il croyoit que, comme nous avions toujours été obligés, depuis plusieurs campagnes, de nous enterrer à l'imitation des taupes et de nous couvrir de quelques rivières, nous n'oserions jamais nous opposer à ses projets. Il prit le parti, après avoir bien ravitaillé le Quesnoy et après avoir fait combler les lignes de circonvallation et les tranchées devant cette place, de marcher, le 16 juillet, sur Landrecies, afin d'en former le siège. Ce même jour, il passa l'Escalion[1], petite rivière qui prend sa source à Preux-aux-Bois[2] et qui va se jeter dans l'Escaut vis-à-vis de Prouvy[3], village à une petite lieue et au-dessus de Valenciennes. Il mit la droite de son armée à Thiant[4] et la gauche à Fontaine-aux-Bois[5], village à une demi-lieue de Landrecies. Par cette position, elle faisoit face à l'Escalion, au Quesnoy et à Valenciennes. Auparavant de décamper, il avoit fait les dispositions suivantes. Il avoit laissé un corps de troupes considérables à Marchiennes, aux ordres de MM. Secquin[6], de Zobel et du prince d'Holstein. Cette petite ville étoit comme la place d'armes des alliés, et d'où par-

1. Petit affluent de l'Escaut formé de la réunion de plusieurs ruisseaux sortis de la forêt de Mormal; il court parallèlement à la Selle.

2. Nord, canton de Landrecies.

3. Canton de Valenciennes.

4. Sur l'Escalion, à une demi-lieue de Denain.

5. Dans le canton de Landrecies.

6. C'est M. de Sickingen; ci-après, p. 149.

toit une communication qui alloit jusqu'à Denain, bien retranchée, tant du côté qui regardoit Valenciennes que du côté qui regardoit la France. Il y avoit de distance en distance de bonnes redoutes. Les ennemis appeloient cette communication *le chemin de Paris*[1].

Depuis Denain jusqu'à l'Escalion, autre communication. Cette rivière, au bord de laquelle on avoit fait quelques retranchements, en servoit jusqu'à l'armée ennemie campée près de Landrecies. Ainsi tous ces postes se communiquoient parfaitement bien, et se défendoient et se protégoient les uns et les autres. M. d'Albemarle, comme il a été dit, étoit à Denain avec seize bataillons et quatorze escadrons, à portée de se rendre du côté de Marchiennes, en cas qu'on eût voulu l'insulter, ou du côté de l'Escalion.

Tout étant disposé, le prince Eugène fit partir, le 17, le prince d'Anhalt-Dessau[2], à la tête de quarante escadrons et de trente bataillons, pour faire l'investissement de Landrecies. On doit remarquer que c'étoit le même jour que le duc d'Ormond avoit quitté son camp sur la Selle pour se rendre sur le canal de Bruges. Le prince Eugène ne fut pas plus tôt arrivé devant Landrecies, qu'il fit travailler promptement aux lignes de circonvallation et de contrevallation.

1. Cette communication, formée de deux retranchements parallèles, est indiquée sur le plan donné dans l'*Histoire militaire*, et aussi dans l'Atlas des *Mémoires militaires*. Villars (*Mémoires*, t. III, p. 155) dit de même que les alliés l'appelaient le Grand chemin de Paris.

2. Léopold, prince d'Anhalt-Dessau (1676-1747), était lieutenant héréditaire de l'électorat de Brandebourg et commandait le contingent prussien ; il devint par la suite feld-maréchal des armées impériales.

Landrecies. — La ville de Landrecies est assez bien fortifiée; mais les ouvrages en sont très petits : ainsi il est à présumer qu'elle auroit été bientôt réduite en poussière par la nombreuse artillerie qui devoit la foudroyer[1]. Elle est située sur la Sambre et dépendante du Hainaut. Elle est célèbre par le siège qu'en fit Charles-Quint en 1543, et dont il fut obligé de lever le siège. Depuis, elle a essuyé plusieurs sièges. Les armes de Louis XIV lui acquirent cette place l'année 1655, et elle lui est restée par le traité des Pyrénées. M. du Barail[2], maréchal de camp, très bon officier, qui avoit été colonel du régiment de Roi-infanterie, en étoit gouverneur, et chargé par S. M. de la défendre. J'étois très persuadé qu'il y auroit acquis beaucoup de réputation.

Le maréchal de Villars, étant bien informé du véritable dessein du prince Eugène, et ayant des ordres de la cour de sauver Landrecies à quelque prix que ce fût, fit le grand projet dont nous allons voir l'exécution. Il l'envoya à la cour auparavant. Le Roi y fit quelque changement, et S. M. lui ordonna de l'exécuter[3].

1. L'enceinte de Landrecies avait été bâtie par le chevalier de Ville et réparée par Vauban; il y en a une description dans le *Grand dictionnaire géographique* d'Expilly.

2. Louis Prévost du Barail commandait depuis 1706 le régiment du Roi; il avait eu le gouvernement de Landrecies le 24 janvier 1711; il parvint en 1720 au grade de lieutenant général.

3. Les lettres du Roi et du ministre Voysin données dans les *Mémoires militaires*, p. 74-75 et 486-495, établissent que, dès le commencement de juillet, Villars s'inquiétait de ce qu'il ferait pour empêcher Eugène d'assiéger Landrecies. Le 17, le Roi lui indiquait l'attaque de la communication de Mar-

Enfin, le maréchal de Villars ayant envoyé nos gros équipages sous Saint-Quentin et ayant fait faire plusieurs ponts sur l'Escaut au-dessus et au-dessous de Cambray, nous quittâmes le 19 nos terriers, avec le plus grand plaisir du monde. La joie étoit répandue sur les visages et des soldats et des officiers : il y avoit un pressentiment unanime que nous marchions à une victoire certaine; on se faisoit des compliments les uns aux autres. Nous passâmes l'Escaut à midi, et, après avoir passé le petit ruisseau de l'Escouvette[1], qui sort de Guillemain[2] et qui va se jetter dans cette première rivière à Crèvecœur[3], nous campâmes sur quatres lignes, la droite de l'armée au bois de Hautcourt[4] et la gauche s'étendant du côté de Cambray. Le soir, le maréchal assembla un conseil de guerre, composé de tous les officiers généraux. Il dura assez longtemps.

Belle marche. — Le 20, on battit la générale et on sonna le boute-selle à la petite pointe du jour, et,

chiennes à Denain comme une opération utile; mais il semble que le maréchal n'y était point disposé (*Mémoires de Villars*, t. III, p. 322, et, p. 325-328, deux lettres du comte de Broglie des 21 et 22 juillet). Le 22, Villars écrivait à Voysin que, MM. de Broglie et de Vieuxpont ayant jugé impossible l'entreprise sur Denain, il y renonçait, et cependant, dès le lendemain, il se décidait à marcher sur cette position et remportait la victoire le 24. Faut-il voir dans cette décision la marque de l'intervention du maréchal de Montesquiou dont notre auteur va parler un peu plus loin, p. 154?

1. Espèce de torrent qui sort des bois d'Esne.

2. Ancien prieuré, aujourd'hui ferme, sur la commune de Wallincourt.

3. Commune du canton de Marcoing.

4. Hautcourt est une localité du canton de Clary.

après l'assemblée, l'armée s'ébranla. Elle marcha sur neuf colonnes dans une belle plaine qui conduisoit à la rivière de la Selle. Il y avoit quatre colonnes de cavalerie, quatre d'infanterie, et la neuvième, qui étoit dans le centre, étoit composée de l'artillerie et des pontons. D'un seul coup d'œil, on voyoit l'avant-garde, le corps de bataille et l'arrière-garde. Tous les officiers généraux étoient dans leurs postes respectifs. Comme nous marchions sur l'ennemi, les officiers particuliers et les soldats se tenoient dans leurs rangs. On a beau me parler des spectacles, des comédies, des opéras, des carrousels, enfin de tous les plus beaux spectacles du monde, il n'y en a point certainement qui frappe plus les yeux qu'une armée en bataille qui attend l'ennemi, ou qui est en marche pour le combattre. Toutes les colonnes marchoient à la même hauteur, avec un espace de deux cents pas de l'une à l'autre. En cas que les alliés eussent marché à nous, les quatre colonnes de la droite, en se dépliant à droite, et les quatre colonnes de la gauche, en se dépliant de même à gauche, nous nous serions trouvés en moins de rien en bataille, en s'étendant et sur la droite et sur la gauche. La première colonne de la droite, composée de la seconde ligne de la droite de la cavalerie, devoit faire halte un moment, pour donner le temps à la seconde colonne de cavalerie, composée de la première ligne de la droite de la cavalerie, de marcher en avant, afin de prendre la distance du terrain nécessaire qui doit se trouver entre la première ligne et la seconde, et ensuite pour marcher à la même hauteur de la droite. La troisième colonne, composée de la seconde ligne de notre infanterie, devoit suivre la

seconde ligne de notre cavalerie, et la quatrième colonne, composée de la première ligne de la droite de l'infanterie, devoit suivre la seconde colonne de la cavalerie, qui faisoit, comme il est dit ci-dessus, la première ligne de la droite de la cavalerie. Les quatre colonnes de la gauche devoient faire la même manœuvre sur leur gauche que les quatre colonnes de la droite auroient faite sur leur droite.

Nous arrivâmes sur la Selle dans cette disposition. Notre droite fut postée à Saint-Souplet, et notre gauche à Montay[1], cette rivière devant le front de notre armée. Nous séjournâmes dans ce camp le 21. Ce jour fut employé à faire des ponts sur la Selle et à faire des chemins pour nous conduire vers la Sambre.

Le 22, on battit la générale et on sonna le boute-selle à la petite pointe du jour, une heure après l'assemblée; et sur-le-champ l'armée se mit en marche pour passer la Selle. En arrivant sur cette rivière, nous fîmes halte jusqu'à midi. Nous en profitâmes pour manger notre gigot. Lorsque nous eûmes passé la rivière à une demi-lieue au-dessus du Cateau-Cambrésis, nous marchâmes une demi-lieue en avant, et ensuite nous nous repliâmes sur notre droite. Nous arrivâmes de bonne heure dans notre camp, d'où nous apercevions les ennemis qui travailloient à élever des retranchements; nous n'étions éloignés d'eux que d'une lieue. On appuya la droite de l'armée à Châtillon[2],

1. Ces deux villages appartiennent au canton actuel du Cateau-Cambrésis, le premier au nord, l'autre au sud de ce bourg, qui se trouvait ainsi au centre de la ligne.

2. Ou plutôt Catillon, selon la prononciation picarde; village à deux lieues à l'est du Cateau.

village situé sur la Sambre, et notre gauche sur la Selle, près du Cateau-Cambrésis. On employa le reste du jour et toute la journée du 23 à faire des ponts sur la Sambre : ce qui nous fit croire que le dessein du maréchal étoit d'attaquer les alliés au delà de cette rivière. L'ordre fut donné une heure avant la nuit. Il fut dit que la retraite serviroit d'assemblée, et que sur-le-champ l'armée marcheroit sur sa droite. Je vis passer M. de Contades, major général de l'armée, un peu auparavant qu'elle fut battue; il galopoit du côté de la gauche de l'armée.

Quelle fut notre surprise, grand Dieu! la retraite étant battue, de voir que notre marche se faisoit sur notre gauche. J'en fus demander la raison à M. de Pélissan[1], lieutenant-colonel du régiment de Piémont et brigadier de notre brigade. Il me dit que nous allions nous porter entre le Quesnoy et l'armée des ennemis, afin d'occuper un camp des plus avantageux, et que, par cette position, il étoit impossible au prince Eugène de faire le siège de Landrecies, parce que nous lui ôtions entièrement la communication d'avec Denain, et par conséquent d'avec Marchiennes, d'où il devoit tirer ses provisions et de bouche et de guerre, mais que, s'il prenoit ce parti[2], ce poste étoit si bon, qu'il étoit à présumer qu'il perdroit la moitié de son armée auparavant que de pouvoir nous y forcer.

Comme nous faisions l'arrière-garde, notre marche étoit des plus pesantes : on faisoit un pas, et on s'arrêtoit un demi-quart d'heure. Rien de plus ennuyant

1. Il appartenait à une famille de Languedoc.
2. De faire le siège de Landrecies.

que la marche d'une armée pendant la nuit. Par bonheur, il faisoit un temps charmant. Il y avoit ordre de ne faire aucun bruit; car il étoit de la dernière conséquence que l'ennemi ne s'aperçût point de notre marche. Ainsi l'ordre fut très bien exécuté. Cependant, une bonne demi-heure après que nous étions en mouvement et que nous gardions un profond silence, nous entendîmes tirer un coup de carabine sur notre droite, à cinquante pas de nous. Un de nos aides-majors se rendit sur-le-champ à l'endroit d'où étoit parti le bruit; il trouva un de nos housards, à pied, qui étoit bien gris. Il l'amena à la tête du régiment, et il le consigna à nos grenadiers. C'étoit ce vilain mal peigné qui avoit eu l'imprudence de lâcher sa carabine. Il nous faisoit mille contes en latin; il parloit cette langue avec éloquence. Il adressoit toujours la parole à La Bussière, qu'il appeloit à tout moment : « Mon « cher patriarche, » ce qui nous faisoit beaucoup rire; car mon ami La Bussière vouloit passer pour être plus jeune qu'il ne l'étoit. Cette petite conversation fut poussée jusqu'à la petite pointe du jour du 24. Dès qu'elle parut, nous aperçûmes au delà d'une rivière une grosse colonne d'infanterie. Dans la prévention où nous étions que nous allions entre le Quesnoy et Landrecies, nous nous imaginâmes que c'étoit l'Escalion, et que cette colonne d'infanterie étoit de l'armée ennemie qui étoit en mouvement pour nous empêcher le passage de cette rivière; mais, en nous approchant, nous reconnûmes que cette rivière étoit la Selle, et que nous allions la repasser sur le même pont que nous avions passé deux jours auparavant. Impatient de savoir quel étoit donc le dessein de nos géné-

raux, je m'adressai encore à M. de Pélissan. Il n'en savoit pas plus long que moi. Il me dit cependant que le maréchal de Villars, ayant trouvé qu'il étoit absolument impossible d'attaquer les ennemis dans leurs retranchements devant Landrecies, avoit pris le parti de faire retourner notre armée dans son ancien camp au delà de l'Escaut. Étourdi de cette triste nouvelle, qui fut répandue sur-le-champ parmi le soldat, j'étois dans un désespoir affreux; je détestois, pour ainsi dire, d'être né François. J'aperçus un découragement et parmi l'officier et parmi le soldat. On se disoit les uns aux autres : « Quels diables d'officiers généraux « avons-nous donc aujourd'hui? Que sont devenus les « Turenne, les Condé, les Luxembourg, les Catinat et « les Vendôme? Ces grands hommes, au lieu d'aug- « menter les difficultés lorsqu'il s'agissoit de combattre « les ennemis, trouvoient les moyens de les aplanir. « Nous allons donc voir les alliés pénétrer en France. « Quelle désolation et quels ravages[1]! »

Lorsque nous eûmes repassé la Selle, notre marche, qui avoit été des plus lentes, changea presque dans le moment; elle devint petit à petit plus précipitée. Je m'aperçus que nous quittions le chemin du côté de Cambray, et que nous prenions sur notre droite. Enfin le bruit se répandit tout à coup que nous marchions sur Denain, que le marquis de Vieuxpont, lieutenant général, devoit être arrivé à la tête de trente bataillons à Neuville[2], village situé sur l'Escaut et en deçà,

1. Le général Pelet (*Mémoires militaires*, p. 77) confirme ce témoignage des protestations que firent éclater parmi les troupes les tergiversations de la marche sur Denain.

2. Ci-dessus, p. 77.

entre Denain et Bouchain, avec de l'artillerie et des pontons pour jeter des ponts sur cette rivière; que M. d'Albergotti le suivoit avec vingt autres bataillons; que toutes ces troupes étoient suivies par toute l'armée, à l'exception de trente escadrons de dragons, aux ordres du comte de Coigny, qui, après avoir passé la Sambre à l'entrée de la nuit, avoient dû marcher près des ennemis retranchés devant Landrecies sur la rive droite de cette rivière; qu'ils devoient rester en leur présence jusqu'à une demi-heure avant le jour, et qu'ensuite ils devoient se retirer sous Guise, afin de s'opposer aux courses que les alliés pourroient faire de ce côté-là; et que le comte de Broglie avoit marché dès cinq heures du soir, à la tête de quarante escadrons et d'une partie de nos housards, afin de se rendre maîtres de toute la plaine jusqu'à Bouchain, afin d'empêcher les partis des ennemis de traverser la Selle pour observer nos mouvements; et que ce même général avoit ordre, dès qu'il apercevroit la tête des troupes du marquis de Vieuxpont, de marcher en avant du côté de Neuville. Comme notre brigade et celle de Picardie faisoient l'arrière-garde de toute l'infanterie, elles n'arrivèrent sur la hauteur de Neuville, avec toute la cavalerie de la droite, tant de la première ligne que de la seconde, qu'à neuf heures du matin, dans le moment que les ponts près de Neuville venoient d'être établis. Nous avions fait huit lieues.

En arrivant, nous nous mîmes en bataille, faisant face vers la Selle : nous y restâmes jusqu'à deux heures avant la nuit. Il fallut attendre que presque toute l'armée eût passé l'Escaut. De la hauteur sur

laquelle nous étions en bataille, nous découvrions Denain, et, par conséquent, tous les environs.

Quittons un moment cette relation pour raconter ce que fit un jeune lieutenant de notre régiment, le chevalier de Carondelet[1], fils du baron de Noyelle, dont la terre, située sur la Selle, n'est qu'à trois quarts de lieue de Denain[2]. Il y avoit quatre ans qu'il n'avoit vu sa famille. Dès qu'il s'aperçut que notre armée marchoit du côté de Neuville, sans rien dire à qui que ce soit, il quitte le régiment, et il se rend au petit galop à Noyelle. L'étonnement de son père fut des plus grands. « Quoi, dit-il à son fils, te voilà! Est-ce « que tu as quitté le service de France? » — « Non, « mon père, lui répondit le chevalier après l'avoir « embrassé, j'en serois bien fâché. » — « Mais com- « ment, ajoute le baron, as-tu fait pour venir jus- « qu'ici? » — « Je me suis fait escorter, répliqua « Carondelet, par toute l'armée du Roi; ainsi, je « n'avois rien à craindre. » — « Que dis-tu donc avec « ton armée du Roi? Depuis quatre ans, continua le « père, vous autres François, vous n'osez paroître; « vous êtes toujours enterrés comme de véritables « taupes au delà de Cambray, derrière l'Escaut et les « autres rivières. » — « Eh bien, mon père, répli- « qua le chevalier, nous paroissons donc aujourd'hui « à la lumière du jour, et si vous voulez en être per- « suadé, ayez la bonté de vous rendre au haut de votre « château, et vous découvrirez cette armée des taupes. »

L'incrédule baron s'étant donné la peine de monter

1. Guillaume de Carondelet, chevalier de Malte, mort en 1743.

2. Ci-dessus, p. 115.

dans son grenier, il fut convaincu par ses propres yeux de ce que son fils venoit de lui dire. Le jeune homme, pendant ce temps-là, fut trouver Mlle de Noyelle, sa sœur[1], âgée de seize ans, qui étoit parfaitement belle et bien faite. Il la trouva à sa toilette; elle se préparoit pour aller dîner chez le comte d'Albemarle. Après le repas, il devoit y avoir un concert et ensuite un grand bal, dont la demoiselle devoit être reine, et le comte Dohna, gouverneur de Mons, devoit commencer le bal avec elle. On prétend que ce général l'auroit épousée sans le funeste sort qui lui arriva le même jour. Ainsi la demoiselle en fut pour sa parure, et elle perdit l'espérance de faire une fortune des plus brillantes.

Carondelet, après avoir resté une heure dans la maison paternelle, vint nous rejoindre dans notre marche. Le colonel le mit aux arrêts pour s'être absenté sans congé : il étoit d'autant plus coupable que, par la suite, M. d'Albemarle pouvoit être averti de notre projet.

Le prince Eugène, absolument persuadé que le véritable dessein du maréchal de Villars étoit d'attaquer l'armée des alliés sur la rive droite de la Sambre, le passage de cette rivière par nos dragons aux ordres du comte de Coigny le confirmant dans ce sentiment, en fit serrer la droite sur la gauche. Ce général ne fut informé qu'à sept heures du matin de notre marche sur Denain : sur-le-champ, il monte dans sa chaise de poste, et, après avoir ordonné à tous ses grenadiers

1. Claire-Bonne-Alexandrine de Carondelet, qui épousa plus tard le baron de Neverlée.

de se rendre le plus promptement qu'ils pourroient de ce côté-là et ordonné à toute son armée de les suivre, il se rendit à Denain dans le temps que M. d'Albemarle faisoit mettre ses troupes le long de ses retranchements pour les défendre. Il y arriva à dix heures du matin. Il trouva la disposition de ce général parfaitement bien; il lui en fit compliment. Ensuite, il lui dit : « Monsieur, je vois présentement le dessein de « M. de Villars. Il veut se poster entre Denain et Mar- « chiennes, afin de nous ôter la communication d'avec « cette dernière ville. Ainsi je crois que vous ne « serez pas attaqué; mais il est toujours nécessaire, « par précaution, de renvoyer vos quatorze esca- « drons au delà de l'Escaut; ils ne vous seroient « d'aucune utilité, et ils ne feroient que de l'embarras « si l'ennemi vous attaquoit. »

De nos hauteurs, nous vîmes cette cavalerie passer l'Escaut, et ensuite se mettre en bataille sur les hauteurs près de Denain. Le prince Eugène s'y rendit aussi, accompagné de tous les officiers généraux de son armée, d'où il envoyoit de temps en temps des adjudants généraux dans le camp de Denain, pour être instruit de ce qui s'y passoit, et d'autres à son armée, afin d'en précipiter la marche.

De notre côté, le marquis de Vieuxpont ayant fait faire plusieurs ponts sur l'Escaut et des chemins de fascines sur les marais, pour nous y rendre après avoir passé cette rivière, et d'autres chemins pour nous porter sur la communication de Denain à Marchiennes, le comte de Broglie, à la tête de ses quarante escadrons, passa le premier la rivière, et, sans perdre de temps, il marcha droit à cette communication. En

chemin faisant, il trouva quelque cavalerie en deçà : il la poussa si vigoureusement, qu'il y entra pêle-mêle avec les ennemis, dans le temps qu'il y arrivoit un convoi de pain destiné pour les troupes de Denain et pour l'armée du prince Eugène, escorté par cinq cents chevaux et cinq cents fantassins. Il s'empara du convoi, après avoir mis en déroute l'escorte, dont une partie fut tuée ou prise, et le reste se sauva à Marchiennes. Après cette défaite, le comte de Broglie se rendit au delà de la communication qui faisoit face du côté de Valenciennes, afin de favoriser le prince de Tingry, qui devoit être sorti de cette dernière place à la tête de la plus grande partie de sa garnison, et qui devoit attendre à la cense de Hurtebise[1], située à une demi-lieue de Valenciennes, le moment qu'il falloit marcher pour attaquer de son côté et la communication de Denain à Marchiennes et le camp retranché de Denain. Je ne sais pas la raison pour laquelle il ne se rendit pas assez à temps pour avoir part à la victoire; la besogne étoit faite lorsqu'il arriva près de Denain. C'est dans ces moments précieux qu'il est nécessaire à un général d'avoir de bons espions, et qu'il sacrifie quelques petites troupes, afin d'être bien informé de ce qui se passe.

Dès que les quarante escadrons aux ordres du comte de Broglie eurent passé l'Escaut, le maréchal de Villars passa cette rivière, suivi de quarante bataillons commandés par le marquis de Vieuxpont. Cette infanterie fut suivie par les vingt bataillons de M. d'Albergotti, et ensuite par toute l'armée.

1. Ou Urtebise; ferme sur une hauteur, au sud-ouest de Valenciennes, d'où l'on domine tous les environs. C'est là que, en

Attaque du camp retranché de Denain[1]. — Les quarante bataillons ne furent pas plus tôt arrivés à la vue du camp retranché de Denain, que le maréchal en forma huit colonnes, bataillons sur bataillons, à une distance convenable, et les colonnes séparées de deux cents pas les unes des autres. Cette disposition est excellente, et la meilleure pour forcer des retranchements; car, un bataillon repoussé, ceux qui le suivent, en se jetant à droite ou à gauche, sont en état de marcher au retranchement attaqué, et ils évitent par là d'être mis en désordre par le bataillon repoussé. Il n'en est pas de même de la colonne du chevalier de Folard[2]; la tête de sa colonne étant émoussée, que devient le reste? C'est un corps sans âme; je la compare à un serpent dont on a coupé la tête. Les alliés nous ont attaqués au combat de Cassano, à la bataille de Turin et à celle de Malplaquet, et auparavant à celle de Luzzara, de la manière que le maréchal de

1676, Louis XIV avait laissé échapper une occasion d'écraser le prince d'Orange. Saint-Simon le lui reproche en toute occasion.

1. Les récits de la bataille de Denain sont nombreux. Il faut citer en première ligne celui de Villars lui-même dans ses *Mémoires* (t. III, p. 154-158), puis ceux de la *Gazette* (p. 383-384), de la *Gazette d'Amsterdam* (nos LXI, LXII et surtout LXXIX), des *Mémoires de Sourches* (p. 456-458), du *Journal de Dangeau* (p. 190-192), une relation française provenant des papiers du duc d'Ormond (*Mémoires de Villars*, p. 336-339) et une relation anglaise insérée dans les *Lettres de Mme Dunoyer* (t. IV, p. 233-250), l'*Histoire militaire* de Quincy (p. 65-74), les *Mémoires militaires* (p. 76-83 et 496-498), le chapitre XXIII du *Siècle de Louis XIV*, enfin le récit de M. le marquis de Vogüé, dans *Villars d'après sa correspondance* (t. II, p. 36-43).

2. Folard préconisait la colonne serrée, compacte, sans intervalles entre les éléments qui la composent. Le grand Frédéric a fait justice de cette formation.

Villars attaqua les retranchements à Denain. Revenons à cette attaque, qui fit changer les affaires de la France.

Notre général ayant fait mettre les compagnies de grenadiers et les piquets des bataillons qui formoient chaque colonne à la tête, il se mit à la droite, avec le maréchal de Montesquiou et M. d'Albergotti à la gauche. La prière étant faite, il donna le signal. Sur-le-champ les huit colonnes s'ébranlèrent, et elles arrivèrent en même temps aux retranchements ennemis sans tirer un seul coup de fusil, les grenadiers et les soldats portant leurs fusils en chasseur et ayant chacun une fascine. Ils essuyèrent trois décharges de six pièces de canon chargées à cartouches et trois décharges de la mousqueterie auparavant d'y arriver. Dès qu'ils furent près du fossé, ils se débarrassèrent de leurs fascines, et, ayant grimpé comme des chats les retranchements, qui avoient au moins quinze pieds de hauteur, ils eurent après bon marché des seize bataillons des alliés. Après les avoir mis en déroute, ils les suivirent avec tant de vivacité jusqu'au village de Denain, qu'ils n'eurent pas le temps de se rallier, et, y étant entrés aussitôt qu'eux, il y eut un carnage affreux. Ce fut alors que les ennemis s'aperçurent qu'ils ne pouvoient plus résister à l'impétuosité de nos soldats ; ils prirent donc le parti, non seulement les soldats et les officiers particuliers, mais même les officiers généraux, de fuir de tout leur mieux pour tâcher de gagner le seul pont qu'ils avoient sur l'Escaut. La plus grande partie fut tuée ou noyée ; car, malheureusement pour eux, le pont se rompit. Ainsi, n'ayant plus de retraite, l'officier et le soldat, pour éviter de mourir par le

feu et par l'arme blanche, se précipitèrent dans la rivière, où ils trouvèrent la mort qu'ils tâchoient d'éviter.

Les officiers généraux noyés ou tués furent le comte Dohna, le comte de Vondenberg[1], les deux princes d'Anhalt[2], dont un fut tué et l'autre noyé. Les prisonniers furent le comte d'Albemarle, général des troupes hollandoises et commandant ce camp, le prince de Nassau-Siegen[3], le comte Corneille de Nassau[4], M. Sickingen, M. Zobel[5], les comtes de Hohenzollern et de la Coppe, le baron d'Alberg, le comte de la Lippe, colonel[6], et plus de trois cents officiers particuliers, et environ quatre cents soldats. Le reste fut noyé ou tué. Nos soldats firent dans ce camp et dans

1. Corneille, comte de Nassau-Vondenberg : tome II, p. 375.

2. « On contoit une histoire bien tragique : deux jeunes princes de la maison d'Anhalt venoient avec un passeport à Paris pour y faire leurs exercices; il passèrent par Mons, et le comte de Dohna, qui en étoit gouverneur, les invita à venir avec lui voir milord d'Albemarle. Ils arrivèrent ensemble dans son camp le même jour que les troupes françoises l'attaquèrent. Un des jeunes princes fut tué; l'autre, ayant voulu passer la rivière avec le comte de Dohna, se noya avec lui, et fut ensuite repêché tenant une des basques du justaucorps du comte de Dohna. » (*Mémoires de Sourches*, p. 474.)

3. Guillaume-Hyacinthe, prince de Nassau-Siegen.

4. C'est le même que le comte de Vondenberg marqué ci-dessus parmi les morts. Notre auteur tombe dans la même erreur que l'*Histoire militaire* et que la *Gazette*, qui l'indiquent de même parmi les prisonniers et parmi les morts. La *Gazette d'Amsterdam*, n° LXIII, le compte seulement comme tué.

5. Il a été question de ces deux officiers, ci-dessus, p. 133.

6. Il dira plus loin (p. 152) qu'il commandait un régiment à la solde de l'évêque de Münster.

Denain un butin très considérable. On y trouva beaucoup de munitions de guerre et de bouche, et douze pièces de canon.

Pendant ce combat, nous étions toujours sur les hauteurs de Neuville, non sans beaucoup d'inquiétude de ce qui se passoit. Cependant nous apercevions que le feu de la mousqueterie se replioit du côté de Denain et sur l'Escaut : ce qui nous fit juger que les retranchements étoient forcés. Quelque temps après, nous vîmes paroître la tête de l'infanterie du prince Eugène qui marchoit droit à Prouvy, où étoit le pont des ennemis, à la tête duquel il y avoit une redoute. Nous ne fûmes pas longtemps sans entendre un feu terrible. Le prince Eugène, outré, comme on peut bien se l'imaginer, de ce qui venoit de se passer, fit attaquer par une partie de ses grenadiers, soutenus par l'autre et par plusieurs bataillons, la redoute dont M. d'Albergotti venoit de s'emparer ; mais nos troupes qui étoient dedans, et la brigade de Navarre répandue à droite et à gauche de cet ouvrage, sur le bord et au delà de la rivière, firent un feu si vif et si continuel, que les ennemis perdirent dans cette attaque beaucoup de grenadiers et de soldats. On prétend que, sans la représentation que lui firent les députés des États-Généraux, il auroit sacrifié une partie de son infanterie.

Le feu ayant cessé, nous mangeâmes un morceau, mes camarades et moi. Ensuite, je m'en allai me promener du côté de la rivière de la Selle pour faire boire ma petite chienne. Dans le moment qu'elle buvoit, j'entendis une décharge de mousqueterie des plus furieuses qui venoit du côté de Denain. Nous apprîmes

depuis que le maréchal de Villars, après avoir donné les ordres nécessaires pour empêcher les ennemis de passer l'Escaut, et avoir remis en bataille les bataillons qui avoient attaqué les retranchements, avoit pris un de ses pistolets (par parenthèse, notre général étoit un peu ratier de son naturel), et, l'ayant tiré en l'air, il se mit à crier : « Vive le Roi ! » Cette infanterie, à son exemple, fit une décharge générale, dont il y eut plusieurs chevaux des officiers généraux de tués. Ma chienne eut si grand'peur de cette décharge, qu'elle se mit à fuir du côté de l'armée des alliés, la Selle entre eux et moi. Je fis bien trois cents pas auparavant de pouvoir l'attraper. Enfin, dans le temps que je la mettois sous mon bras, je vis un homme qui venoit du côté de Denain et qui me fit signe avec son chapeau. Lui ayant fait le même signe, il s'approcha de moi, et il me demanda s'il y avoit bon quartier. « Oui, « Monsieur, lui dis-je, bon quartier ; je vous en donne « ma parole. » Lorsqu'il fut près de moi, je vis un jeune homme, âgé environ de vingt-quatre ans, bien fait et d'une aimable figure. Il avoit un habit uniforme blanc dont les revers des manches étoient bleus, un gilet rouge brodé en or, la culotte de la même couleur, aussi bien que ses bas, qui étoient de soie, dont les coins brodés en or, des souliers de maroquin avec des talons rouges, sa perruque bien poudrée, enfin paré comme un petit-maître. En arrivant auprès de moi et me présentant son épée : « Je me rends, me « dit-il, votre prisonnier. » Je ne voulus point recevoir son épée ; je lui demandai d'où il venoit si bien ajusté. « Eh, Monsieur, me répondit-il, de cette triste « tragédie. Certainement nous ne vous attendions

« point. J'étois prié aujourd'hui, continua-t-il, à dîner « chez M. le comte d'Albemarle, notre général; il « devoit y avoir, après le dîner, un concert et un bal « après. Mais Messieurs les François nous ont entiè- « rement dérangés dans nos plaisirs. » Il me dit ensuite qu'il avoit admiré l'ardeur avec laquelle nos bataillons avoient marché à leurs retranchements, leur bon ordre, et la promptitude avec laquelle ils les avoient franchis. Il me raconta ensuite de quelle manière il s'étoit sauvé : « En voulant, poursuivit-il, « gagner le pont comme les autres fuyards, je m'aper- « çus qu'il étoit rompu, ce qui m'a fait prendre le « parti de longer l'Escaut sur ma droite; j'ai trouvé « par bonheur, en deçà d'un moulin, deux troncs « d'arbre étendus sur cette rivière, sur lesquels il y « avoit des fascines; j'y ai passé, et ensuite, ayant « marché encore sur ma droite, j'ai vu vos troupes « sur cette hauteur. Je les ai prises pour celles de « l'armée du prince Eugène. Je n'ai reconnu ma faute « que lorsque je vous ai aperçu : ce qui m'a engagé « de me rendre votre prisonnier, craignant de tom- « ber entre les mains de vos soldats. » Je le menai à notre brigadier, qui le conduisit lui-même, après que nous eûmes passé l'Escaut, au maréchal de Villars. C'étoit le comte de la Lippe[1], d'une des meilleures maisons de l'Allemagne; il étoit colonel d'un régiment au service de l'évêque de Münster.

Le maréchal de Villars n'avoit cessé, auparavant le combat et après, d'envoyer des aides de camp pour avoir des nouvelles de l'arrière-garde de notre armée;

1. Un des fils de Simon-Henri, comte de la Lippe, peut-être Auguste-Wolfard, né en 1688.

et c'étoit avec juste raison; car le prince Eugène pouvoit aisément passer la Selle, où il y a plusieurs gués, pour le charger, d'autant plus que notre armée étoit séparée en deux par l'Escaut.

Nous perdîmes dans ce combat le marquis de Tourville, colonel, qui fut tué[1]; il étoit le fils unique du maréchal de Tourville, un des plus grands et un des plus célèbres hommes de mer que la France ait jamais eus. Il y eut quatre cents hommes, tant grenadiers que soldats, de tués, et environ huit cents de blessés, parmi lesquels se trouvèrent le chevalier de Tessé[2], colonel du régiment de Champagne[3], le marquis de Meuse[4] et M. de Gensac[5], tous deux colonels d'infanterie, et beaucoup d'officiers particuliers tant tués que blessés.

Jamais projet n'a été si bien conçu, ni mieux exécuté. Dès ce moment, les affaires de France changèrent de face. Notre guerre de défensive, dans laquelle nous avions été obligés, malgré nous, de rester pen-

1. Louis-Alexandre de Cotentin, comte de Tourville, était colonel d'un régiment de son nom depuis février 1709; il n'avait que vingt-deux ans.

2. René-François de Froullay, fils cadet du maréchal (1687-1734), commanda d'abord le régiment de Tessé (1703), puis celui de la Couronne. Il venait d'avoir le régiment de Champagne en février 1712.

3. Ce régiment, le quatrième des vieux corps, avait été formé dès 1569 avec les vieilles bandes de Champagne.

4. Henri-Louis de Choiseul, marquis de Meuse, commandait depuis 1704 le régiment d'Agenois; en récompense de sa belle conduite à Denain, il eut le régiment du comte de Tourville. Il devint lieutenant général en 1738.

5. Gilles-Gervais de la Roche-Lomagne, marquis de Gensac, colonel depuis 1703.

dant plusieurs années, se tourna tout à coup sur l'offensive[1].

Plusieurs personnes ont voulu donner l'honneur de cette entreprise au maréchal de Montesquiou[2]. Cependant il m'a été dit que le maréchal de Villars ne lui en avoit fait part que le soir précédent (il est à remarquer que ces deux généraux étoient mal ensemble). Et voilà de quelle manière la chose m'a été racontée : que le maréchal de Villars, l'ayant pris en particulier, lui avoit demandé son amitié par rapport au Roi et à la patrie, et en même temps son conseil touchant ce projet, qui étoit de tâcher, en dérobant une marche au prince Eugène, de se poster entre Denain et Marchiennes. « Et, par cette position, lui dit-il, j'empêcherai les ennemis de faire le siège de Landrecies, ayant toutes leurs provisions et de guerre et de bouche à Marchiennes, dont il nous sera aisé de faire le siège; » que, sur ce propos, le maréchal de Montesquiou avoit répondu : « Mais, que ferez-vous de Denain? » — « Denain, lui répliqua M. de Villars, ne m'est d'aucune conséquence; les alliés n'oseront jamais déboucher par ce camp en présence de notre armée. »

1. Ce qui est surtout remarquable, c'est l'importance des suites de la victoire de Denain, étant donné le petit nombre des troupes engagées. Les alliés n'eurent en ligne que seize bataillons sur cent cinquante-cinq, et leur cavalerie resta intacte; du côté des Français, quarante bataillons seulement prirent part au combat, sur cent trente-neuf.

2. Le général Pelet (*Mémoires militaires*, p. 76) a adopté cette opinion; mais elle semble contredite par les correspondances officielles publiées en appendice dans le *Journal de Dangeau*, t. XIV, p. 296-314.

Il est certain que, si nous ne nous étions pas rendus maîtres du camp de Denain, le principal dessein du maréchal de Villars auroit aussi bien réussi par rapport à la levée du siège de Landrecies; mais l'action n'auroit pas été aussi éclatante, ni si brillante. On prétend donc que ce fut M. de Montesquiou qui conseilla à M. de Villars d'attaquer le camp de Denain.

Enfin, deux heures avant la nuit, nous passâmes l'Escaut pour gagner le camp. Notre armée avoit sa droite au village de Marquette[1] et sa gauche à la cense de Hurtebise, l'Escaut devant nous. Notre brigade étoit campée vis-à-vis de Bouchain, à deux portées de canon de cette place.

Le maréchal de Villars, n'ayant plus rien à craindre de la part du prince Eugène, fit partir pour la cour, qui étoit alors à Fontainebleau, le marquis de Nangis, et ensuite il envoya M. d'Albergotti, à la tête de la brigade de Bourbonnois, avec dix pièces de canon, pour s'emparer de l'abbaye de Saint-Amand, dans laquelle il y avoit six cents hommes, qui se rendirent le lendemain à discrétion[2].

Notre général, sans perdre un moment de temps, avoit envoyé, en même temps que M. d'Albergotti, le comte de Broglie pour se rendre maître, avec un gros détachement, de l'abbaye d'Anchin, nommée autrement les Quatre-Clochers. Il y avoit dedans deux cents hommes, qui se rendirent à discrétion[3], aussi bien que les troupes qui étoient dans l'abbaye de Hasnon et dans le bourg de Mortagne, qui se rendirent

1. Dans le canton de Bouchain et à l'ouest de cette ville.
2. *Mémoires militaires*, p. 84; *Gazette*, p. 394.
3. *Ibidem.*

à M. d'Albergotti[1]. Il y avoit deux cents hommes dans ces deux derniers postes. Ainsi la Scarpe, depuis Douay jusqu'à Tournay, fut nettoyée le lendemain du combat de Denain, à l'exception de Marchiennes. On prit mille hommes dans tous ces postes, quatre pièces de canon et quatre belandres chargées de munitions de guerre et de bouche.

Laissons un moment nos opérations de guerre, pour parler un peu de ce qui se passa à Fontainebleau. On doit juger dans quelle inquiétude le Roi et toute sa cour étoient plongés. On savoit qu'il devoit se passer une affaire des plus sérieuses ; le parti étoit pris, en cas que l'événement n'en fût pas heureux, d'abandonner Paris, Versailles et Fontainebleau pour se rendre à Chambord au delà de la Loire[2]. On étoit dans ce moment de crise, lorsque M. de Nangis arriva le 25, à six heures du matin, à Fontainebleau[3].

La marquise de Rouvroy[4], attachée à la princesse de Conti première douairière, y étoit. Elle m'a dit depuis que, étant couchée dans une chambre qui don-

1. L'abbaye d'Hasnon se rendit au comte de Lesparre.

2. *Mémoires de Villars*, t. III, p. 138; *Siècle de Louis XIV*, éd. Rébelliau, p. 368-369.

3. C'est le 26 et non le 25 que Nangis arriva (*Sourches*, p. 456; *Dangeau*, p. 191). Il eut douze mille livres pour sa course (*Mémoires de Saint-Simon*, t. IX, p. 327).

4. Renée-Thérèse d'Abon (1659-1736), mariée le 21 janvier 1687 à Jean-Baptiste, marquis de Rouvroy, capitaine de vaisseau, dont Saint-Simon a raconté les prétentions à être de même maison que lui (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. XV, p. 455 et suivantes). Notre auteur connut cette dame lorsqu'il eut épousé en secondes noces Mlle d'Oisy, dont le père s'était remarié lui-même à Marie-Antoinette de Rouvroy, belle-sœur de la marquise dont il est ici question.

noit dans la cour du Cheval-Blanc, elle entendit un si grand bruit et un si grand tumulte, qu'elle s'imagina que tout étoit perdu et que la cour se préparoit à partir pour Chambord. Dans cette crainte, elle se lève précipitamment, ouvre une fenêtre, et elle s'informe à la première personne de ce qui causoit ce grand mouvement. Elle fut bien rassurée, lorqu'on lui eut dit que le marquis de Nangis venoit d'arriver de l'armée; qu'apparemment qu'il y avoit de bonnes nouvelles, puisque le Roi s'étoit levé sur-le-champ pour faire chanter le *Te Deum* dans la chapelle, et que tout le monde marquoit une joie des plus vives. Le Roi cependant n'ordonna qu'on chantât le *Te Deum* à Notre-Dame de Paris que lorsqu'il fut informé que le prince Eugène avoit levé le siège de Landrecies. Ce grand prince ne faisoit rien précipitamment.

Comme j'étois de piquet la nuit du 24 au 25, je fus obligé de passer à la tête du régiment, quoique très fatigué. A deux heures de nuit, M. de Montlezun, capitaine de gendarmerie[1], fut tué en se promenant le long de la ligne, par un coup de fusil tiré de notre armée. Ce fut une perte pour sa famille et pour ses amis; il étoit fort estimé. J'entendis le bruit du coup.

Le lendemain 25, je me rendis à la tête de mon piquet, à une heure de jour, à l'endroit où s'assembloient les grandes gardes. L'aide-major général de l'armée[2], après nous avoir donné à chacun nos ordres,

1. Il ne semble pas que ce soit le même personnage que celui dont il a été question ci-dessus, p. 117, comme lieutenant de roi du Quesnoy.

2. C'était M. de Villars, d'une famille de Poitou, qui avait d'abord été mousquetaire, enseigne aux gardes françaises en

nous dit : « Messieurs, le comte de Broglie s'est « emparé, il y a deux heures, de Marchiennes, dans « lequel il y a une quantité de munitions de guerre et « de bouche. » Cette nouvelle étoit bien fausse; mais il nous la lâcha afin qu'elle fût distribuée dans tous les postes qui environnoient l'armée, ne doutant pas qu'elle ne parvînt au prince Eugène, ce qui pouvoit l'obliger à lever le siège de Landrecies. A la guerre, il faut se servir de toutes sortes de ruses.

Dès que j'eus relevé la garde du poste qui m'avoit été destiné (c'étoit Moncicourt[1], village sur une hauteur d'où on découvre le pays à quatre lieues à la ronde, et qui étoit entre notre armée et Douay), je m'informai à un paysan où étoit Marchiennes. Me l'ayant montré : « Nous nous sommes emparés, lui « dis-je, de cette ville au matin. » — « Non, Mon- « sieur, me répondit-il, en branlant la tête, vous n'en « êtes pas les maîtres. » Dans le temps que je lui soutenois le contraire, et qu'il étoit toujours sur la négative, nous en vîmes tirer du canon. « Eh bien, « Monsieur, me répliqua-t-il, n'avois-je pas raison? « Vous ne pouvez vous en emparer que par un siège, « et ce sera un grand coup si vous la prenez; car il « y a des biens immenses dedans. » Je m'aperçus alors du godant[2] que nous avoit donné Monsieur l'aide-major général.

1692, et aide-major de ce régiment en 1706; il avait eu un brevet de colonel en avril 1712. C'est lui qui fut chargé d'apporter au Roi les vingt-six drapeaux pris à Denain.

1. Aujourd'hui Monchecourt, à six kilomètres nord-ouest de Bouchain.

2. Le manuscrit porte : *codant*. Ce mot n'était pas dans

Il est bien vrai que le comte de Broglie, après son expédition des Quatre-Clochers, avoit été envoyé à la tête d'un gros détachement, dès le 25, pour sommer le commandant, nommé de Berghoffer[1], de se rendre. Mais cet officier, qui avoit une garnison de six bataillons et de mille hommes détachés de la garnison de Douay, et d'un régiment de cuirassiers, répondit qu'il se défendroit jusqu'à la dernière extrémité.

Après que je fus relevé de mon poste, qui étoit le 26, je me rendis, selon mes ordres, droit devant Marchiennes. En arrivant, j'appris que M. de Broglie venoit de faire une cacade. Je trouvai beaucoup d'officiers et de soldats qu'on ramenoit blessés : ce général, voyant que le commandant ne vouloit point absolument se rendre, prit le funeste parti d'emporter cette place de vive force. Il est dangereux de donner à des officiers généraux qui n'ont servi que dans la cavalerie des entreprises qui ne regardent que l'infanterie; il y a une très grande différence entre les deux armes.

Siège de Marchiennes. — La ville de Marchiennes étoit très bien fortifiée, quoiqu'elle n'avoit qu'une muraille sèche; mais il y avoit de bons bastions et trois demi-lunes de terre, lesquels, les uns et les autres, étoient fraisés et bien palissadés, avec un bon fossé[2]. Outre cet avantage, elle étoit presque environ-

les dictionnaires du XVIIIe siècle. Littré, qui le définit : terme populaire, conte, tromperie, en cite un exemple de Saint-Simon.

1. Il était brigadier des armées impériales.

2. Le général Pelet (*Mémoires militaires*, p. 85) donne des fortifications de Marchiennes une description conforme.

née de marais impraticables ; ainsi, il n'est pas étonnant que les troupes aux ordres du comte de Broglie eussent été repoussées avec une grande perte. Il y a dans la ville une abbaye de bénédictins qu'on prétend avoir été fondée par une fille du grand Clovis. Elle est regardée comme sainte[1] ; ses reliques sont dans une châsse magnifique, exposée dans l'église, qui est assez belle.

Le maréchal de Villars, ayant été informé du malheur qui venoit d'arriver, envoya sur-le-champ le maréchal de Montesquiou, avec du canon et six brigades d'infanterie, dont celle de Piémont en étoit (nous étions de cette brigade), pour en faire le siège dans les formes. En arrivant, il fit attaquer deux redoutes qui protégeoient une partie des belandres qui étoient sur la Scarpe. Nos grenadiers s'en rendirent les maîtres, et ils firent prisonniers les cent trente hommes qui les défendoient.

Le 27, je fus commandé à la tête de cent travailleurs, et avec beaucoup d'autres, pour ouvrir la tranchée. Mais nous ne trouvâmes point d'outils pour ce travail : ainsi, on nous renvoya dans notre camp. Apparemment qu'on avoit oublié qu'il en falloit pour ouvrir la tranchée. Cela peut être ; car il y avoit si longtemps que nous avions fait des sièges, que nous

1. Déjà dit tome II, p. 341. Cette abbaye ne fut fondée que vers 643 par un seigneur nommé Adalbaud et par sa femme Rictrude, qui en fut la première abbesse. Placée sous la règle de saint Columban, elle comprenait, comme Fontevraud, deux monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes, sous la direction d'une abbesse. Cet état de choses subsista jusqu'au XIe siècle, époque à laquelle l'ordre de Saint-Benoît s'y établit.

ne savions comment il falloit commencer. Le lendemain 28, nous nous rendîmes, lès mêmes travailleurs, pour le même sujet, à l'entrée de la nuit. La tranchée fut donc ouverte la nuit du 28 au 29. M. de Villars, chef des ingénieurs et brigadier des armées du Roi[1], fut tué avec trois autres ingénieurs, dans le temps qu'ils observoient tous quatre ensemble le terrain où nous devions ouvrir la tranchée; je venois de lui parler. Le même boulet les envoya tous quatre dans l'autre monde. Cette mort occasionna le bruit qui se répandit dans l'armée ennemie que le maréchal de Villars avoit été tué. Pendant que nous poussions nos tranchées, on travailla en même temps à élever plusieurs batteries, où l'on mit vingt pièces de canon de vingt-quatre livres de balles. Elles se trouvèrent en état de tirer le lendemain au matin, et elles ne discontinuèrent point de tirer pendant tout le jour.

Le lendemain 30, au soir, le maréchal de Villars étant arrivé à notre camp avec douze bataillons, et ayant fait la disposition pour donner un assaut général, il fit sommer auparavant le commandant de se rendre, ce qu'il fit, lui et les troupes qui composoient sa garnison, prisonniers de guerre. On leur permit de sortir tambour battant avec leurs drapeaux et leurs étendards, mais à condition qu'ils les rendroient, aussi bien que leurs armes, à cinquante pas de Marchiennes. Cette garnison fut conduite à Valenciennes[2].

On trouva dans Marchiennes soixante pièces de

1. Villars-Lugein, qui avait, en 1706, succédé à Lapara dans la conduite du siège de Barcelone.

2. *Gazette*, p. 394-395; *Sourches*, p. 463-464; *Mémoires militaires*, p. 86, avec le texte de la capitulation, p. 508-509.

gros canon et quarante pièces de campagne, cent quatorze belandres chargées de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche et de beaucoup de marchandises. Il y avoit une si grande quantité de boulets, de poudre, de bombes, de grenades, de carcasses et de toutes sortes d'outils, que cela mit le maréchal de Villars en état de faire les trois sièges que nous fîmes. On y trouva aussi beaucoup de caissons et leurs chevaux, et tant de fromages de Hollande, que nos soldats jouoient à la boule avec, et ils en donnoient un pour une prise de tabac. L'air en étoit pour ainsi dire infecté. Depuis ce temps, ce fromage me répugne; je n'en puis manger. Quinze cents mariniers ou matelots y furent aussi faits prisonniers.

Dès le soir même, le maréchal de Villars, voulant profiter de ses avantages et de l'éloignement de l'armée du prince Eugène, qui ne leva le siège de Landrecies que ce même jour 29, tint conseil avec le maréchal de Montesquiou et les officiers généraux qui se trouvèrent alors à Marchiennes. Malgré le sentiment unanime de ces Messieurs et du maréchal de Montesquiou même, il résolut de faire le siège de Douay[1].

Le lendemain 30, nous apprîmes par M. de Montesquiou que ce n'étoit nullement son avis; car, comme il passoit devant le régiment, notre colonel lui demanda

1. Ce n'était pas non plus l'avis de la cour : par une lettre du 28 juillet (*Mémoires militaires*, p. 88-89), Louis XIV engageait Villars à aller se poster à Quiévrain, avec sa cavalerie et quatre-vingts bataillons, pour couper les communications du prince Eugène avec Mons, d'où il tirait des vivres et des munitions pour le siège de Landrecies.

s'il n'y avoit rien de nouveau : le maréchal lui répondit que nos affaires alloient fort bien, mais qu'il craignoit que M. de Villars ne les gâtât pour vouloir trop entreprendre, qu'il s'opiniâtroit lui seul à vouloir faire le siège de Douay[1]. Non seulement notre général fit ce siège, mais encore ceux du Quesnoy et de Bouchain. Quittons un moment notre armée pour parler de celle de l'ennemi.

Le prince Eugène, n'ayant pu secourir les troupes qui composoient le camp de M. d'Albemarle à Denain, prit le parti de vouloir ou de feindre de continuer le siège de Landrecies. Il se mit en marche, le lendemain de la disgrâce qui lui étoit arrivée à Denain, pour s'approcher de cette place; il mit la droite de son armée au Grand-Sart et sa gauche à Poix[2], dont il fit son quartier général. Poix étoit sur l'Escalion : ainsi il faisoit face au Quesnoy, et il avoit derrière lui la forêt de Mormal. Il prétendoit tirer ses munitions de guerre et de bouche de Mons; mais, ses soldats ayant manqué de pain pendant six jours (le pain de munition valoit trois livres dans son armée), il prit enfin le parti de lever le siège le 29. Cependant il ne partit de ce camp que le 2 août pour aller camper à Taisnières[3], au delà de Bavay; le 3, à Beliant[4], en deçà de

1. Voyez l'écho de ces mécontentements dans une scène que racontent les *Mémoires de Villars,* t. III, p. 162-163.

2. Le Grand-Sart est un hameau de la commune de Commegnies, à six ou sept kilomètres nord-est du Quesnoy; Poix est à mi-chemin entre cette place et Landrecies.

3. Taisnières-sur-Hon, arrondissement d'Avesnes, canton de Bavay.

4. Beliant ou Belion, hameau de la commune belge de Mesvin, à quatre kilomètres de Mons.

Mons ; le 4, à l'abbaye de Cambron[1], où il séjourna ; le 6, à Leuze ; le 7, près de Tournay, où il passa l'Escaut ; le 8, à Seclin, où il resta jusqu'au 12.

Parlons des mouvements que nous fîmes pendant ce temps-là, et de ce qui me regarde. Le 4, je fus détaché à la tête de cinquante hommes pour la garnison de Marchiennes, où je restai trois jours aux ordres de M. de Creny[2], capitaine au régiment de Navarre, qui y commandoit. C'étoit un bon officier, dont le maréchal de Villars faisoit beaucoup de cas. Le lendemain que je fus arrivé dans cette ville, j'eus ordre, dès le matin, de suivre à la tête de cent hommes un commissaire des guerres. Il me conduisit dans la maison où avoit logé le trésorier général des troupes hollandoises. On avoit fait entendre au maréchal de Villars qu'il y avoit cinq ou six millions cachés dans cette maison[3]. Le commissaire s'étoit muni d'une baguette de coudre. Après avoir fait renverser la maison, il mit sa baguette sur le puits, la baguette tourna sur-le-champ ; ainsi il fallut employer tous mes soldats à vider le puits : nous n'y trouvâmes rien. Ensuite, Monsieur le commissaire ayant mis sa baguette sur les lieux de commodité, malheureusement cette chienne de baguette tourna : il fallut donc encore les vider entièrement. Quel travail, grand Dieu ! On doit pré-

1. Abbaye cistercienne fondée au XIIe siècle dans le Hainaut français, à trois lieues nord-ouest de Mons.

2. Tome II, p. 341.

3. « On disoit qu'il y avoit deux millions en espèces destinés pour le payement des troupes et cent mille pistoles destinées pour le payement de l'artillerie, mais qu'on n'avoit point encore trouvé cet argent, et qu'on soupçonnoit que les assiégés l'avoient jeté dans la rivière » (*Mémoires de Sourches*, p. 444).

sumer que nos pauvres nez n'étoient pas à leurs aises; car certainement nous n'étions pas dans les jardins de la déesse Flore, ni dans ceux de Provence. Peines inutiles, nous ne trouvâmes rien. Nos soldats maudissoient et Monsieur le commissaire et sa diable de baguette[1].

Le 7 août, les troupes qui avoient fait le siège de Marchiennes se mirent en marche pour aller joindre notre armée, qui étoit, depuis le 31 juillet, campée à Écaillon[2], village près d'un marais, où étoit le quartier général du maréchal.

Le lendemain 8, nous nous approchâmes de Douay, qui avoit été investi, dès le 31 juillet, par MM. d'Albergotti et de Broglie. Le maréchal de Villars prit son quartier à Lalaing[3], sur la Scarpe, et, deux jours après, à Hennin-Liétard[4]. A l'égard de notre brigade, elle se rendit du côté de Vitry, bourg situé sur la Scarpe, au-dessus de Douay[5].

Les alliés avoient été si fort persuadés que jamais de cette guerre nous ne serions en état de faire le

1. La croyance aux qualités divinatoires de la baguette de coudrier ou de noisetier était encore très répandue au XVIII[e] siècle; on s'en servait pour découvrir les mines, les sources et les trésors cachés, et même les voleurs et les assassins. Le phénomène de la rotation ou de l'inclinaison de la baguette était généralement admis, et l'on cherchait à l'expliquer par des causes naturelles. On peut voir à ce propos le curieux article du *Dictionnaire de Trévoux*, au mot BAGUETTE, et l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, AMUSEMENT DES SCIENCES, p. 267-269.

2. Dans le canton de Douay, entre cette ville et Valenciennes.

3. A mi-chemin environ entre Douay et Marchiennes.

4. De l'autre côté de Douay, dans la direction de Lens.

5. Vitry-en-Artois ou Vitry-sur-Scarpe, sur la route d'Arras, à huit kilomètres environ de Douay : ci-dessus, p. 11.

siège de Douay, qu'ils avoient négligé de raser leurs lignes de circonvallation, dont nous nous servîmes d'une bonne partie, ce qui diminua de beaucoup nos travaux. Nous nous servîmes des lignes que les ennemis avoient élevées depuis Brebières, sur la Scarpe, au-dessus de Douay, jusqu'à Gœulzin, sur le Molinet[1], et depuis ce dernier village jusqu'à Lalaing, sur la Scarpe, au-dessous de Douay, ce qui contenoit deux lieues de terrain. Notre grande attention fut de nous bien retrancher entre la Scarpe, près du château de Belleforière[2], et le canal qui va de Douay à Lille. Il étoit à présumer que le prince Eugène nous attaqueroit de ce côté-là, étant le plus foible. M. de Broglie avoit été chargé par notre général de la gauche de ces retranchements, qui commençoient à Auby, sur ledit canal, et M. d'Albergotti de la droite des retranchements, qui commençoit près de Pont-à-Rache[3], village situé sur la Scarpe au-dessous de Douay, qui appartient au prince de Rache[4], de la maison de Berghes-Saint-Winocq, dont la mère de ma seconde femme étoit[5]. Comme l'entreprise étoit des plus hardies de faire un siège aussi considérable que celui de

1. Brebières, en Artois, au sud-ouest de Douay; Gœulzin, en Flandre, dans le canton d'Arleux, sur le canal de communication de la Scarpe à la Sensée.

2. Ci-dessus, p. 11.

3. Aujourd'hui Raches, à cinq kilomètres nord-est de Douay. Cette terre, érigée en principauté par le roi Charles II d'Espagne en 1681, le fut à nouveau par Louis XIV en avril 1701.

4. Philippe-Ignace de Berghes-Saint-Winocq, devenu prince de Rache par son mariage, en 1683, avec Marie-Françoise de Berghes-Zétrud.

5. Tome I, p. 67.

Douay à la barbe d'un prince Eugène, nous ne cessions de travailler jour et nuit à nous mettre en état de le bien recevoir, d'autant plus que nous apprîmes qu'il avoit été décidé par les députés de Hollande et par tous les officiers généraux, dans un conseil de guerre que ce prince avoit tenu le 11, qu'il falloit nous attaquer dans nos lignes.

Pour mettre en exécution leur projet, l'armée des alliés décampa le 12 de Seclin pour venir camper à Raimbeaucourt[1], dont on fit le quartier général; elle amenoit avec elle une quantité prodigieuse de fascines, de gabions, de claies, et cinquante-cinq pièces de gros canon. Elle avoit sa droite appuyée à Épinoy[2], et sa gauche s'étendoit jusqu'à l'abbaye de Flines, près de Pont-à-Rache. Il y avoit de la droite à la gauche trois lieues.

L'approche de l'armée ennemie de ce côté-là nous obligea de porter toutes nos forces entre la Scarpe et le canal de Douay à Lille.

Pendant les quatorze jours que le prince Eugène resta dans ce camp, il se rendoit presque tous les jours avec un gros détachement, tantôt vis-à-vis notre droite, tantôt vis-à-vis notre gauche, et tantôt vis-à-vis notre centre. Nous étions dans un mouvement continuel, et le jour et la nuit, ce qui nous fatiguoit extrêmement; mais, comme nous comprenions tous que ces marches et contremarches étoient absolument nécessaires, nous supportions les fatigues avec plaisir.

Malgré le voisinage de l'armée ennemie, on tra-

1. Nord, arrondissement et canton de Douay.

2. Hameau de la commune de Carvin, sur la route de Lille à Lens.

vailloit vivement aux préparatifs pour l'ouverture de la tranchée. Il avoit été décidé que le maréchal de Montesquiou auroit le détail du siège, qu'on attaqueroit le fort de Scarpe en même temps que la ville (ce que les alliés n'avoient pas fait), qu'il y auroit un lieutenant général et un brigadier pour l'attaque de la ville, et un maréchal de camp pour le fort.

Douay. — La ville de Douay[1] est située sur la rivière de la Scarpe, qui la traverse. Elle est très ancienne; elle avoit autrefois ses seigneurs particuliers; mais, par la suite des temps, elle a été réunie avec la ville de Lille sous un même corps d'État[2]. C'est présentement une des plus fortes places de la Flandre; on peut presque l'environner par l'inondation; elle est protégée par le fort de Scarpe, qui en est éloigné d'un petit quart de lieue. Les ennemis avoient beaucoup augmenté les fortifications depuis la conquête qu'ils en avoient faite. Il y a à Douay une célèbre université[3], où beaucoup d'étrangers viennent, non seulement pour y faire leurs études, mais pour apprendre la langue françoise. Cette ville avoit été cédée à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle fait en 1668; Louis XIV s'en étoit emparé l'année d'auparavant.

1. Lorsque notre auteur a parlé de Douay, à l'occasion de la prise de la ville par les alliés en 1710 (ci-dessus, p. 9 et suivantes), il n'en a pas donné de description.

2. Pendant le XVII[e] siècle, la gouvernance de Douay faisait en effet partie de celle de Lille; c'était un même corps, divisé en deux, qui avait pour chef le gouverneur de Lille. Une ordonnance de 1693 érigea en offices héréditaires les charges de la gouvernance de Douay et établit l'autonomie de ce tribunal.

3. Fondée en 1562 par le pape Paul IV et le roi d'Espagne Philippe II.

Il y avoit dans la ville neuf bataillons et deux cents chevaux, et cinq cents fantassins dans le fort de Scarpe, le tout aux ordres de M. Hompesch, qui en étoit gouverneur, officier général de réputation.

Tout étant préparé pour l'ouverture de la tranchée, elle fut ouverte, la nuit du 15 au 16 août[1], par le marquis d'Alègre, avec quatre bataillons du régiment des gardes françoises, fort près de la ville, à deux endroits différents : l'un, vis-à-vis la porte de Notre-Dame, près de la Justice (cette justice relève d'Oisy; les magistrats de Douay sont obligés tous les ans de venir présenter une lance de bois, par rapport à cette justice, aux comtes d'Oisy)[2], et l'autre, vis-à-vis la porte Saint-Éloy. On fit une parallèle qui communiquoit de l'une à l'autre. Les ennemis s'en aperçurent dans le moment. Il faisoit un très beau clair de lune; nous perdîmes beaucoup d'officiers et beaucoup de soldats. Le chevalier des Touches[3], homme des plus aimables, qui commandoit l'artillerie, fut blessé si dangereusement, qu'il ne fut pas en état de servir le reste de la campagne[4]. M. de Mimeure, maréchal de

1. C'est au soir du 14 août que la tranchée fut ouverte (*Gazette*, p. 442; *Mémoires de Villars*, t. III, p. 163; *Mémoires militaires*, p. 103; *Histoire militaire*, p. 80).

2. La terre d'Oisy avait été, au moyen âge, le fief de la branche cadette des anciens châtelains de Douay, et ces cadets avaient eu en partage la suzeraineté de la terre de l'Escarpelle, dans la banlieue de Douay; le prévôt de cette ville leur devait hommage pour cette terre. La suzeraineté passa à leurs successeurs seigneurs d'Oisy (Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douay*, t. I, p. 62).

3. Tome II, p. 74.

4. Il fut blessé, par un boulet de canon, à la partie extérieure de la cuisse (*Sourches*, t. XIII, p. 478).

camp[1], ouvrit en même temps la tranchée devant le fort de Scarpe, à la tête du premier bataillon de Picardie et de huit compagnies de grenadiers.

La[2] nuit du 16 au 17, M. de Saint-Frémond releva la tranchée de la ville avec les deux bataillons des gardes suisses et les deux de Royal-Roussillon. L'on fit trois boyaux : le premier tirant vers la porte de Notre-Dame, le second vers la demi-lune, et le troisième vers la porte de Saint-Éloi. Le comte de Choiseul releva la tranchée devant le fort de Scarpe avec trois compagnies de grenadiers et le second bataillon de Picardie.

La nuit du 17 au 18, la tranchée fut relevée devant la ville par un bataillon des gardes de l'électeur de Cologne, un des gardes de l'électeur de Bavière et deux d'Alsace, aux ordres de M. d'Albergotti, et devant le fort de Scarpe par le prince Charles, avec le troisième bataillon de Picardie et trois compagnies de grenadiers.

La nuit du 18 au 19, la tranchée fut relevée par les trois bataillons de Navarre et les deux de Bourbon[3], aux ordres du marquis d'Hautefort, et devant le fort, par M. de Rothe[4], avec deux bataillons de Piémont et toujours trois compagnies de grenadiers.

1. Jacques-Louis de Valon, marquis de Mimeure, aide de camp du duc de Bourgogne en 1702, maréchal de camp depuis 1709.

2. Cette sorte de journal du siège est conforme au récit de l'*Histoire militaire*, p. 80-81; on pourra comparer les correspondances très détaillées de la *Gazette de France*, p. 418-480 *passim*, et, au point de vue des assiégés, le journal tenu par le baron de Honstein, aide de camp du général Hompesch, et reproduit dans la *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXVI.

3. Levé en 1635 par le duc d'Enghien, il appartint jusqu'à la Révolution aux princes de la maison de Condé.

4. Ci-dessus, p. 27.

La nuit du 19 au 20, la tranchée fut relevée par les trois bataillons de Champagne et les deux de Bourgogne, aux ordres du marquis d'Avaray[1]. Comme j'étois de piquet, je fus détaché du régiment, à la tête de cent hommes, dans un boyau sur la gauche, afin de fortifier et de soutenir ce côté-là, qui étoit un peu en l'air en cas que les ennemis eussent fait une sortie; mais il y avoit si peu de troupes dans cette place, par rapport à sa grandeur, qu'ils n'en avoient pas plus qu'il leur en falloit pour faire le service de la place. Ainsi notre tranchée se passa tranquillement, pendant laquelle on travailla à une batterie de vingt pièces de canon de quatre livres de balles, six de seize et une batterie de dix-sept mortiers, et on acheva la communication des tranchées de la ville au fort, dont la tranchée fut relevée par le marquis de Nangis avec le troisième bataillon de Piémont et le premier de Royal-Marine[2].

La nuit du 20 au 21, les deux bataillons de Bourbonnois[3], les deux de Greder[4] et un de la Marck[5]

1. Claude-Théophile de Béziade, marquis d'Avaray (1655-1745), avait d'abord commandé un régiment de dragons et était lieutenant général depuis 1704. Il devint ambassadeur en Suisse en 1715 et reçut l'ordre du Saint-Esprit en 1739.

2. Créé en 1670 pour le service des vaisseaux, ce régiment fut bientôt affecté à celui de terre. Son colonel, en 1712, était M. Desmaretz de Châteauneuf, second fils du contrôleur général.

3. Le second des six *petits vieux* corps.

4. Ce corps, qu'on appelait Greder-Allemand pour le distinguer du régiment suisse de même nom, avait été levé par le landgrave de Fürstenberg et était passé à la solde de la France en 1670. Maurice de Saxe le commanda en 1720.

5. Formé en 1680 sous le nom de Königsmark, il fut commandé de 1693 à 1780 par des colonels du nom de la Marck.

relevèrent la tranchée, aux ordres du comte d'Estaing devant la ville, et, devant le fort, le duc de Mortemart avec les deux bataillons d'O'Brien[1].

Jusqu'à ce jour, nous avions avancé nos tranchées très facilement, et nous les avions poussées aussi loin qu'elles pouvoient être poussées devant la ville; mais les ennemis nous arrêtèrent pendant quelques jours, ayant lâché les écluses dont les eaux inondèrent nos tranchées[2]. Il fallut donc en faire écouler les eaux. A l'égard du fort, la tranchée fut poussée jusqu'à l'avant-fossé. Ce jour-là, on jeta un pont sur la Scarpe pour ouvrir une tranchée sur la rive gauche de cette rivière, afin d'y établir une batterie de dix pièces de canon pour battre à revers l'avant-chemin couvert du fort et une redoute située entre les deux chemins couverts du fort.

La nuit du 21 au 22, les quatre bataillons du régiment du Roi et un de Royal-Comtois[3] relevèrent la tranchée, aux ordres du marquis de Sailly, devant la ville, et, devant le fort, M. de Lessart[4] avec deux bataillons de Royal. M. de Lessart fit attaquer l'avant-chemin couvert du fort de Scarpe, d'où nos troupes chassèrent les ennemis.

1. Régiment irlandais formé en 1690; ses colonels successifs furent toujours des Anglais ou des Irlandais.

2. Ils ouvrirent seulement les écluses de la gauche de l'attaque (*Histoire militaire*, p. 81).

3. Ce régiment avait été créé en 1674, après la conquête de la Franche-Comté, et donné d'abord à un Bauffremont.

4. Charles-Emmanuel de Colin de Lessart, d'abord colonel de cavalerie, avait servi à ce titre en Italie et en Espagne; nommé maréchal de camp le 29 mars 1710, il avait été désigné pour l'armée de Flandre.

La nuit du 22 au 23, le troisième bataillon du régiment Royal, les deux de Royal-Marine et le bataillon de Royal-Italien[1] relevèrent la tranchée aux ordres du comte de Saillant[2] devant la ville, et les deux de Poitou[3] devant le fort, aux ordres du duc de Chaulnes[4]. Ce jour-là, on s'empara du second chemin couvert et de la demi-lune qui étoit entre les deux chemins couverts du fort.

La nuit du 23 au 24, les deux bataillons de Greder-Allemand, un de Belsunce[5] et les deux de Solre relevèrent la tranchée de la ville aux ordres du duc de Guiche, et, devant le fort, les deux de Boulonnois[6], aux ordres de M. de Silly[7].

Ce même jour 23, je fus commandé à la tête de cent hommes pour travailler pendant la nuit du 23 au 24 à la seconde parallèle devant la ville. On y fit une batterie de seize pièces de canon, dont dix étoient de vingt-quatre livres, et six de seize.

1. Régiment levé en Piémont en 1671 par M. de Magalotti.

2. Jean-Philippe d'Estaing, comte de Saillant, était lieutenant général depuis 1704, et, depuis 1710, lieutenant-colonel du régiment des gardes françaises, où il avait eu une compagnie dès 1689.

3. Ce régiment avait pour origine un corps levé en 1585 par Charles de Choiseul; il portait le nom de Poitou depuis 1682.

4. Il portait auparavant le titre de vidame d'Amiens : t. II, p. 363.

5. Levé en 1695, ce régiment avait pour colonel depuis 1704 le chevalier de Belsunce; il fut licencié en 1714.

6. Créé en 1684, il était commandé par Louis-Alexandre Verjus, comte de Crécy.

7. Jacques-Joseph-Vipart, marquis de Silly (1671-1727). Saint-Simon a raconté (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. XII, p. 190-192) par suite de quelles circonstances il avait été fait brigadier en 1702.

La nuit du 24 au 25, les deux bataillons de Poitou, deux de Lyonnois et un de Beauce relevèrent la tranchée devant la ville, aux ordres du prince de Rohan, et les deux de Limousin devant le fort, aux ordres du duc de Mortemart.

Ce même jour 25, le prince Eugène, voyant l'impossibilité qu'il y avoit d'attaquer nos retranchements, décampa de Raimbeaucourt, après avoir resté quatorze jours dans ce dernier camp[1]; il avoit fait mettre auparavant le feu aux gabions, aux fascines et aux claies qu'il avoit fait apporter pour nous attaquer. La veille, il avoit fait partir son artillerie et les gros et les menus équipages de son armée. Ainsi nous continuâmes le siège de Douay avec toute la tranquillité possible. Notre brigade étoit venue camper depuis six jours près du château de Belleforière, qui étoit, comme on doit le remarquer ci-dessus, le côté le plus foible de nos lignes.

Malgré l'occupation dans laquelle étoit le maréchal de Villars, non-seulement par rapport au siège de Douay, mais aussi par rapport aux mouvements qu'il faisoit faire à l'armée, afin de n'être point surpris par son ennemi, il ordonna à M. Pasteur, fameux partisan[2], de faire une course du côté de la Hollande, en représailles de celle qu'avoit faite M. de Growestein[3].

1. L'*Histoire militaire* (p. 83) dit le 26 août, ainsi que la *Gazette d'Amsterdam*, nº LXX.

2. Il s'appelait Pasteur ou Jacob; c'était un homme de fortune, d'origine wallonne, qui commandait un régiment de dragons (*Mémoires de Sourches*, t. IX, p. 338, et t. XI, p. 124). Après la paix d'Utrecht, il se retira en France, et eut, le 20 mars 1716, un brevet de maréchal de camp.

3. Ci-dessus, p. 118.

Course de M. Pasteur. — Il[1] partit la nuit du 23 au 24; il pénétra jusqu'à l'île de Tolen[2], qui est de la Zélande, dont il fit piller la ville; il fit contribuer tous les pays entre la Basse-Meuse et le Bas-Escaut, il enleva soixante-dix otages.

Le prince Eugène, étant informé de cette course, fit partir soixante escadrons, aux ordres d'un lieutenant-général, afin de tâcher de couper M. Pasteur dans sa retraite; mais la diligence avec laquelle il marcha fut inutile. Le partisan françois arriva à Namur sain et sauf, aussi bien que son détachement, avec ses otages, un butin considérable et une centaine de chevaux, dont soixante de carrosse.

La nuit du 25 au 26, les trois bataillons de Dauphin et les deux de Vaudrey[3] relevèrent la tranchée devant la ville, aux ordres de...[4], et, devant le fort, le chevalier de Montmorency avec les deux bataillons de Royal-Roussillon[5].

Prise du fort de Scarpe. — La nuit du 26 au 27, les deux bataillons du Maine[6], les deux de Bacqueville[7]

1. *Gazette d'Amsterdam*, n°s LXX et LXXI; *Mémoires de Sourches*, t. XIII, p. 489-490; *Mémoires militaires*, p. 105-106; *Histoire militaire*, p. 84.

2. Formée par deux bras de l'Escaut; la ville principale s'appelle aussi Tolen.

3. Il n'y avait pas de régiment de Vaudrey au siège de Douay, ni même aucun colonel de ce nom à cette époque.

4. Ce nom est resté en blanc dans le manuscrit.

5. Ce régiment, levé par le cardinal Mazarin en Roussillon et en Catalogne, en 1657, s'appela d'abord Catalan-Mazarin.

6. Ce corps, créé en 1625 et appelé d'abord Maréchal de Turenne, fut donné en 1675 au duc du Maine et prit son nom.

7. Commandé par Jean-François Boyvin, marquis de Bacqueville, il devint Vexin en 1762.

et un de Bigorre relevèrent la tranchée aux ordres de M. de Puységur. A l'égard du fort, sur les six heures du soir du 27, le commandant, à qui nous avions ôté la communication avec la ville, voyant que la brèche étoit très praticable, et craignant avec raison d'être emporté d'assaut, fit battre la chamade. Il se rendit, lui et sa garnison, prisonniers de guerre. Celle-ci fut conduite à Cambray[1].

Après la prise du fort, on ouvrit sur-le-champ les écluses, afin de faire écouler les eaux de nos tranchées, la nuit du 27 au 28.

Le lendemain 28, notre armée fit un mouvement; les troupes, qui étoient campées dans la plaine de Lens, passèrent la Scarpe, pour aller camper dans la plaine de Lewarde[2]. Notre brigade décampa aussi de près du château de Belleforière, afin d'aller couvrir Lewarde, dont le maréchal de Villars venoit de faire son quartier général. Nous restâmes dans ce camp jusqu'à notre départ de devant Douay.

La nuit du 28 au 29, la tranchée fut relevée par les trois bataillons de la Reine et les deux de Lionne[3], aux ordres de M. de Goesbriand. Pendant cette nuit, les tranchées ayant été conduites jusqu'au fossé de l'avant-chemin couvert du côté de la porte de Notre-Dame, on passa le fossé, et, malgré le grand feu des

1. Sur la prise du fort de Scarpe, on peut voir les *Mémoires de Villars*, p. 165-166, l'*Histoire militaire*, p. 83, les *Mémoires militaires*, p. 104, et le n° LXXI de la *Gazette d'Amsterdam*, d'après une lettre venant du camp du maréchal de Villars.

2. Sur la route de Douay à Bouchain, à sept kilomètres de la première ville.

3. C'est le régiment de Beaujolais, commandé depuis novembre 1710 par Charles-Hugues, comte de Lionne.

assiégés, on se logea sur le glacis à droite et à gauche. Le logement y étant fait, on travailla à une batterie de vingt pièces de canon. Nous perdîmes dans cette action M. de Clisson[1], capitaine aux gardes françoises, et M. de Louvain, commandant la colonelle du régiment Royal-artillerie, qui furent tués. Il y eut deux cents hommes tant tués que blessés[2].

Depuis le 29 jusqu'au 31 août, on perfectionna nos deux batteries qui étoient dans la seconde parallèle et à celle vis-à-vis la porte Saint-Éloi. Toutes nos batteries se firent entendre le 31, et elles renversèrent la redoute qui étoit entre les deux chemins couverts.

La tranchée avoit été relevée, la nuit du 29 au 30, par les deux bataillons de Limousin, les deux de Boulonnois, et par un de Solre, aux ordres du marquis de Silly; la nuit du 30 au 31, par les trois bataillons des Vaisseaux et les deux d'Agenois, aux ordres de M. de Coigny. On s'empara ce jour-là de la redoute qui étoit entre les deux chemins couverts, et on fit deux batteries, de six pièces de canon chacune, pour battre une demi-lune et deux lunettes qui étoient aussi entre les deux chemins couverts et qui les protégeoient.

Je m'étois logé à Lewarde, qui étoit, comme il a été dit, le quartier général. J'appris, le lendemain, que les fourriers de l'armée marquoient toutes les maisons

1. « Gentilhomme de Poitou; un des plus valeureux hommes de son siècle, dit l'annotateur des *Mémoires de Sourches*, t. XIII, p. 490. Il auroit été à souhaiter que beaucoup d'officiers eussent un peu de la trop grande envie qu'il avoit de voir des actions. »

2. *Gazette*, p. 468.

occupées par les officiers particuliers. La crainte que j'eus d'être délogé me fit imaginer de faire mettre l'étui de ma basse de viole dans mon lit entre les deux draps. J'en coiffai le haut du manche de mon bonnet de nuit; j'ordonnai ensuite à mes valets de dire à Messieurs les fourriers qu'il y avoit un officier couché dans ce lit, qui étoit attaqué de la petite vérole. Mes domestiques exécutèrent mes ordres si parfaitement bien, que le mot de petite vérole les fit fuir de ma chambre aussi promptement que s'ils avoient eu le feu au derrière. Par ce stratagème, je restai tranquillement dans mon logement jusqu'à notre départ pour aller camper à Denain.

La nuit du 31 août au 1er septembre, la tranchée fut relevée par le bataillon de la Sarre, deux de Perrin[1] et deux du Prince-Électoral[2], aux ordres du marquis de Conflans; la nuit du 1er septembre au 2, par les deux bataillons de la Fère, deux de Lorraine et celui de Saint-Second, aux ordres du marquis de la Vallière; la nuit du 2 au 3, par les trois bataillons de Villars-suisse[3] et par les deux de Greder, aux ordres du comte de Croissy; la nuit du 3 au 4, par[4]. . . . .

1. Levé en 1691 par le maréchal de Noailles, ce régiment avait pour colonel en 1712 Joseph Perrin de Brichambault.

2. Régiment bavarois.

3. Le comte d'Erlach avait levé ce régiment en Suisse, en 1672, pour le compte de Louis XIV; il était commandé depuis 1701 par Charles de Villars-Chandieu.

4. L'*Histoire militaire* ne donne plus le journal de la tranchée à partir du 22 août; notre auteur se sert donc de ses notes personnelles, et elles lui ont sans doute manqué pour la nuit du 3 au 4 septembre : d'où le blanc qui existe ici dans le manuscrit.

Le lendemain 4, je reçus de grand matin, par un exprès, une lettre de la dame de Bruxelles[1], par laquelle elle me mandoit qu'elle venoit d'arriver de Paris à Cambray, à la Poste, qu'elle me prioit de venir dîner avec elle; qu'elle partoit de cette ville sur les cinq heures du soir, pour aller coucher à Mons, ses affaires l'obligeant de se rendre au plus vite à Bruxelles. Je ne perdis point de temps à me rendre auprès d'elle; je la trouvai plus aimable que jamais. Le dîner fut très gai; elle me fit bonne chère. Nous restâmes ensemble jusqu'à six heures du soir. L'ayant conduite dans sa chaise de poste, elle partit pour le Brabant, et moi, je remontai à cheval pour m'en retourner à Lewarde.

En sortant de Cambray, je retrouvai deux capitaines du régiment qui s'y en retournoient aussi. Lorsque nous eûmes fait une lieue, nous trouvâmes un vivandier du régiment qui venoit de l'armée. Il nous apprit que notre brigade étoit décampée de Lewarde, avec d'autres troupes, aux ordres du comte de Croissy, pour se rendre dans le camp de Denain : ainsi, il fallut déranger notre marche et passer assez près de Bouchain. Lorsque nous eûmes passé le pont qui étoit établi sur le Censet, au bac d'Aubencheul, nous aperçûmes un cavalier bavarois. Un de mes camarades nous dit : « Je vais vous donner la comédie. » Et, sur-le-champ, il s'avance sur le Bavarois, le pistolet à la main, en lui criant : « Qui vive? » Le cavalier lui répond : « Vive France! » — « Comment, vive France? » lui répliqua vivement mon camarade, et alors il fit sem-

1. Tome II, p. 327-330.

blant de vouloir le tirer. Le Bavarois, nous prenant pour des Hollandois, donne des deux à son cheval, et, en moins de rien, il fut rejoindre sa troupe, qui étoit à trois cents pas de là. La retraite précipitée du cavalier nous donna occasion de bien rire.

Nous n'arrivâmes à Denain qu'à onze heures du soir, assez fatigués, surtout ma personne du bon dîner que m'avoit donné la dame de Bruxelles. Nous trouvâmes le régiment campé dans le camp même d'où les ennemis avoient été chassés. Nos tentes étoient au milieu des corps morts, dont la plus grande partie étoit à moitié enterrée. On voyoit des têtes, des bras et des jambes qui sortoient de terre. Ce spectacle étoit d'autant plus affreux, que c'étoit une infection des plus insupportables. Nous y restâmes trois jours. Cette puanteur et la fatigue que j'avois essuyée dans ma charmante partie de Cambray me donnèrent une bonne fièvre. Elle ne m'empêcha pas d'écrire une lettre des plus fortes à mon frère le lieutenant général de l'artillerie[1], en réponse de celle qu'il m'avoit écrite pour m'apprendre qu'il venoit de vendre sa terre de Q[uincy], qui étoit dans notre famille depuis plus de deux cents ans; elle nous venoit d'un oncle de ma trisaïeule[2]. Mon oncle avoit fait mettre mon frère son légataire universel[3], dans le dessein que son neveu, qui

1. Charles Sevin : tome I, p. 26, note 2.

2. François Sevin, trisaïeul de notre auteur, avait épousé, en 1555, Antoinette Le Rebours, dame de Quincy-en-Brie (voyez, au tome I, la Notice préliminaire). C'est elle qui avait apporté cette terre aux Sevin; peut-être lui venait-elle, en effet, d'un de ses oncles maternels.

3. Tome I, p. 26.

paroissoit fort sage et n'avoir aucune passion, ne se déferoit jamais de cette terre. Il l'avoit préféré à ses six autres frères, qu'il avoit réduits à leur légitime, c'est-à-dire à leur patrimoine, sans l'avoir mérité[1]. Mais, par malheur pour mon frère, il épousa depuis la fille d'un financier[2]. Il est très dangereux à un homme de condition de faire de ces sortes d'alliances, non seulement par rapport à leur basse naissance, mais aussi parce que, la fille d'un homme d'affaires étant née dans une maison où la magnificence et la dépense règnent beaucoup, elle porte l'esprit de prodigalité en mariage, qui ruine tôt ou tard mon homme, à moins qu'il ne soit bien sur ses gardes et qu'il ne conserve une supériorité juste et raisonnable sur sa femme. C'est ce que mon frère a si fort négligé, qu'il est mort sans laisser un sol de près de six cent mille francs qu'il avoit eus de notre oncle, quoiqu'il n'avoit point de maîtresse et qu'il haïssoit le jeu et la table[3].

Ma fièvre redoublant, je fus obligé de quitter ce camp empesté de Denain pour aller à Valenciennes. C'étoit le 8 septembre, jour pendant lequel il s'y fait une procession solennelle[4]. J'arrivai dans le temps que

1. Au détriment même de son aîné (tome I, p. 26).

2. Geneviève Pecquot de Saint-Maurice (tome I, p. 69), fille d'un greffier du Conseil enrichi par les affaires de finance.

3. On verra en effet dans l'Appendice, ci-après, § III, par le contrat de mariage de sa fille et par son inventaire après décès, que le marquis de Quincy avait dû dissiper toute la succession de son oncle et tout l'héritage de la marquise, sauf son douaire; car ils ne donnent à leur fille aucun immeuble, rente ou argent comptant, et il n'est fait nulle mention de valeur quelconque dans son inventaire.

4. En l'honneur de la fête de la Nativité de la Vierge.

toutes les portes étoient fermées. Ainsi, accablé d'un frisson violent que j'avois, il fallut cependant attendre deux bonnes heures sur mon cheval que la procession fût finie. Je fus logé dans une hôtellerie, où il n'y avoit qu'une seule petite chambre au rez-de-chaussée de la cour. On y faisoit le jour et la nuit un bruit insupportable.

Laissons un moment ma fièvre et retournons au siége de Douay, et parlons des mouvements que firent et le prince Eugène et le maréchal de Villars. Celui-ci ayant appris que le général de l'Empereur avoit abandonné son camp de Seclin pour s'approcher de Tournay, et qu'il avoit fait passer l'Escaut près de cette dernière ville à quarante escadrons[1] aux ordres du prince de Hesse-Cassel[2], il envoya, le 4, M. de Saint-Frémond, le comte de Croissy et le comte de Beauvau[3] à la tête de quatre brigades de cavalerie et une partie de son infanterie, à Denain, comme j'en ai parlé ci-dessus[4], afin d'être à portée de s'opposer aux desseins du prince Eugène; et, de son côté, il poussa le siège vivement.

Le 7 septembre, tout étant préparé pour l'attaque du chemin couvert et des trois lunettes qui le protégeoient, il ordonna à M. de Valori de faire les dispositions nécessaires, après lui avoir fait venir trente

1. *Mémoires militaires*, p. 107.

2. Tome I, p. 332.

3. Pierre-Madeleine, comte de Beauvau du Rivau (1663-1734), d'abord guidon des gendarmes anglais, avait eu le grade de brigadier en 1702 et commandé la gendarmerie à Audenarde et à Malplaquet; il était maréchal de camp depuis 1709, et devint lieutenant général en 1718.

4. Ci-dessus, p. 180.

compagnies de grenadiers à l'entrée de la nuit[1]. Dès que le signal, qui étoit de six bombes, fut donné, tous nos grenadiers, soutenus par les cinq bataillons de la tranchée, aux ordres du marquis de Vieuxpont et du prince d'Isenghien, marchèrent rapidement au chemin couvert et aux trois lunettes. Après un combat opiniâtré, nos troupes s'en emparèrent malgré le grand malheur qui leur arriva ; car trois de nos ponts s'enfoncèrent sur le fossé : ce qui obligea la plus grande partie de le passer ayant de l'eau jusqu'aux épaules. Les logements se firent avec une promptitude admirable[2]. Le maréchal de Villars, qui étoit présent à cette attaque, persuadé que la ville ne seroit pas longtemps sans capituler, puisque la brèche au corps de la place étoit très praticable, laissa M. d'Albergotti pour en continuer le siège. Il partit de Lewarde le 8 au matin, le même jour que je m'étois rendu à Valenciennes, et le même jour que M. de Saint-Frémond avoit passé l'Escaut, avec les troupes qu'il commandoit, pour marcher du côté du Quesnoy. M. de Villars, en arrivant à Denain, apprit, par un exprès que M. d'Albergotti lui envoya, qu'il s'étoit emparé, depuis son départ, de la demi-lune : ce qui avoit obligé M. Hompesch de faire battre la chamade ; que les otages étoient donnés de part et d'autre, et qu'il attendoit ses ordres[3].

1. A trois heures de l'après-midi, disent les relations indiquées ci-après.

2. *Mémoires de Villars*, t. III, p. 168-169 ; *Histoire militaire*, p. 87-88 ; *Mémoires militaires*, p. 108-109 et p. 521-522, avec la lettre officielle du maréchal donnant le compte rendu de l'action.

3. *Gazette de France*, p. 480 ; *Gazette d'Amsterdam*, nº LXXVI ; *Histoire militaire*, p. 88-89 ; *Mémoires militaires*, p. 109.

Sur-le-champ, M. de Villars rebroussa chemin, et il se rendit dans la tranchée. Par les articles de la capitulation que le prince de Hesse-Hombourg, qui étoit un des otages, apporta au maréchal, M. Hompesch demandoit la même capitulation que les alliés avoient accordée à M. d'Albergotti. Mais notre général lui fit dire qu'il ne devoit prétendre à aucune capitulation, à moins qu'il ne se rendît, lui et sa garnison, prisonniers de guerre; que M. de Marlborough à Bouchain et le prince Eugène au Quesnoy l'avoient exigé ainsi des commandants de ces deux places, et qu'il vouloit suivre en cela l'exemple de ces deux grands hommes. Les ennemis, voyant l'opiniâtreté de M. de Villars, se rendirent aux mêmes conditions qui avoient été accordées à M. de la Badie, qui avoit défendu le Quesnoy[1]. Le 10, la garnison fut conduite à Beauvais. Douay ne tint que vingt-quatre jours de tranchée ouverte; cependant cette place avoit tenu cinquante-quatre jours, lorsqu'elle fut défendue par M. d'Albergotti. Mais il est juste d'excuser M. Hompesch de sa foible défense par rapport au peu de troupes qu'il avoit pour soutenir ce siège.

Le maréchal de Villars n'eut pas plus tôt signé la capitulation, qu'il partit sur-le-champ pour aller joindre les troupes aux ordres de M. de Saint-Frémond, qui étoient en marche pour s'approcher du Quesnoy, dont il fit faire l'investissement. Le prince de Hesse-Cassel, qui faisoit avec ses troupes l'avant-garde de l'armée du prince Eugène, ayant appris que les François

1. Le texte de la capitulation de Douay est imprimé dans les *Mémoires militaires*, p. 522-523.

étoient déjà postés devant cette place, il ne jugea pas à propos de s'avancer davantage; il s'arrêta, et il attendit que l'armée de ce général l'eût joint. Cette armée passa le 10 la Trouille, et elle alla camper à Beliant, qui fut le quartier général. La droite fut appuyée à Saint-Ghislain, et sa gauche aux bois de Malplaquet. Le prince Eugène avoit fait cette marche dans le dessein d'arriver plus tôt que nous au Quesnoy, afin d'empêcher les François d'en former le siège, ou du moins d'en retirer la nombreuse artillerie qu'il y avoit laissée. Il resta dans son camp de Beliant pendant presque tout le temps que nous fûmes occupés au siège de cette place.

Pendant les mouvements des deux armées, j'étois malade à Valenciennes et très mal couché dans mon hôtellerie. Il y avoit une corde qui étoit attachée au plancher et qui, traversant l'impériale de mon lit[1], venoit jusqu'à la couverture. Je demandai plusieurs fois pourquoi cette corde; la réponse en étoit toujours que c'étoit pour aider un officier des ennemis, neveu du gouverneur de Tournay, qui avoit reçu un coup de fusil dans les reins à l'affaire de Denain, à se mettre sur son séant. On n'eut garde de me dire que cet officier étoit mort de cette blessure, et qu'il avoit été enterré le même jour que j'étois arrivé dans cette hôtellerie. Je n'appris cette triste aventure que quatre jours après : ce qui, joint au bruit qui m'empêchoit de dormir, me fit bien vite changer de logement. Je ne fut pas plus tôt arrivé à l'autre, que trois capitaines

1. On appelle *impériale* « le fond (c'est-à-dire le dessus) des lits d'ange et en housse » (*Dictionnaire de Trévoux*).

de notre régiment, qui étoient tombés aussi malades à Denain, vinrent se fourrer dans ma chambre ; autre incommodité plus insoutenable. Il fallut prendre patience. Une nuit, je ne pouvois attraper le sommeil; les punaises et les puces m'accablèrent si fort, que je pris le parti d'aller me coucher sur une table, entortillé simplement de ma robe de chambre. J'y dormis huit heures de suite sans me réveiller; mais le froid que j'avois ressenti sur ce bon lit me donna une violente colique, dont le bénéfice me fut si heureux, qu'il m'ôta entièrement la fièvre. L'appétit me revint sur-le-champ, et, deux jours après, je me sentis assez de forces pour aller rejoindre le régiment devant le Quesnoy. Je trouvai notre armée campée, la droite à la forêt de Mormal et la gauche à Quiévrain[1], contenant trois lieues de terrain. Le quartier général étoit à Préseau[2]. Depuis Quiévrain jusqu'à Roisin[3], notre armée étoit couverte par l'Honneau[4], et, depuis Roisin jusqu'à la forêt de Mormal, nous fîmes un bon retranchement, un fossé et avant-fossé. On y travailloit jour et nuit.

J'arrivai trois jours après que la tranchée fut ouverte. Elle le fut la nuit du 18 au 19, à trois endroits, l'une vis-à-vis de la porte Saint-Martin, l'autre vis-à-vis de celle de Valenciennes, et la troisième au centre[5].

1. Tome I, p. 348-350; à mi-route de Valenciennes et de Saint-Ghislain.

2. Village du canton de Valenciennes sur la route du Quesnoy.

3. Village aujourd'hui appartenant à la Belgique, dans l'arrondissement de Mons.

4. Petit affluent de la Haine, dans laquelle il se jette un peu avant que cette rivière ne tombe dans l'Escaut.

5. Dès la première nuit, la parallèle fut poussée à soixante

M. d'Ivoy[1], officier de réputation, religionnaire françois, en étoit gouverneur. Il avoit sept bataillons[2], une quantité de milliers de poudre, des bombes, des carcasses, des pots-à-feu sans nombre. Outre les pièces de canon et les mortiers qui étoient dans la ville lorsque M. de la Badie la défendit, il y avoit cinquante pièces de gros canon et vingt mortiers que le prince Eugène avoit laissés après la conquête qu'il en avoit faite, et dont il vouloit se servir pour faire le siège de Landrecies. Enfin, place n'a jamais été si bien munie de canons, de mortiers et de tous les attirails qui s'ensuivent.

Il fut réglé qu'il y auroit un lieutenant général qui se tiendroit dans le centre, pour être à portée de se rendre ou à l'attaque de la droite ou à celle de la gauche ; qu'il y auroit un maréchal de camp à la droite, et un brigadier à la gauche ; qu'il y auroit six bataillons, qui seroient relevés toutes les vingt-quatre heures, selon leur rang d'ancienneté.

Je me suis trouvé à dix-neuf sièges ; mais je n'ai jamais entendu un feu si terrible et si continuel de canon. L'air étoit toujours rempli de bombes, de grenades, de pierres, les jours et les nuits. Aussi fut-on obligé de faire venir de nos ports des canonniers marins. Il faut leur rendre justice : ils servoient et manioient mieux et plus vite les canons que les canon-

toises du chemin couvert (*Mémoires de Villars*, p. 171 ; *Gazette*, p. 503 ; *Mémoires militaires*, p. 114 ; *Histoire militaire*, p. 90).

1. Ci-dessus, p. 128.

2. Six bataillons, soit deux mille hommes, et cent vingt canonniers et mineurs, d'après un état donné dans les *Mémoires militaires*, p. 524.

niers de terre[1]. Après que trois batteries furent faites, dans lesquelles il y avoit cinquante pièces de canon, ils en imposèrent bientôt à ceux des assiégés, et ils démontèrent plusieurs pièces de canon. On les faisoit tirer toutes les cinquante pièces ensemble. Malgré le fracas et le désordre qu'elles causoient aux ennemis, ils leur répondoient avec la même vivacité, ce qui faisoit un bruit épouvantable.

Le 23, le comte de Broglie fit un fourrage au delà de la Haine[2], aux villages de Ville et de Pommerœul[3]. Son escorte étoit composée de neuf cents chevaux et de mille grenadiers. Il n'eut pas plus tôt lâché les fourrageurs, que les ennemis parurent au nombre de dix escadrons, commandés par le comte d'Athlone[4], qui chargèrent notre cavalerie, dont la gauche plia ; elle fut se mettre sous le feu de nos grenadiers, qui firent aux ennemis une décharge de si près, qu'ils en mirent plusieurs hors de combat et les obligèrent de se retirer plus vite qu'ils n'étoient venus. Ils amenèrent cependant avec eux une centaine de chevaux des fourrageurs. Malgré ce petit malheur, M. de Broglie fit continuer son fourrage, qui fut achevé sans aucune inquiétude[5].

1. Les *Mémoires du maréchal de Villars*, t. III, p. 173, confirment ce détail : une batterie de vingt-quatre pièces était servie par les canonniers de marine, sous les ordres du chevalier de Riconart.

2. Affluent de l'Escaut, dans lequel il se jette à Condé, après s'être grossi de l'Honneau.

3. Ville et Pommerœul (qu'il ne faut pas confondre avec le Pommereuil des environs du Cateau) sont deux villages de Belgique, entre Condé et Saint-Ghislain.

4. Ci-dessus, p. 44.

5. *Gazette*, p. 502-503 ; *Histoire militaire*, p. 91-92.

Nos travaux avançoient considérablement, malgré le grand feu de canon que les ennemis faisoient. Le maréchal de Villars étoit toujours dans la tranchée pour encourager nos travailleurs. Notre régiment fut commandé pour la tranchée la nuit du 29 au 30. En arrivant, nous fûmes informés que nous allions attaquer les deux chemins couverts et les deux lunettes qui étoient entre les deux chemins couverts. Comme j'étois ce jour-là de piquet, on me plaça avec nos cent hommes que je commandois, étant le plus ancien, dans un boyau, sur la gauche des tranchées, afin d'être à portée de soutenir nos deux compagnies de grenadiers et de faire feu aux remparts pendant l'attaque. Le maréchal de Villars, qui étoit arrivé en même temps que nous, se plaça dans la seconde parallèle, entre la gauche et le centre. Les bataillons que nous devions relever restèrent dans les tranchées, afin d'attaquer conjointement ensemble. Les officiers généraux y restèrent aussi; ils furent distribués à droite et à gauche, et au centre. M. de Coigny et M. de Savines[1] avoient l'attaque de la droite; milord Galmoy[2] et M. de Marnais[3] avoient celle du centre, avec sept

1. Antoine de la Font, marquis de Savines (1669-1748), d'abord capitaine de carabiniers (1690), eut un régiment de cavalerie en 1695, une enseigne aux gardes du corps en 1703, et il était maréchal de camp depuis 1709; il devint lieutenant général en 1718.

2. Pierre Butler, vicomte de Galmoy, pair d'Irlande (1652-1740), avait passé en France en 1691 et fut mis aussitôt à la tête d'un régiment de cavalerie irlandaise. Devenu maréchal de camp en 1702, il passa en Espagne, où Philippe V le fit lieutenant général en mars 1705; revenu en France, il y obtint le même grade en 1722, avec rang d'ancienneté de 1705.

3. Philippe de Marnais-Saint-André, marquis de Marnais,

compagnies de grenadiers. Tous les piquets soutenoient les compagnies de grenadiers, et les bataillons soutenoient les piquets. J'oubliois de dire que M. de Maillebois[1] et M. de Boufflers-Remiancourt[2] étoient destinés pour attaquer, avec six compagnies de grenadiers, la gauche. Les travailleurs, conduits par les ingénieurs, portant des outils, des fascines, des gabions et des sacs à terre, étoient à portée de se rendre aussitôt qu'on auroit chassé les ennemis.

L'électeur de Cologne, qui avoit appris que nous devions faire cette attaque, vint dîner ce jour-là chez le maréchal, et il se rendit à la tranchée, un peu auparavant qu'elle commença. On lui avoit fait un logement, d'où il pouvoit voir l'attaque générale sans courir aucun risque. Ce prince aimoit les spectacles, et l'action d'un chemin couvert attaqué de vive force est un des plus beaux qu'on puisse représenter.

Toutes nos compagnies de grenadiers devoient marcher en même temps au signal d'une bombe qui

avait eu un régiment de cavalerie en 1695, une enseigne aux gardes du corps en 1702, et le grade de maréchal de camp en 1709; il mourut en 1720, lieutenant général depuis octobre 1718.

1. Jean-Baptiste-François Desmaretz, marquis de Maillebois, fils aîné du contrôleur général, avait été fait brigadier en 1708 pour sa belle conduite pendant le siège de Lille. C'est lui qui devint maréchal de France en 1741. Il se conduisit dans la présente action, au dire de Villars (*Mémoires militaires*, p. 525), « avec toute la valeur des Colbert. »

2. Charles-François, marquis de Boufflers-Remiancourt (1680-1743), d'abord enseigne aux gardes-françaises, avait depuis 1702 un régiment d'infanterie de son nom; sa belle conduite au siège de Lille, sous son parent le maréchal de Boufflers, lui avait fait obtenir, en 1708, le grade de brigadier.

devoit s'élever du centre, après que les mines auroient fait leurs effets. Un quart d'heure auparavant qu'on la vît paroître, il régnoit dans toutes les tranchées un morne et profond silence. Enfin, on l'aperçut, et, un moment après, les bruits sourds des mines se firent entendre, deux aux deux lunettes et deux autres aux deux angles saillants du chemin couvert, et, sur-le-champ, tous nos grenadiers attaquant en même temps, ils s'emparèrent des deux chemins couverts et des deux lunettes. Pendant cette attaque, nous faisions un feu continuel de mousqueterie et de canons aux remparts; nos mortiers ne discontinuoient point de jeter des bombes, et les pierriers des pierres; les grenades pleuvoient des deux côtés : c'étoit un bruit effroyable. Les assiégés ne firent aucune résistance à l'attaque de la droite et aux deux lunettes; mais, à la gauche, il y eut une défense des plus opiniâtrées : ce qui obligea de faire marcher les piquets qui étoient de ce côté-là, dont les nôtres en étoient. Dès qu'ils eurent joint les grenadiers, on fit une nouvelle attaque, à laquelle les ennemis ne purent résister. Une partie fut culbutée dans le fossé, et l'autre se retira dans les traverses et les places d'armes qui étoient sur notre gauche, d'où ils nous faisoient un feu continuel de mousqueterie, qui, joint à celui de la demi-lune et à celui des remparts, nous tuèrent beaucoup de grenadiers et beaucoup de soldats. Pendant ce temps-là, nos travailleurs faisoient leurs logements. Il n'y a pas de travail qui aille plus vite que celui-ci : comme il s'agit de la vie, chacun s'empresse le plus promptement qu'il peut à s'enterrer. Au bout d'une heure, les logements furent faits, les grenadiers s'y établirent, et on

renvoya les piquets aux endroits d'où ils étoient partis. Nous eûmes dans cette attaque un capitaine de grenadiers de Greder, sept ou huit subalternes et une trentaine, tant grenadiers que soldats, de tués, quatre-vingts de blessés, et douze officiers de blessés, dont un capitaine de Piémont[1].

Le maréchal de Villars resta dans la tranchée jusqu'à tant que tous les logements fussent perfectionnés[2]. Dès le lendemain, on travailla à faire des batteries sur la crête du chemin couvert, afin de battre en brèche et la demi-lune et le corps de la place.

Ce même jour, 29 septembre, le prince Eugène, jugeant très bien qu'il ne pouvoit nous empêcher de prendre le Quesnoy, décampa de Malplaquet pour repasser la Trouille et aller camper à Rouveroy, dont il fit son quartier général; il mit sa droite à Givry et sa gauche à Grand-Reng[3]. Il resta dans ce camp jusqu'au 6 octobre, qu'il fut camper à Soignies[4], bourg à trois lieues et demie de Mons, d'où, plusieurs jours après, il renvoya les troupes qui composoient son armée dans ses quartiers d'hiver.

1. Sur cette action du 29 septembre, on peut voir la lettre officielle du maréchal au ministre Voysin (*Mémoires militaires*, p. 524-526), le récit de l'*Histoire militaire*, p. 92-93, ceux de la *Gazette*, p. 515-516, et des *Mémoires de Villars*, p. 173-174.

2. Il eut la manche de sa chemise emportée d'un éclat de bombe (*Gazette*, p. 516).

3. Ces trois localités du Hainaut sont situées presque sur une ligne dirigée du sud au nord, en arrière de Mons et de Maubeuge, dans la direction de Charleroy.

4. Chef-lieu d'arrondissement du Hainaut belge, au nord de Mons, sur la route de Bruxelles.

Le 1er octobre, qui étoit le surlendemain que notre régiment avoit monté la tranchée, je fus commandé, à la tête de cent travailleurs, pour me trouver à la queue de la tranchée. Je m'y rendis à sept heures du matin. L'ingénieur qui devoit faire faire l'ouverture à la contrescarpe, pour la descente du fossé, appela plusieurs fois les cent travailleurs des gardes françoises destinés pour ce travail; mais, voyant que ces Messieurs n'étoient pas encore arrivés, il demanda les travailleurs de la brigade de Piémont que je commandois, pour marcher à la place des travailleurs des gardes. La paresse de ces derniers me fit perdre bien du monde. Cet ingénieur m'ayant dit à quoi mes soldats devoient travailler : « Monsieur, lui répondis-je, « je pourrois faire un travail pour un autre; ainsi, je « vous prie de venir avec moi, afin que je sache par « vous-même ce que je dois faire. » Il n'en fit aucune difficulté. Après avoir gagné la tête de la tranchée et passé quelques galeries, nous entrâmes dans un boyau fort étroit, environ de dix toises de longueur; nous devions élargir ce boyau, qui étoit enfilé par le flanc et par la face du bastion qui étoit à la droite et qui étoit attaqué, et élargir aussi un autre boyau, aussi étroit, dans lequel les ennemis voyoient depuis la tête jusqu'aux pieds de la demi-lune attaquée. Ces deux boyaux faisoient un angle saillant du côté de la place, et il y avoit sur le revers de ces deux boyaux une cinquantaine d'hommes de tués, dont une partie remuoient encore les pieds et les jambes. Ils avoient encore leurs habits : personne n'avoit eu la curiosité de les aller déshabiller. Ce triste spectacle mit une terreur panique dans l'esprit de mes soldats. Aucun

ne vouloit avancer pour travailler : j'appelois ceux du régiment afin de les encourager; mais ils n'avoient ni bouche ni oreilles. Voyant cette immobilité, je dis à un de mes caporaux : « Donne-moi ta pioche et ta « pelle. » Et regardant les autres soldats d'un œil de mépris : « Je vais donc, Messieurs, travailler moi « seul. » Sur-le-champ je pris la pioche, et j'allois me mettre en besogne, lorsque le caporal me dit : « Ah ! « mon capitaine, je ne le souffrirai jamais. » Il reprit sa pioche, et il entra dans ce fatal boyau, où tous les autres le suivirent. Il n'eut pas plus tôt lâché deux coups de pioche, qu'il reçut une balle qui lui cassa la mâchoire; par ses gestes, car le pauvre diable ne pouvoit parler, il me fit des reproches du malheur qui venoit de lui arriver.

Je partageai mes cent hommes dans mes boyaux, à l'exception de six des plus adroits, que je laissai avec l'ingénieur, qui commença lui-même son travail ; c'étoit de faire une ouverture à la contrescarpe vis-à-vis la demi-lune, afin de faire ensuite la descente du fossé. Les ennemis nous faisoient un feu si terrible, de canons chargés à cartouches et de mousqueterie, des remparts et de la demi-lune, que je pris le parti d'envoyer au comte de Canillac[1], lieutenant général de la tranchée, pour le prier d'ordonner de faire redoubler le feu à nos canonniers et à nos grenadiers, afin de nous protéger dans nos travaux : ce qu'il fit exécuter sur-le-champ. Le feu de la mousqueterie et du canon des assiégés se ralentirent de moitié; mais ils ne cessoient de nous accabler et de bombes et de

1. Tome I, p. 102.

pierres, ce qui me faisoit perdre bien des soldats.

M. de Canillac vint me voir quelque temps après; il resta un bon quart d'heure avec moi; il me dit à l'oreille en s'en allant : « Chevalier, vous êtes là dans « une situation des plus critiques et des plus dange- « reuses. Dieu vous conserve ! mais il faut que ce « travail se finisse; il est de la dernière conséquence. » J'eus vingt soldats de tués et une quarantaine de blessés, par conséquent plus de la moitié de mon détachement hors de combat. La brigade eut cette obligation au régiment des gardes françoises; car c'étoit à eux à faire ce travail. Il n'y a rien de plus triste à la guerre que ces sortes de commissions. Les soldats sont armés simplement de leurs outils pour remuer la terre, et les officiers n'ont qu'un bâton à la main pour faire travailler les soldats. Quoique très exposés les uns et les autres, ils ne peuvent acquérir aucune gloire; car, dès que les ennemis paroissent pour faire une sortie, ils sont obligés de se retirer bien vite à la queue jusqu'à tant que les assiégés se soient retirés : belle manœuvre pour des officiers !

Nos boyaux étant bien élargis et bien approfondis, et la muraille de la contrescarpe ayant été culbutée dans le fossé, il fallut se remettre à un autre travail. Je fis mettre les soldats qui me restoient en haie, afin de recevoir les fascines qu'ils se donnoient de mains en mains, et les derniers les jetoient dans le fossé : ce qui nous attiroit un feu continuel de mousqueterie de la demi-lune, accompagné de bombes, de grenades et de pierres qui ne cessoient de nous accabler de tous côtés. Enfin, nous fûmes relevés après

avoir été douze heures dans ce pénible travail. Le fossé jusqu'à la demi-lune étoit presque comblé lorsque nous nous retirâmes : ce qui nous mit en état d'attaquer, le lendemain, la demi-lune, qui fut emportée avec toute la valeur possible, quoique la défense en fut très opiniâtre.

Le 4, après midi, M. d'Ivoy ayant tenu un conseil de guerre, il y fut résolu de capituler, par la raison que, les brèches étant presque praticables et le fossé presque comblé pour aller au corps de la place, il auroit hasardé, en retardant un peu de se rendre, d'être emporté d'assaut.

Malgré la belle défense et la nombreuse artillerie qui étoit dans cette place, le maréchal de Villars ne voulut écouter aucune proposition, sans qu'au préalable il ne se rendit, lui et sa garnison, prisonniers de guerre. Il accorda seulement que les soldats ne seroient point dépouillés et que les officiers sortiroient avec leur épée et leurs équipages. Cette garnison fut envoyée en France[1].

Il est innombrable l'artillerie et les munitions de

1. *Mémoires militaires*, p. 116; *Histoire militaire* de Quincy, p. 93-94; *Gazette de France*, p. 527; *Gazette d'Amsterdam*, n° LXXXII. Voici ce que disent les *Mémoires de Sourches* à propos de M. d'Ivoy (p. 509) : « Le maréchal de Villars avoit accordé au général-major d'Ivoye un congé de huit jours pour aller voir sa femme, qui étoit accouchée depuis peu ; mais le Roi manda au maréchal de faire savoir à d'Ivoye qu'il ne prît pas un seul jour de plus que ce qu'on lui avoit accordé, et qu'il se rendit à l'armée de S. M. au jour préfix, pour s'en aller à Tours, lieu de sa prison, attendu qu'il ne méritoit pas d'être traité comme les autres prisonniers, à cause des mauvais discours qu'il avoit tenus contre le Roi et contre l'État dans le temps qu'il étoit prisonnier à Chartres. »

guerre de toutes sortes d'espèces que l'on trouva dans cette ville, qui ne tint que quinze jours de tranchée ouverte, quoique la garnison fût très forte, et que jamais place n'a été si bien munie[1].

M. de Montet est fait prisonnier. — M. de Montet[2], François religionnaire, brigadier dans les troupes hollandoises, et qui a été ensuite lieutenant général de leurs armées et commandant à Tournay, y fut fait prisonnier et envoyé à Reims. Il avoit été capitaine dans notre régiment. La révocation de l'édit de Nantes le fit sortir du royaume; il étoit fort estimé et des François et des Hollandois. Il est mort à Tournay.

Le fort de la Kenocque surpris. — Nous apprîmes le 6 que le fort de la Kenocque, bâti dans une île que forme l'Yser entre Dixmude et Ypres[3], avoit été surpris par les ennemis, le 4 au matin, et que le commandant aussi bien que sa garnison avoient été faits prisonniers de guerre[4]. Ce commandant n'avoit jamais été que gendarme du Roi. Il avoit un frère qui étoit un

1. Il y a un état de l'artillerie et des munitions trouvées au Quesnoy dans les Pièces des *Mémoires militaires*, p. 527-528.

2. Sans doute un membre de la famille du Montet de la Terrade, originaire du Quercy, et dont une branche était établie en Bourgogne.

3. La Kenocque, Quenoque ou Knocke, au confluent de l'Yser et de l'Yperlée, était une position stratégique importante au centre de la Flandre occidentale.

4. C'est le partisan Simon de Rue ou de la Rue qui exécuta ce coup de main avec cent quatre-vingts soldats : voyez l'*Histoire militaire*, p. 95; les *Mémoires militaires*, p. 118; la *Gazette de France*, p. 238; les *Mémoires de Sourches*, t. XIII, p. 110, et surtout la *Gazette d'Amsterdam*, n°s LXXXII et LXXXIII, dans laquelle il y a une relation envoyée par le commandant d'Ostende.

des premiers valets de chambre du duc d'Orléans, nommé Saint-Léger[1]; pendant la régence de ce prince, il eut la lieutenance de roi de Montmédy[2]. La faveur fait toujours oublier les plus grandes fautes.

Siège de Bouchain. — Le maréchal de Villars, non content encore de la conquête de ces deux places, prit la résolution, quoique la saison fût fort avancée, de joindre à ses lauriers celle de Bouchain, que milord Marlborough nous avoit enlevé la campagne précédente.

Dès le 27 du mois dernier, il avoit envoyé neuf bataillons pour faire faire des fascines et des gabions dans les bois de Marchiennes. Il chargea le marquis d'Alègre, lieutenant général des armées du Roi, du détail de ce siège, avec quarante bataillons qu'il fit venir de nos places, afin de laisser reposer ceux qui avoient servi à nos sièges, et quarante-neuf escadrons. Sept lieutenants généraux et sept maréchaux de camp furent nommés aussi pour ce siège. Cette place fut investie le 2 octobre[3]. Il y avoit dans cette ville quatre bataillons; M. de Growestein, qui avoit acquis

1. Edme Bonnet, sieur de Saint-Léger.

2. Mon confrère, M. Jean Lemoine, a bien voulu me communiquer les renseignements suivants d'après les documents du Dépôt de la guerre (vol. 2385, nos 96-147) : le commandant de la Kenocque s'appelait N. Bonnet, sieur du Rosoy ; sa garnison ne comptait guère que soixante hommes et la plupart des officiers étaient absents ou malades. Les Français tentèrent dès le lendemain de reprendre le fort, mais sans succès. — Il semble que M. Bonnet du Rosoy était à Montmédy dès 1705 (vol. Guerre 1830, fol. 214), peut-être comme major de la place.

3. Les *Mémoires militaires* (p. 117) disent le 1er octobre ; voyez aussi la *Gazette*, p. 527.

de la réputation par la course qu'il fit pendant que le prince Eugène faisoit le siège du Quesnoy, et dont j'ai parlé[1], en étoit gouverneur.

A l'égard de l'armée d'observation, dont nous étions, elle resta pendant tout ce siège dans le même camp, la droite appuyée à la forêt de Mormal et la gauche à Quiévrain. Le maréchal changea son quartier général, qui étoit, comme je l'ai déjà dit, à Préseau, pour prendre celui d'Aspres sur la Selle.

Comme notre brigade n'eut point de part à tout ce qui se passa à ce siège, je n'en ferai aucun détail.

L'ouverture de la tranchée se fit la nuit du 9 au 10, par deux endroits différents, l'un du côté de la basse ville, qui étoit la fausse attaque, et l'autre, qui étoit la bonne, du côté de la haute ville, en présence du maréchal de Villars, qui se rendoit tous les jours de son quartier dans la tranchée. Jusqu'à l'attaque du chemin couvert, il ne se passa rien de considérable.

Le 17, tout étant disposé pour cette attaque, le maréchal le fit attaquer en plein jour. Nos troupes non seulement s'en emparèrent, mais aussi d'une lunette. La plupart des ennemis qui les défendoient furent massacrés; on en prit une cinquantaine. Nous eûmes de notre côté une centaine de grenadiers de tués et de blessés. Le capitaine des grenadiers de Cambrésis et les deux de Hessy[2] furent au nombre des derniers. Dix officiers subalternes furent tués ou blessés.

Prise de Bouchain. — Le 18, tout étant prêt

1. Ci-dessus, p. 118-119.

2. C'est le dernier des quatre régiments suisses levés en 1672; son second colonel, Gabriel Hessy, le commanda pendant quarante ans, de 1689 à 1729.

pour donner un assaut général au corps de la place, le comte de Growestein jugea à propos de battre la chamade[1]; il fut obligé de subir le joug à la mode du vainqueur, c'est-à-dire de se rendre lui et sa garnison prisonniers de guerre[2]. Cette place ne tint que dix jours de tranchée ouverte. Les troupes qui composoient cette garnison furent envoyées en France.

Ce fut par cette dernière conquête que M. de Villars termina une des plus glorieuses campagnes qui se soient faites sous le règne de Louis XIV. Je puis dire que jamais général françois n'a si bien profité des avantages remportés sur l'ennemi que ce maréchal. On a pu remarquer qu'il avoit été obligé d'être sur la défensive au commencement de cette campagne, et l'habileté qu'il eut de changer cette guerre défensive en une guerre offensive. C'est tout ce qu'il y a de plus difficile dans l'art militaire, lorsque surtout vous êtes inférieur en troupes à votre ennemi.

La plupart des victoires remportées par nos plus grands capitaines étoient suivies seulement par la prise d'une place. Après l'affaire de Denain, le maréchal de Villars, s'étant emparé de tous les postes qui étoient sur la Scarpe depuis Douay jusqu'à Tournay, et après avoir obligé les ennemis de lever le siège de

1. Sur le siège et la prise de Bouchain, on peut voir les correspondances de la *Gazette d'Amsterdam*, nos LXXXIV à LXXXVII, et de la *Gazette de France*, p. 527, 539, 549-550; les *Mémoires militaires*, p. 117-121; l'*Histoire militaire* de Quincy, p. 95-98; les *Mémoires de Villars*, p. 175-177.

2. M. de Growestein fut envoyé à Reims « parce que c'étoit lui qui avoit fait, cette même campagne, une course en Champagne qui avoit fort effrayé le pays » (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. IX, p. 375).

Landrecies, fait la conquête de trois places des plus fortes de la Flandre; et en présence de qui? Du prince Eugène, estimé le plus grand capitaine de l'Europe.

Dans cette campagne, notre général détruisit ou fit prisonniers la valeur de cinquante bataillons, sans compter la cavalerie et les dragons.

Nous fîmes devant le camp du Quesnoy trois réjouissances, savoir : la première, pour la prise de Douay, la seconde, pour celle du Quesnoy, et la troisième, pour celle de Bouchain. Auparavant, les généraux françois, après avoir remporté une victoire ou fait la conquête d'une place, avoient la modestie d'en laisser faire la réjouissance aux généraux des autres armées. C'est le maréchal de Villars qui, le premier, a mis cette coutume en usage, voyant que les ennemis en faisoient non seulement pour les victoires qu'ils remportoient, mais aussi pour les batailles qu'ils avoient perdues, comme fit le prince Eugène pour le prétendu gain de la bataille de Luzzara[1], et touchant le combat de Cassano[2], où nous restâmes maîtres du champ de bataille, et d'où il fut obligé de se retirer pour aller à Treviglio, bourg éloigné de Cassano de trois milles.

Je me rendis, quelques jours après la conquête de Bouchain, à Valenciennes. Je me trouvai chez le maréchal de Villars, qui y étoit arrivé le même jour que j'y étois arrivé, dans le temps qu'on vint l'avertir que Messieurs les officiers de la ville venoient pour l'haranguer. Celui qui en étoit chargé parla avec une

1. Tome I, p. 239.
2. Tome II, p. 137.

éloquence digne de Cicéron. J'admirai la mémoire du maréchal, qui répéta en peu de mots ce que cet orateur venoit de lui dire, et avec les termes du monde les plus choisis. La fin de sa réponse fut qu'on ne devoit pas lui attribuer ce que les troupes du Roi, qui étoient à ses ordres, venoient de faire, mais à Sa Majesté; qu'il n'avoit exécuté que ses ordres; qu'un général ne pouvoit jamais manquer, lorsqu'il les exécutoit exactement, ce qu'il avoit tâché de faire. Si sa modestie parut dans cette occasion, il n'en fut pas de même de sa libéralité; car, ces Messieurs lui ayant voulu présenter le vin de ville, il leur répondit : « Messieurs, je vous suis obligé; vous m'en avez déjà « présenté après l'affaire de Denain. » Ce n'étoit pas par générosité qu'il refusoit; mais il falloit donner pour boire aux valets de ville, et le bonhomme aimoit l'argent, comme tout le monde sait[1]. Enfin il n'y a personne de parfait dans le monde : les plus grands héros ont leurs défauts; il n'y a que le vicomte de Turenne et M. de Catinat que nous pouvons regarder comme des hommes parfaits.

Le 24 octobre, voyant qu'il n'y avoit plus de gloire à acquérir, et que nos généraux commençoient d'envoyer nos troupes dans les quartiers d'hiver, je pris le parti de m'en aller à Q[uincy]. Je quittai le régiment avec le chevalier des Brosses[2], capitaine de notre régiment. Nous fûmes dîner à Landrecies. Notre dîner

1. « Sous une magnificence de Gascon, dit Saint-Simon (éd. Boislisle, t. X, p. 310), une avarice extrême, une avidité de harpie, qui lui a valu des monts d'or pillés à la guerre, et, quand il vint à la tête des armées, pillés haut à la main. »

2. Tome I, p. 353-354; il était d'une famille de Normandie.

fut poussé un peu trop loin, ce qui pensa nous faire prendre par un parti des ennemis à une lieue de cette place. Le chevalier des Brosses me proposa d'attendre jusqu'au lendemain, afin de profiter d'une escorte qui partoit de bon matin pour aller à Guise. Je ne savois pas ses raisons; je lui répondis qu'il n'y avoit pas longtemps que le régiment d'Alsace étoit sorti pour s'y rendre, et que nous le rejoindrions bien vite. Il y consentit. Lorsque nous fûmes à une lieue, un bon vieillard nous dit : « Messieurs, prenez garde à vous. « Les housards ennemis viennent de passer ici dans le « moment; ils sont dans ce bois. » Cet avis nous fit donner des deux; nous n'étions pas à quatre cents pas de l'endroit où ce paysan nous avoit parlé, que nous vîmes paroître les malpeignés, ce qui nous fit redoubler le galop. Enfin, nous trouvâmes la queue du régiment d'Alsace, avec lequel nous nous rendîmes à Guise. Des Brosses me dit alors (il parloit gras[1]) : « Z'ai eu bien peur; car ze porte avec moi deux mille « écus dans mon portemanteau. » Je lui fis des reproches de ce qu'il ne m'en avoit point parlé à Landrecies; qu'en ce cas, j'aurois été le premier à proposer de ne sortir de cette ville que le lendemain. En arrivant à Guise, le lieutenant-colonel et les capitaines d'Alsace nous prièrent instamment de souper avec eux, ce que nous acceptâmes. Ils nous donnèrent un souper à l'allemande : ils firent mettre une douzaine de bouteilles de vin de Bourgogne dans une chaudière, dans laquelle ils firent jeter beaucoup de croûtes de pain, du sucre, de la canelle et des clous de girofle.

1. Déjà dit tome II, p. 52.

On nous servit de cette soupe dans plusieurs plats, après qu'elle eut été sur le feu pendant une bonne heure. Je la trouvai bonne; mais j'en fus la dupe, car j'en fus si gonflé et si rassasié, que je ne pus rien manger de tous les autres mets qu'on nous servit.

Guise. — Guise est une assez jolie ville. On dit « les nobles de Guise. » Les grisettes y sont charmantes. Cette ville est située dans le pays de Thiérache, sur la rivière d'Oise, dépendant de la Picardie. Il y a un château qui la domine; elle a quelques privilèges, et elle a titre de duché. Elle a donné le nom à une branche de la maison de Lorraine, dont il est sorti de très grands hommes.

Laon. — Nous nous rendîmes le lendemain à Laon, où nous couchâmes. Cette ville est la capitale du pays Laonnois. Il y a un évêché suffragant de Reims; l'évêque est duc et pair, et il porte la sainte ampoule au sacre de nos rois. Elle est située sur une montagne; l'air y est très bon, et les vins des environs en sont renommés. Ce fut Ancelin, évêque de cette ville, qui livra Charles de Lorraine, dernier prince du sang de la race des Carlovingiens, à Hugues Capet.

Le 27, j'arrivai à Soissons, où je passai huit jours chez M. d'Ormesson, intendant de la province, qui me fit la plus grande chère du monde[1]. Tous les

1. M. d'Ormesson était mort au commencement de 1712, comme on l'a vu ci-dessus, p. 103. Ce que notre auteur va donc raconter de son séjour chez lui doit se rapporter à la fin d'une campagne précédente, probablement celle de 1709, où le chevalier s'arrêta à Soissons pendant quelques jours (tome II, p. 389). Cette attribution à 1709 est encore rendue plus probable par ce qui va être dit des faux Chavigny-le-Roi, dont la supercherie fut découverte en février 1710.

jours, c'étoit de nouvelles fêtes; la chasse, la comédie, le bal et les concerts se succédoient les uns aux autres. Ces plaisirs me firent oublier les fatigues que j'avois essuyées pendant cette campagne. M. de Chavigny, guidon des gendarmes du Roi[1], y passa pendant que j'y étois. Il soupa avec nous. C'étoit un homme très bien fait, qui avoit l'air et les manières d'un homme de qualité. Il passoit dans ce temps pour être de la maison de Chavigny-le-Roi; il fut présenté à S. M. sur ce pied-là. Ainsi, il n'eut pas de peine d'avoir l'agrément pour acheter la charge qu'il avoit; mais, dans la suite, on sut malheureusement la vérité. On apprit qu'il étoit fils d'un procureur, à qui il étoit resté tous les titres de la maison de Chavigny-le-Roi, une des plus anciennes de la Bourgogne, qui est éteinte[2]. Ce procureur, homme très riche, avoit fait

1. Anne-Théodore Chevignard, chevalier de Chavigny, puis comte de Toulongeon, né à Beaune en 1687, guidon des gendarmes en 1709, dut se démettre en février 1710, fut employé par Torcy dans des négociations secrètes en Hollande, puis par l'abbé Dubois, parvint à être envoyé de France à Gênes (1720), en Espagne (1722) en même temps que Saint-Simon, à Ratisbonne (1726), à Londres (1732), en Danemark (1737), en Portugal (1740), à Venise (1749) et en Suisse (1751); il eut le gouvernement de Beaune en 1737, et mourut le 26 février 1771.

2. Bonne maison de Poitou, et non de Bourgogne, dont la généalogie remonte au commencement du XIVe siècle. Un de ses membres fut grand aumônier de France en 1515; deux autres furent successivement capitaines des gardes du corps des rois François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri III, et le second eut le collier de l'ordre du Saint-Esprit à la première promotion de 1578. La maison s'éteignit par la mort de ce dernier, sans enfants, en 1606 (*Histoire généalogique*, t. VIII, p. 249-252).

élever ses deux fils comme des gens de la plus grande condition. Le second étoit abbé[1]; il demanda au Roi une abbaye considérable[2], et ce fut la cause de leur perte; car des personnes qui demandoient aussi cette abbaye découvrirent l'origine de MM. de Chavigny. Ainsi, l'aîné fut obligé de vendre sa charge de guidon des gendarmes du Roi; je ne sais ce qu'il est devenu. A l'égard de l'abbé, il acheta dans la suite une charge de président à mortier au parlement de Besançon, et il s'est rendu un des plus habiles négociateurs de l'Europe, ayant été ministre du Roi dans presque toutes les cours étrangères; il est à présumer qu'il ira au grand[3].

1. Philibert Chevignard, abbé de Chavigny, eut en 1707 une lieutenance de roi de Touraine, dont il se démit en 1708, sans doute pour entrer dans les ordres, obtint en décembre 1709 l'abbaye de Bellefontaine, que le Roi lui retira peu après, et devint par la suite président au parlement de Besançon. M. Estignard, dans son ouvrage sur *le Parlement de Franche-Comté*, n'a point donné de liste des magistrats de cette cour.

2. Celle de Bellefontaine, au diocèse de la Rochelle (*Dangeau*, 24 décembre 1709), qui ne valait guère plus de deux mille livres de rente, et non dix-huit ou vingt mille, comme le dit Saint-Simon (*Mémoires*, éd. 1873, t. VII, p. 274).

3. Notre auteur se trompe : ainsi qu'on a pu le voir ci-dessus, p. 205, note 1, c'est le chevalier qui devint ambassadeur; l'abbé resta toute sa vie président au parlement de Franche-Comté. — Il faut lire dans les *Mémoires de Saint-Simon* (éd. 1873, t. VII, p. 274-276) l'histoire de ces faux Chavigny-le-Roi. Les compétiteurs de l'abbé pour l'abbaye de Bellefontaine, ayant découvert la fraude, envoyèrent au Roi des lettres de dénonciation anonymes. Dès le mois de février 1710, la supercherie fut prouvée, et les deux frères forcés de se démettre et chassés honteusement (*Dangeau*, t. XIII, p. 96, 100 et 101; *Sourches*, t. XII, p. 152 et 154; *Journal de Bar-*

Enfin, j'arrivai à Q[uincy]. Je ne pus m'empêcher de faire des vifs reproches à ma belle-sœur d'avoir excité mon frère de vendre sa terre, ce qui seroit la cause de la ruine totale de la famille. Ma prophétie n'a été que trop véritable. Cette femme avoit passé trois années de suite dans cette terre; quoique maîtresse d'y recevoir ses amis et de la dépense qu'elle y feroit, elle s'y étoit cependant ennuyée. Je n'en suis pas surpris; car elle s'ennuyoit partout où elle étoit. Nous y restâmes jusqu'à Noël, que nous en partîmes pour Paris. Mon frère reprit sa maison rue Saint-Louis-au-Marais, qu'il avoit louée à Mme [Potier][1], jeune veuve riche et charmante, qui n'avoit qu'une fille unique.

Comme je l'ai épousée depuis, il est nécessaire de dire de quelle manière j'en fis la connoissance. Mon frère le lieutenant général de l'artillerie, ayant fait beaucoup de dépense à l'armée, ce qui l'avoit fort endetté, prit la résolution d'abandonner Paris pour se retirer pendant quelques années dans sa terre; ce parti étoit très sage. Il voulut, auparavant, louer la maison où il étoit logé.

Un jour, après dîner, on vint nous avertir que deux dames souhaitoient de voir la maison; il y en avoit une fort vieille, et l'autre jeune, d'une très aimable figure, et magnifiquement habillée, et d'un très bon goût. Dès ce moment, celle-ci me frappa si vivement,

bier, t. II, p. 248-249; *Mémoires du duc de Luynes*, t. V, p. 328).

1. Ce nom est en blanc dans le manuscrit. La dame était Madeleine de Sève, veuve d'Anne Potier, seigneur de Notre-Dame-du-Parc, que le chevalier de Quincy épousa en 1714; voyez la Notice préliminaire.

que je me sentis pour elle une ardeur que je n'avois jamais sentie pour aucune femme. Je lui donnai la main pour la conduire dans tous les appartements, pendant que mon frère menoit la vieille. Après les avoir conduites dans leur carrosse, je demandai à mon frère qui étoient ces deux dames; après m'avoir dit et leurs noms et leurs qualités, je lui répliquai : « Ah! l'aimable personne à qui j'ai donné la main! « J'ai presque renoncé au mariage; mais celle-ci m'y « feroit succomber, étant très persuadé que je serois « très heureux avec elle. » Elle m'a avoué depuis que les mêmes sentiments que j'avois ressentis pour elle, elle les avoit eus pour moi. Nous fûmes quelque temps sans nous voir. Le hasard me la fit trouver dans une maison où je fus prié de venir accompagner de ma basse de viole; il devoit y avoir un concert. On me mit à côté du clavecin, et c'étoit elle précisément qui en accompagnoit. Quelle satisfaction pour moi! On trouva que nous nous accordions parfaitement bien ensemble. Je lui fis des compliments touchant la délicatesse et la précision avec lesquelles elle touchoit le clavecin; elle eut la politesse de me dire que personne ne l'avoit jamais mieux accompagnée que moi. Le concert fini, il fallut nous quitter.

Comme nos hivers après les campagnes se passoient à Q[uincy], je fus trois années sans la voir. Mon frère ayant vendu sa terre, comme il a été dit ci-dessus[1], il reprit la maison qu'il avoit louée à la jeune veuve, qui se logea dans une grande maison à côté de la nôtre. Je fus lui rendre visite dès que je fus arrivé à

1. Ci-dessus, p. 180-181 et 207.

Paris. Elle jouoit au berlan[1], et elle jouoit gros jeu. Elle me pria de venir faire de petits concerts avec elle. J'y allois; mais je la trouvois toujours au jeu, ce qui ne me convenoit point : je n'étois pas assez riche pour faire sa partie. Ainsi, persuadé qu'elle n'avoit aucun plaisir que dans les cartes, je cessai insensiblement de l'aller voir. La veille de mon départ pour l'armée, qui étoit le vendredi saint, en passant près de moi dans l'église du Calvaire[2], elle me fit des reproches de ce que je l'avois si fort négligée et de ce que j'avois cessé de la voir : ce qui m'engagea d'aller prendre congé d'elle; nos adieux furent assez sérieux et assez indifférents.

Tous les militaires étoient persuadés que, la paix ayant été conclue et signée entre la France et l'Angleterre, les Hollandois, le roi de Portugal, le duc de Savoie et l'électeur de Brandebourg, le 11 avril 1713, au congrès d'Utrecht, laquelle paix avoit été précédée par les renonciations du roi d'Espagne, pour lui et sa postérité, au royaume de France, et par celles du duc de Berry, du duc d'Orléans, du duc de Bourbon[3] et du

1. Ou *brelan*, jeu de cartes très en vogue qu'on jouait à plusieurs personnes.

2. Ce couvent, établi en 1635 par le P. Joseph pour y installer des religieuses du nouvel ordre fondé quelques années auparavant par la marquise de Belle-Isle, Antoinette d'Orléans-Longueville, était situé rue Saint-Claude, au Marais, non loin du logis des Sevin.

3. Louis-Henri de Bourbon-Condé (1692-1740). Louis XIV ne lui avait pas permis de prendre le titre de prince de Condé à la mort de son père en 1710; il devint premier ministre de Louis XV après la mort du Régent.

prince de Conti[1], pour eux et leur postérité, au royaume d'Espagne, lesquelles renonciations avoient été enregistrées au parlement de Paris le 15 mars présente année, étoient persuadés, dis-je, qu'il y avoit toute apparence que la guerre étoit entièrement finie. Ils se préparoient déjà à se défaire de leurs équipages, lorsqu'ils eurent ordre de se rendre à leurs troupes. L'Empereur (que nous ne nommions encore qu'archiduc) prit le parti de continuer la guerre, quoique tous ses alliés l'avoient abandonné : ce qui nous fit faire encore une campagne et lui fit perdre la place formidable de Landau, qu'on lui laissoit, s'il avoit voulu accepter la paix aux conditions qu'on lui proposoit alors.

1. Louis-Armand de Bourbon (1695-1727), qui portait le titre de prince de Conti depuis la mort de son père (février 1709).

CAMPAGNE DE L'ANNÉE 1713.

Voici la dernière campagne que j'ai faite. Il n'a pas tenu à moi d'en faire davantage; car je puis dire que personne n'aimoit plus le métier de la guerre que moi : je m'y plaisois infiniment, je m'y portois bien[1]; les fatigues, l'ardeur du soleil, le froid, les pluies et toutes les autres incommodités qui accompagnent toujours l'homme de guerre ne faisoient aucune impression sur moi; au contraire, je m'en faisois un véritable plaisir. Si le duc d'Orléans, régent du royaume, m'avoit accordé l'agrément d'acheter un régiment comme il me l'avoit promis, petite grâce après vingt-deux années de service, écoulées presque toutes pendant la guerre[2], je n'aurois jamais quitté, et j'y aurois passé le reste de mes jours.

Je partis de Paris le 17 avril pour aller rejoindre le régiment, qui étoit en garnison à Rocroy. M. de Braque[3], mon ami, me pria instamment en partant

1. On peut se rappeler cependant qu'il n'y a eu guère de campagne où il n'ait été malade, d'une façon ou d'une autre, et nous allons en avoir encore un exemple quelques pages plus loin.

2. Il ne quitta donc pas le service en 1714, lors de son mariage, mais seulement en 1719, puisqu'il était entré aux mousquetaires en 1697.

3. Peut-être était-ce un fils du marquis de Braque qui avait épousé la fille de M. Grillet de Brissac, major des gardes du corps.

d'amener avec moi un jeune homme âgé de dix-sept ans pour servir de cadet[1] dans ma compagnie ; il me pria en même temps de lui donner quatre sols par jour, outre la paye du Roi, et il me promit de me les rendre. Je fis manger ce jeune garçon avec moi pendant mon voyage, et je lui ai donné exactement les quatre sols pendant toute la campagne, à la fin de laquelle il mourut après quelques jours de maladie. J'en suis encore à être remboursé.

J'étois si persuadé que nous ne ferions pas de campagne, lorsque je sortis de Paris, que je laissai ma chienne à ma belle-sœur : je m'imaginois qu'au bout d'un mois je reviendrois dans la grande ville ; mais, en arrivant à Rocroy, j'appris que l'Empereur ne vouloit point acquiescer aux conditions de paix qui lui avoient été proposées, et que, seul avec l'Empire, il vouloit soutenir la guerre contre la France.

Le jour que je partis de Paris, je fus coucher à Nanteuil[2], petit bourg appartenant au duc d'Estrées[3]. Cette terre appartenoit autrefois à la maison de Schönberg, issue de la famille des Schönberg, dans la Misnie, dont il y a eu un maréchal de France duc d'Halluin[4].

1. « En termes de guerre, cadet se dit d'un jeune homme qui se met volontaire dans les troupes, sans prendre de paye, pour apprendre le métier de la guerre et se rendre capable de quelque emploi » (*Dictionnaire de Trévoux*).

2. Nanteuil-le-Haudouin, à cinq lieues de Senlis, sur la Nonette.

3. Victor-Marie, comte et maréchal d'Estrées (1660-1737). Il dépensa beaucoup pour cette terre, qu'il « aimoit fort, » dit Saint-Simon (éd. Boislisle, t. XI, p. 22-23).

4. Charles de Schönberg (1601-1656), maréchal de France

Le 18, à Soissons, après avoir dîné à Villers-Cotterets, bourg où il y a un très beau château bâti par François Ier : il appartient au duc d'Orléans; le 19, à Laon; le 20, à Aubenton, petit bourg; le 21, à Rocroy. La situation de cette place est des plus tristes. Elle est environnée d'un terrain marécageux, ce qui cause presque toujours des brouillards très épais et fort froids.

Je n'y fus pas plus tôt arrivé, que mon camarade Pina, capitaine des grenadiers de notre régiment[1], vint me voir. Je lui remis une douzaine de paires de mules ou de souliers, une douzaine de paires de bas de soie, quantité de fichus, de rubans et d'autres ajustements pour sa maîtresse, qu'il m'avoit prié d'apporter de Paris. Il me conta sa bonne fortune. Il étoit amoureux de la fille de ***; il alloit coucher toutes les nuits avec elle. Il prenoit le temps que son père et sa mère, avec sa famille, soupoient, pour se rendre dans la chambre de la demoiselle, qui lui en avoit donné une clef. Il se déshabilloit, et il se couchoit ensuite. On peut bien juger que la demoiselle imaginoit tantôt une raison et tantôt une autre pour aller bien vite après le souper trouver son amant. Ce petit commerce dura pendant tout l'hiver.

Comme son véritable ami, je lui fis des remontrances touchant son commerce. Je lui en fis sentir les inconvénients : qu'il pouvoit aisément arriver que le père ou la mère de cette fille le pouvoient trouver couché avec elle; que la demoiselle pouvoit devenir

en 1637, duc d'Halluin par son mariage avec l'héritière de ce duché.

1. Tome II, p. 196, 205 et 299.

grosse; qu'il n'ignoroit pas qu'ils étoient gens de condition et de distinction, et que, si malheureusement ils s'apercevoient de ce désordre, ils ne manqueroient pas d'en écrire à la cour, et que le Roi l'obligeroit de l'épouser; qu'il ne savoit que trop bien qu'elle n'avoit pas un sol de bien, et que, par conséquent, ils se rendroient tous deux malheureux le reste de leurs jours. Il convint de tout avec moi; mais, quoiqu'il haïssoit extrêmement le mariage, il alla toujours son train jusqu'au départ du régiment. Rien peut-il arrêter l'amour?

Le lendemain 22, je fus obligé d'aller à Charleville pour me présenter au commissaire, qui avoit déjà passé notre régiment en revue.

Charleville. — Charleville me parut un petit paradis. Il y a quatre rues qui aboutissent aux quatre portes de la ville et à la place qui en forme le centre. Toutes les maisons, uniformes et couvertes d'ardoises, ressemblent assez aux maisons de la place Royale de Paris. Les rues sont tirées au cordeau. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg nommé Arches, que Charles de Gonzague, duc de Nevers et ensuite duc de Mantoue, fit détruire pour faire bâtir la ville que l'on y voit présentement, à qui il donna son nom[1]. Elle avoit été fortifiée; mais Louis XIV l'a fait démolir[2]. Elle est de la province de Champagne.

1. Bâtie en 1609, sur la rive gauche de la Meuse, qui la sépare de Mézières. Le village d'Arches était un ancien domaine des Carolingiens, qui passa dans la suite aux comtes de Rethel, puis à la maison de Clèves.

2. Après la paix de Ryswyk, Louis XIV fit démolir les fortifications de Charleville et la forteresse du Mont-Olympe, qui commandait la ville.

En arrivant chez moi à Rocroy, il m'arriva un accident. Ayant ôté une de mes bottes, je voulus ôter l'autre avec ma pantoufle que j'avois au pied, en appuyant sur l'éperon, qui, ayant glissé, m'enfonça sur l'os de la jambe : ce qui me fit une blessure si sensible et si considérable, que je fus obligé de garder la chambre pendant mon séjour à Rocroy, d'où nous partîmes le dernier avril, pendant un temps des plus froids, pour nous rendre à Mézières. Afin de nous garantir du froid, nous avions acheté, tous les officiers du régiment, des coqueluchons de camelot[1]; cette coiffure nous rendoit des plus risibles. Le mien me donna une si grande migraine, que j'en fis présent à un lieutenant du régiment, ne voulant plus m'en servir.

Mézières. — Mézières est une ville de Champagne située, aussi bien que Charleville, sur la Meuse. La citadelle est très forte; les promenades des environs en sont charmantes. Mon hôte, en arrivant, voulut absolument me donner la collation, que je n'osai refuser de peur de lui faire de la peine : ce qui m'empêcha de souper, quoique nous avions très bonne chère. Après le souper, tous les officiers du régiment me prièrent instamment de vouloir bien me rendre en poste à Rocroy pour y faire le décompte avec le trésorier de ce qui revenoit de prêt aux soldats, et ensuite me rendre à Châlons en Champagne. Ils savoient que j'étois intime ami de M. de Lescalopier[2],

1. *Coqueluchon*, capuchon. — Le camelot était une étoffe faite ordinairement de poil de chèvre mélangé de laine ou de soie; le plus renommé était le camelot de Hollande.

2. César-Charles Lescalopier (1671-1753), d'abord conseiller

intendant de cette province, et que, par son moyen, je pouvois être payé des deux mois de prêt dus aux soldats du régiment. Je partis donc le lendemain, 1er mai, pour m'en retourner à Rocroy. Il faisoit un temps charmant; la chaleur avoit succédé tout à coup au grand froid.

Après avoir travaillé avec le trésorier, il me donna un très bon dîner, auquel je ne fis point d'honneur; car la migraine m'accabloit. Après quoi je partis pour aller coucher aux Petites-Loges[1], logis qui est entre Reims et Châlons.

Le 2, je me rendis assez fatigué dans cette dernière ville; je me couchai sur-le-champ.

Le 3, je fus voir M. de Lescalopier, qui non seulement me donna un bon dîner, mais me donna un ordre pour être payé sur-le-champ des deux mois de prêt dus au régiment. Le soir, il me mena souper chez M. Laugeois, fermier général[2], qui faisoit sa tournée. Le repas fut des plus délicats; il y fut bu du meilleur vin de Champagne et de toutes sortes de vins des plus rares et des plus exquis.

Châlons-en-Champagne.—Le lendemain 4, je fus voir ce qu'il y a de plus curieux dans la ville, qui est située sur la Marne. Les rues de Châlons sont bien percées; il y a de grandes places, les maisons sont bien bâties, l'évêque est comte et pair; il y a douze paroisses.

au Parlement, resta intendant de Champagne de 1711 à 1728; il devint conseiller d'État en 1730.

1. Dans le canton actuel de Verzy, sur la grand'route de Châlons à Reims.

2. N. Laugeois de Saint-Quentin, fils d'un autre fermier général mort en 1700; son frère, M. Laugeois d'Ymbercourt, était intendant de Soissons depuis le mois de février 1712.

Après avoir séjourné deux jours, j'en partis le 5, l'après-dîner, pour aller coucher à Sainte-Menehould, petite ville dont la plus grande partie avoit été brûlée par les ennemis dans la course qu'avoit faite le comte de Growestein l'année précédente[1]. Un peu auparavant d'y arriver, mon cheval de poste tomba sur moi; j'eus une côte foulée, dont je m'en suis ressenti très longtemps.

Le 6, j'arrivai de bonne heure à Verdun; j'y fus reçu comme en triomphe par les officiers du régiment; car aucun régiment n'étoit payé des prêts de leurs soldats depuis deux mois.

Verdun. — La ville de Verdun me parut assez belle; elle est située sur la Meuse. Il y a des maisons bien bâties. L'évêque a le titre de comte et prince du Saint-Empire. Elle est à la France depuis l'année 1552, qu'Henri second en fit la conquête; j'y vis de belles églises. J'en partis avec le régiment, le 8, pour aller coucher dans un mauvais village entre cette ville et Metz, où nous arrivâmes le 9; nous y séjournâmes le 10.

Le 11, nous fûmes coucher à Vic[2].

Le 12, à Azoudange[3], où nous séjournâmes le 13.

Le 14, à Sarrebourg.

Le 15, à Phalsbourg[4], où nous séjournâmes le 16.

Le 17, à Saverne, où nous vimes une espèce de fol. Il s'imaginoit être Don Quichotte; il étoit toujours

1. Ci-dessus, p. 118. Il n'y avait eu de brûlé qu'une partie d'un faubourg.

2. Tome I, p. 152.

3. Dans l'ancien département de la Meurthe, arrondissement de Sarrebourg.

4. Tome I, p. 151.

habillé comme on le représente. On me raconta que, lorsque l'électeur de Bavière passa par cette ville, le 16 juillet 1708, un seigneur de sa cour, pour se réjouir, s'arma de pied en cap et, étant monté à cheval, voulut faire un coup de lance avec ce Don Quichotte, qui, ayant accepté le défi, lui poussa un si grand coup de lance, qu'il le culbuta par terre, ce qui donna beaucoup à rire à l'Électeur et aux seigneurs qui l'accompagnoient; car ce combat se passa en présence de S. A. É. Mais cette comédie pensa devenir une véritable tragédie, parce que Don Quichotte n'eut pas plus tôt jeté son homme par terre, qu'il descend promptement de son cheval, met le sabre à la main, et il lui alloit couper la tête, si on ne l'eût empêché. Personne n'ose depuis se mesurer avec ce fol.

Le 17, j'envoyai prier notre colonel de me faire le plaisir de me prêter sa chaise de poste afin de me rendre à Strasbourg. Je souffrois si cruellement du côté, qu'il ne m'étoit plus possible d'aller à cheval. J'arrivai à Strasbourg, où Messieurs de la ville me logèrent chez un bon chirurgien françois, qui, par son habileté et par ses soins, me mit en état, au bout de quinze jours, de monter à cheval pour aller joindre le régiment, qui étoit campé avec notre armée sur la hauteur de la Petite-Hollande[1].

Pendant le temps que je fus à Strasbourg, je vis la procession du Saint-Sacrement. C'est la plus belle que j'aie jamais vue. Il faut bien trois heures pour la voir passer; toutes les paroisses et tous les chapitres s'y trouvent, et une quantité extraordinaire de confréries.

1. Tome I, p. 332.

Les ornements de la cathédrale y sont superbes. C'est Louis XIV qui en a fait présent; on prétend qu'ils lui ont coûté dix-huit cent mille livres; il y en a de plusieurs couleurs[1]. Le duc des Deux-Ponts[2] suivoit le Saint-Sacrement un cierge à la main. Pendant la procession, il est ordonné aux luthériens de ne point sortir de leurs maisons, ou de se mettre à genoux quand le Saint-Sacrement passe, s'ils se trouvent dans la ville.

Je partis le 6 juin de Strasbourg, trois jours après le maréchal de Villars[3], qui fut coucher le 3 au Fort-Louis[4]. Toutes les troupes qui devoient composer son armée étoient en mouvement; elle étoit composée de[5]. . . . .

Le maréchal de Villars, pour donner le change au

1. C'est en 1698 que Louis XIV fit ce don à la cathédrale de Strasbourg (*Mémoires de Sourches*, t. VI, p. 92). Il y avait quatre ornements, de chacune des quatre couleurs liturgiques, blanc, rouge, violet et vert, et composés chacun d'un grand nombre de pièces (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. VIII, appendice V, p. 435).

2. Gustave-Samuel-Léopold de Deux-Ponts, de la branche de Clébourg, qui n'entra en possession du duché qu'en 1718, à la mort du roi Charles XII de Suède.

3. Villars était parti de Paris le 22 mai et s'était rendu à Metz, où il arriva le 24, pour conférer avec le maréchal de Bezons. Voyez les lettres que les deux maréchaux écrivirent au ministre de la guerre, dans les *Mémoires militaires*, t. XI, p. 230-233.

4. Cette place forte avait été construite par Vauban dans une île du Rhin, à six lieues nord-est de Strasbourg.

5. Les chiffres sont restés en blanc dans le manuscrit. L'armée de Villars comptait, au commencement de juin, cent vingt-sept bataillons et cent dix-sept escadrons (*Mémoires militaires*, p. 234).

prince Eugène, qui commandoit l'armée de l'Empire, ne fut pas plus tôt arrivé au Fort-Louis, qu'il marcha à la tête d'un gros détachement pour aller du côté des lignes d'Ettlingen[1], afin d'attirer l'attention des ennemis de ce côté-là. Ensuite, il alla coucher à Lauterbourg, où il ordonna au comte de Broglie, lieutenant général des armées du Roi, de se rendre, à la tête de mille grenadiers, de quinze bataillons et de vingt-deux escadrons, pour s'emparer de la chaussée de Philipsbourg. M. de Broglie fit tant de diligence, qu'il y arriva à onze heures du soir, quoiqu'il y eût dix bonnes lieues de Lauterbourg à cet endroit. Il empêcha par cette rapide marche le prince Eugène de passer le Rhin. M. de Villars le suivit avec le reste de son armée. Dès que l'armée eut gagné les hauteurs qui sont après les bois de Germersheim[2], notre général fit sonner des fanfares à toutes les trompettes pour faire entendre que les ennemis avoient donné dans le torquet[3], et qu'il étoit en état, malgré eux, de faire le siège de Landau; ce qu'il exécuta[4].

Je partis, comme il a été dit, de Strasbourg le 6. Je fus coucher à Lauterbourg, petite ville un peu for-

1. Ville du grand-duché de Bade, à une quinzaine de kilomètres au sud de Carlsruhe.

2. Sur la rive gauche du Rhin, vis-à-vis de Philipsbourg, à quatre lieues au sud de Spire.

3. On a déjà vu cette expression dans le tome II, p. 139.

4. Notre auteur ne semble pas s'être rendu un compte très exact de la hardiesse du mouvement de Villars exécutant une marche de flanc à peu de distance de l'armée d'Eugène. L'opération est racontée en détail dans les lettres que le maréchal écrivit au Roi et au ministre les 5 et 6 juin (*Mémoires militaires*, p. 243-249; voyez aussi ses propres *Mémoires*, t. III, p. 186-187).

tifiée, à dix lieues de cette dernière ville, sur la Lauter, petite rivière qui va se jeter dans le Rhin près de là; elle prend sa source à Ferbach, dans la montagne, et elle passe à Weissembourg.

Germersheim. — Le 7, je fus dîner à Germersheim, où je fis un bon dîner; je mangeai de bonnes fraises. Cette petite ville est située sur la Queisch, petite rivière qui prend sa source à Hochstett, dans la montagne, et qui, après avoir passé à Landau, va se perdre dans le Rhin à Germersheim; cette ville est du Bas-Palatinat. Rodolphe Ier, empereur de la maison d'Autriche, y est mort en 1290.

En sortant de Germersheim, je fis heureusement connoissance avec un commissaire des guerres qui devoit passer notre régiment en revue pendant toute la campagne. Nous fûmes coucher à un village, Watzheim, où il y avoit un régiment de dragons campé; il me mena souper chez un capitaine de ce régiment, qui non seulement nous donna un bon repas, où nous bûmes à la dragonne, mais il nous donna aussi à chacun un lit. Les lits appartenoient à deux de ses camarades qui étoient alors détachés.

Le lendemain 8, nous nous rendîmes à l'armée campée dans la Petite-Hollande, la droite à Schuerkeim et la gauche sur le Spirebach, près de Spire, où étoit le quartier général. Notre brigade étoit campée précisément dans le terrain où s'étoit donnée la bataille de Spirebach, le 15 novembre 1703, que le maréchal de Tallard gagna sur le prince héréditaire de Hesse-Cassel, qui marchoit dans le dessein de faire lever au premier le siège de Landau[1]. Le Spirebach

1. Voyez notre tome I, p. 332.

prend sa source dans une montagne près de Kaiserslautern, et, après avoir passé à Neustadt, va se jeter dans le Rhin près de Spire.

Outre cette armée d'observation et celle du siège, nous avions trois camps volants : l'un à Frankenthal[1], un autre à Lauterbourg, et le troisième dans la Haute-Alsace[2], afin d'observer les mouvements que pourroit faire l'armée ennemie, qui étoit composée alors de deux cent vingt escadrons et de quatre-vingt-cinq bataillons, et ensuite de cent vingt bataillons et de deux cent quarante-quatre escadrons. De notre camp, nous apercevions Philipsbourg. Le lendemain, je fus me promener à Spire. Je trouvai cette ville si renommée dans un état déplorable ; elle étoit comme ensevelie dans ses propres ruines. Il y a un évêché dont l'évêque est le principal juge de la chambre impériale de Spire[3].

Le maréchal de Bezons fut chargé du détail du siège de Landau avec neuf lieutenants généraux, savoir : MM. d'Avaray, d'Estaing, Cheyladet[4], Dillon, de Lée[5],

1. Sur l'Isenach, entre Mannheim au sud et Worms au nord.

2. *Mémoires militaires*, t. XI, p. 258-260.

3. La Chambre impériale était le tribunal supérieur d'appel pour tous les États de l'empire d'Allemagne. A l'origine, elle accompagnait l'empereur dans ses déplacements ; ce fut Charles-Quint qui la fixa à Spire en 1527. Elle était composée de juges catholiques et protestants, nommés par l'empereur, les électeurs et les cercles, sous la présidence de l'évêque de Spire, qui portait le titre de juge.

4. François de Dienne, comte de Cheyladet, était lieutenant général depuis le 7 mars 1704 ; il eut en 1719 le gouvernement de Besançon et mourut en 1736.

5. André de Lée, d'origine irlandaise, avait eu un régiment d'infanterie de cette nation en 1694 ; maréchal de camp en

Silly, Bouzols, Croissy, Brendlé; sept maréchaux de camp, savoir : MM. Quadt[1], de Maulévrier[2], de Bueil[3], le chevalier d'Hautefort[4], de Tressemanes[5], Maupeou[6] et le marquis de Broglie ; cinquante-neuf escadrons, dont douze de dragons, et cinquante-neuf bataillons.

MM. de Villars et de Bezons étant arrivés devant cette place, ils en firent faire l'investissement, qui fut achevé le 11 juin. Le chevalier de Saint-Périer[7], qui devoit commander l'artillerie, y arriva quelques jours après avec soixante-six pièces de canon, dont quarante-huit étoient de vingt-quatre livres de balles, trente-cinq mortiers, et avec tous les boulets, les bombes,

1702, il était lieutenant général depuis octobre 1704. La *Chronologie militaire* dit qu'il ne servit pas pendant la campagne de 1713.

1. Guillaume-Henri de Quadt de Landscron était venu en France avec Rosen; il fut en 1693 colonel d'un régiment de cavalerie allemande et obtint en 1699 le grade de maréchal de camp; il mourut en 1756, lieutenant général depuis 1718.

2. Jean-Baptiste-Louis Andrault, marquis de Maulévrier (tome I, p. 323), avait débuté comme aide de camp de Catinat en Italie en 1693; il était maréchal de camp depuis 1710 et parvint en 1745 au grade de maréchal de France.

3. Le chevalier, copiant l'*Histoire militaire*, met ici *M. de Boisse*. C'est M. de Bueil qu'il faut lire, comme le disent justement les *Mémoires militaires*.

4. Gabriel, chevalier d'Hautefort, colonel de dragons en 1696, maréchal de camp en 1709, lieutenant général en 1718.

5. André de Tressemanes était maréchal de camp depuis 1709, après avoir eu en 1704 une inspection d'infanterie; il obtiendra en 1718 le grade de lieutenant général.

6. René de Maupeou-Noisy, marquis de Maupeou, servit d'abord aux gardes françaises, devint brigadier en 1704, et, comme les précédents, maréchal de camp en 1709, et lieutenant général en 1718.

7. Tome II, p. 191.

enfin tout ce qui est nécessaire pour l'artillerie[1].

Siège de Landau. — La ville de Landau est une des plus fortes places de l'Europe; elle est située dans la Basse-Alsace, sur la Queisch, près des frontières du Palatinat, dans le Wasgau[2]. Elle avoit été cédée à la France par la paix de Münster. Elle a souffert quatre sièges pendant le courant de cette dernière guerre : le premier, l'année 1702, par le roi des Romains; M. de Mélac[3], qui étoit chargé de sa défense, tint quatre-vingt-quatre jours de tranchée ouverte; le second, par le maréchal de Tallard en 1703; c'étoit le comte de Frise qui en étoit gouverneur pour l'Empereur; il ne tint pas un mois; car la tranchée fut ouverte la nuit du 17 au 18 octobre, et le comte de Frise capitula le 15 novembre; le troisième, en 1704, encore par le roi des Romains, qui avoit sous lui le prince Eugène de Savoie et le duc de Marlborough; elle tint soixante-neuf jours; et enfin le quatrième, par les maréchaux de Villars et de Bezons. Le prince Alexandre de Würtemberg[4] défendit cette place pendant cinquante-quatre jours; mais il se rendit, lui et sa garnison, prisonniers de guerre, comme il se verra dans la suite.

Tranchée ouverte. — M. de Valori, chef des ingénieurs, ayant fait faire tous les préparatifs nécessaires

1. Ces détails sur l'artillerie sont pris dans l'*Histoire militaire* du marquis de Quincy, t. VII, p. 123.

2. Le Wasgau ou Wasgow, par opposition à Brisgau, était le pays de la rive gauche du Rhin, depuis Saverne jusqu'à Spire, comprenant une partie de la Basse-Alsace et du Palatinat et le duché de Deux-Ponts.

3. Ézéchiel du Mas, comte de Mélac, lieutenant général et gouverneur de Landau en 1693, mort en 1704.

4. Tome I, p. 96. C'était le fils aîné de ce duc Frédéric-Charles

pour ce siège[1], la tranchée fut ouverte, la nuit du 24 au 25 juin[2], du côté de la Justice[3]. Le comte du Bourg, lieutenant général, commandoit les troupes de la tranchée, composées de huit bataillons; il avoit avec lui M. de Mimeure, maréchal de camp, et deux brigadiers. Comme notre régiment n'eut point de part à ce siège, à l'exception de nos deux compagnies de grenadiers, je n'en ferai aucun détail.

Pendant presque tout le temps du siège, nous fûmes assez tranquilles dans notre camp de la Petite-Hollande et dans celui près de Frankenthal. Le 29, je fus détaché, avec cinquante hommes, pour aller à Neustadt y relever le même nombre d'hommes. J'y restai vingt-quatre heures. Le pays qui environne cette petite ville est charmant; les promenades y sont belles. Neustadt est située sur le Spirebach.

Huit jours après, je fus détaché à Frankenthal pour mes vingt-quatre heures. En y allant, je passai sur une chaussée près de Spire, où il y a une grosse tour dans laquelle un lieutenant d'infanterie, avec trente hommes, s'étoit très bien défendu contre un corps considérable des ennemis, il y avoit trois ans; il tint

qui avait administré le Würtemberg pendant la minorité de son neveu.

1. Il y a dans les Pièces des *Mémoires militaires* (p. 590-592) une lettre de Valori au ministre Voysin, datée du 22 juin et relative aux difficultés que devait présenter le siège, à l'état des fortifications, etc.

2. *Mémoires militaires*, p. 273; *Histoire militaire*, p. 226. Il y a dans l'atlas des *Mémoires militaires* un plan du siège de Landau en 1713, joint à celui du siège de 1703.

3. On appelait ainsi un ouvrage avancé, au sud de la place, construit pendant l'hiver en prévision du siège.

si longtemps, que M. de Mélac, lieutenant général, vint à son secours avec beaucoup de troupes. M. de Mélac, qui ne pouvoit s'empêcher de jurer comme un grenadier, voyant que ce lieutenant ne faisoit point tirer ses soldats, se mit à crier : « B... (tout à droit), fais « donc tirer tes soldats. » — « Jean-f..., répliqua « l'officier, envoie-moi de la poudre, et je ferai tirer. » Il falloit répondre à ce général avec les mêmes termes dont il se servoit, et c'étoit le moyen d'en avoir raison. Un jour, il trouva un soldat en maraude : « Viens « à moi, b..., dit-il au soldat, afin que je te punisse « de ta désobéissance. » Le soldat, qui le connoissoit, lui répondit : « Si tu avances un pas vers moi, « je te briserai la cervelle avec mon fusil. » Ce général, surpris de la fermeté du soldat, lui jeta un écu, en lui disant : « Va-t'en, tu es un brave homme. Tu « as bien fait de ne m'avoir pas obéi ; car je t'aurois « cassé la tête avec mon pistolet[1]. »

Frankenthal. — La ville de Frankenthal est du Bas-Palatinat, située dans une belle plaine et sur une petite rivière qui la traverse; elle est fort jolie, les rues en sont bien percées. Elle étoit autrefois une des plus fortes places du Bas-Palatinat; mais elle a été démolie par les François. Ses habitants sont presque tous de la religion prétendue réformée; il y a aussi beaucoup de juifs. Il y a un couvent de capucins.

En allant à Frankenthal, je passai près de la

1. Sur le caractère de Mélac, ses brusqueries et son langage soldatesque, on peut voir les portraits qu'en ont donnés Saint-Simon (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. X, p. 286-289) et Villars (*Mémoires*, t. I, p. 147).

Rehütte[1], village où il y avoit une maison de plaisance appartenant à l'Électeur palatin, père de Madame belle-sœur du Roi. On m'a dit que cette princesse y étoit née[2].

Pendant que nous faisions le siège de Landau, le prince Eugène étoit toujours dans son camp de Mühlberg[3], bourg près du Rhin, vis-à-vis d'Hagenbach[4], selon toutes les apparences très fâché de n'avoir pas assez de forces pour s'opposer à nos conquêtes. Il fit la distribution suivante des troupes qui composoient son armée[5]. Le général Bülow étoit près de Mayence, avec seize bataillons et vingt-neuf escadrons. Le prince de Würtemberg[6], avec cinq bataillons et quatre escadrons des troupes du duc de Würtemberg, étoit près de l'embouchure du Mein[7]. Neuf escadrons et sept bataillons de Saxe, aux ordres du général Milkau, étoient répandus le long du Mein jusque par delà Francfort. Depuis cette rivière jusqu'à Mannheim, le comte de Weltheim gardoit les bords du Rhin avec huit bataillons et quatre-vingt-onze escadrons. Depuis

1. Ou plutôt Rehütt, sur le ruisseau du Rebach, à peu de distance du Rhin, entre Spire et Mannheim.

2. C'est une erreur : elle naquit à Heidelberg ; elle-même le dit (*Lettres*, rec. Brunet, t. I, p. 271).

3. Village sur l'Alb, entre Duchsland et Durlach.

4. Ville fortifiée de la rive gauche du Rhin, un peu au nord de Lauterbourg.

5. La disposition des troupes allemandes donnée par le chevalier n'est pas conforme à celle qu'indique son frère, le marquis de Quincy, dans l'*Histoire militaire*, p. 230. C'est donc de documents personnels que notre auteur s'est servi.

6. Henri-Frédéric, second fils de l'administrateur du duché et frère de celui qui défendait Landau.

7. En face de Mayence.

Graben[1] jusqu'à Eckstein[2], il y avoit quarante escadrons aux ordres du margrave de Bareith[3], et, depuis Eckstein jusqu'à Rohrburg[4], dix-neuf bataillons, un escadron des gardes du duc de Würtemberg, et trois cents cuirassiers aux ordres du comte de Neipperg. Outre cela, il y avoit huit bataillons et quinze escadrons, aux ordres de M. de Vaubonne, près de Fribourg.

Le 2 juillet, notre brigade décampa pour aller se poster en deçà de Frankenthal, sur le ruisseau de Turckheim[5]. Nous y trouvâmes quinze bataillons et presque toute notre cavalerie. Nous étions sur une seule ligne, la droite appuyée au marais de Flomersheim[6], et la gauche à Turckheim[7], où l'on fit une inondation avec une redoute à contenir quatre à cinq cents hommes, afin de la fortifier; et, pour fortifier notre droite, nous avions mis six bataillons dans l'île d'Oppau[8]. Tout ce terrain contenoit plus de trois lieues.

1. Dans le grand-duché de Bade, au sud de Philipsbourg.

2. Village sur le bord du Rhin, à trois ou quatre lieues seulement de Graben.

3. Georges-Guillaume de Brandebourg (1678-1726) était margrave de Bareith, ou plutôt Bayreuth, depuis mai 1712, et devint grand maître de l'artillerie de l'Empire.

4. Dans le grand-duché de Bade, à peu de distance à l'ouest d'Offenbourg.

5. Appelé aussi le ruisseau de Frankenthal.

6. Village situé sur la rive gauche de ce ruisseau, à peu de distance de Frankenthal.

7. Ou plutôt Durkheim, ville du Palatinat entre Mannheim et Kaiserslautern, qu'il ne faut pas confondre avec le Turckheim d'Alsace, où Turenne fut vainqueur en 1675.

8. Oppau est un village de la rive droite du Rhin, en face duquel se trouvent deux îles, qui divisent le fleuve en trois bras, et dont la première est fort vaste.

S'il avoit pris envie au prince Eugène de passer le Rhin du côté de Mayence pour venir nous combattre, nous aurions fait venir toutes les troupes répandues le long de cette rivière dans ce camp, pour le recevoir. Cette position étoit non seulement à ce dessein, mais aussi pour vivre aux dépens de l'ennemi par rapport aux fourrages, dont nous avions abondamment. Le quartier du marquis d'Alègre étoit à Friedelsheim[1].

Outre tous ces camps, nous en avions encore un autre à Hombourg[2], près des Deux-Ponts, aux ordres de M. de Quadt, excellent officier général de cavalerie, pour envoyer à nos armées les grains et les fourrages des environs. Il avoit dix-huit escadrons à ses ordres.

Le 12 au soir, nous apprîmes que, la nuit précédente, nous nous étions emparés d'une lunette défendue par trois cents hommes à Landau.

Le 13, je fus détaché pour être de grande garde à Bobenheim, village sur le chemin de Frankenthal à Worms[3]. Je n'y fus pas plus tôt arrivé, que je fis travailler mes soldats à nous retrancher dans une maison et dans un jardin hors de ce village et du côté de Worms, où j'étois posté, ce que le capitaine que j'avois relevé avoit négligé, et je m'en trouvai bien; car, sur les quatre heures du soir, une sentinelle que j'avois mise dans le grenier m'avertit qu'il voyoit venir

1. Village à peu de distance au sud de Turckheim, mais appartenant à l'évêché de Spire.

2. A peu de distance au nord de la ville de Deux-Ponts. Il ne faut pas confondre cette localité avec la station thermale de la Hesse.

3. Et très voisin du Rhin.

une troupe de housards du côté de Worms; j'y montai, afin de voir par moi-même ce qui en étoit. Ils étoient bien deux cents; je fis ma petite disposition pour les recevoir. J'ordonnai à un de mes sergents, qui étoit avec dix hommes dans un chemin par où ils venoient, de se mettre derrière une haie et de ne faire tirer qu'à brûle-pourpoint, et ensuite venir me rejoindre dans mon poste. Ce sergent, que je connoissois pour être un très brave homme, exécuta parfaitement bien l'ordre que je lui avois donné; il ne fit tirer que lorsque les malpeignés furent auprès de lui : il en jeta quatre par terre et deux chevaux, et il gagna sur-le-champ bien vite mon poste. L'officier qui étoit à la tête de cette troupe s'arrêta sur-le-champ; il fut quelque temps incertain touchant le parti qu'il prendroit, apparemment s'il m'attaqueroit oui ou non. Comme j'étois éloigné de l'armée, et par conséquent nul secours à espérer, il pouvoit fort bien m'attaquer après avoir fait mettre ses housards pied à terre, d'autant plus qu'ils étoient quatre contre un; mais, ignorant sans doute le nombre d'hommes qu'il y avoit dans mon poste, il prit le parti de se jeter sur la gauche du village, hors la portée du fusil. Après sa retraite, je renvoyai le même sergent, avec dix hommes, au même endroit, où je me rendis moi-même. Les quatre housards tués avoient été dépouillés par leurs camarades auparavant de se retirer; mes soldats profitèrent seulement des deux selles et brides des chevaux tués. Dès que je fus relevé et arrivé au camp, je fis rapport de la petite action de mon sergent à notre colonel; je l'avois mené avec moi. Il me promit que dans la suite il feroit quelque chose pour lui;

mais ce pauvre diable fut tué au siège de Fribourg.

Quelques jours après ce détachement, nous fîmes une partie, deux de mes camarades et moi, d'aller dîner à Worms : dessein des plus téméraires, car, depuis Frankenthal jusqu'à cette première ville, il n'y avoit que ce seul poste, dans lequel j'avois été de grande garde, pour nous protéger contre les housards. Cependant nous nous embarquâmes pour ce voyage, dans lequel, Dieu merci! il ne nous arriva rien. Étant arrivés à Worms, et après avoir ordonné notre dîner, nous fûmes voir le commandant des cent hommes qui y restoient toujours, et qui se tenoient dans l'église cathédrale et dans le clocher. Il nous dit que nous étions plus heureux que sages d'être venus dans cette ville, qu'il n'y avoit presque point de jours que les housards impériaux ne vinssent rôder autour, et que souvent ils venoient dans la ville pour boire; qu'il nous souhaitoit un bon retour dans notre camp. Nous vîmes aussi un seigneur de la cour de l'Électeur palatin qui nous dit la même chose. Tous ces discours ne nous empêchèrent point de dîner très bien et tranquillement. On nous donna un bon cochon de lait farci.

Worms. — Après le dîner, nous fûmes voir l'hôtel de ville; on nous montra la salle dans laquelle Charles-Quint avoit eu une conférence avec Luther, ce qui a rendu cette ville encore plus célèbre, surtout parmi les luthériens[1]. Elle se ressent encore d'avoir été

1. C'est le 17-18 avril 1521, très peu de temps après l'élection de Charles-Quint, que la diète qui se tenait à Worms convoqua Luther par-devant elle pour l'obliger à rétracter ses

brûlée et ruinée par les François en 1690; il y a quantité de maisons qui ne sont point rebâties. Il y a un évêché suffragant de Mayence. Les chanoines, qui sont barons, font des preuves comme à Strasbourg. Ils sont seize; ils ont le droit d'élire l'évêque, qui est seigneur de la ville et du petit pays qui l'environne, et d'être élus. Cette ville est dans le Bas-Palatinat. En nous en retournant dans notre armée, nous trouvâmes un de ces chanoines à cheval, à qui nous demandâmes s'il y avoit quelque chose de nouveau; il revenoit du quartier général de Spire. Il nous répondit comme en colère : « Votre b... (tout à droit) de maréchal de « Villars nous ruine entièrement; il est insatiable. » Cette réponse nous fit beaucoup rire.

Le 13 juillet, le prince Eugène ayant fait descendre beaucoup de troupes du côté de Mayence, le maréchal envoya vingt-cinq bataillons à notre camp.

Le 31 juillet, treize compagnies de grenadiers (les deux du régiment en étoient) eurent ordre, de bon matin, de se rendre devant Landau. Nous apprîmes depuis que c'étoit pour attaquer l'avant-chemin couvert et trois lunettes, dont nos grenadiers s'emparèrent la nuit du 31 juillet au 1er d'août.

Nos deux compagnies de grenadiers se rendirent encore devant Landau, le 18 du même mois, avec d'autres de notre armée, pour l'attaque des deux contre-gardes, qu'elles emportèrent.

Prise de Landau. — La prise de ces deux ouvrages obligea le prince Alexandre de Würtemberg de faire

doctrines en présence de l'empereur. Luther s'y refusa et fut mis au ban de l'Empire.

battre la chamade le lendemain 19, à huit heures du matin; mais, comme nos généraux exigèrent que ce prince et sa garnison se rendissent prisonniers de guerre, à laquelle proposition il ne voulut pas se rendre, le feu recommença de part et d'autre[1] jusqu'à dix heures du matin du lendemain, que les ennemis arborèrent le drapeau blanc. Ils se rendirent prisonniers de guerre, et ils furent conduits à Haguenau, escortés par un gros détachement[2]. Ils étoient au nombre de quatre mille cinq cents hommes, sans compter quatre cents officiers[3]. Le gouvernement de Landau fut donné au marquis de Biron[4], lieutenant

1. Voici le passage des *Mémoires de Villars* (p. 201) relatif à cet épisode : « Un colonel des ennemis vint apporter la capitulation. « Avant que je prenne la peine d'en lire les articles, « dit le maréchal, celui de prisonniers de guerre y est-il? » L'officier répondit que le prince de Wirtemberg n'y consentiroit jamais. « Reportez donc votre capitulation, lui répliqua le « maréchal. Bien des compliments à M. de Wirtemberg, dont « je considère fort le mérite et la naissance; mais je veux priver les ennemis du Roi, pendant quelque temps, d'un aussi « bon général et d'aussi braves troupes que celles qui défendent « Landau. » Le colonel s'en retourna, et l'on recommença à tirer. »

2. Sur le siège et la prise de Landau, on peut consulter l'*Histoire militaire* du marquis de Quincy, t. VII, p. 221-253; les *Mémoires militaires*, p. 256-317; la *Gazette de France*, p. 309-310, 323-324, 334-335, 347-348, 360, 371-372, 383-384, 394-396, 407-408, 418-420 et 431-432; la *Gazette d'Amsterdam*, n°s LIV à LXXIII.

3. L'état officiel de la garnison qui sortit de Landau, donné dans les Pièces des *Mémoires militaires*, p. 617, indique 209 officiers et 5,449 soldats; de plus, il restait dans les hôpitaux 630 blessés.

4. Charles-Armand de Gontaut, marquis de Biron, était lieutenant général depuis 1704; il devint en 1721 membre du con-

général des armées du Roi, qui avoit eu le bras emporté d'un boulet de canon, le 2 juillet, étant de tranchée; la lieutenance de roi à M. de Chastenet, brigadier et lieutenant-colonel du régiment de Saintonge[1], et la majorité à M. de Carbonnel, capitaine des grenadiers de Poitou.

Après que toutes les tranchées et tous les travaux qu'on avoit faits devant cette place furent comblés et rasés, que les brèches furent réparées, et que cette forteresse fut bien ravitaillée[2], le maréchal de Villars et le maréchal de Bezons tinrent un conseil de guerre à Spire, où tous les officiers généraux furent appelés. Il s'agissoit de savoir quelle entreprise il convenoit de faire vu la supériorité de nos troupes sur celles des Impériaux, et que la saison n'étoit point encore avancée. Le résultat de ce conseil fut de faire le siège de Fribourg, afin de nous mettre en état de pénétrer l'année prochaine par la vallée de Saint-Pierre[3] dans la Bavière, et, par là, obliger l'Empereur de faire la paix[4].

seil de régence de Louis XV, duc et pair en 1723, maréchal de France en 1734, et mourut en 1756.

1. Ou de Chastenay, d'une famille de Périgord. Il était brigadier depuis le 31 mars 1710 et avait depuis lors servi en Flandre.

2. La *Gazette de Leyde* (n° 77) prétend que le siège de Landau et les réparations aux fortifications coûtèrent à Louis XIV 2,800,000 livres.

3. C'est la vallée à l'entrée de laquelle est bâti Fribourg. Saint-Peter est un village de la montagne, à l'est de Fribourg, par lequel passe la route qui mène du bassin du Rhin dans la vallée de la Breg, affluent du Danube; il s'y trouvait une abbaye importante.

4. Villars a inséré dans ses *Mémoires* (t. III, p. 207-212) un

Le 9 septembre, toutes les troupes qui composoient notre armée se mirent en mouvement pour cette nouvelle conquête, excepté le corps que commandoit le marquis d'Alègre, dont notre brigade étoit, qui devoit faire l'arrière-garde de toute l'armée. Nous ne décampâmes que le 10 d'Eppstein[1] pour aller dans la Petite-Hollande, que nous abandonnâmes le lendemain 11. Tous les grenadiers et tous les piquets de ce camp volant en faisoient l'arrière-garde. J'étois de piquet. Nous restâmes jusqu'à midi sur les hauteurs vis-à-vis de Philipsbourg. Les ennemis nous laissèrent faire notre retraite avec toute la tranquillité possible. Les housards, que nous apercevions de loin, n'osèrent s'approcher de nous. Nous arrivâmes avant la nuit à Germersheim, le 12 à Iockenum[2], le 13 à Lauterbourg, le 14 à Benheim[3], le 15 à Offendorf[4].

M. d'Alègre resta avec une partie de son camp volant près du Fort-Louis, et M. de Goësbriand marcha à la tête de l'autre, dont notre brigade étoit, pour se rendre près du fort de Kehl. Nous fîmes un camp auparavant d'y arriver. Nous y arrivâmes le 16; l'endroit s'appeloit Ensheim[5], village célèbre par la bataille que le grand Turenne y gagna, le 4 octobre 1674, contre Charles III, duc de Lorraine. Le marquis

long mémoire qu'il adressa au Roi, le 2 septembre, pour exposer les différentes opérations que son armée pouvait faire, et préconiser le siège de Fribourg-en-Brisgau.

1. Eppstein est un petit village au sud de Frankenthal.

2. Jockenum, aujourd'hui Jockgrimm, village du Palatinat, à mi-distance entre Germersheim et Lauterbourg.

3. Sur la rive gauche du Rhin.

4. Vis-à-vis le Fort-Louis.

5. Tome I, p. 51.

de Bandeville, colonel d'un des six petits vieux corps portant son nom, y fut tué en donnant des preuves d'une valeur et d'une conduite extraordinaires. M. de Turenne, qui en faisoit une estime particulière, l'a beaucoup regretté; il étoit mon oncle paternel à la mode de Bretagne. Son régiment fut donné au chevalier de Bandeville, son frère, chevalier de Malte, capitaine au même régiment, qui est mort en 1718 grand prieur de Champagne et commandeur de la commanderie de Boncourt en Picardie[1].

Il faisoit une pluie si abondante et si continuelle, lorsque nous arrivâmes à Ensheim, que je voulus épargner à mes domestiques d'aller chercher du fourrage au magasin. Je le pris chez mon hôte, que je payai; il en fut surpris. Apparemment que les officiers qui avoient logé chez lui n'en avoient pas usé de même.

Le 17, notre camp volant passa la rivière de l'Ill, l'île de Ruprechtsau[2], et le Rhin au-dessous de Strasbourg, pour aller rejoindre l'armée près du fort de Kehl. Je fus dîner avec trois de mes camarades à Schilchen[3], village renommé par rapport aux guinguettes où les habitants de Strasbourg vont se divertir les fêtes et dimanches. Nous y fîmes bonne chère; nous y mangeâmes du saumon frais. Après le dîner, nous nous rendîmes par Strasbourg, que nous traversâmes, à l'armée. En passant sur le pont qui va de cette ville au fort de Kehl, nous vîmes un officier qui,

1. Il a déjà raconté tout cela au début des *Mémoires*, t. I, p. 51-52.

2. Ou de Robertsau, en face du village du même nom.

3. Sans doute Schiltigheim, à quelques kilomètres au nord de Strasbourg.

ayant apparemment trop bu de vin du Rhin, vouloit non seulement se rafraîchir, mais faire rafraîchir son cheval dans ce fleuve; il piquoit ce pauvre innocent pour tâcher de l'y faire précipiter. L'animal, plus sage et plus prudent que son maître, s'arrêtoit tout court sur le bord du pont. Cet ivrogne fit plusieurs fois la même manœuvre; mais le cheval s'opiniâtra toujours à se sauver et son maître : il prit le galop le long du pont et le mena droit au camp. Cela ne nous instruit que trop que l'instinct des animaux est plus savant pour les conduire que la raison donnée à l'homme pour sa conservation. Quelle obligation cet officier ne lui devoit-il pas!

Ce même jour 17, le maréchal de Villars donna un grand souper et un bal aux dames de Strasbourg et aux officiers généraux de son armée. Il quitta le bal une heure après qu'il fut commencé, pour monter à cheval, afin de se rendre à notre armée[1], qu'il fit marcher le 18, à la petite pointe du jour, du côté de Fribourg. En passant près d'Offenbourg, il y laissa un camp volant aux ordres du marquis d'Alègre, dans le dessein de tenir en échec les Impériaux dans leurs lignes d'Horneberg.

Offenbourg. — La petite ville d'Offenbourg est situé sur la rivière de la Kintz[2], qui prend sa source dans les montagnes Noires, un peu au-dessus d'Alberbach[3].

1. « Pendant ce divertissement, disent les *Mémoires de Villars*, p. 213, les ordres se donnoient pour la disposition de l'attaque des retranchements de Fribourg. »

2. Ou plutôt Kinzig; en français, Quinche.

3. Petit village des environs d'Offenbourg. Le cours de la Kinzig est plus étendu; elle prend sa source dans la principauté de Fürstenberg.

Cette ville est la capitale du pays d'Ortnau[1]; elle appartient à la maison d'Autriche.

A l'égard de l'armée du maréchal de Bezons, elle avoit passé le Rhin au Fort-Louis pour camper à Sellingen[2], afin de faire croire au prince Eugène que le projet de nos généraux étoit d'attaquer les lignes d'Ettlingen.

Le 19, nous traversâmes la plaine de Weil[3], qui est des plus renommées par rapport à sa fertilité. L'air y est bon, et les raisins admirables et si sains, qu'ils guérissent de la dysenterie. Il y avoit une si grande quantité de citrouilles, que chaque soldat en avoit une enfilée à son fusil; il étoit risible de voir une colonne de citrouilles serpenter dans cette plaine. En arrivant dans la plaine de Langendenzlingen[4], je fus détaché pour être de grande garde. Ce fut le marquis de Cany[5], colonel de la Vieille-Marine et colonel de jour, qui me posta sur la lisière d'une forêt. En me quittant, il m'embrassa sans me dire un seul mot[6]. Apparemment qu'il se ressouvenoit alors de l'état brillant où je l'avois vu : un secrétaire d'État de la guerre, à

1. Partie de la Souabe qui appartient aujourd'hui au grand-duché de Bade; ce petit pays était borné à l'ouest par le Rhin, au nord par le margraviat de Bade, à l'est par le Würtemberg, et au midi par le Brisgau. Outre Offenbourg, ses villes principales étaient Zell et Gegenbach.

2. Village de la rive droite du Rhin, vis-à-vis le Fort-Louis, sur la route de Strasbourg à Carlsruhe par Rastadt.

3. C'est sans doute Nordweil, à peu de distance à l'est de Kenzingen.

4. A six kilomètres au nord de Fribourg.

5. Michel II Chamillart : tome II, p. 389.

6. On a vu, tome II, p. 50, 138, etc., que les Sevin étaient parents des Chamillart.

qui tous les officiers généraux étoient obligés, lorsqu'ils lui écrivoient, de donner le *Monseigneur*, devenu, par la disgrâce de M. de Chamillart, son père[1], simple colonel, cela est cruel et bien dur. Le lendemain, il m'oublia si parfaitement bien dans mon poste, que, deux heures après que notre armée fut décampée, ne recevant aucun ordre, j'envoyai un de mes sergents aux autres grandes gardes pour savoir si les officiers qui les commandoient n'en avoient point reçu. Leur réponse fut que non. Nous tînmes ensemble notre petit conseil de guerre, dont le résultat fut d'abandonner nos postes pour aller rejoindre l'armée. Nous étions huit piquets, par conséquent quatre cents hommes. Nous ne pûmes la rejoindre qu'à la halte. Nous fûmes toujours harcelés pendant la marche par les housards ennemis; mais, comme nous marchions très serrés, ils n'osèrent jamais nous approcher. Je rendis compte à notre brigadier de ce qui venoit de nous arriver; le major de la brigade en jeta la faute sur le major général. Ordinairement, on envoie un ordre à toutes les grandes gardes de venir rejoindre leur régiment respectif à l'assemblée.

Lorsque nous fûmes près de Fribourg (il étoit deux heures de nuit), nous apprîmes que le maréchal de Villars s'étoit emparé des lignes situées sur les hauteurs de Fribourg. Voici le détail de cette attaque, qui ne nous coûta que très peu de monde, puisque nous n'eûmes que vingt-cinq soldats de tués, quarante de blessés, douze officiers de tués et de blessés.

Attaque des lignes de Fribourg[2]. — Le comte du

1. Tome II, p. 389.

2. Villars, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 214-215), raconte

Bourg, lieutenant général, qui avoit été à la tête d'un gros détachement pour reconnoître les lignes, en ayant rendu compte au maréchal de Villars, celui-ci fit la disposition suivante. Il forma trois attaques : il chargea le premier[1] et M. de Silly, maréchal de camp, de l'attaque de la droite; le comte d'Estrades, lieutenant général, et le duc de Mortemart, maréchal de camp, de celle de la gauche; et le chevalier d'Asfeld[2], lieutenant général, et le marquis Le Guerchoys de celle du centre. Les princes et la plus grande partie des officiers généraux accompagnèrent le maréchal, qui resta à l'attaque de la droite comme l'endroit le plus dangereux et le plus difficile : c'étoit le camp retranché de la montagne du Rosskopf[3], qui veut dire en allemand tête de cheval. Cette montagne, que nous grimpâmes le lendemain 21 pour nous rendre dans la vallée de Saint-Pierre, étoit si escarpée, que nous fûmes tous surpris comment nos grenadiers avoient pu parvenir jusqu'au sommet et pénétrer les retranchements défendus par les ennemis.

Cependant les trois attaques, qui s'étoient faites en même temps, réussirent parfaitement bien. Les troupes qui les défendoient étoient aux ordres de M. de Vaubonne, lieutenant général de l'Empereur, lequel avoit acquis une grande réputation. Nos grenadiers poursuivirent les Impériaux jusqu'à la Char-

avec détail cette brillante action et l'attaque audacieuse du Rosskopf. Voyez aussi la *Gazette*, p. 479, les *Mémoires militaires*, p. 350-451, et l'*Histoire militaire*, p. 258-259.

1. Le comte du Bourg.

2. Claude-François Bidal (1665-1743) était lieutenant général depuis 1704 et devint maréchal de France en 1734.

3. Au nord-est de Fribourg.

treuse[1], qui est située du côté de la vallée de Saint-Pierre, au pied des châteaux de Fribourg. Ils firent prisonnier M. Haxtheim, colonel d'un régiment du cercle de Franconie; son lieutenant-colonel fut tué, beaucoup d'officiers de tués et de blessés; deux drapeaux de ce régiment furent pris. Ce combat fut des plus heureux, et il nous mit en état de faire le siège de Fribourg. M. de Boissieux, colonel d'un régiment d'infanterie portant son nom, et neveu du maréchal de Villars[2], fut chargé d'en porter la nouvelle au Roi.

Ce même jour 21, le maréchal, voulant profiter de la terreur qu'il avoit répandue dans les troupes impériales, se mit à la tête de deux mille grenadiers, de vingt-huit bataillons et de quatre mille chevaux, pour aller attaquer le général Vaubonne, qui s'étoit retiré à Hohlengraben[3], village situé dans la vallée de Saint-Pierre. Mais ce dernier ne jugea pas à propos d'attendre M. de Villars; il se retira du côté de Rothweil[4], où le prince Eugène vint le joindre avec la plus grande partie de ses troupes. Notre général se promena jusqu'auprès de Villingen[5], afin de faire contribuer toute la Souabe.

1. Cette chartreuse était près de la rivière du Dreisam, en amont de Fribourg; elle servit d'hôpital pendant le siège.

2. Louis de Frétat, comte de Boissieux, fils de Thérèse de Villars, sœur du maréchal, avait été aide de camp de son oncle en 1704, et eut un régiment d'infanterie de son nom en 1707. Il mourut en 1739, lieutenant général depuis 1738.

3. A dix kilomètres à l'est de Fribourg, sur la route du bassin du Danube.

4. Sur le Necker, dans le duché de Würtemberg.

5. Gros bourg sur un petit affluent de la Breg, à quelque distance au nord de Donaueschingen.

Investissement de Fribourg. — Pendant cette course, nous investîmes entièrement Fribourg. La brigade de Royal, dont nous étions, étoit campée sur la pente d'une montagne près de Kundersthal[1], dans la vallée de Saint-Pierre, aux ordres du chevalier d'Asfeld, du marquis de Grancey[2] et de M. du Bourk, ces deux derniers maréchaux de camp; ils avoient, outre cette brigade, qui étoit de sept bataillons, quinze autres bataillons[3]. Le marquis de Coigny et le chevalier de Pezeux[4], maréchal de camp, étoient à Ebnet[5] avec vingt-et-un escadrons de dragons, avec la brigade de Champagne, composée de six bataillons. Sur la hauteur de la Chartreuse, il y avoit dix-huit bataillons aux ordres du comte d'Estrades et du marquis Le Guerchoys. Il y avoit vingt-sept bataillons, sans compter deux bataillons de Royal-artillerie et deux de bombardiers, et quarante escadrons, dont douze de dragons, depuis Betzenhausen[6] jusqu'à la Chapelle des Mille[7], aux ordres des marquis de Conflans, de Dreux,

1. Ou plutôt Guntersthal, village au sud de Fribourg.

2. François Rouxel : tome I, p. 241; il était maréchal de camp depuis septembre 1706.

3. Le marquis de Quincy, dans son *Histoire militaire* (p. 262-267), a dressé un tableau détaillé de la disposition des divers corps de troupes autour de Fribourg; on peut voir aussi à ce sujet la belle carte du siège qui se trouve dans l'atlas des *Mémoires militaires*. M. de Broglie blâma auprès de la cour les dispositions de la ligne d'investissement (*Mémoires militaires*, p. 366).

4. Tome II, p. 340.

5. Sur la rivière de Dreisam, en amont de la place.

6. Aussi sur la rivière, mais en aval.

7. Petit oratoire, avec une redoute, sur les pentes du Josephberg, au sud de Fribourg : ci-après, p. 260.

de Surville, et du comte de Croÿ, lieutenants généraux, du comte de Croissy, du marquis de Broglie, du comte de Beauvau et du baron de Mercy[1], maréchaux de camp.

Le quartier général du maréchal étoit à Zahringen[2]. Il avoit avec lui le comte du Bourg et le marquis de Silly, douze bataillons et vingt-deux escadrons. Étant revenu de la course qu'il avoit faite jusque près de Villingen[3], notre général ne perdit point de temps à faire faire les préparatifs nécessaires pour l'ouverture de la tranchée. Il n'y avoit pas de temps à perdre; car il étoit à craindre, la saison étant avancée, que les mauvais temps nous gagnassent, et que par conséquent les vivres et les fourrages nous manquassent. Nous attaquions une place des plus fortes de l'Europe, que le grand Vauban avoit rendue presque imprenable, surtout par la force des quatre châteaux qu'il a fait construire, et qui dominent la ville[4]. Je ne puis m'empêcher de faire à cette occasion une petite réflexion : je ne conçois pas la politique du Roi d'avoir fait fortifier tant de places pour les rendre ensuite à ses ennemis sans les avoir fait auparavant démolir[5]. Combien de sang répandu pour les reconquérir! Revenons à Fribourg.

Siège de Fribourg. — La ville de Fribourg est située

1. Ce baron de Mercy était sans doute maréchal de camp dans l'armée de l'électeur de Bavière, car il n'est pas mentionné dans la *Chronologie militaire* de Pinard.

2. Au nord de la ville.

3. Ci-dessus, p. 241.

4. Ci-après, p. 244.

5. Il a déjà fait cette remarque, tome I, p. 43.

sur la petite rivière de Treisam[1], qui prend sa source dans les montagnes Noires, à un village nommé Hohlengraben[2], et qui va se jeter dans le Rhin, au village de Nonnenweier[3]; elle traverse cette place, qui est à quatre lieues de Brisach, au bout d'une belle plaine et au pied d'une montagne qui finit les montagnes Noires. Elle est la capitale présentement du Brisgau; Brisach l'étoit anciennement. Elle appartient à la maison d'Autriche depuis 1367, que Hugues de Fürstenberg la lui vendit[4]. Il y a une chambre souveraine, dont le ressort a une grande étendue. Le chapitre de Bâle y fait sa résidence. Elle a huit bastions, avec autant de demi-lunes. Elle est commandée par une montagne sur laquelle il y a quatre forts considérables : le premier commande la vilie; le second, nommé le fort de l'Aigle, domine le premier; le fort de l'Étoile, qui est le troisième, commande le second, et enfin le fort de Saint-Pierre, qui est le plus élevé, commande le troisième. L'ouvrage de l'Escargot, qui communique avec le fort de l'Étoile, est en avant de cet ouvrage. De l'autre côté des châteaux, il y a une grande redoute sur le penchant de la montagne, à contenir trois cents hommes. Il y a aussi une autre redoute vis-à-vis le

1. Ou plutôt Dreisam.

2. Ci-dessus, p. 241.

3. Dans le district de Lahr. Le Dreisam n'est pas un affluent du Rhin, mais de l'Elz, et c'est cette dernière rivière qui se jette dans le fleuve en amont de Nonnenweier.

4. A la suite d'une révolte, Hugues ou Égon de Fürstenberg céda la prévôté de Fribourg à son cousin le duc d'Autriche, pour le prix de douze mille pièces d'or, dont il acheta la seigneurie de Badenweiler.

fort de l'Étoile du côté de l'Escargot. Presque tous ces ouvrages sont construits sur le roc vif[1].

Le baron d'Arsch[2], officier général d'une valeur, d'une intrépidité et d'une fermeté distinguées, et très consommé dans l'art militaire, étoit chargé de la défense de cette place. C'étoit un homme de soixante ans, d'une belle physionomie. Il ne tint pas à lui que nous n'en levâmes le siège, comme il se verra dans la suite de cette relation. Il avoit avec lui quinze bons bataillons et cinq cents chevaux[3].

Persuadés que nous serions longtemps devant cette place, nous fîmes, mes camarades et moi, une grande provision de bois et de fourrages. Nous étions logés dans une bonne maison, nous avions chacun notre chambre.

Toutes les troupes qui étoient campées dans la vallée de Saint-Pierre et sur les hauteurs voisines furent destinées à faire le siège du château; elles étoient au nombre de quarante bataillons. Ainsi, notre brigade fut de ce siège, et le chevalier d'Asfeld étoit chargé, non seulement de la défense de la vallée de Saint-Pierre et des retranchements qui étoient sur les montagnes voisines, mais aussi du détail du siège du château. A l'égard du détail du siège de la ville, c'étoit

1. Il y a un plan des fortifications de Fribourg dans l'*Histoire militaire* de Quincy, et un autre dans l'atlas des *Mémoires militaires*.

2. Ou plutôt de Harsch. Il était feld-maréchal-lieutenant des armées impériales. Son journal du siège a été publié en 1898 par M. Fr. von der Wengen, dans *Zeitschrift... von Freiburg dem Brisgau, etc.*, t. XIV.

3. Les *Mémoires militaires* (p. 357) disent dix-sept bataillons.

le comte du Bourg, comme le plus ancien lieutenant général, qui en fut chargé.

Ouvertures des tranchées devant la ville et le château. — Les préparatifs, auxquels on travailloit depuis que nous étions arrivés, étant faits pour les ouvertures des tranchées, elles se firent la nuit du 30 septembre au 1er octobre, à deux endroits différents de la ville, l'une devant la porte de Saint-Christophe[1], et l'autre à la porte des Pêcheurs. Dès la même nuit, par le moyen de la première parallèle, elles se communiquèrent[2]. Il y avoit neuf bataillons et six compagnies de grenadiers auxiliaires, aux ordres du comte du Bourg, du marquis de Silly et de deux brigadiers. Il y avoit un escadron de la maison du Roi à la queue de la tranchée. Les bataillons étoient les régiments des gardes et celui de Saillant. Les assiégés firent à la pointe du jour une petite sortie pour reconnoître nos travaux. Ils se retirèrent ensuite bien vite.

La tranchée devant le château fut montée par les trois bataillons du régiment de Piémont, aux ordres d'un brigadier. Elle commençoit en bas de la montagne près de la Chartreuse. Cette même nuit, on fit trois batteries, dont deux de canons, l'une de six pièces, pour battre le château de Saint-Pierre et le fort de l'Étoile, une autre de sept pièces pour battre le fort de l'Escargot, et une de mortiers. Nous perdîmes quelques soldats devant la ville et devant le château.

Le bruit général étoit parmi les officiers de l'armée

1. Villars (*Mémoires*, p. 217 et 218) dit : la porte Saint-Martin.

2. *Mémoires militaires*, p. 363-643 ; *Mémoires du maréchal de Villars*, p. 218 ; *Histoire militaire*, p. 267.

que nous attaquions et la ville et les châteaux par les endroits les plus forts; qu'on devoit attaquer la ville du côté de la porte du Secours, autrement dite de Souabe, et en même temps attaquer le château le plus près de la ville, après avoir détourné la rivière de Treisam, qui forme de ce côté-là trois branches. Nos deux attaques se seroient communiquées et se seroient protégées l'une et l'autre. Il est vrai qu'on auroit vu nos tranchées devant la ville, du château, à revers; mais, moyennant de bons épaulements élevés de distance en distance, on auroit obvié à ce mal. On fut surpris de ce que M. de Valori, célèbre ingénieur, n'avoit pas pris ce parti[1].

Le lendemain 2, les trois bataillons de Picardie, les trois de la Reine, trois autres bataillons, et toujours six compagnies auxiliaires de grenadiers, relevèrent la tranchée devant la ville, aux ordres de M. de Saint-Frémond.

Sortie du côté de la ville. — Sur les trois heures après-dîner, nous entendîmes un feu terrible de mousqueterie et de canons du côté de la ville. Le gouverneur s'étant aperçu que la gauche de la tranchée

1. Voici ce que disent à ce sujet les *Mémoires de Villars* (p. 217-218) : « Le sieur de la Battue, qui avoit commandé dans le château de Fribourg, vouloit qu'on attaquât par la porte de la ville qui est au pied de ce château, et sa raison étoit que, par cette attaque, on pouvoit saigner la rivière que l'on fait passer dans les fossés de la ville. Ce la Battue avoit raison ; mais Valori et les ingénieurs l'emportèrent auprès du maréchal de Villars. Tant il est vrai que l'on est souvent forcé de se rendre aux raisons de ceux que l'on charge directement de l'attaque, et cela parce que, quand on leur fait violence, ils voient avec plaisir tout ce qui ne réussit pas. »

devant la ville étoit en l'air[1], il fit faire une sortie de quatre cents hommes d'infanterie, qui marchèrent si rapidement sur nos travailleurs, qu'ils les mirent en fuite par la plaine : ce que cent cinquante dragons à cheval qui étoient sortis en même temps qu'eux ayant aperçu, allèrent au grand galop sur eux, et ils en sabrèrent beaucoup[2]. Le régiment de la Reine, qui étoit de ce côté-là, marcha sur-le-champ aux quatre cents fantassins ennemis, et ils les obligea de retourner bien vite dans leurs chemins couverts. Pendant cette sortie, les assiégés ne discontinuèrent point de faire un feu très vif de leurs canons et de leur mousqueterie, ce qui nous fit perdre bien du monde. M. de Beaujeu, maréchal des logis de notre cavalerie[3], eut le talon emporté d'un boulet de canon[4], et M. de Saint-

1. D'après le *Dictionnaire de Trévoux*, cela se dit, en termes de guerre, d'un corps de troupe qui n'est pas soutenu par un autre ou qui en est trop éloigné.

2. Sur cette sortie, voyez la *Gazette*, p. 492-503 ; l'*Histoire militaire*, p. 268 ; les *Mémoires militaires*, p. 364-365, et les lettres que Villars écrivit le jour même au ministre Voysin, dans ses *Mémoires*, p. 350.

3. Eugène de Beaujeu, major d'un régiment de cavalerie dès 1691, n'obtint le grade de colonel qu'en 1706 ; il remplit de 1709 à 1712, comme brigadier, les fonctions de maréchal général des logis de la cavalerie à l'armée de Flandre, puis à l'armée d'Allemagne en 1713. Sa blessure lui fit obtenir la lieutenance de roi des Invalides, puis le gouvernement en 1728 ; il mourut en 1730, ayant depuis 1719 le grade de maréchal de camp.

4. Villars (*Mémoires*, p. 218) dit qu'il eut la jambe emportée par un boulet ; le marquis de Quincy (*Histoire militaire*, p. 268) ne parle que du talon, mais ajoute qu'on fut obligé de lui couper la jambe.

Sernin[1], qui se fourroit toujours partout, une contusion à la jambe et son cheval tué sous lui.

Par cette sortie faite à propos, nos généraux comprirent qu'ils avoient à faire à un homme parfaitement capable de bien défendre sa place : aussi prirent-ils toutes les précautions possibles pour bien assurer leurs tranchées, surtout à la gauche, qui n'étoit appuyée à rien et que rien ne protégeoit. On y fit de bonnes redoutes aux flancs des parallèles, afin de les assurer.

Le même jour de la sortie, on travailla sur la droite à une batterie de six mortiers, au centre à deux batteries, une de six pièces et l'autre de trois, et, à la gauche, à une de huit pièces. Du côté du château de Saint-Pierre, on fit une batterie de sept pièces de canon. La tranchée fut relevée de ce côté-là toujours par un brigadier, avec trois bataillons et quatre compagnies auxiliaires de grenadiers.

Jusqu'au 4, il ne se passa rien d'extraordinaire, ni à la ville ni aux châteaux, que deux de nos batteries qui commencèrent à tirer du côté de la ville à la pointe du jour, et une du côté des forts. La nuit du 4 au 5, on finit la seconde parallèle du côté de la ville. A l'égard du côté des châteaux, une autre batterie de sept pièces de canon se fit entendre à la pointe du jour; trois pièces tiroient sur l'Escargot, et quatre pièces sur le fort de l'Étoile. Ce jour-là, je fus de grande garde sur une montagne pour couvrir notre camp; nous découvrions du sommet et la ville et tous les châteaux. Il y faisoit un froid et un vent très sensibles : aussi les soldats firent-ils grand feu.

1. Ci-dessus, p. 38.

La nuit du 5 au 6, on fit du côté de la ville deux batteries de mortiers pour jeter des bombes dans une lunette élevée en deçà du chemin couvert : cette misérable lunette nous fit périr bien du monde; et, à l'attaque des forts, un boyau pour communiquer à la batterie des six mortiers. Comme les troupes qui étoient campées dans la vallée de Saint-Pierre et aux environs étoient les plus exposées à être attaquées par l'ennemi, on nous faisoit travailler pendant tout le jour pour nous mettre à couvert de l'insulte.

Un jour, me promenant sur les hauteurs voisines de Kundersthal, je m'aperçus que notre général, le chevalier d'Asfeld, étoit fort embarrassé par rapport à un retranchement qu'il vouloit faire tracer sur une de ces hauteurs : il y avoit plusieurs ingénieurs avec lui; les uns lui conseilloient d'une manière, les autres combattoient les avis des premiers. Surpris de cette dispute, je pris la liberté de leur dire : « Messieurs, « vous êtes bien embarrassés; tracez une ligne jus- « qu'à une pointe que je leur montrai, et, par là, vous « ferez un angle saillant qui protègera nos retranche- « ments à droite et à gauche. » M. d'Asfeld se rendit sur-le-champ à mon opinion, et Messieurs les ingénieurs, et on y fit travailler sur-le-champ. Le chevalier d'Asfeld me crut un grand ingénieur[1]. Cependant je n'avois jamais étudié dans cette matière; mais le seul bon sens me l'inspira dans ce moment. Il seroit à souhaiter pourtant que tous les officiers d'infanterie

1. Il ne semble pas que M. d'Asfeld fût si ignorant en cette matière : sous la Régence, il fut chargé spécialement des fortifications, d'abord dans le conseil de la guerre et ensuite comme directeur, et Saint-Simon loue son talent et son mérite.

eussent étudié le génie; car j'ai remarqué maintes fois que bien des officiers particuliers, et même des officiers généraux, étoient bien embarrassés lorsqu'ils étoient dans l'obligation de se mettre à couvert par des retranchements; il faut toujours appeler dans ces moments critiques les ingénieurs. Tout officier d'infanterie doit savoir les mathématiques. Je ne comprends point l'esprit de nos ministres d'avoir cassé les compagnies de cadets[1]; nous avions toujours remarqué que les meilleurs officiers sortoient de ces compagnies. Si Messieurs les secrétaires d'État vouloient retrancher une partie des appointements et des pensions des premiers commis et des autres commis de la guerre, ils auroient de quoi, et du surplus, pour en entretenir plusieurs, et le Roi seroit mieux servi.

Portrait du chevalier d'Asfeld. — A propos du chevalier d'Asfeld, cet homme étoit singulier : il ne pouvoit souffrir qu'on lui fît la cour. Les officiers ordinairement vont chez l'officier général un peu auparavant qu'il donne l'ordre; on s'y rend non seulement pour lui faire sa cour, mais aussi pour savoir les nouvelles. Le lendemain que nous fûmes arrivés dans la vallée de Saint-Pierre, je me rendis le soir, avec beaucoup d'officiers, chez le chevalier d'Asfeld. L'impertinent nous fit tous sortir de chez lui[2]. Un officier en fut si piqué, qu'il s'écria assez haut pour le lui faire entendre : « Je croyois ce chevalier d'Asfeld « poli. » Un autre officier lui répliqua plus haut : « Bon, cet homme n'est ni poli ni chevalier. » Il avoit

1. Tome I, p. 8.

2. Saint-Simon raconte une dispute qu'il eut avec Mélac en 1702 (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. X, p. 288-289).

bien raison pour ces deux qualités : la politesse ne lui avoit pas été donnée en partage, et il étoit le fils d'un marchand de Paris, nommé Bidal[1] ; tout le monde le sait. Malgré cela, il est très bon officier général, d'une grande valeur et d'un grand détail[2]. Sa fantaisie étoit que l'on fût persuadé qu'il étoit étranger, et, pour servir son caprice, il n'avoit que des Allemands à son service, et il affectoit, lorsqu'il donnoit à manger, de ne leur parler qu'allemand.

La nuit du 6 au 7, on fit, à l'attaque de la ville, plusieurs batteries de canon et de mortiers dans la seconde parallèle. M. d'Esquidy, capitaine des gardes du maréchal de Villars[3], fut blessé à la tête, près de son maître; il étoit Irlandois, et l'homme du monde le plus entendu pour les sauvegardes[4]. Ce même jour, à l'entrée de la nuit, je marchai, à la tête de cent travailleurs, à la tranchée devant les châteaux; nous

1. Les Bidal étaient des marchands de la rue aux Fers, à Paris, dont l'un fit même banqueroute en 1658. Le père du chevalier d'Asfeld, Pierre Bidal, fut agent général de Christine de Suède en France, Italie et Espagne, et fut anobli en 1653 par cette princesse, qui lui donna la baronnie d'Asfeld dans le duché de Brême ; il fut ensuite résident de France à Hambourg. Le nom d'Asfeld fut transporté par le maréchal sur la terre de Jouy en Champagne.

2. Il est étonnant que notre auteur, écrivant vers 1742, ne dise pas que le chevalier d'Asfeld est devenu maréchal de France en 1734.

3. Les *Mémoires de Villars*, t. III, p. 159 et 219, l'appellent M. de Squiddy ou Desguiddy, et l'éditeur mentionne quelques lettres de lui.

4. Cela rentrait, paraît-il, dans ses fonctions de capitaine des gardes du maréchal, qui, on le sait, « engraissa son Vaux » avec les contributions des pays ennemis.

fîmes, avec d'autres détachements, deux zigzags depuis la seconde parallèle, l'un pour monter au fort de l'Étoile et à celui de Saint-Pierre, et l'autre à l'Escargot; j'eus six hommes de mon détachement de tués et dix de blessés, en comptant un de mes sergents. Nos tranchées de ce côté-là ne nous servoient presque de rien. On travailloit sur le roc vif, et nous étions vus depuis la tête jusqu'aux pieds. Je remarquai que nos canons faisoient beaucoup de bruit, mais peu d'effet.

Sortie de la ville. — La nuit du 7 au 8, il ne se passa rien de considérable, ni du côté de la ville, ni du côté des forts; mais, la nuit du 8 au 9, les ennemis, voulant profiter d'une pluie continuelle qui tomba pendant presque vingt-quatre heures, sortirent de la ville à la petite pointe du jour, et se jetèrent avec précipitation dans nos tranchées de la droite. Mais M. de Nangis, maréchal de camp, y fit marcher sur-le-champ tous les grenadiers et tous les piquets de la droite, qui les repoussèrent dans leurs palissades. Le désordre qu'ils firent dans les sapes fut bientôt réparé[1].

Sortie des châteaux. — Le soir, ils en firent une autre du château, composée de quatre cents hommes, sur la gauche de la sape, où étoient les compagnies de grenadiers de Royal-Italien, de Sparre[2] et de Bugey,

1. Sur cette sortie, voyez les *Mémoires de Villars*, p. 220, la *Gazette*, p. 504, l'*Histoire militaire*, p. 271-272, et les *Mémoires militaires*, p. 369-370. C'était M. de Lannion qui commandait la tranchée.

2. Régiment formé en 1690 et qui prit en 1742 le nom de Royal-Suédois. Son colonel, depuis 1694, était Éric-Magnus Toffeta, baron de Sparre.

qui plièrent; mais les régiments de ces compagnies vinrent à leur secours, et ils chassèrent à leur tour les assiégés. Comme les ennemis avoient, dans leurs sorties, la hauteur sur les assiégeants, ils culbutoient toujours les troupes de la tête de la tranchée. Ils firent encore ce même jour deux autres petites sorties; mais ils furent toujours repoussés dans leurs palissades. Nous ne laissâmes pas de perdre bien du monde dans toutes ces actions. Le capitaine des grenadiers de Sparre y fut tué, son lieutenant blessé, aussi bien que le capitaine des grenadiers de Bugey et plusieurs autres officiers blessés, et environ quatre-vingts grenadiers ou soldats de tués et de blessés. Les ennemis perdirent aussi beaucoup.

La nuit du 9 au 10, on s'approcha du côté des châteaux, fort près du chemin couvert de l'Escargot, et, du côté de la ville, on perfectionna la troisième parallèle, qui étoit au bas du glacis. M. de Borde, enseigne aux gardes françoises, y fut tué. Cette même nuit, je ne fus pas plus tôt endormi, que la fumée me fit sortir de mon lit. Je réveillai sur-le-champ mes deux camarades et nos domestiques. Après avoir cherché inutilement d'où pouvoit provenir cette fumée, nous n'en trouvâmes point la cause : ce qui nous fit remettre dans nos lits; mais je ne fus pas plus tôt dans le mien, que je fus obligé d'en sortir et de réveiller une seconde fois toute la maison. Il étoit temps; car le feu étoit dans les fourrages, dans une chambre près de la mienne. Après avoir fait sortir mes chevaux et mon petit équipage, je fis travailler si promptement à le faire éteindre, que j'en vins à bout. Si mon sommeil avoit été plus lourd et plus pesant,

nous aurions tous été brûlés et étouffés comme des renards dans leurs tanières. Fenestre, un de mes camarades, avoit fait mettre imprudemment ses fourrages dans cette chambre, où le derrière du poêle donnoit. Je puis dire que mes camarades et tous les valets m'eurent obligation de la vie; car cette maison étoit construite de bois, et elle étoit remplie de fourrages.

La nuit du 10 au 11, la troisième parallèle étant entièrement perfectionnée, on poussa des zigzags sur les trois capitales[1], et on tâcha d'envelopper la lunette qui étoit sur notre droite en deçà du chemin couvert. Cet ouvrage nous incommodoit infiniment et nous fit périr bien du monde.

Comme l'attaque du côté des châteaux devenoit plus sérieuse à mesure que nous avancions, le maréchal de Villars ordonna qu'il y auroit dorénavant un maréchal de camp au lieu d'un brigadier, et qu'on augmenteroit les troupes de la tranchée d'un bataillon : ainsi quatre bataillons. Il n'y avoit presque point de jour que le gouverneur ne fît faire des sorties, ce qui retardoit considérablement nos approches.

La nuit du 11 au 12, il y eut une sortie du côté de la ville; mais nos troupes repoussèrent les assiégés bien vite dans la place. Le lendemain, pendant le jour, on avança beaucoup les travaux, et les batteries de canon qui étoient dans la seconde parallèle ne discontinuèrent de se faire entendre.

A l'égard de l'attaque des châteaux, on enveloppa par la sape les deux faces de l'Escargot, ce qui donna

1. Tome II, p. 19.

lieu au chevalier de Pezeux, maréchal de camp, et au comte de Laval[1], colonel d'un régiment portant son nom, de faire une grande sottise le 13 : ils firent périr bien des braves gens très mal à propos. Ils firent attaquer le chemin couvert de cet ouvrage, dont les défenses n'étoient pas assez ruinées, et auparavant d'avoir fait éventer la mine des assiégés[2].

Il seroit du service de ne point laisser à la volonté et au caprice des officiers généraux de jour dans les tranchées de faire attaquer ou les chemins couverts ou les autres ouvrages des places que nous assiégeons; car nous pouvons dire, à la louange de la plupart de ces Messieurs (nous ne l'avons que trop remarqué), qu'ils sont très ignorants lorsqu'ils se trouvent de jour dans une tranchée. Ils veulent cependant faire parler d'eux, sans savoir s'ils réussiront oui ou non. Mon cher ami le chevalier de Pincé, capitaine des grenadiers de notre régiment, fut la victime de leur peu de capacité. Pour remédier à cet abus, il seroit nécessaire que le chef des ingénieurs fût appelé, par les officiers généraux des tranchées, pour s'informer si l'ouvrage qu'on veut faire attaquer est en état de l'être. Certainement, cette précaution nous sauveroit bien du monde, et on ne feroit point de cacade.

Le chevalier de Pezeux, voulant se rendre maître

1. Guy-Claude-Roland de Montmorency, comte de Laval, (1677-1751), avait eu en 1702 un régiment de son nom, et était brigadier depuis 1710. Il devint maréchal de France en 1747.

2. *Mémoires militaires*, p. 272-273; *Histoire militaire*, p. 273. Villars (*Mémoires*, p. 221) qualifie cette affaire de « très sérieuse et très sanglante, » sans blâmer cependant le chevalier de Pezeux.

du chemin couvert de l'ouvrage de l'Escargot, fit marcher les deux compagnies de grenadiers et les piquets du régiment de Laval et cinquante dragons pour s'y loger. Il les fit suivre par deux cents travailleurs. Les assiégés se retirèrent à leur approche. Nos grenadiers et nos dragons n'y furent pas plus tôt établis, que les ennemis firent jouer une mine qui fit sauter une partie des grenadiers et enterra l'autre partie; ensuite, sans perdre de temps, ils sortent du fort, et ils attaquent si vivement les dragons, qu'ils les culbutent les uns sur les autres. Ainsi, le désordre fut très grand dans la tranchée, et il l'auroit été encore davantage, si mon ami Pina n'eût arrêté les assiégés : avec la seule compagnie de grenadiers, il soutint leurs attaques redoublées, avec une si grande fermeté, qu'il donna le temps au chevalier de Pezeux de venir au secours de nos gens à la tête des deux bataillons de Laval, et il poussa à son tour les ennemis, qui se retirèrent bien vite dans leurs palissades, après avoir laissé beaucoup de leurs soldats tués sur la place. Comme on les voyoit de bas en haut, il n'est pas étonnant de la perte qu'ils firent; ils restèrent cependant maîtres de l'entonnoir qu'avoit fait la mine de leur chemin couvert. La perte que nous fîmes dans cette action fut considérable. Le comte de Laval eut la mâchoire fracassée, tous les officiers des grenadiers et les grenadiers de son régiment furent tous tués ou blessés. Mon ami Pina fut tué : il reçut un coup de fusil dans la poitrine; sa compagnie étoit auxiliaire. Il semble que je prévoyois le malheur qui devoit lui arriver. Auparavant qu'il partît pour se rendre dans la tranchée, je l'embrassai tendrement; je lui souhaitai

un bon voyage, et je ne quittai point les yeux de sur lui que lorsqu'il disparut. C'étoit un très aimable homme[1], d'une politesse et d'une douceur dans la société des plus charmantes. Il étoit bon ami, et il aimoit à faire plaisir. Dans mon dernier voyage à Paris, j'avois travaillé à lui faire avoir une lieutenance de roi : il avoit douze mille francs, argent comptant, tout prêts à consigner[2] pour y parvenir. A la cour, on ne réussit guère sans cette précaution, malgré les bons services qu'un officier aura rendus au Roi. Nous fîmes enterrer Pina à la Chartreuse. Les religieux, ayant appris qu'il étoit parent de leur général[3], lui firent un service solennel, où tous les officiers du régiment furent invités; il étoit fils d'un conseiller au parlement de Grenoble. Son frère, doyen du chapitre de l'église de Gap[4], par principe de conscience, abandonna un prieuré considérable, qui étoit près de cette dernière ville, à sa partie, quoique son droit étoit incontestable, suivant en cela le conseil de saint Paul, qui dit qu'il faut plutôt abandonner ce qu'on nous demande que de plaider.

La nuit du 13 au 14, on tâcha de réparer autant qu'il fut possible le désordre que les ennemis avoient fait dans les tranchées des châteaux le jour auparavant.

1. Voyez l'anecdote qu'il a racontée sur son compte au début de la présente campagne : ci-dessus, p. 213-214.

2. « Consigner, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, c'est mettre une somme en dépôt entre les mains de la justice ou de quelque particulier en attendant qu'on la délivre en temps et lieu à qui il appartiendra. »

3. Le général des Chartreux en 1713 était dom Antoine de Montgeffond, élu en 1703 et mort en 1731.

4. Claude de Pina : tome II, p. 229.

A l'égard des attaques du côté de la ville, le maréchal, pressé par la saison[1], et les fourrages devenant de jour en jour plus rares, se détermina à faire faire toutes les dispositions nécessaires pour l'attaque du chemin couvert à l'entrée de la nuit du 14 au 15, quoique nous en étions encore fort éloignés, et que même les défenses de la place n'étoient pas assez ruinées. Il arriva le 14, sur les cinq heures du soir, dans la tranchée, pour mettre en exécution ce grand projet, et il fit la disposition suivante.

Attaque du chemin couvert de la ville[2]. — Le marquis de Vivans, lieutenant général de la tranchée, étoit chargé de l'attaque de la droite avec douze compagnies de grenadiers, soutenues d'autant de piquets et des deux bataillons de Poitou et des deux de Royal-Roussillon. M. de Monera[3], brigadier des armées du Roi et lieutenant-colonel du régiment d'Alsace, commandoit l'attaque du centre avec douze autres compagnies de grenadiers, douze piquets et deux bataillons du régiment d'Alsace, et M. d'Orbessan[4], lieutenant-

1. La neige était déjà tombée avec abondance (*Mémoires de Villars*, p. 223).

2. Sur cette opération, voyez les *Mémoires militaires*, p. 373-378, avec une lettre très détaillée de Villars, écrite le jour même au Roi; l'*Histoire militaire*, p. 274-278; la *Gazette*, p. 513-516; les *Mémoires de Villars*, p. 221-223.

3. C'est aussi le nom que donne le maréchal de Villars dans sa lettre du 15 octobre (*Mémoires militaires*, p. 375), quoiqu'il ne soit pas indiqué dans le tableau de la disposition de l'attaque (p. 644), qui est d'ailleurs très différent.

4. C'était un gentilhomme de Gascogne, capitaine, puis major au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis en mars 1704, fait brigadier en mars 1711. — La *Gazette* dit : M. d'Ormesson.

colonel du régiment du Roi et brigadier, étoit chargé de l'attaque de la gauche avec douze compagnies de grenadiers, autant de piquets et les deux autres bataillons d'Alsace. M. de Charmont, brigadier des ingénieurs[1], avoit la direction des logements de la droite, M. de Celle du centre, et M. d'Estoflés[2] de la gauche. Les princes et la plus grande partie des officiers généraux se rendirent aussi dans les tranchées pour être témoins de l'action, une des plus sérieuses, des plus hardies, pour ne pas dire téméraires, et des plus brillantes qui se soient passées dans le cours de cette guerre.

Outre les troupes ordinaires de la tranchée, le maréchal avoit fait venir à la queue deux brigades d'infanterie et cinq cents hommes de celle de Picardie, afin de s'en servir lorsqu'il en auroit besoin. Pendant que nous dînions, nous apprîmes, dans notre camp de la vallée de Saint-Pierre, qu'on devoit attaquer le chemin couvert : nous pressâmes notre repas pour monter au plus tôt à cheval, afin de nous rendre sur la hauteur de la chapelle des Mille[3], lieu renommé depuis les combats que le grand prince de Condé y donna contre le général Mercy[4], le 3 et le 5 du mois d'août 1644, où les Bavarois furent défaits[5]. Nous étions bien deux mille officiers, tant de l'armée du maréchal de Villars

1. De la famille des Hennequin de Paris; il avait été blessé grièvement devant Nice en décembre 1705.

2. L'*Histoire militaire* l'appelle : M. des Estoflés.

3. Ci-dessus, p. 242.

4. François, baron de Mercy, tué à Nordlingue en 1645.

5. Bataille de Fribourg (*Histoire des princes de Condé*, t. IV, p. 317-335).

que des autres camps, sur cette hauteur : ce qui devoit naturellement donner à penser aux assiégés qu'il alloit se passer quelque affaire des plus importantes; il est à présumer cependant qu'ils n'y firent aucune attention, comme on pourra le remarquer dans la suite.

Sur les six heures du soir, nous vîmes paroître le signal donné, qui étoit douze bombes tirées en même temps. Il est à remarquer que les Impériaux s'attendoient si peu à cette attaque, que, dans le moment que nos troupes marchoient au chemin couvert, ils faisoient une sortie de douze cents hommes, lesquels se trouvèrent, pour ainsi dire, nez à nez avec nos grenadiers[1].

Les douze bombes ne furent pas plus tôt tombées, que nous vîmes et entendîmes un feu d'enfer de part et d'autre; comme nous étions sur le flanc, nous voyions distinctement celui qui partoit de nos troupes et celui qui partoit des assiégés. Les bombes, les grenades remplissoient l'air continuellement, le bruit du canon et de la mousqueterie ne cessoit de se faire entendre. Jamais feu d'artifice n'a été exécuté avec une si grande rapidité : spectacle surprenant et magnifique, mais en même temps horrible. Nous nous disions : « Combien de nos ennemis et de nos pauvres camarades sont tués présentement! Combien d'estropiés pour toute leur vie! » Plus le combat duroit, et plus nos inquiétudes augmentoient. Nous nous apercevions que les ennemis faisoient un feu continuel de la lunette et que les grenades en sortoient toujours

1. Cette sortie était commandée par M. de Wettersheim.

avec vivacité; aussi nos grenadiers en furent-ils repoussés à toutes les attaques qu'ils y firent, quoique nos troupes, après avoir renversé les douze cents hommes qui composoient leur sortie dont il a été parlé, s'étoient emparés du chemin couvert, et qu'on eût rompu la communication de cette lunette avec la place. L'attaque de cet ouvrage dura quatre heures. Les assiégés qui le défendoient repoussoient nos grenadiers, non seulement par un feu continuel de mousqueterie et de grenades, mais aussi avec des faulx emmanchées à revers[1], avec la baïonnette au bout du fusil, et à coups d'espontons et de hallebardes. Nos généraux, voyant nos grenadiers pour ainsi dire presque rebutés, firent marcher le régiment de Poitou, dont M. du Montal[2] étoit colonel, qui eut la gloire d'emporter cet ouvrage. Presque toutes les troupes qui étoient dedans furent massacrées. Cependant, le lieutenant-colonel qui avoit fait une si belle défense eut le bonheur de tomber entre les mains de nos officiers, qui lui sauvèrent la vie[3]. Il étoit bien dix heures lorsqu'on s'empara de cet ouvrage. Ainsi, voyant le feu cessé de part et d'autre, nous nous en retournâmes dans notre camp; il étoit minuit lorsque nous y arrivâmes. Il falloit faire un grand détour pour éviter de ne pas passer près de la ville.

Le lendemain, nous apprîmes la perte considérable que nous avions faite : des trente-six capitaines des

1. L'*Histoire militaire* donne seule ce détail.

2. Charles-Louis de Montsaulnin, comte du Montal, colonel du régiment de Poitou en 1702, brigadier depuis 1710, parvint en 1734 au grade de lieutenant général.

3. Il s'appelait Tellier.

grenadiers, il y en eut vingt-huit de tués sur la place et quatre blessés dangereusement, autant des lieutenants et des sous-lieutenants, et à proportion des grenadiers et des autres troupes. Jamais action n'a été si meurtrière : une bataille ne nous auroit pas coûté tant de sang[1]. Cela n'est pas étonnant, puisque les assiégés avoient posté sur leur rempart et dans les ouvrages extérieurs la plus grande partie de leurs troupes. Leur chemin couvert en étoit rempli, afin de favoriser la sortie des douze cents hommes.

Si nous perdîmes bien du monde, les ennemis en perdirent considérablement ; car non seulement presque tous les douze cents hommes dont la sortie étoit composée furent tués ou culbutés dans le fossé, mais aussi ceux qui étoient dans le chemin couvert et dans la lunette furent massacrés. Le maréchal de Villars fut blessé d'un coup de pierre sur les reins ; il en fut pour une grande douleur, qui n'eut pas de suite[2] ; le comte de Croissy, lieutenant général, eut le bras percé d'un coup de fusil ; le duc de Fronsac[3], aide

1. Les *Mémoires de Villars* disent deux mille hommes, ce qui est exagéré ; le chiffre officiel est quinze cents hommes, dont cent quatre-vingt-trois officiers (*Histoire militaire*, p. 227). La *Gazette d'Amsterdam* (nº LXXXVII) dit mille hommes, et deux cents seulement du côté des assiégés, ce qui est manifestement au-dessous de la vérité.

2. Le coup fut tellement violent, que les habits du maréchal étaient percés (*Mémoires de Villars*, p. 222).

3. Louis-François-Armand de Vignerot (1696-1788), d'abord titré duc de Fronsac, puis duc de Richelieu à la mort de son père (1715), devint maréchal de France en 1748. Il venait de passer, en 1711-1712, quatorze mois à la Bastille, pour ses écarts de conduite.

de camp du maréchal, blessé légèrement; M. de Contades, major général, blessé légèrement. Les quatre capitaines des grenadiers d'Alsace y furent tués. Ce régiment se comporta avec une valeur et une intrépidité admirable : aussi perdit-il si considérablement, que le maréchal de Villars voulut l'exempter de faire le service le reste de la campagne; mais ce brave régiment voulut le continuer comme auparavant.

Plusieurs personnes blâmèrent M. de Villars d'avoir fait attaquer le chemin couvert de vive force, ce qui nous avoit fait perdre bien quatre mille hommes[1]; mais, pour peu que l'on fasse réflexion à la situation où nous étions par rapport à la saison avancée, au peu de fourrages que nous avions, et aux vivres qui commençoient à nous manquer, on excusera facilement ce général. Il étoit de la dernière conséquence de s'emparer de cette place, afin de venir au but que nous souhaitions depuis longtemps, qui étoit d'obliger l'Empereur à faire la paix[2].

Le lendemain de cette action, qui étoit le 15, le gouverneur envoya une lettre, à la petite pointe du jour, par un tambour, au maréchal de Villars, pour le supplier de lui accorder une suspension d'armes de quatre heures pour retirer ses blessés et faire enterrer les morts : ce qui fut accordé sur-le-champ. Pendant cette suspension, nous retirâmes nos blessés et nous fîmes enterrer nos morts.

Le 16, il ne se passa rien d'extraordinaire, tant à la ville qu'aux châteaux.

1. Voy. ci-dessus, p. 263, n. 1, le montant exact des pertes.

2. C'est dans l'ouvrage de son frère, p. 278, que notre auteur prend ces considérations.

Le 17, le camp de M. d'Asfeld coucha sous les armes par rapport à la nouvelle que ce général reçut que le prince Eugène s'étoit avancé à la tête d'un gros détachement de son armée pour tâcher de faire entrer un secours dans la place; mais, comme il apprit que les troupes qui composoient le camp de la vallée de Saint-Pierre étoient fort alertes, il se retira à Rothweil, qui étoit toujours son quartier général.

Ce même jour 17, notre régiment monta la tranchée devant les châteaux. Pendant le dîner chez l'officier général de tranchée, la conversation tomba sur la sortie que les ennemis avoient faite le 13, où je perdis mon ami Pina. M. d'Esclimont, colonel d'un régiment de dragons[1] et frère du marquis de Fervacques[2], eut l'imprudence de dire que, de la maison où il étoit logé, il avoit vu les moutons abandonner précipitamment les tranchées, voulant dire par cette expression que nos fantassins avoient lâché le pied. Sur-le-champ, je lui répliquai : « Comment donc, Monsieur, est-ce « que la toison des moutons est rouge[3] présente- « ment? » Tout le monde se mit à rire de ma pensée : ce qui déconcerta si fort mon colonel, qu'il ne répondit pas le mot. Véritablement, c'étoit le détachement de dragons, qui y étoit alors de tranchée, qui avoit pris seul la fuite. Tout le monde en étoit instruit. Il

1. Auguste-Léon de Bullion d'Esclimont, chevalier de Malte en 1697, avait un régiment de dragons depuis juillet 1709; il devint lieutenant général au gouvernement de Guyenne en 1725, et mourut le 3 février 1769, à soixante-dix-sept ans. On l'appelait plutôt le chevalier de Bonnelles.

2. Tome II, p. 344.

3. L'uniforme des dragons était rouge.

n'est pas honnête ni poli, et même il est très dangereux d'attaquer en public un corps sur la valeur: on se fait certainement bien vite des affaires.

Pendant cette tranchée, nous perdîmes plusieurs soldats du régiment et un sous-lieutenant de nos compagnies de grenadiers. Il étoit depuis quarante ans dans le régiment; de soldat il étoit devenu officier; c'étoit un très brave homme : nous l'avons beaucoup regretté. Il s'appeloit du Buisson, et, auparavant d'être officier, La Débauche.

Du côté de la ville, on fit plusieurs batteries sur la crête du chemin couvert, afin de battre en brèche la demi-lune et le corps de la place. Ce même jour, on travailla à faire écouler les eaux qui étoient dans le fossé.

La nuit du 18 au 19, les mineurs travaillèrent à faire sauter la contrescarpe.

Pour nous, de notre côté, nous n'avancions ni reculions. On y étoit seulement occupé à tâcher de se mettre à couvert dans les tranchées; car on y étoit vu depuis la tête jusqu'aux pieds, comme je l'ai dit ci-devant[1].

Les tranchées du 19, du 20, du 21 se passèrent tranquillement aux deux attaques.

Le 22, du côté de la ville, on travailla à la descente du fossé; on fit deux ponts, qui avoient chacun trente pieds de largeur, pour aller à la demi-lune, et deux autres de même largeur pour nous conduire aux deux bastions attaqués.

1. Ci-dessus, p. 253.

Ce même jour 22, Monsieur le Duc[1] nous fit l'honneur de monter la tranchée devant les châteaux; il donna un dîner et un souper magnifiques. Il fit beaucoup de libéralités aux soldats. C'est dans ces occasions-là qu'il est nécessaire qu'un prince du sang ouvre bien sa bourse. On occupa ce jour-là une redoute que les ennemis avoient abandonnée au bas du château, près de la rivière.

Le 23, 24 et 25 furent employés du côté de la ville à faire nos quatre ponts et à faire écouler les eaux. Nos six batteries de canon et les six mortiers qui étoient sur la crête du chemin couvert ne discontinuoient point de se faire entendre : aussi les brèches aux deux bastions se formoient visiblement, ce qui donna occasion au maréchal de Villars de faire sommer le gouverneur de ne point attendre que les ponts fussent achevés pour rendre la place; mais le baron d'Arsch lui fit réponse qu'il avoit encore bien du temps à faire ses réflexions, et qu'il l'emploieroit pour tâcher de mériter son estime.

Les travaux devant les châteaux avançoient si peu, que nous étions tous persuadés que nous ne les prendrions jamais par cette attaque. M. de Vauban avoit eu raison de dire au Roi, auparavant de faire construire ces forts, qu'il les rendroit si inattaquables, qu'il faudroit une armée d'aigles pour les prendre[2].

On employa le 26 et le 27 aux mêmes travaux. Le 28 enfin, le canal que M. de Valori avoit fait faire

1. Ci-dessus, p. 209.

2. C'est en 1680-1681 que Vauban a dirigé la construction des fortifications de Fribourg.

fut en état de recevoir les eaux du fossé. Ainsi, plus d'obstacles pour nos ponts, qui furent achevés le 30.

Ce jour-là, on fit jouer une mine sous le chemin couvert de l'Escargot, laquelle fit l'effet dont on s'étoit proposé. Nos grenadiers s'y logèrent.

Attaque de la demi-lune[1]. — Le 31, le maréchal se rendit de grand matin dans la tranchée du côté de la ville; il n'y fut pas plus tôt arrivé, qu'il fit attaquer la demi-lune par les compagnies de grenadiers des régiments de Tallard et de Berry, suivies de ces deux régiments. Le baron d'Arsch avoit ordonné à l'officier qui y commandoit de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et, pour l'empêcher de se retirer avec les troupes qui étoient dedans, il fit rompre le pont de communication de la ville à l'ouvrage.

Après quelque résistance de la part des ennemis, nos grenadiers y entrèrent, et ils s'emparèrent en même temps du réduit qui étoit à la gorge, environné d'un fossé bien revêtu. Les deux cent cinquante hommes qui défendoient les deux ouvrages furent tous ou tués, ou blessés, ou faits prisonniers. De notre côté, nous eûmes un ingénieur de tué et plusieurs de blessés. On ne perdit point de temps à s'y loger. Malgré le grand feu de canon et de mousqueterie qui sortoit des remparts, le logement fut parfait au bout de deux heures. L'intention du maréchal avoit été d'attaquer les deux bastions en même temps que la demi-lune; mais, ayant appris qu'un coup de vent avoit rompu le pont qui conduisoit au bastion de la

1. Voyez l'*Histoire militaire*, p. 284, et les *Mémoires de Villars*, p. 225.

gauche[1], il jugea à propos de suspendre cette attaque jusqu'à tant que cet inconvénient fût réparé. On y travailla pendant quatre heures, pendant lequel temps il fit les dispositions nécessaires pour faire donner l'assaut général[2]. Il fit venir cent quarante compagnies de grenadiers; soixante bataillons devoient les soutenir. Dans le moment que nos troupes s'ébranloient pour marcher aux brèches, le maréchal fut averti qu'il paroissoit deux drapeaux blancs sur le rempart. La marche de nos grenadiers fut arrêtée. Quelque temps après, il arriva un bourgeois de la ville dans la tranchée; il étoit chargé d'une lettre du gouverneur, par laquelle il supplioit notre général d'accorder sa protection, non seulement à la ville et aux soldats blessés et malades, mais à ceux qui se portoient bien qu'il avoit été obligé de laisser dans la place, le tout au nombre de trois mille hommes, sans compter les femmes, les enfants et les valets des officiers, et les femmes des soldats, les vivandiers et toutes les autres personnes qui suivoient les troupes[3].

Sur-le-champ le maréchal fit marcher le régiment des gardes françoises[4], qui s'emparèrent des portes et des postes de la ville. Ce régiment fut suivi quelque temps après des régiments de Bourbonnois, de Limousin, de Royal-Comtois et de Lorraine, qui se postèrent

1. *Mémoires militaires*, p. 390.

2. Ce récit est entièrement conforme à celui de l'*Histoire militaire* du marquis de Quincy, p. 285.

3. *Mémoires de Villars*, p. 225-226 et 353; *Gazette d'Amsterdam*, Extraord. xc.

4. C'était le privilège des gardes françaises d'entrer les premiers dans les places prises.

sur les remparts. Le chevalier d'Asfeld et M. de Silly furent chargés d'y commander. Ces troupes établies, le maréchal fit son entrée. Les magistrats se trouvèrent à la porte par où il devoit entrer. Ils lui présentèrent à genoux les clefs de la ville, et ensuite ils implorèrent sa clémence, car ils craignoient avec raison que le maréchal n'abandonnât la ville au pillage; mais il les rassura en leur disant qu'ils n'avoient rien à appréhender, tant pour leur vie que pour leurs biens, mais il exigea d'eux deux millions de livres de France, pour se racheter du pillage[1].

Le baron d'Arsch, homme fin et rusé, persuadé que sa ville seroit emportée d'assaut, et voulant l'abandonner, fit entendre aux officiers et aux soldats qu'il étoit obligé d'y laisser, et aux magistrats et aux bourgeois, qu'il étoit dans le dessein de nettoyer entièrement les tranchées devant les châteaux, et que, pour bien exécuter son projet, il étoit nécessaire qu'il se servît non seulement de tous ses grenadiers, mais encore des meilleures troupes qu'il pouvoit avoir et qui étoient le plus en état d'agir. Lorsque toutes ces troupes furent entrées dans les forts, il fit venir les magistrats, et il leur dit de faire une capitulation la plus avantageuse pour la ville qu'ils pourroient, et il leur confia son projet. Son dessein étoit de se

1. Villars, dans ses *Mémoires* (p. 226), dit seulement « un million de livres au profit du Roi, » et ce chiffre est confirmé par l'*Histoire militaire*, p. 285, et les *Mémoires militaires*, p. 391; mais, étant donnée la rapacité bien connue du maréchal, on peut penser que, s'il demanda un million pour le Roi, il n'eut garde de s'oublier, et que le chiffre donné par notre chevalier doit être le chiffre exact de ce que la ville eut à payer.

défendre dans les châteaux jusqu'à la dernière extrémité, d'autant plus qu'il n'étoit que trop bien informé que les vivres et les fourrages commençoient à devenir rares dans notre armée, ce qui nous auroit obligés dans la suite d'abandonner la ville[1]; mais il avoit à faire à un général qui n'étoit point dupe, et qui savoit parfaitement bien les droits de la guerre. Il lui envoya M. de Contades pour lui dire que, s'il vouloit lui remettre tous les forts, il lui donneroit une capitulation telle qu'il pouvoit souhaiter; mais, en même temps, M. de Contades eut ordre de lui dire que, s'il n'acceptoit point sa proposition, il alloit premièrement faire sauter toutes les fortifications de la ville; qu'il l'abandonneroit à la fureur du soldat; ensuite, qu'il y feroit mettre le feu; qu'il alloit faire mettre tous ses soldats blessés, malades ou non, les femmes, les enfants et les domestiques dans les maisons les plus voisines du côté qu'il attaqueroit le château; qu'il feroit mettre des sentinelles à toutes ces maisons, afin que qui que soit de son armée ne leur donnât des vivres; qu'il défendroit sous peine de la vie aux soldats et aux bourgeois de leur en porter; que c'étoit à lui de leur en fournir, et de ses forts; sinon, que ces malheureux, pauvres victimes de son opiniâtreté, seroient non seulement exposés à périr par le feu de ses propres canons et par les bombes, mais aussi à mourir de faim; enfin, qu'il lui donnoit vingt-quatre

1. Sur la difficulté que les assiégeants commençaient à éprouver pour les vivres et les fourrages, on peut voir la lettre de Villars au ministre, 30 octobre, reproduite dans les *Mémoires militaires,* p. 386.

heures pour faire ses réflexions et prendre son parti[1].

Le baron d'Arsch, qui ne s'attendoit pas à un pareil compliment, et connoissant la fermeté du maréchal, lui fit demander une suspension d'armes pour cinq jours, afin d'envoyer au prince Eugène un officier pour lui faire part de sa résolution. Sa demande lui fut accordée. Il envoya au général de l'Empereur, dont l'armée étoit toujours à Rothweil, M. de Walonkton[2], et le maréchal envoya M. de Contades à la cour pour porter au Roi la nouvelle de la prise de la ville et de ce que le maréchal avoit conclu avec le gouverneur.

Le même jour que le baron d'Arsch avoit abandonné la ville pour se rendre dans les châteaux et dans les forts avec la plus grande partie de l'élite de sa garnison, notre régiment montoit la tranchée. On s'aperçut à une heure après midi, de notre tranchée, d'un mouvement extraordinaire dans les châteaux et dans les forts : ce qui nous fit présumer que les ennemis se préparoient à faire une vigoureuse sortie sur les troupes qui y étoient. Ils firent même sortir quelques grenadiers pour le faire croire. Notre colonel et la plupart des capitaines du régiment, et surtout ceux qui y étoient plus anciens que moi, étoient descendus des tranchées pour aller dîner chez l'officier général, qui donnoit son repas à la queue de la tranchée. Je ne me ressouviens plus de la raison pour

1. Voyez les *Mémoires de Villars*, p. 226-227, où il énumère les menaces qu'il fit faire au baron d'Arsch.

2. Les *Mémoires de Villars* disent (p. 229) *M. de Vaetendonc*, et l'*Histoire militaire* (p. 286) : *M. de Waetendonck*.

laquelle je restai dans la tranchée; ainsi, dans ce moment, je me trouvai commander le régiment. Je fis ma disposition pour recevoir ces messieurs; mais, au bout d'un certain temps, voyant que les assiégés ne paroissoient plus, j'envoyai M. de Basfossé, garçon-major, à la sape pour savoir ce qui se passoit. Comme il fut quelque temps sans revenir, je m'y rendis moi-même. J'appris que le détachement des ennemis avoit paru quelque temps sur le glacis du fort de l'Étoile, mais qu'il s'étoit retiré. Je trouvai M. de la Fosse, lieutenant d'une compagnie de mineurs, qui me fit voir toutes nos mines faites dessous le chemin couvert du fort de l'Escargot. Cet officier, quoique bien jeune, savoit parfaitement bien son métier. Dans le temps que je revenois, je reçus dans le haut du bras droit une balle de biscaïen qui me culbuta par terre. J'entendis dans cet instant nos grenadiers qui se mirent à crier : « Ah! voilà le chevalier de Q[uincy] « tué! » M. de Basfossé et M. de la Fosse me relevèrent. Par bonheur pour moi, j'avois sur mon habit un surtout dont l'étoffe très épaisse amortit le coup; cette balle avoit percé auparavant un blindage; sans cela, elle m'auroit fracassé le bras. De la violence avec laquelle elle me jeta par terre, la garde de mon épée s'aplatit comme un écu. Cependant, je n'en fus que pour la chute et quelques coups de lancette qu'on me donna dans le bras. Ce fut le dernier coup de feu que les ennemis tirèrent; car le gouverneur fit battre la chamade pour faire faire par les magistrats de la ville la proposition dont j'ai parlé.

Pendant la trêve, qui dura dix jours, nous travaillâmes à une batterie de quarante pièces de canon du

côté de la porte du Secours, pour battre le château qui est le plus près de la ville, et plusieurs mortiers. On fit aussi plusieurs batteries de canon et de mortiers sur les remparts, sur les demi-lunes et sur le chemin couvert du côté de cette porte.

Le sixième jour de la suspension d'armes, je me rendis au château pour voir M. le baron Damnitz, capitaine d'infanterie dans le régiment de Neipperg, que j'avois vu autrefois à Paris; il m'avoit fait faire des compliments. Après m'avoir donné la collation, il me fit voir tous les dedans des châteaux et des forts, et les communications qui conduisent aux uns et aux autres desdits ouvrages. La garnison étoit encore si nombreuse, que les officiers et les soldats étoient les uns sur les autres; la plus grande partie étoit obligée de coucher à la belle étoile. Ces troupes auroient souffert infiniment de nos bombes et de nos pierres, si M. d'Arsch n'eut pas capitulé[1].

Ce gouverneur fut sur le point de rompre la trêve par l'imprudence des officiers des régiments allemands qui sont au service de France. Ces Messieurs, pour faire leurs recrues plus facilement, débauchoient autant qu'ils pouvoient les soldats de la garnison; cela fut porté si loin, que le baron d'Arsch écrivit au maréchal de Villars pour s'en plaindre, et même il lui mandoit par sa lettre qu'il romproit la suspension, s'il ne remédioit à ce désordre. Je me trouvai dans le moment dans la maison où il[2] logeoit lorsqu'il reçut cette lettre; il nous en dit le contenu, et, après nous

1. « Il n'est pas possible que tant de gens pussent tenir dans de si petits lieux » (*Journal de Dangeau*, t. XV, p. 33).

2. Le maréchal de Villars.

avoir exposé les suites fâcheuses de cette conduite, il menaça de faire casser tout officier qui continueroit cette mauvaise manœuvre; et puis, adressant la parole au chevalier de Bavière[1], il lui dit : « Chevalier, « empêchez donc les officiers de votre régiment de « débaucher les soldats de la garnison; vous en sentez « aussi bien que moi les conséquences. »

Ce jour-là même, le prince de Conti[2], fort malin de son naturel, en examinant un passeport qu'on avoit demandé au maréchal : « Mais, Monsieur le « Maréchal, lui dit-il, vous vous nommez Hector; « c'est le nom du valet de carreau. » — « Il est vrai, « lui répondit sur-le-champ M. de Villars; mais c'est « aussi le nom d'un grand homme. » — « C'est le « vôtre, » lui répliqua le prince. Par cette réplique, il répara ce qu'il avoit dit d'abord.

Prise de la ville et des forts de Fribourg. — Enfin, après bien des voyages que fit M. de Walonkton à l'armée ennemie, le prince Eugène ordonna au baron d'Arsch d'accepter les conditions du maréchal de Villars. On lui accorda tous les honneurs de la guerre qui s'accordent ordinairement à un gouverneur qui

1. Fils naturel de Max-Emmanuel et de la comtesse d'Arco, Emmanuel-François-Joseph, connu sous le nom de chevalier de Bavière, était entré de bonne heure au service de France, et commandait depuis 1709 le régiment Royal-Bavière. Brigadier en 1719, il passa en Espagne en 1721, y obtint la grandesse, et fut tué à Lawfeld le 2 juillet 1747.

2. Louis-Armand de Bourbon (1695-1727). Il venait d'épouser peu de mois auparavant, contraint et forcé, la sœur de Monsieur le Duc (ci-dessus, p. 209), qui lui-même avait épousé le même jour Mlle de Conti (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1873, t. X, p. 54-61).

s'est défendu au mieux, quatre pièces de canon et deux mortiers pour lui marquer l'estime générale qu'on faisoit de sa personne par rapport à la belle défense qu'il avoit faite. Aussi peut-on dire à sa gloire que place n'a jamais été si bien défendue par nos ennemis pendant le cours de cette guerre.

La capitulation fut signée le 16 novembre par le maréchal de Villars et par le baron d'Arsch[1]. Le lendemain, les ennemis nous livrèrent le fort Saint-Pierre et le fort de l'Étoile, avec le petit ouvrage qui est devant la porte du château.

Le 19, toute notre armée se rangea en bataille depuis le glacis de la porte de Souabe jusque bien avant dans la vallée de Saint-Pierre; mais deux heures après, elle fut envoyée dans son camp, le baron d'Arsch ayant demandé encore vingt-quatre heures pour terminer ses affaires.

Le 20, la garnison sortit de bonne heure; elle étoit au nombre de sept mille hommes, des treize mille qui étoient dans la ville au commencement du siège[2]. Le gouverneur, qui étoit incommodé depuis quelques jours, étoit dans une chaise attelée seulement de deux chevaux; sa cuisinière étoit derrière, ayant un chapeau à l'allemande sur sa tête. Notre armée resta dans son camp pendant que la garnison sortoit. Je la vis défiler. Un fifre d'un régiment jouoit sur son instrument la marche des mousquetaires du Roi. Je voulus donner à déjeûner au baron Damnitz; il me remer-

1. Le texte de la capitulation est donné dans les Pièces des *Mémoires militaires*, p. 645-647.

2. Ce sont les chiffres donnés par une note ajoutée au texte de la capitulation (*Mémoires militaires*, p. 647).

cia en me disant qu'il étoit obligé de suivre son régiment. Après bien des empressements pour qu'il me fît cet honneur, je lui souhaitai un bon voyage en l'embrassant tendrement. Je n'ai pas entendu parler de lui depuis.

Le duc de Fronsac fut envoyé le 17 à la cour, pour porter au Roi la nouvelle de la prise des châteaux et des forts[1].

Le gouvernement de Fribourg fut donné au maréchal de Villars ; il le méritoit bien, non seulement par rapport aux grands services qu'il avoit rendus au Roi jusqu'à présent, mais aussi parce qu'il avoit ce gouvernement avant la paix de Ryswyk. M. de Pélissan en fut nommé lieutenant de roi ; M. de Bresson, capitaine des grenadiers du régiment de Poitou, major ; M. de Morville, commandant d'un bataillon de Navarre, commandant du Château et du fort de l'Aigle, et M. de Gobert, commandant d'un bataillon de Champagne, commandant du château de Saint-Pierre et du fort de l'Étoile.

Le maréchal de Villars ayant donné ses ordres au comte du Bourg, qui fut chargé du commandement de l'armée en son absence, partit pour se rendre à Rastadt, afin de finir avec le prince Eugène une guerre qui duroit depuis si longtemps, et dans laquelle les François et nos ennemis avoient répandu tant de sang.

Pour moi, nos semestres étant arrivés, je quittai et l'armée et le régiment pour me rendre à Paris. Je partis avec M. de Bourlamaque[2], capitaine au régiment

1. *Journal de Dangeau*, t. XV, p. 30.

2. Jean-François de Bourlamaque, d'une famille originaire de Lucques, avait été page du Roi en 1693; il fut tué en 1734

Dauphin-infanterie, avec qui j'avois été mousquetaire du Roi et qui a une très jolie terre, dont le château est bâti à l'italienne, à une lieue de Q[uincy][1]. Nous avions avec nous M. de Bessé, capitaine de cavalerie. Nous fîmes tous trois ce voyage ensemble; nous traversâmes le Vieux-Brisach, pour aller coucher à un bourg à huit lieues de cette place. Nous sentîmes que le climat s'adoucissoit à mesure que nous nous éloignions des montagnes Noires; il ne paroissoit plus de neige sur la terre; cependant il y avoit déjà quelques jours que nous en étions accablés devant Fribourg.

Le Vieux-Brisach. — Le Vieux-Brisach, nommé ainsi depuis que le Roi a fait construire le Nouveau-Brisach, qui est à un quart de lieue du premier, est situé sur le Rhin. Cette ville étoit anciennement la capitale du Brisgau. Elle étoit une des plus fortes places de l'Europe; on la regardoit comme l'oreiller sur lequel reposoit la maison d'Autriche. Le maréchal de Guébriant s'assura de cette place pour la France au mois d'octobre 1639. Elle fut cédée au Roi par la paix de Westphalie, en 1648; mais, par la paix de Ryswyk, en 1697, elle fut rendue à l'Empereur et à l'Empire en échange de la ville de Strasbourg. En 1702, le duc de Bourgogne en fit la conquête. Par la der-

à la bataille de Parme. Un de ses fils servit au Canada sous Montcalm, et ses Lettres à ce général ont été publiées à Québec (1893) dans la *Collection des manuscrits du chevalier de Lévis.*

1. C'est le château du Vivier, commune de Coutevroult, dans le canton de Crécy, près Meaux, qui venait de la mère de M. de Bourlamaque, et que nous n'avions pu identifier ci-dessus, tome II, p. 320, lorsque notre auteur n'avait donné que la première lettre du nom.

nière paix de Rastadt, la France l'a rendue à l'Empereur.

En allant à Paris, nous passâmes par Remiremont et par Saint-Dizier.

Remiremont. — Le bourg de Remiremont est célèbre par le fameux chapitre qui y est, dans lequel on ne reçoit chanoinesses que des filles de qualité, qui sont obligées de faire les preuves des trente-deux quartiers pour y entrer[1]. Il est du diocèse de Toul et situé sur la Moselle, qui prend sa source auprès de Bussang, village situé près des monts des Vosges, sur les frontières de la Franche-Comté et de l'Alsace. Cette rivière, après avoir passé à Épinal, à Toul, à Pont-à-Mousson, à Nancy, à Metz, à Thionville, à Trèves, se jette dans le Rhin à Coblentz[2].

Saint-Dizier est célèbre par la défense que fit le comte de Sancerre[3], de la maison de Bueil, contre Charles-Quint, l'année 1544; elle est située en Champagne, sur la Marne, et elle est capitale d'un petit pays nommé Vallage[4].

1. L'abbaye de Remiremont, fondée dès le VIIe siècle, avait été sécularisée au XVIe. Les chanoinesses devaient faire la preuve de quatre degrés de noblesse, tant paternelle que maternelle. Il y a une longue notice sur l'abbaye, son histoire, sa règle et ses dignitaires dans le *Dictionnaire géographique de la France*, par l'abbé Expilly, t. VI, p. 174-176. Depuis 1711, l'abbesse était Béatrix-Hiéronyme de Lorraine, demoiselle de Lillebonne, qui tint une si grande place à la cour de Louis XIV.

2. Il a déjà parlé de la Moselle, et énuméré les villes qu'elle traverse, dans le tome I, p. 153-154.

3. Louis de Bueil, grand échanson de France en 1533, mort en 1563.

4. Petit pays de Champagne entre le Barrois, le Perthois, la Champagne proprement dite et la Bourgogne. Certains géo-

Au commencement de mon voyage, je m'aperçus que le cheval sur lequel étoit monté M. de Bessé boitoit considérablement, ou plutôt qu'il ne marchoit que sur trois jambes, ce qui devoit beaucoup le fatiguer; je ne puis m'empêcher de le lui dire. Il me répondit, en se mettant à rire : « En vérité, cela tire plus que cent « bœufs. » Cet officier, qui étoit un très aimable cavalier, n'avoit aucune affaire à Paris; il y alloit seulement par rapport à sa maîtresse, qu'il aimoit tendrement.

La fièvre me prit en sortant de Saint-Dizier; elle m'accompagna jusqu'à Paris. Nous passâmes par la terre de M. de Bourlamaque; M. du P[lessis] et sa femme[1] y étoient; elle étoit cousine germaine de M. de Bourlamaque[2]. Nous y séjournâmes; il nous pressa si fort de lui faire ce plaisir, qu'il nous fut impossible de lui refuser.

Le lendemain de notre séjour, qui étoit le 2 décembre, nous nous rendîmes à Paris, M. de Bessé et moi, lui pour le faubourg Saint-Germain, et moi pour le Marais, où mon frère le lieutenant général de l'artillerie étoit toujours logé[3]. En arrivant chez lui, j'y trouvai le commandeur de Bandeville, grand prieur de Champagne, notre oncle paternel

graphes ne plaçaient pas Saint-Dizier dans le Vallage, mais en Perthois.

1. Pierre Sevin (tome I, p. 6-7) et Marie-Françoise de Margeret (tome II, p. 237).

2. Par sa mère, Catherine Picot, dont la sœur avait épousé François Burlamacchi, venu en France au milieu du XVIIe siècle, et père de l'officier dont il est ici question.

3. Ci-dessus, p. 207.

à la mode de Bretagne[1], qui me fit mille amitiés, et qui depuis ce moment voulut m'engager à aller loger chez lui; mais je connoissois mon homme, je ne savois que trop que non seulement j'aurois beaucoup à souffrir de son humeur, mais aussi que les espérances qu'on pouvoit avoir touchant sa succession étoient des plus vaines. Ainsi, je le remerciai toujours le mieux qu'il me fût possible. Je fis bien, car mon frère du Plessis fut la dupe de huit années qu'il avoit employées pour lui faire sa cour : trois jours avant de mourir, il lui fit fermer sa porte, et il ne voulut jamais lui donner la moindre petite chose, quoique le commandeur Perrot[2], alors trésorier de l'ordre, fit au monde tout ce qu'il put pour l'engager à lui faire un présent[3].

Le maréchal de Villars, qui s'étoit rendu à Rastadt, petite ville où feu le prince Louis de Bade[4] a fait bâtir un superbe palais[5], travailloit sérieusement avec le

1. Tome I, p. 52, et ci-dessus, p. 236, et la Notice préliminaire, p. XVI.

2. Henry Perrot de Saint-Dié, d'une famille de Paris, entré dans l'ordre en 1658, eut la commanderie d'Oisemont en 1695, celle de Chanu en 1713, enfin celle de Saint-Jean de Latran à Paris en 1726, avec la charge de trésorier du grand prieuré de France depuis 1705. Il mourut en 1735.

3. Le commandeur de Bandeville avait une belle fortune, plus de deux cent mille livres; les règlements de l'ordre de Malte ne l'autorisaient à disposer que de la cinquième partie; il préféra laisser à l'ordre la totalité de ses biens (voyez l'inscription commémorative érigée à Malte, ci-après, Appendice, p. 309).

4. Louis-Guillaume, margrave de Bade, né en 1655, était mort à Rastadt le 4 janvier 1707, laissant la réputation d'un des plus grands capitaines de son temps.

5. Bâti en petit sur le modèle de Versailles, ce château avait

prince Eugène à terminer la guerre. Ces deux grands hommes étoient logés dans ce beau château, dont le prince Eugène occupoit la moitié, et le maréchal l'autre. Ils s'y donnoient alternativement à manger et aux personnes de considération qui les avoient suivis et qui venoient les voir. Tous les matins, ils travailloient, tantôt chez l'un tantôt chez l'autre, alternativement.

Nos François, qui avoient admiré les grandes et belles actions que le prince Eugène avoit faites pendant tout le cours de cette guerre, l'admirèrent par rapport à sa profonde science dans toutes sortes de matières. Il en parloit avec une si grande précision et une si grande netteté, qu'un chacun étoit surpris de voir qu'un si grand capitaine avoit pu trouver le temps de les étudier si parfaitement. Un de mes parents, nommé Potier[1], capitaine de cavalerie, qui par curiosité étoit allé à Rastadt, fut témoin d'une conversation des deux généraux. Elle étoit tombée sur les sectes différentes de la religion chrétienne : le prince Eugène, m'a-t-il dit, entra dans chacune en particulier; il en exposa le bon et le mauvais, et il en parla si savamment, que le maréchal de Villars, qui n'étoit nullement théologien, surpris et ne pouvant y répondre, lui dit en se levant pour s'en aller : « Prenez garde à vous, Monsieur; car votre grande « science vous damnera, et mon ignorance me sauvera. » Ce fut ainsi que notre général se tira d'affaire; tout le monde se mit à rire de sa pensée.

été épargné par Villars, lorsqu'il avait ravagé les terres du prince de Bade, pendant la campagne de 1703.

1. Peut-être appartenait-il à la famille parlementaire des Potier de Novion.

Enfin, le traité de paix ayant été signé par ces deux grands héros, le 6 mars 1714, je fis vendre mon petit équipage. Cependant la paix ne fut entièrement conclue qu'au congrès de Bade, en Suisse, qui fut signé par le maréchal de Villars le 7 septembre suivant[1].

1. Ici il y a dans le manuscrit : *Fin du premier tome des Essais de mes mémoires*, ce qui pourrait faire supposer que l'auteur avait l'intention de les continuer.

APPENDICE.

I.

La noblesse de la famille Sevin.

Dans une note de la page 3 du premier volume des présents *Mémoires*, il a été dit que les preuves pour l'ordre de Malte d'Augustin Sevin de Quincy avaient été inventées ou falsifiées à cette occasion dans leurs degrés anciens. Il convient de justifier cette affirmation, qui ne m'est pas personnelle, mais n'est que la reproduction de celle que Charles-René d'Hozier, juge d'armes de France, plus compétent que personne en la matière, a consignée dans ses dossiers du Cabinet des titres.

En juin 1703, Augustin Sevin de Quincy, sieur de l'Épineux, frère aîné de notre chevalier, voulut faire admettre dans la maison de Saint-Cyr sa fille Anne-Marguerite. Il présenta, en conséquence, au juge d'armes les preuves de noblesse de la postulante, qui n'étaient exigées pour Saint-Cyr que dans la ligne paternelle, et jusqu'au quatrième degré seulement. D'Hozier ne trouva pas suffisantes les pièces qui lui étaient soumises, et les observations qu'il fit à M. de Quincy lui attirèrent la lettre suivante, qui a été conservée dans les papiers de son cabinet (ms. Franç. 31193, fol. 19) :

A Versailles, ce 17e juin 1703.

Monsieur,

Le Roi ayant accordé deux places dans la maison de Saint-Cyr à Mlles de Quincy et d'Auteuil, je me suis persuadé que la bonne

noblesse de ces demoiselles et l'honneur qu'elles ont d'appartenir à Mme de Chamillart étoient de suffisantes recommandations auprès de vous, pour vous engager à leur faire plaisir en leur rendant une étroite justice. Je ne change point de sentiments, Monsieur, quoique vous ayez fait quelques difficultés à M. de Quincy[1], qui en vint hier parler à Mme de Chamillart. Loin de croire que ce soit pour traverser ses parentés[2], je l'ai assurée que M. de Quincy avoit tort de s'alarmer, et j'ai soutenu que, si vous faisiez quelques difficultés, c'étoit plutôt en vue de rendre les informations de ces demoiselles plus honorables que dans le dessein de leur nuire, n'y ayant pas apparence que vous voulussiez attaquer des titres devenus authentiques par plusieurs examens faits par l'ordre de Malte. Dans cette confiance, je vous demande, Monsieur, au nom de Mme de Chamillart, de vouloir donner vos soins pour faciliter et avancer les affaires de ces demoiselles.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Rebours[3].

Outre les annotations marginales rapportées ci-dessous, d'Hozier a encore ajouté, de sa main, sur la lettre, la longue note suivante :

« Rien n'est moins ni vrai ni authentique que les preuves de Malte. On sait le trafic public de faussetés que l'on fait pour les titres qui servent à ces preuves. Et, comme les titres dont on s'est servi pour les degrés des aïeul et bisaïeul du grand-père de cette demoiselle de Quincy sont d'une fausseté criante, je n'ai pas eu assez de foi pour l'énoncé qui en est

1. *En marge, de la main de M. d'Hozier :* « Parce qu'il m'avoit apporté des titres très faux. »

2. *En marge :* « Parce que cette demoiselle Sevin est arrière-petite-fille d'une Rebours, qui est le nom et la famille de Mme de Chamillart. »

3. *De la main de Ch. d'Hozier :* « Cousin germain de Mme de Chamillart et premier commis des finances, puis intendant des finances, fils de M. Rebours, président au Grand Conseil. »

fait dans le procès-verbal de la preuve pour Malte du grand-père de Mlle de Quincy, pour y déférer. Mais, son père m'ayant depuis rapporté des titres vrais, sur lesquels j'ai certifié la noblesse attributive[1] de cette demoiselle, elle a été reçue à Saint-Cyr. »

Sur la liste des pièces produites pour ces mêmes preuves (même ms., fol. 7), en face du degré de François Sevin et d'Antoinette Le Rebours (voy. *Notice préliminaire*, p. VIII), M. d'Hozier a encore écrit de sa main :

« On ne m'a rapporté aucun acte où soient nommés le père et la mère de François Sevin. On n'a pas voulu me faire voir que ce François Sevin, mari d'Antoinette Rebours et procureur au Parlement, étoit le fils de Guillaume Sevin, aussi procureur l'an 1551 ; et, pour faire passer la preuve pour Malte du chevalier Sevin de Quincy, on a supposé sur de faux titres que ce François Sevin étoit fils d'un Pierre Sevin et d'une Suzanne de Redon. Voilà comme les preuves pour Malte sont admises au Temple. »

Il revint encore sur ce sujet. Dans la copie de la même liste qui se trouve dans le ms. Franç. 30159, fol. 21 v°, et où le copiste a reproduit une première rédaction de la note ci-dessus transcrite, le juge d'armes ajouta à la suite :

« [Ces preuves de Malte] doivent passer à présent pour des actes incontestables; mais cette autorité ne m'a pas séduit. J'ai rejeté toutes ces fausses pièces, et je n'ai fondé la preuve que j'ai certifiée au Roi que comme noblesse attributive par les offices de robe. »

Ce ne fut pas tout : une note identique fut encore inscrite par lui sur un tableau généalogique de la famille Sevin (ms. Franç. 31193, fol. 21).

1. C'est-à-dire acquise par des charges de judicature auxquelles la noblesse est attribuée.

L'année qui suivit l'admission de Mlle de Quincy à Saint-Cyr, un membre d'une autre branche des Sevin crut devoir se faire confirmer dans sa noblesse. Il obtint des lettres patentes dont il a semblé intéressant de reproduire le texte. On se contentera de faire remarquer que cette confirmation fut octroyée contre argent comptant; la pièce elle-même le dit, et il est permis de penser que, à cette époque où la guerre de succession d'Espagne nécessitait des dépenses extraordinaires, on n'était point trop difficile pour ceux qui consentaient à financer. Voici ce document, sur le vu duquel d'Hozier blasonna les armes adoptées par les Sevin :

Lettres de confirmation de noblesse pour Claude Sevin, sieur de Villemesle.

Juin 1704.

Louis, etc. Notre cher et bien amé Claude Sevin, écuyer, sieur de Villemesle, l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre de feu notre très cher et féal frère unique, et à présent de notre très cher et féal neveu le duc d'Orléans, nous a très humblement fait remontrer qu'il est originaire de Paris et issu de l'ancienne famille de Jean Sevin, écuyer, sieur de Vitré[1], qui vivoit en 1494, dont les rois nos prédécesseurs et nous avons honoré en différents temps de dignités, de charges et d'emplois considérables, tant dans l'Église, l'épée, que la justice et la finance, les uns ayant été conseillers d'État, président au Parlement et en la cour des aides, maîtres des requêtes, chevaliers de Malte, d'autres conseillers en nos parlements de Paris, de Guyenne et de Toulouse; que Claude Sevin, fils de l'exposant, sert depuis longtemps dans nos armées en qualité de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine de nos bombardiers, s'étant trouvé dans tous les sièges et dans toutes les batailles de la précédente guerre; que les auteurs de l'exposant ont toujours été reconnus gentilshommes et nobles. Mais, ayant appris que son père avoit

1. Ne faudrait-il pas lire plutôt *Vilvé* pour *Villevé?* Voyez tome I, *Notice préliminaire*, p. v.

eu une des commissions de procureurs en notre parlement de Paris avant qu'elles eussent été érigées en titre d'office, qu'il a depuis abandonnée après en avoir vendu la pratique, et craignant que l'on ne lui objectât cet exercice comme une dérogeance, quoiqu'elle n'en soit pas une, ce qui l'oblige, en tant que besoin est ou seroit, d'avoir recours à nos lettres de confirmation et réhabilitation sur ce nécessaires, qu'il nous a très humblement fait supplier de lui accorder en conséquence de notre édit du mois de mai 1702 et arrêt du 20 juin suivant; à quoi nous inclinons d'autant plus volontiers que nous sommes pleinement instruits de l'ancienne noblesse de l'exposant et des services qui ont été rendus à nos prédécesseurs Rois et à notre couronne, tant par ses auteurs, son fils, qui a servi avec distinction dans notre régiment des bombardiers pendant douze années, que par l'exposant en ladite qualité de gentilhomme ordinaire de notre très cher et féal frère unique et de notre très cher et féal neveu le duc d'Orléans, suivant les provisions, brevet et certificats ci-attachés sous le contre-scel de notre chancellerie, avec les contrats de mariage de ses auteurs et de lui, des 10 mai 1620, 26 juin 1651, 3 septembre 1662 et 19 novembre 1669, et son extrait baptistaire, et que ces considérations nous engagent à remettre l'exposant dans le rang de ses ancêtres et le relever de toutes dérogeances dans lesquelles son père pourroit être tombé, et en le confirmant de son ancienne noblesse.

A ces causes et autres à ce nous mouvans, voulant gratifier ledit Claude Sevin et le faire jouir du bénéfice de l'arrêt de notre Conseil du 20 juin 1702, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous l'avons, par ces présentes signées de notre main, maintenu et confirmé, maintenons et confirmons dans son ancienne noblesse d'extraction sans qu'il soit besoin d'autres preuves que des présentes pour en justifier, dont nous l'avons dispensé et dispensons, et sans que les dérogeances de son père, si aucunes sont, puissent lui nuire ni préjudicier, dont à cet effet nous l'avons relevé et relevons, après qu'il nous a paru qu'il a payé la finance que nous avons fixée par l'arrêt de notre Conseil du 20 juin 1702 et par le rôle arrêté en icelui le 5 septembre audit an, suivant la quittance du garde de notre

Trésor royal du 4 juin 1704, registrée au contrôle général de nos finances le 6e desdits mois et an, ci avec les autres pièces attachées sous notre contrescel, [l'avons] même, en tant que besoin est ou seroit, anobli et anoblissons, ensemble ses enfants nés et à naître en légitime mariage, ... lui permettons et à ses descendants de prendre les qualités de noble et d'écuyer, et de pouvoir parvenir au degré de chevalerie, et de jouir de tous les honneurs, prérogatives, etc..., avec faculté d'acquérir et posséder tous fiefs et seigneuries nobles, etc..., lui permettons et à sa postérité de porter les mêmes armoiries, timbres, avec les cimiers et supports que ses ancêtres ont toujours portées, telles qu'elles seront blasonnées et enregistrées par le sieur d'Hozier, juge d'armes de France, ainsi qu'elles seront peintes et figurées dans les présentes lettres, ... Si donnons en mandement, etc... Donné à Versailles au mois de juin, l'an de grâce mil sept cent quatre, et de notre règne le soixante-deuxième. Signées : Louis, et sur le repli : Par le Roi : Phélypeaux ; et scellées du grand sceau de cire verte en lacs de soie rouge et verte.

Registrées, ouï le procureur général du Roi, pour jouir par l'impétrant, ses enfants et postérité, tant mâles que femelles, nés et à naître en légitime mariage, de leur effet et contenu, et être exécutées selon leur forme et teneur, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, le seize février mil sept cent cinq. Signé : Du Tillet.

(Arch. nat., registre du Parlement X1A 8699, fol. 138 v° à 141.)

Certificat d'enregistrement des armoiries délivré par le juge d'armes de France.

Charles d'Hozier, conseiller du Roi, généalogiste de sa Maison, juge général des armes et des blasons, garde de l'Armorial général de France et chevalier de la Religion et des ordres militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie.

Après avoir vu les lettres patentes en forme de charte données à Versailles au mois de juin de l'an 1704, ces lettres signées Louis, contresignées Phélypeaux, et sur le repli : Vu au Conseil, Chamillart ; par lesquelles Sa Majesté confirme dans son ancienne noblesse d'extraction le sieur Claude Sevin, écuyer,

sieur de Villemesle, ci-devant l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre de feu Monsieur, duc d'Orléans, et à présent de Mgr le duc d'Orléans, son fils, le relève de la dérogeance commise par son père, l'anoblit en tant que besoin, avec ses enfants mâles et femelles nés et à naître, et lui permet de continuer de porter les armoiries, avec le cimier et les supports, telles qu'elles ont été portées de tout temps par ceux de sa famille, et qui sont un écu d'azur à une gerbe d'or, cet écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or et d'azur; pour supports deux lions au naturel, et pour cimier un lion naissant de même[1],

Nous, en exécution de la clause qui est contenue dans lesdites lettres, et qui ordonne qu'elles seront blasonnées par nous ainsi qu'elles seront peintes et figurées dans les présentes lettres, que nous les enregistrerons comme juge d'armes de France, et que notre acte d'enregistrement sera attaché sous le contre-sceau, les avons blasonnées, ainsi qu'elles sont exprimées et figurées ci-dessus, et, après les avoir enregistrées dans notre registre général des armoiries de ceux qu'il plaît au Roi de confirmer dans leur ancienne noblesse d'extraction et dans la possession des armoiries de leur famille, nous en avons donné audit sieur Sevin le présent acte, et nous l'avons signé de notre seing manuel, avec l'empreinte du sceau de nos armes, à Issy-lès-Paris, le septième jour du mois de juillet de l'an mil sept cent quatre. (Signé :) D'Hozier.

(Bibl. nat., ms. Franç. 29184, fol. 259.)

II.

Le mariage d'Augustin Sevin de Quincy et de Marguerite de Glapion[2].

Arrêts du parlement de Paris.

Du 31 janvier 1660.

Vu par la Cour la requête à elle présentée par messire Thierry

1. Les armoiries sont peintes en marge.
2. Ci-dessus, tome I, p. 3-4, et *Notice préliminaire,* p. x.

Sevin, conseiller du Roi en ladite cour, seigneur de Quincy, contenant que, messire Augustin Sevin, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, allant quelquefois en sa seigneurie sise au faubourg de Brie-Comte-Robert, quelques particuliers auroient fait dessein de se rendre maîtres de son esprit afin de l'obliger de se marier inégalement, ce qui auroit été entrepris par la damoiselle de la Boissière[1], qui a une fille, laquelle elle lui veut faire épouser bien qu'elle n'ait aucuns biens et ne soit de condition ni de naissance égale audit Sevin ; ce que le suppliant et toute sa famille ont notable intérêt d'empêcher.

A ces causes, requéroit icelui suppliant être ordonné que, pardevant l'un des conseillers de ladite Cour, assemblée seroit faite des plus proches parents dudit Augustin Sevin, pour donner leur avis sur le fait dudit mariage, et y être pourvu par la Cour; et cependant défenses à tous notaires de passer aucun contrat de mariage, et à tous prêtres, vicaires et curés de publier aucuns bans, ni de célébrer aucun mariage dudit Augustin Sevin, à peine de dix mille livres d'amende, dépens, dommages et intérêts en leurs propres et privés noms.

Vu aussi les pièces attachées à ladite requête, signée Sevin et Tibert, procureur, conclusions du procureur général du Roi, ouï le rapport de messire Jean Doujat, conseiller en ladite Cour, tout considéré ;

La Cour a ordonné et ordonne que ladite requête sera communiquée à partie, pour, ce fait et rapporté, être ordonné ce que de raison; et cependant fait défenses à tous notaires de passer aucun contrat de mariage, et à tous prêtres, vicaires et curés de publier aucuns bans ni de célébrer aucun mariage dudit Augustin Sevin, à peine de dix mille livres d'amende, dépens, dommages et intérêts.

(Signé :) De Nesmond, J. Doujat.

(Arch. nat., X1A 2475, fol. 457, et X1B 2018.)

1. Marguerite Tartereau, veuve de Guillaume de Glapion, seigneur de la Boissière.

Du 7 juillet 1660.

Entre Augustin Sevin, chevalier, seigneur de la Corbillière, demandeur aux fins de la requête par lui présentée à la Cour le 4e juin 1660, tendante à ce qu'il soit reçu opposant à l'exécution de l'arrêt du 31e janvier dernier par le sieur défendeur ci-après nommé; faisant droit sur ladite opposition, déclarer ledit sieur Sevin non recevable en sa demande, fins et conclusions portées par sa requête, sur laquelle ledit arrêt est intervenu, et condamner ledit sieur défendeur en tous les dommages et intérêts du sieur demandeur et aux dépens de l'instance, d'une part;

Et messire Thierry Sevin, conseiller en la Cour, d'autre part;

Après que Gueherry, pour ledit Sevin, a été ouï,

La Cour ordonne que les parties mettront leurs requête et pièces ès mains de messire Michel Ferrand, conseiller en icelle, pour, à son rapport, leur être fait droit.

(Arch. nat., X1A 5858, fol. 151, et X1B 5958.)

Du 7 août 1660.

Entre messire Augustin Sevin, chevalier, seigneur de la Corbillière, demandeur en requête par lui présentée à la Cour le 4e juin 1660, d'une part;

Et messire Thierry Sevin, conseiller en la Cour, défendeur, d'autre part;

Vu par la Cour ladite requête du 4e juin dernier à ce que le demandeur fût reçu opposant à l'exécution de l'arrêt du 31 janvier dernier obtenu par le défendeur; faisant droit sur ladite opposition, icelui défendeur déclarer non recevable en sa demande, fins et conclusions portées par sa requête, sur laquelle ledit arrêt est intervenu, et ledit défendeur condamner en tous dommages et intérêts dudit demandeur et aux dépens, — arrêt du 7 juillet dernier, par lequel auroit été ordonné que les parties mettroient leurs requête et pièces ès mains de messire Michel Ferrand, conseiller en icelle, pour, à sondit rapport, leur être fait droit, — production dudit demandeur, — sommation de produire par ledit défendeur, — et tout considéré;

Il sera dit que ladite Cour a reçu et reçoit ledit demandeur

opposant à l'exécution dudit arrêt du 31 janvier dernier, et, y faisant droit, a levé les défenses portées par icelui et a condamné ledit défendeur aux dépens.

(Signé :) de Lamoignon, M. Ferrand.

(Arch. nat., X1A 2484, fol. 184, et X1B 2039.)

Certificat du mariage.

« Extrait d'une promesse mutuelle faite sous seings privés, en forme de contrat de mariage, le 8e de février de l'an 1660, entre messire Augustin Sevin, chevalier, seigneur du Plessis et de la Corbillière, fils de feu messire Charles Sevin, chevalier, seigneur de Quincy, conseiller du Roi en sa cour de Parlement et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et de dame Marie Le Maistre, ses père et mère, d'une part, assisté de Pierre de Marillac, chevalier des ordres du Roi et mestre de camp entretenu en infanterie françoise, et de messire Charles d'Alez, chevalier, seigneur du Corbet, — et demoiselle Marguerite-Françoise de Glapion, fille de messire Guillaume de Glapion, chevalier, seigneur de la Boissière et de la Fosse, et de damoiselle Marguerite Tartereau, ses père et mère, assistée de sa mère, de damoiselle Louise de la Gerre, son aïeule, veuve de Nicolas Tartereau, seigneur du Tremblay, et de Pierre de Glapion, son frère, chevalier, seigneur du Tremblay, au bas de laquelle est un extrait du registre des mariages de la paroisse de Brie-Comte-Robert, au diocèse de Paris, portant que, le lundi 16e d'août de la même année 1660, en vertu d'un arrêt de la Cour du 7e et de la dispense des bans du 13e desdits mois et an, fut réhabilité le mariage célébré clandestinement le 9e février de la même année entre ledit messire Augustin Sevin, chevalier, seigneur de la Corbillière, et ladite damoiselle Marguerite de Glapion, en présence des témoins y dénommés ; cet extrait délivré par Bonnefons, prêtre, vicaire de ladite paroisse, et légalisé par Antoine Binet de Courtemour, conseiller du Roi, bailli de la ville et comté de Brie-Comte-Robert. Lesdits deux actes représentés par copie signée par Dupuis et Courtois, notaires au Châtelet de Paris, et chez eux déposés en original le 1er août

de l'an 1716 par messire Charles Sevin, chevalier, marquis de Quincy, lieutenant général de l'artillerie de France et grand bailli de la ville de Meaux, demeurant à Paris, rue Saint-Louis, paroisse Saint-Gervais, et messire Joseph Sevin, chevalier, seigneur des Grand et Petit-Villefalier, demeurant à Paris, rue de Poitou, au Marais, paroisse Saint-Gervais. »

(Bibl. nat., ms. Franç. 30159, fol. 9 v°, dans les preuves de Pierre Sevin pour l'ordre de Saint-Lazare.)

III.

Documents relatifs a Joseph Sevin, chevalier de Quincy.

Lettres de provisions
de la charge de lieutenant de roi de l'Orléanais.

8 mars 1720.

Louis, etc. Par édits des mois de février et avril 1692, vérifiés où besoin a été, le feu Roi, de glorieuse mémoire, notre très honoré seigneur et bisaïeul, a créé, érigé et établi en chacune province de notre royaume des charges de nos lieutenants pour représenter notre personne et commander sous notre autorité, en l'absence du gouverneur en chef ou de notre lieutenant général, en chacune desdites provinces; et, comme notre intention a été d'en pourvoir des gentilshommes distingués par leur naissance, par leurs services ou par ceux de leurs ancêtres, pour les conserver à leur postérité comme autant de témoignages de leur mérite et de notre satisfaction, mettant en considération les bons et fidèles services que notre très cher et bien amé Joseph Sevin, chevalier, comte de Quincy, chevalier de notre ordre militaire de Saint-Louis, nous a rendus, et à l'État, en qualité de premier capitaine du régiment de Bourgogne, à l'exemple de ses ancêtres;

Pour ces causes et autres, nous lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces présentes signées de notre main, ladite charge de notre lieutenant dans notre province d'Orléanois, et lui avons assigné pour son département les bailliages de Gien et de Montargis, le Gâtinois et le pays de Puisaye,

dépendants de notre province d'Orléanois, que tenoit et exerçoit François du Puy de Digny, dernier possesseur, après le décès duquel Pierre Grassin, écuyer, propriétaire en conséquence de déclaration passée devant Baudin et son collègue, notaires à Paris, le 24 mai 1713, nous auroit fait payer par François-Antoine Grassin, en nos revenus casuels, le droit de survivance ordonné par notre édit du mois de décembre 1709, comme il paroit par la quittance du sieur Bertin, trésorier, dont l'ampliation est ci-attachée, lequel sieur Pierre Grassin, ne désirant se faire pourvoir dudit office, s'en seroit démis en nos mains au profit dudit sieur comte de Quincy, par acte passé par-devant Gaschier et son collègue, notaires à Paris, le 20 janvier dernier, ci-attaché, pour ladite charge avoir, tenir et dorénavant exercer, en jouir et user par ledit sieur comte de Quincy audit titre de survivance, et aux honneurs, prérogatives, prééminences, rangs, séances, franchises, libertés y appartenants, avec plein pouvoir de représenter notre personne et commander sous notre autorité dans toutes les villes et lieux dudit département, en l'absence du gouverneur en chef et de notre lieutenant général audit pays, contenir nos sujets en la fidélité et obéissance qu'ils nous doivent, pacifier et faire cesser tous débats et querelles qui pourroient survenir, entre eux, faire punir par nos juges ceux qui s'en trouveront auteurs et coupables, comme aussi ceux qui contreviendront à nos édits et ordonnances, les faire garder et observer inviolablement, mander, convoquer et assembler, toutes fois et quantes que besoin sera, les gens d'Église, la noblesse, maires, échevins, consuls et habitants des villes, pour leur faire entendre, enjoindre et ordonner ce qu'ils auront à faire pour notre service, empêcher qu'il ne se fasse aucune levée de troupes sans notre permission et nos commissions signées de l'un de nos secrétaires d'État, commander aux gens de guerre, tant de cheval que de pied, qui y sont et seront en garnison ou passant en route, ordonner de la garde et conservation des places, contenir les gens de guerre dans l'ordre et discipline militaire suivant nos ordonnances, châtier ceux qui commettront quelque chose au contraire, et généralement faire et ordonner dans ledit département, en l'absence du gouverneur et de notre lieutenant général, tout ainsi que nous pourrions

nous-mêmes si nous y étions en personne, aux appointements de deux mille six cent soixante-six livres treize sols quatre deniers par chacun an, dont sera fait fonds dans l'état de nos finances de la généralité d'Orléans de la somme de deux mille livres pour trois quartiers, et aux facultés et conditions portées dans lesdits édits.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de Parlement à Paris que ledit sieur Sevin de Quincy, duquel nous nous sommes réservé de prendre et recevoir en nos mains le serment en tel cas requis et accoutumé, ils aient à souffrir, faire et laisser jouir et user pleinement et paisiblement de ladite charge de notre lieutenant, etc... Mandons, en outre, à nos amés et féaux conseillers les présidents, trésoriers de France et généraux de nos finances à Orléans que, par les receveurs généraux de nos finances en ladite généralité et autres comptables qu'il appartiendra, ils fassent bailler, payer et délivrer comptant audit sieur de Quincy lesdits appointements dorénavant par chacun an, etc... Donné à Paris, le 8e jour de mars l'an de grâce 1720, et de notre règne le cinquième. *Signé :* Louis, *et sur le repli :* Par le Roi, le duc d'Orléans, régent, présent, Phélypeaux; et scellées du grand sceau de cire jaune sur double queue.

En marge dudit repli est encore écrit : Aujourd'hui 12 mai 1720, le Roi étant à Paris, le sieur Joseph Sevin, chevalier, comte de Quincy, dénommé en ces présentes, a fait et prêté, entre les mains de Sa Majesté, Monsieur le duc d'Orléans, régent, présent, le serment qu'il étoit tenu de faire à cause de la charge de son lieutenant dans la province d'Orléanois dont il a été pourvu, moi, conseiller de S. M. en ses conseils, secrétaire d'État et de ses commandements et finances, présent. *Signé :* Phélypeaux.

Registrées, ouï le procureur général du Roi, pour jouir par l'impétrant de leur effet et contenu selon leur forme et teneur, à la charge par ledit impétrant de ne rien entreprendre sur la juridiction contentieuse et de tenir la main à l'exécution des édits, déclarations du Roi, arrêts et règlements de la Cour, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, le 22 juin 1720. *Signé :* Gilbert.

(Arch. nat., X1A 8724, fol. 6 v°, et X1B 9014, 22 juin.)

Quittance de remboursement d'un prêt.

9 avril 1722.

Joseph Sevin de Quincy, lieutenant de roi de l'Orléanais, et sa femme, Madeleine de Sève, donnent quittance de la somme de sept mille livres pour remboursement d'un prêt de pareille somme fait par Madeleine de Sève, le 9 avril 1713, à Jean-Nicolas Martinet, actuellement chef d'escadre au service d'Espagne, et à Anne Helvétius, son épouse.

(Ms. Franç. 29184.)

Contrat de mariage de Joseph Sevin, comte de Quincy, et Marie-Madeleine-Eugénie de Tournay d'Assignies d'Oisy.

26 juin 1732.

Du contrat de mariage passé devant Veillart et son confrère, notaires à Paris, le 26 juin 1732, entre messire Joseph Sevin, chevalier, comte de Quincy, chevalier de Saint-Louis, premier capitaine du régiment de Bourgogne et lieutenant de roi de la province d'Orléanois, demeurant à Paris, rue Royale, paroisse Saint-Paul, veuf, d'une part, et dame Marie-Madeleine-Eugénie de Tournay d'Assignies d'Oisy, veuve, sans enfants vivants, de messire Louis-Albert de Dreux, chevalier, seigneur de Marsan, demeurante à Paris, rue des Lions, susdite paroisse, pour elle et en son nom, d'autre part, il a été extrait ce qui suit :

Conviennent que, sans avoir aucunement égard en ce point à la coutume de Paris, à laquelle ils dérogent, il n'y aura entre eux aucune communauté de biens, mais chacun d'eux jouira à part et divis de tous ses biens, sans aucune confusion, et, pour avoir par ladite dame future épouse la libre disposition de ses meubles et de ses revenus, donner toutes quittances, ester en jugement, procéder et faire tout ce qui conviendra pour la conservation de ses biens et intérêts, ledit sieur son futur époux l'autorise indéfiniment, en tant que besoin est ou seroit, et, au moyen de la non-communauté ci-dessus stipulée, chacun desdits seigneur et dame futurs époux payera et acquittera ses

dettes et hypothèques, sans que l'autre et ses biens en soient tenus aucunement.

En faveur du futur mariage, et voulant lesdits seigneur et dame futurs époux se donner des preuves de leur estime et considération, ils se sont fait et font entre vifs et irrévocablement les donations qui ensuivent, et acceptants de part et d'autre :

D'abord, ladite dame donne et assure audit seigneur son futur époux, au cas qu'il survive ladite dame, mille livres de rente et pension viagère, à prendre sur les biens-fonds qu'elle a et aura à son décès, pour lui en jouir dans ledit temps et au cas qu'il survive.

De plus, lesdits seigneur et dame futurs époux se donnent mutuellement, et au survivant d'eux, tous les meubles meublants, ustensiles, linge, argenterie, deniers comptants, sommes réputées deniers comptants, billets, promesses, obligations, dettes exigibles, droits, noms, raisons et actions, qui de présent appartiennent au prémourant et se trouveront lui appartenir au jour de son décès, sans y comprendre les rentes portées par les contrats de constitution, pour le survivant d'eux en jouir en toute propriété et sans aucunes réserves.

Lesdites donations faites à condition que, au jour du décès dudit prémourant, il n'y aura aucuns enfants nés ou à naître dudit mariage, ou que, y en ayant, ils seront décédés en minorité et avant d'avoir valablement disposé, auquel cas lesdites donations reprendront leur force et vertu.

Insinué à Paris le 30 septembre 1732 ; et a été payé pour le droit cinquante livres.

(Arch. nat., Y 334, fol. 160 v°.)

Extrait mortuaire du chevalier de Quincy.

« Du 23e juin 1749.

« Extrait des registres mortuaires des Pères Feuillants de la rue Saint-Honoré, portant que, le 23e juin 1749, le corps de messire Joseph Sevin, comte de Quincy, lieutenant de roi de la province de l'Orléanois, chevalier de l'ordre militaire de

Saint-Louis, avoit été apporté dans leur église par Monsieur le vicaire de la paroisse Saint-Roch, accompagné de son clergé, et avoit été inhumé dans la cave de la chapelle Saint-Sébastien, lieu de sépulture de la famille de Quincy, en présence de messire Pierre Sevin du Plessis de Quincy, chevalier de Saint-Lazare, etc., son frère, et de messire Pierre de Margeret, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, etc., son beau-frère[1], et de messire Jacques Giraud de Moucy, chevalier, seigneur de Miron, etc., son allié. »

(Ms. Franç. 30812, fol. 128.)

IV.

Documents relatifs a Charles Sevin, marquis de Quincy, et a sa fille.

Inventaire après décès du marquis de Quincy.

L'an 1738, le 11e jour de février, trois heures de relevée, à la requête de dame Geneviève Pecquot, veuve de messire Charles Sevin, chevalier, marquis de Quincy, brigadier des armées du Roi, lieutenant général de l'artillerie et lieutenant pour le Roi au gouvernement d'Auvergne, demeurante présentement à Paris en la communauté des filles Sainte-Geneviève dites Miramionnes, quai de la Tournelle, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre ledit défunt sieur son mari et elle, ... ladite dame représentée par messire Bertrand de Montgibault, chevalier, enseigne des gardes du corps du Roi et brigadier des armées de S. M. . . . . ;

En la présence de Marguerite-Charlotte Sevin de Quincy, damoiselle, fille majeure demeurante à Orléans, de présent en cette ville de Saint-Germain-en-Laye, logée rue de Pontoise en la maison des Trois-Fleurs-de-Lys, en son nom et comme

1. C'était le fils du capitaine aux gardes nommé dans le tome II, p. 237; il avait épousé une sœur consanguine de la seconde femme du chevalier de Quincy.

fondée de procuration de Marie-Madeleine-Charles Sevin de Quincy, damoiselle, fille majeure, sa sœur; . . . . .

Aussi, en la présence de messire Augustin Sevin, chevalier, seigneur de l'Épineux, capitaine au régiment de Lannion, province de Bretagne, demeurant en sa terre de l'Épineux, près Orléans; . . . . .

Et encore en la présence de noble homme Claude Legrand, conseiller du Roi, et son procureur des sièges royaux dudit Saint-Germain-en-Laye, appelé pour l'absence de messire Thierry Sevin, chevalier, seigneur de Bussy, ancien capitaine au régiment de Chartres-infanterie, demeurant à Rivaulde, en Berry; de messire Pierre Sevin, chevalier, seigneur du Plessis, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, paroisse Saint-Roch; de messire Joseph Sevin, comte de Quincy, lieutenant de roi de la province d'Orléanois, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, susdite paroisse Saint-Roch, et de messire Alexandre Sevin, chevalier, seigneur de la Martinière, demeurant à Angers;

. . . .

Lesdits sieurs Thierry Sevin, Pierre Sevin, Joseph Sevin et Alexandre Sevin, habiles à se dire et porter héritiers, chacun pour un sixième, dudit défunt sieur Charles Sevin de Quincy, leur frère; ledit sieur Augustin Sevin de l'Épineux pour représentation de défunt messire Augustin Sevin de Quincy, son père, chevalier, frère aîné dudit défunt sieur de Quincy . . . . ., et lesdites damoiselles Marie-Madeleine-Charles et Marguerite-Charlotte Sevin de Quincy, par représentation de défunt messire Thierry Sevin, chevalier, leur père, frère dudit défunt, ...

A été, par les notaires gardes-notes du roi audit Saint-Germain-en-Laye soussignés, fait inventaire et description de tous les biens, meubles meublants, ustensiles de ménage et d'hôtel . . . . . de la maison qu'occupoient lesdits sieur et dame de Quincy, sise en cette ville, rue aux Miettes, où ledit sieur de Quincy est décédé le 10 janvier dernier, ...

. . . .

Dans la chambre où le sieur de Quincy est décédé, ayant vue sur la cour de ladite maison :

Premièrement, un feu de deux pièces, pelle et pincette de fer poli, garni de pommes de cuivre. 8 l.

Item, un trumeau de cheminée de 22 pouces de glace de haut sur 27 pouces de large, dans sa bordure de bois doré, avec deux bras de cuivre. 30 l.

Item, un petit sopha, deux fauteuils, une chaise, un autre fauteuil et une chaise, de bois de noyer garni de crin, couverts de tapisserie à l'aiguille. 50 l.

Item, quatre fauteuils de bois blanc foncés de paille, deux autres de bois de noyer foncés de canne, un petit tabouret de bois doré couvert de tapisserie à l'aiguille. 12 l.

Item, une commode de bois de rapport, garnie de ses tiroirs, entrées et mains de cuivre doré et dessus de marbre. 50 l.

Item, trois estampes dans leurs cadres ovales de bois doré, garnis de leurs verres, un Christ d'ivoire posé sur sa croix de bois doré et son tapis de velours dans sa bordure de bois doré, trois autres petites estampes garnies de leurs verres dans leurs bordures de bois de Sainte-Lucie, une autre représentant le cardinal de Bissy, une Sainte-Face dans sa bordure de bois doré et une petite tablette à livres. 20 l.

Item, six autres tableaux de famille peints sur toile, dans leur bordure de bois doré. Mémoire.

Item, une table à jouer, garnie de deux tiroirs, couverte de drap vert, et une autre petite tablette à livres. 6 l.

Item, une couche à bas piliers, de bois de noyer, garnie de son enfonçure et dossier, trois matelas de laine, dont un couvert de toile à carreaux, les deux autres de futaine, un lit et traversin de coutil de Bruxelles remplis de plume d'oie, un couvre-pied de taffetas broché, une courte-pointe de toile de coton, la housse dudit lit, deux bonnes-grâces, pentes en dehors et en dedans et soubassement de toiles de coton, le dedans dudit lit chantourné de satin citron, deux grands rideaux de serge couleur citron, et tringle tournante. 350 l.

Item, quatre pièces de tapisserie de toile rayée jaune, blanche

et bleue faisant le tour de ladite chambre, contenant dix aunes, y compris une portière et deux rideaux de fenêtres. 30 l.

Dans une petite garde-robe à côté :

La courte-pointe du lit, ... de même satin. 15 l.

Un petit corps de tiroirs, garni de six tiroirs et un guichet par bas, le tout de bois de noyer, un prie-Dieu de bois de rapport garni de deux volets. 15 l.

Quinze estampes, dont six dans leurs bordures de bois de Sainte-Lucie, le surplus dans leurs bordures de bois doré, et une petite châsse de bois noirci garnie de verre, dans laquelle il y a un crucifix d'ivoire et la Vierge de bois de coco. 6 l.

Une guitare garnie de ses cordes, dans sa boîte. 6 l.

. . . .

Dans une salle à gauche de l'escalier :

. . . .

Un trumeau de 46 pouces de glace de long sur 31 pouces de haut, dans son filet de bois doré. 90 l.

Deux consoles de bois doré, avec une tasse de porcelaine sur chacune, deux petites tablettes aux côtés de la cheminée, de bois peint, façon de la Chine. 8 l.

Un fauteuil de bois doré, un canapé de pareil bois, garnis de crin, couverts de tapisserie à l'aiguille. 90 l.

Quatre petits fauteuils de bois blanc foncés de paille, un écran de bois de noyer foncé de tapisserie à l'aiguille, une table de quadrille de bois d'hêtre avec son tapis, une petite table de bois de rapport. 12 l.

Un cabinet de bois de la Chine posé sur son pied de bois doré. 100 l.

Une petite armoire en bibliothèque, 104 volumes de livres traitant de différents sujets, reliés en veau et en partie en parchemin. 100 l.

Trois consoles de bois doré, un tableau peint sur toile représentant l'enlèvement de Proserpine. 40 l.

Six tableaux estampes représentant les Conquêtes d'Alexandre,

deux autres estampes garnies de leurs verres dans leurs bordures de bois doré. 30 l.

Onze tableaux de famille, dans leur bordure de bois doré. Mémoire

Quatre rideaux de fenêtre, trois portières, deux grandes pièces de tapisserie de toile de coton à raies . . . . . faisant le tour de ladite chambre. 40 l.

Dans un cabinet à côté de ladite chambre :

Un trumeau . . . . . de glace dans sa bordure de bois doré et deux bras de cuivre doré. 70 l.

. . . .

Un tableau peint sur toile représentant Louis XIV, dans sa bordure de bois doré. 20 l.

Trois tableaux [de famille], aussi peints sur toile. Mémoire.

. . . .

Une couche à bas piliers, de bois de noyer, garnie de son enfonçure de toile, deux matelas de laine couverts de toile à carreaux, un lit et traversin de coutil remplis de plume, une courte-pointe piquée, une autre courte-pointe de satin blanc des Indes, doublée de satin de Marseille rayé, la housse dudit lit de toile rayée, deux grands rideaux, deux soubassements, ... deux de fenêtres . . . . . et deux morceaux de pareille toile servant de tapisserie. 140 l.

. . . .

Dans une chambre au second étage servant de cabinet :

. . . .

Sept tableaux de famille peints sur toile, ... deux petits cadres en tapisserie représentant les armoiries de la famille. Mémoire.

Sept estampes représentant diverses choses, ... un [tableau] peint sur bois représentant la Sainte Famille. 12 l.

Une petite tablette à livres de bois blanc, et trente-six volumes de livres traitant de différents sujets. 10 l.

. . . .

A l'égard des habits dudit sieur de Quincy, ... ils n'on point été prisés et estimés, attendu que ledit sieur de Quincy a ordonné que le tout soit distribué à ses domestiques . . . . ., ainsi que son linge.

. . . .

Dans le passage :

Une carte généalogique de la famille de M. de Quincy. Mémoire.

Dans la salle à manger :

Un poële de fer avec ses tuyaux, une table de bois blanc sur son chassis, cinq fauteuils de bois foncés de paille. 15 l.

Sept chaises de bois de noyer, une autre aussi de bois de noyer remplie de bourre et crin, couverte de moquette. 16 l.

Une table de bois doré avec sa tablette de marbre. 40 l.

Une petite fontaine à deux robinets et sa cuvette de cuivre rouge. 18 l.

Un paravent de quatre feuilles couvert de papier peint et découpure. 4 l.

Quatre cartes géographiques avec leurs bâtons de bois noirci, un trictrac garni de ses dames et cornets. 14 l.

Trois grands tableaux peints sur toile représentant des personnes de la famille. Mémoire.

Cinq morceaux de damas de Caux faisant le tour de ladite salle, deux rideaux de toile de coton. 20 l.

Dans la cuisine :

[Mobilier et batterie de cuisine en cuivre, estimée au total 183 l.]

Dans l'office :

[Mobilier et vaisselle d'étain, une balance romaine, estimé le tout 58 l.]

[Le linge : cinq nappes, huit douzaines de serviettes, tabliers et torchons, le tout 62 l. 10 s.]

. . . .

Ensuit la vaisselle d'argent :

Quinze cuillers et quinze fourchettes, deux cuillers à ragoût, le tout d'argent blanc, poinçon de Paris, pesant dix marcs six onces un gros. 516 l. 19 s. 9 d.

Un porte-huilier garni de ses deux bouchons, aussi d'argent blanc, poinçon de Paris, pesant un marc deux onces six gros. 63 l. 19 s. 5 d.

Quatre couteaux de table à manche d'argent blanc, pesant un marc. 47 l. 12 s. 2 d.

Dans la commode qui est dedans la chambre où est décédé ledit sieur de Quincy :

Deux robes, dont une de taffetas couleur de marron, et une de moire à fond bleu avec bouquets détachés. 50 l.

Une autre robe et un jupon de gros de Tours, fond marron avec des bouquets blancs. 60 l.

Dans l'armoire en bibliothèque :

Neuf volumes, tant de l'*Histoire de France* que de la *Milice françoise*. 40 l.

Huit volumes de l'*Histoire militaire de Louis XIV*, composée par ledit sieur de Quincy. 30 l.

Cent vingt volumes de livres dépareillés reliés en veau et partie en parchemin. 30 l.

Ensuivent les papiers :

[Contrat de mariage, brevet de pension, constitutions de rente, etc.]

. . . .

Ce fait, et après qu'il ne s'est plus rien trouvé à inventorier, etc.

(Arch. nat., T 637, n° 3, cote 14.)

Contrat de mariage de René Jourdan de Launey et de Catherine-Charlotte Sevin, fille de Charles, marquis de Quincy.

2 novembre 1721.

Par-devant les conseillers du Roi notaires à Paris soussignés furent présents messire René Jourdan, chevalier, seigneur de Launey et autres lieux, gouverneur pour le Roi en son château de la Bastille et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fils de défunt messire Jean Jourdan, écuyer, seigneur du Mesnil, et de dame Jeanne-Françoise Le Cappon, son épouse, ses père et mère, demeurant audit château, pour lui et en son nom, d'une part;

Et messire Charles Sevin, chevalier, marquis de Quincy, brigadier des armées du Roi, lieutenant général de l'artillerie de France et lieutenant pour le Roi au gouvernement d'Auvergne, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et dame Geneviève Pecquot, son épouse, de lui autorisée, demeurants à l'Arsenal, susdite paroisse Saint-Paul, stipulant pour damoiselle Catherine-Charlotte Sevin de Quincy, leur fille, à ce présente et consentante, d'autre part;

Lesquels, en la présence de messieurs et dames leurs parents et amis ci-après nommés, savoir : du côté dudit sieur de Launey, de messire Adrien Jourdan, prêtre, frère, et messire René Jourdan, sieur de Saint-Germain, lieutenant pour le Roi en son château de Vincennes, cousin germain; et du côté de ladite damoiselle de Quincy, de messire Pierre Sevin de Quincy, chevalier, seigneur du Plessis et chevalier de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Hiérusalem, oncle, et dame Marie de Margeret, son épouse, de dame Marguerite Lefèvre de la Barre, veuve de messire Thierry Sevin, conseiller du Roi en ses conseils et président en sa cour de Parlement [grande tante], et de messire Christophe d'Aulnoy, seigneur des Grizelles, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts, ami;

Ont fait et arrêté ensemble le traité de mariage qui ensuit, savoir : que ledit sieur de Launey et ladite damoiselle de

Quincy, du consentement des sieur et dame ses père et mère, ont promis se prendre l'un l'autre par nom et loi de mariage, pour en être fait la célébration en face de la sainte Église incessamment.

Seront lesdits sieur et damoiselle futurs époux communs en biens meubles et conquêts immeubles, suivant la coutume de Paris, au désir de laquelle leur communauté sera réglée et le partage d'icelle fait.

. . . .

La dot de ladite damoiselle future épouse est de valeur de cent vingt-cinq mille livres, composée de ce qui ensuit :

Savoir, de la lieutenance de roi au gouvernement de la province d'Auvergne, dont ledit sieur marquis de Quincy père est actuellement pourvu et jouissant, et dont il fournira sa démission audit sieur futur époux le lendemain de la célébration dudit mariage, pour s'y faire pourvoir, en poursuivre l'agrément de S. M., et s'y faire recevoir et installer à ses frais et diligences, aux gages qui y sont attribués, qui étoient ci-devant de dix-huit cents livres par année, et qui ont été réduits à neuf cents livres aussi par année, pour en jouir du jour de sa réception, laquelle charge les parties ont évaluée à la somme de quarante-cinq mille livres; bien entendu que, jusqu'à ce que lesdits gages soient rétablis, ainsi que les parties l'espèrent, à ladite raison de dix-huit cents livres par année, ledit sieur marquis de Quincy et ladite dame marquise, son épouse, promettent solidairement de payer auxdits sieur et damoiselle futurs époux neuf cents livres par année, à compter du jour de la réception en avant, et continuer jusqu'au rétablissement desdits gages, ci 45,000 l.

Plus, soixante mille livres à prendre dans le fonds du douaire constitué par messire Thierry Sevin, chevalier, seigneur de Quincy, Charny, Montgodefroy et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils et président en sa cour de Parlement, à dame Marguerite Lefèvre de la Barre, son épouse, de l'usufruit duquel douaire ladite dame jouit présentement, et lequel douaire appartient audit sieur marquis de Quincy; de laquelle somme de soixante mille livres il veut bien se départir en faveur de ladite damoiselle future épouse sa fille, qui entrera en jouis-

sance de ladite somme du jour du décès de ladite dame veuve de Quincy, ci 60,000 l.

. . . .

Et, outre les susdites deux sommes ainsi données à ladite damoiselle, il lui appartient encore la somme de vingt mille livres de son chef, à elle donnée par messire Mathias Pecquot, chanoine et sous-chantre de l'église de Paris, sous la réserve de l'usufruit que ledit sieur Pecquot s'en est réservé pendant sa vie, auquel usufruit lesdits sieur et dame marquis et marquise de Quincy père et mère doivent succéder audit sieur Pecquot, aux termes de la donation, mais dont iceux sieur et dame veulent bien se désister en faveur de ladite damoiselle, leur fille, pour, par elle, entrer en jouissance de ladite donation du jour du décès dudit sieur abbé Pecquot.

Et partant la dot de ladite damoiselle futur épouse se trouve monter à ladite valeur de cent vingt-cinq mille livres. 125,000 l.

De laquelle dot il entrera en communauté vingt-cinq mille livres . . . . .

Ledit sieur futur époux a doué et doue ladite damoiselle future épouse de la somme de quatre mille livres de rente annuelle, au cas qu'il n'y ait point d'enfants, et, s'il y en a, de trois mille livres de rente aussi annuelle . . . . .

Fait et passé à Paris, en la demeure desdits sieur et dame marquis et marquise de Quincy devant déclarés, l'an mil sept cent vingt-un, le deuxième jour de novembre, après midi.

(Arch. nat., T 637, n° 7, cote 128.)

V.

Inscription commémorative du commandeur de Bandeville à Malte.

D. O. M.

Recolendæ memoriæ
Venerabilis fratris Caroli Sevin de Bandeville,
Campaniæ prioris, commendatoriæ de Boncourt commendatoris,
Qui post elargitas anno M DCC XV libras X^{M},

IN SUBSIDIUM EXPENSARUM
OCCASIONE GENERALIS CITATIONIS EROGATARUM,
LIBRAS PARITER II^{c} LII^{M} DCC XC RELIQUIT IN SPOLIO,
NEC OBTENTA FACULTATE
DISPONENDI DE QUINTA PARTE UTI VOLUIT,
AC LEGATUM QUODCUMQUE CONSULTO OMISIT,
UT AD SUAM RELIGIONEM, DILECTISSIMAM MATREM,
ASSE INTEGRUM PERVENIRET.
SCIEBAT ENIM NIHIL MAGIS PIUM
QUAM SACRAM HOSPITALITATEM SACRAMQUE MILITIAM
SIBI DATIS SUBSTANTIIS PROMOVERE,
JUXTA SUÆ PROFESSIONIS INSTITUTUM.
OBIIT DIE XXIV NOVEMBRIS ANNI M DCC XVIII, ÆTATIS SUÆ LXXVII.
VENERABILES PROCERES COMMUNIS ÆRARII
AD PERENNE RELIGIOSISSIMI VIRI MONUMENTUM
ET SINGULORUM EXCITANDUM EXEMPLUM
PP. ANNO M DCC XIX.

Le texte de cette inscription, qui se trouve sur la pierre tombale commémorative du commandeur de Bandeville dans l'église Saint-Jean-Baptiste de la Valette, à Malte, a été publié par M. de Mas Latrie dans les *Archives des Missions*, tome VI, p. 199, n° 342. La pierre tombale représente un sarcophage posé sur un autel, dont le devant porte l'inscription ci-dessus; le sarcophage est à demi caché par le blason des Sevin; au-dessus, une draperie, qui fait fond, est soutenue par deux anges voltigeant. Cette pierre avait été reproduite dans Caruana, *Collezione dei monumenti e lapidi sepolcrali dei militi Gerosolimitani nella chiesa di San Giovanni in Malta;* 1838, t. I, n° CXXXI. (Communication de M. J. Delaville-Le Roulx.)

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Tome I.

Page 41, note 4. — C'est bien en effet le régiment de Figueroa; il servit en Italie de 1701 à 1707.

Page 72, note 2. — *Ajoutez :* Le duc d'Orléans régent fut parrain, le 18 octobre 1726, du fils de Jacques de Boissimène, chevalier de Saint-Louis et colonel au service d'Espagne, et de Gracieuse-Léone du Vergier (*Mercure* d'octobre, p. 2693).

Page 74, note 2. — *Ajoutez :* On trouve encore l'expression « un train de Jean de Paris » dans les *Lettres de Mme Dunoyer*, nº XLVIII.

Page 130, note 3. — *Remplacer cette note par ce qui suit :* Joseph-Pierre Dejean de Manville, enseigne aux gardes françaises en 1702, colonel du régiment de Beauce en 1708, maréchal de camp en août 1734, lieutenant général en 1743, mort le 15 août 1745.

Page 140, note 3. — *Ajoutez :* M. H. Bardy a publié en 1897, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, un article intitulé : *Camus de Morton, inspecteur général d'infanterie en Lorraine, gouverneur des ville et château de Belfort.*

Page 143, ligne 13. — Le gouverneur de Schelestadt était le chevalier de la Fare (*Mémoires de Sourches*, t. VI, p. 182).

Page 169, ligne 18. — *Au lieu de :* Vorse, *lisez :* Verse.

Page 182, lignes 2 et 3. — *Ajoutez en note :* Ces Sevin de la Grange étaient d'une branche séparée au XVIe siècle de celle de Quincy. L'un d'eux, Michel-Thierry, obtint le grade de maréchal de camp le 18 avril 1653 (Pinard, *Chronologie militaire*, t. VI, p. 393).

Page 184, note 1. — *Ajoutez :* M. Guessard, dans la préface du roman de *Macaire* (collection des *Anciens poètes de la France*), a fait une longue et très consciencieuse étude sur les origines et le développement de la légende du chien de Montargis, tant en France qu'à l'étranger.

Page 205, note 4. — C'est par erreur qu'il a été dit que Jean-René de Jouenne d'Esgrigny fut tué en 1705; il ne mourut que bien plus tard. C'est son frère cadet, capitaine au régiment de Bourgogne, qui périt au siège de Verue (tome II, p. 81).

Page 208, note 2. — *Au lieu de :* le 30 juin 1708, à Venise, *lisez :* le 5 juillet 1708, à Padoue.

Pages 357-359. — *Au lieu de :* M. de Campanelle, *lisez :* M. de Champignelle, *et voyez* tome II, p. 378, note 1.

TOME II.

Page 6, ligne 15. — *Au lieu de :* M. de Champagnelle, *lisez :* M. de Champignelle.

Page 57, note 1. — *Ajoutez :* Le nom patronymique du chevalier de la Haye-le-Comte est Le Métayer.

Page 66, note 1. — *Au lieu de :* Michel-Gabriel de Launay de Rasilly, *lisez :* Michel-Gabriel de Rasilly.

Page 83, note 1. — *Au lieu de :* Sigismond de Seyssel, etc., *lisez :* Victor-Amé de Seyssel (1679-1754), alors major du régiment de Savoie (*la Maison de Seyssel,* par le comte de Seyssel-Cressieu, t. II, p. 194 et suiv.).

Page 320, ligne 4. — Le V...., c'est le château du Vivier (voyez tome III, p. 378, note), et l'oncle de Mme Sevin du Plessis était M. de Bourlamaque père.

Pages 323-325. — Les *Mémoires du marquis de Sourches,* t. XII, p. 140, donnent un très curieux récit de la dégradation de M. de la Boulaye.

Page 334, note 2. — *Ajoutez :* La fortune du premier Broglie, gouverneur de la Bassée, vint de la confiscation des biens situés aux environs de cette place et appartenant à des gentilshommes passés au service d'Espagne, que le Roi lui accorda par un brevet du 30 juin 1651 (Pinard, *Chronologie militaire,* t. IV, p. 89).

Page 377, note 9. — *Au lieu de :* on n'a pu l'identifier, *lisez :* c'est N. Pellissier ou Pélissier de Féligonde.

Page 387, lignes 6 à 10. — Il fait allusion au discours que M. de Brendlé adressa à Fénelon en 1711 : tome III, p. 61.

SOMMAIRE

DU TOME TROISIÈME.

APPENDICE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

C

F

H

K

L

M

N

O

R

S

U

V

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 27 05 05 027 4